



CONVENTION PLURIANNUELLE N°809 DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA METROPOLE DE LYON POUR RILLIEUX-LA-PAPE – VILLE NOUVELLE COFINANCE PAR L'ANRU DANS LE CADRE DU NPNRU





Il est convenu entre :

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine dont le siège est situé 69 bis rue Vaugirard 75006 Paris, désignée ci-après « l'Agence » ou « l'ANRU », représentée par son directeur général, ou par délégation, par son délégué territorial dans le département,

L'État, représenté par le Préfet de département et responsable de la mise en œuvre du renouvellement urbain dans le département

La Métropole de Lyon, représentée par son président, ci-après désigné « le porteur de projet¹ »

La commune de Rillieux-la-Pape comprenant le quartier « Ville Nouvelle » inscrit à l'article 1 de la présente convention pluriannuelle, représentée par le Maire,

Les maîtres d'ouvrage des opérations programmées dans la présente convention, Métropole de Lyon, Commune de Rillieux-la-Pape, Dynacité, Erilia, SEMCODA

Action Logement Services, représentée par sa Directrice du Renouvellement Urbain, dûment habilitée aux fins des présentes,

Foncière Logement, représentée par son Président,

Ci-après désignés les « Parties prenantes »

La Caisse des Dépôts et Consignations,

L'Agence nationale de l'habitat (ANAH),

...

Ci-après désignés les « Partenaires associés »

Ce qui suit :

¹ Exceptionnellement, le projet de renouvellement urbain peut être porté par la commune (départements d'Outre-Mer, communes non inscrites dans un EPCI, communes ayant la compétence politique de la ville)

SOMMAIRE

<i>PRÉAMBULE</i>	<i>5</i>
<i>LES DÉFINITIONS.....</i>	<i>6</i>
<i>TITRE I - LES QUARTIERS</i>	<i>7</i>
<i>TITRE II - LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN</i>	<i>9</i>
Article 1. Les éléments de contexte	9
Article 2. Les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain	10
Article 2.1 Les orientations stratégiques du projet en cohérence avec le contrat de ville	10
Article 2.2 Les objectifs urbains du projet.....	11
Article 2.3 Orientations stratégiques du projet d'innovation	13
Article 3. Les facteurs clés de réussite et les objectifs d'excellence du projet.....	13
Article 3.1 Les engagements spécifiques conditionnant la réussite du projet de renouvellement urbain.....	13
Article 3.2 Les objectifs d'excellence du projet de renouvellement urbain.....	16
Article 4. La description du projet urbain	18
Article 4.1 La synthèse du programme urbain (éléments clés)	18
Article 4.2 La description de la composition urbaine	21
Article 4.3 La description de la reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux	25
Article 5 La stratégie de diversification résidentielle et les apports du groupe Action Logement en faveur de la mixité	26
Article 5.1 La mise en œuvre de la stratégie de diversification résidentielle	27
Article 5.2 La mobilisation des contreparties pour le Groupe Action Logement : des apports en faveur de la mixité	28
Article 6 La stratégie de relogement et d'attributions	29
Article 7 La gouvernance et la conduite de projet	34
Article 7.1 La gouvernance.....	34
Article 7.2 La conduite de projet.....	35
Article 7.3 La participation des habitants et la mise en place des maisons du projet	37
Article 7.4 L'organisation des maîtres d'ouvrage	40
Article 7.5 Le dispositif local d'évaluation	40
Article 8 L'accompagnement du changement	40
Article 8.1 Le projet de gestion	40
Article 8.2 Les mesures d'insertion par l'activité économique des habitants	42
Article 8.3 La valorisation de la mémoire du quartier	43
<i>TITRE III - LES CONCOURS FINANCIERS DU NPNRU AUX OPERATIONS PROGRAMMÉES DANS LA PRESENTE CONVENTION</i>	<i>45</i>
Article 9 Les opérations programmées dans la présente convention et leur calendrier opérationnel	45
Article 9.1 Les opérations cofinancées par l'ANRU dans le cadre de la convention pluriannuelle	45
Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU de Rillieux-la-Pape – Ville Nouvelle	

Article 9.2	Les opérations du programme non financées par l'ANRU	61
Article 9.3.	Les opérations financées par le PIA au titre de l'axe 1 de l'action VDS et/ou du volet « quartiers » de l'action TI	63
Article 10	Le plan de financement des opérations programmées	64
Article 11	Les modalités d'attribution et de versement des financements	65
Article 11.1	Les modalités d'attribution et de versement des subventions de l'ANRU	65
Article 11.2	Les modalités d'attribution et de versement des prêts par Action Logement Services	66
Article 11.3	Les modalités d'attribution et de versement des aides de l'Anah	66
Article 11.4	Les modalités d'attribution et de versement des aides de la Caisse des Dépôts	66
Article 11.5	Les modalités d'attribution et de versement des aides d'autres Partenaires associés.....	66
TITRE IV - LES ÉVOLUTIONS ET LE SUIVI DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ...67		
Article 12	Les modalités de suivi du projet prévues par l'ANRU	67
Article 12.1	Le reporting annuel	67
Article 12.2	Les revues de projet	67
Article 12.3	Les points d'étape	68
Article 12.4	Les informations relatives à l'observatoire national de la politique de la ville et à la LOLF ...	68
Article 12.5	L'enquête relative à la réalisation du projet.....	68
Article 13	Les modifications du projet.....	68
Article 13.1	Avenant à la convention pluriannuelle	69
Article 13.2	Les décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention	69
Article 13.3	Traçabilité et consolidation des modifications apportées.....	69
Article 14	Les conditions juridiques d'application de la convention pluriannuelle	69
Article 14.1	Le respect des règlements de l'ANRU	69
Article 14.2	Les conséquences du non-respect des engagements	70
Article 14.3	Le contrôle et les audits	70
Article 14.4	La clause relative aux évolutions de la situation juridique des maîtres d'ouvrage	70
Article 14.5	Le calendrier prévisionnel et la durée de la convention	71
Article 14.6	Le traitement des litiges	71
TITRE V - LES DISPOSITIONS DIVERSES.....72		
Article 15	La mobilisation du porteur de projet et des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'actions initiées par l'ANRU	72
Article 16	Les archives et la documentation relative au projet	72
Article 17	La communication et la signalétique des chantiers.....	72
Article 17.1	Communication	72
Article 17.2	Signalétique	73
TABLE DES ANNEXES..... Error! Bookmark not defined.		

Vu le règlement général de l'ANRU (RGA) relatif au NPNRU

Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU de Rillieux-la-Pape – Ville Nouvelle

Vu le règlement financier (RF) de l'ANRU relatif au NPNRU

PRÉAMBULE

Les pièces constitutives de la convention pluriannuelle sont les suivantes :

- La présente convention ;
- Les annexes, répertoriées comme suit :
 - o A – présentation du projet ;
 - o B – Contreparties en faveur du groupe Action Logement ;
 - o C – Synthèse de la programmation opérationnelle et financière ;
 - o D - Convention spécifique ou charte concourant à la réussite du projet.

L'absence d'annexe(s) répertoriée(s) en A et D ne fait pas obstacle à la bonne exécution de la présente convention.

La présente convention pluriannuelle s'appuie sur le dossier, élaboré à la suite du protocole de préfiguration 336 de la Métropole de Lyon cofinancé par l'ANRU, conformément au dossier type prévu à l'annexe II du RGA relatif au NPNRU, examiné :

- par le comité d'engagement du 4 février 2019

La présente convention pluriannuelle, sur lesquelles s'engagent les Parties prenantes, en reprend les principales caractéristiques².

La présente convention s'articule avec la convention-cadre n°724 de la Métropole de Lyon, qui définit les grands principes communs aux quatorze sites retenus par l'ANRU, notamment en matière de reconstitution de l'offre de logement social démolit et d'attributions. Les renvois respectifs permettant de préciser cette articulation sont indiqués au fil des articles de la convention cadre et de la présente convention-quartier.

² Le cas échéant la présente convention doit faire mention des autres conventions NPNRU portant sur le même territoire intercommunal.

LES DÉFINITIONS

- Le « **porteur de projet** » est le responsable de la stratégie d'intervention globale à l'échelle du contrat de ville et de sa déclinaison dans chaque projet de renouvellement urbain.
- Le « **projet de renouvellement urbain** », ou « **projet** », représente, à l'échelle de la convention pluriannuelle, l'ensemble des actions qui concourent à la transformation en profondeur du quartier, à son inscription dans les objectifs de développement durable de l'agglomération, et à l'accompagnement du changement.
- Le « **programme** », ou « **programme urbain** », est constitué de l'ensemble des opérations de la convention pluriannuelle approuvées par le comité d'engagement, le conseil d'administration ou le directeur général de l'ANRU, ou par délégation par le délégué territorial de l'ANRU, qu'elles soient financées ou non par l'ANRU.
- L' « **opération** », action physique ou prestation intellectuelle, est identifiée au sein du programme par un maître d'ouvrage unique, une nature donnée, un objet précis, et un calendrier réaliste de réalisation qui précise le lancement opérationnel, la durée, et son éventuel phasage.
- Le « **maître d'ouvrage** » est un bénéficiaire des concours financiers de l'ANRU.
- Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), les « **concours financiers** » de l'ANRU, programmés au sein d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain, sont octroyés sous la forme de subventions attribuées et distribuées par l'ANRU et de prêts bonifiés autorisés par l'ANRU et distribués par Action Logement Services conformément aux modalités prévues dans le règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU et dans la convention tripartite État - ANRU - Action Logement portant sur le NPNRU.

TITRE I - LES QUARTIERS

La présente convention porte sur le quartier prioritaire d'intérêt national de la « Ville Nouvelle » situé à Rillieux-la-Pape dans la Métropole de Lyon tel que défini par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains.

Quartier prioritaire de la politique de la ville objet de la présente convention :

Code quartier : QP069028

Département : 69

Dénomination : Ville Nouvelle

Commune : Rillieux-la-Pape

- Les quartiers d'intérêt national, identifiés dans l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain.

La liste des quartiers prioritaires de la Métropole de Lyon faisant l'objet de la convention-cadre est la suivante.

CODE QUARTIER	DENOMINATION	COMMUNES CONCERNÉES	NPNRU – quartier d'intérêt national ou régional
QP069004	Centre	Givors	régional
QP069010	Parilly	Bron	national
QP069011	Terrailon - Chenier	Bron, Vaulx-en-Velin	national
QP069012	Les Vernes	Givors	régional
QP069015	Minguettes - Clochettes	Saint-Fons, Vénissieux	national
QP069016	Arsenal - Carnot-Parmentier	Saint-Fons	régional
QP069018	Grande Ile	Vaulx-en-Velin	national
QP069023	Saint-Jean	Villeurbanne	national
QP069024	Les Buers Nord	Villeurbanne	national
QP069028	Ville Nouvelle	Rillieux-la-Pape	national
QP069029	Bellevue	Saint-Priest	régional
QP069035	Etats-Unis - Langlet Santy	Lyon 8e arrondissement, Vénissieux	régional
QP069036	Mermoz	Lyon 8e arrondissement	régional
QP069037	Duchère	Lyon 9e arrondissement	national



Extrait de l'annexe du décret n°2014-1750 précisant l'inscription dans le programme national de renouvellement urbain (arrêté du 29 avril 2015, Conseil d'administration de l'ANRU en date du 21 avril 2015)

Un plan de situation de l'ensemble des quartiers d'intérêts national et régional de l'agglomération est présenté en annexe A.

TITRE II - LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Article 1. Les éléments de contexte

Rillieux-la-Pape est une des 17 communes comprenant un quartier Politique de la Ville (QPV) dans l'agglomération lyonnaise. Elle bénéficie d'un programme de renouvellement urbain sur l'ensemble de la Ville Nouvelle. Le taux SRU 2018 de la commune se monte à 55,65% de Logements Locatifs Sociaux (LLS).

Située sur un plateau en première couronne au nord est, elle surplombe le territoire lyonnais. Avec 31 000 habitants, Rillieux est la 9^{ème} ville de l'agglomération. 50% de la population communale habite le QPV et concentre 2/3 des LLS de Rillieux. La Ville Nouvelle ne constitue pas un quartier périphérique de la ville mais plutôt sa centralité sur plus de 157 Ha. Elle s'est construite sur les plaines agricoles au cœur de deux villages (Crépieux la Pape et Rillieux) qui ont fusionné en 1972. Elle est composée de logements collectifs, mais aussi d'équipements, de commerces et de services. L'habitat, constitué principalement de barres et de tours, représente 5 560 logements sociaux (85%) et 1800 logements en copropriétés. La Ville Nouvelle est un quartier qui héberge globalement des populations aux revenus modestes voire très modestes.

Les chiffres INSEE traduisent la situation de précarité de la population :

- un revenu fiscal médian annuel d'environ 10 988€ en 2014 (et des données plus préoccupantes sur certains secteur du QPV - moins de 9K€)
- une forte dépendance de la population aux prestations sociales
- une part de chômage importante (notamment chez les moins de 30ans)

La Ville Nouvelle a fait l'objet d'une première convention de renouvellement urbain en 2005-2015. Sur l'ensemble du vaste territoire de la Ville Nouvelle, le projet urbain n'a concerné que les secteurs Est : Semailles, Bottet et Velette. Les décisions et la mise en œuvre de ces projets, notamment les grosses opérations d'aménagement qui devaient servir de leviers ont été décalées dans le temps. Si les 351 démolitions et les 1247 réhabilitations ont pratiquement toutes été réalisées avant 2015, les phases opérationnelles du Bottet ou les constructions des Balcons de Sermenaz se déroulent aujourd'hui.

Le décrochage de ce territoire persiste malgré cette première phase de projet déployée sur l'Est durant le PNRU1. Ce programme total de 75 M€ qui a mobilisé 14,9M€ de subventions de l'ANRU, doit se poursuivre concernant le désenclavement urbain, ou l'attractivité et le changement d'image du territoire.

(Cf. annexe A sur programmation PNRU...)

Devant ce constat, et grâce aux différents travaux des études de cadrage urbain et de la phase protocole, une stratégie de renouvellement urbain a pu être construite sur trois secteurs de projet en articulation avec le projet de la commune en plein développement, permettant ainsi de faire levier sur l'ensemble du territoire de la Ville Nouvelle. Il a donc été nécessaire de définir et d'engager une dynamique de renouvellement urbain s'appuyant sur les atouts et fonctions de chaque secteur de projet en fonction de leur état d'avancement.

- **le centre ville (Bottet)**
- **Velette / Balcons de Sermenaz**
- **Alagniers Mont Blanc**

Article 2. Les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain

Article 2.1 Les orientations stratégiques du projet en cohérence avec le contrat de ville

Comme l'exposent les documents stratégiques de la Métropole de Lyon (SCOT, PLU-H...), ce projet de renouvellement urbain s'inscrit parfaitement dans les enjeux globaux du territoire, qu'ils soient :

- Economiques : avec notamment le positionnement du centre ville de la commune en complémentarité des autres polarités commerciales ou économiques du territoire de la ville nouvelle en lien avec ceux de la commune et du plateau Nord,
- Sociaux : avec le rééquilibrage territorial inscrit dans le projet urbain selon les secteurs de projet et ses caractéristiques, construisant la mixité à chaque échelle,
- Environnementaux : avec l'inscription des deux collectivités, Métropole et Ville dans le label citergie par la mise en œuvre d'un projet exemplaire dans tous les domaines du développement durable.

Enfin plus globalement, le projet urbain de la Ville Nouvelle de Rillieux-la-Pape se caractérise sans doute par son interaction et son intégration au projet urbain de l'ensemble de la commune. En effet, les projets de la Ville Nouvelle se nourrissent des projets connexes de la commune et réciproquement, dans une cohérence de projet à l'échelle de la ville et plus largement du plateau nord, qui représente l'entrée nord est de la Métropole de Lyon. C'est à la fois sa force et son ambition.

Le projet urbain se décline en fonction de trois grandes échelles :

- L'échelle du plateau Nord : l'entrée nord est de la Métropole de Lyon
- L'échelle intermédiaire ou territoriale : la ville de Rillieux et/ou la Ville Nouvelle
- L'échelle de la proximité : celle du quartier

Le projet :

Le projet urbain est une réponse à plusieurs problématiques importantes à l'échelle communale :

- ⇒ L'absence d'une véritable centralité à l'échelle de la commune, liée à son histoire, composée aujourd'hui principalement de polarités multiples sans réels liens,
- ⇒ Une segmentation du territoire communal composé en grandes entités urbaines très différentes, aujourd'hui juxtaposées, révèlent des limites assez fortes, divisant un peu plus le territoire.
- ⇒ Une trame viaire principalement Est/Ouest qui concentre les déplacements communaux et intercommunaux. Ces grands axes divisent la commune et dévoilent une trame viaire incomplète, notamment Nord/Sud, qui se traduisent par un fort enclavement. De manière générale, la voiture est omniprésente et banalise les espaces de vie au détriment d'un maillage modes doux et d'un cadre de vie qualitatif.

Si le projet urbain concerne la majeure partie du territoire communal, la Ville Nouvelle, par son ampleur et ses enjeux participe pleinement à cette nouvelle stratégie urbaine communale. De fait, son évolution est une condition sine qua non à la mise en œuvre de cette transformation nécessaire de Rillieux-la-Pape.

Le projet de renouvellement urbain de la Ville Nouvelle apporte des solutions au projet communal et plus largement au projet métropolitain. Demain, en étant pleinement reliée, la Ville Nouvelle participera à la cohérence territoriale globale en intégrant et en fédérant toutes les composantes de la commune.

Parler du renouvellement urbain de la Ville Nouvelle, c'est avant tout parler de construire la nouvelle ville de Rillieux-la-Pape pour les prochaines décennies.

Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU de Rillieux-la-Pape – Ville Nouvelle

Il s'agit notamment de :

L'étude de programmation d'espaces et d'objets urbains stratégiques à l'échelle de Rillieux en frange de la Ville Nouvelle, avec notamment :

- ⇒ le projet de la place Charles de Gaulle (accroche sur le parc linéaire entre le nord du quartier des Alagniers, Rillieux village et Périca),
- ⇒ la place Verdun (cœur du centre historique de Rillieux Village et polarité en accroche Nord/Sud au futur centre-ville par le parc linéaire),
- ⇒ le quartier de la Suzaie (espace urbain en devenir en interface entre Rillieux Village et la Ville Nouvelle),
- ⇒ la réalisation d'équipements majeurs pour la ville comme le futur centre aquatique qui viendra renforcer l'attractivité du Loup Pendu, en lien avec la place Charles de Gaulle, et en continuité avec le parc urbain linéaire,
- ⇒ La halle du marché et le repositionnement de ce dernier sur le parc linéaire en lien avec la requalification de l'entrée de ville sur le projet de place Charles de Gaulle,
- ⇒ La création de la zone d'activité d'Osterode comme pôle d'emplois en frange de la Ville Nouvelle et en continuité de la ZA de Sermenaz,
- ⇒ la maîtrise d'œuvre en cours sur les 4 tranches du parc linéaire de Rillieux, espace symbolique et pièce maîtresse de l'union au cœur de l'organisation du territoire communal et de ses diversités.

Aujourd'hui, l'ensemble de ces projets, inscrit dans un projet urbain global à l'échelle de la ville, un nombre significatif de projets d'envergure contribueront également au projet de renouvellement urbain associés et complémentaires au NPNRU initiés par la ville et la Métropole de Lyon. Cette vision globale de la ville de demain vise à changer en profondeur l'image de Rillieux et à redynamiser cette ville et ses nombreux atouts, alliant projet urbain et vie sociale renouvelés.

Article 2.2 Les objectifs urbains du projet

L'ensemble des signataires s'accordent sur les objectifs urbains du projet, traduisant les orientations stratégiques, présentés au regard de chaque objectif incontournable de manière détaillée dans le tableau de bord en annexe A de la convention et consolidés, d'un point de vue spatial, dans un schéma de synthèse (annexe A). Sont ainsi tout particulièrement précisés les objectifs en termes de rééquilibrage de l'offre de logements locatifs sociaux à l'échelle de l'agglomération et de diversification de l'habitat sur le quartier. Le porteur de projet est garant du respect de ces objectifs dans la mise en œuvre du projet.

Les objectifs urbains déclinant les orientations stratégiques présentées à l'article 2 de la convention-cadre de la Métropole de Lyon fixent le cap métropolitain. Les objectifs en termes de rééquilibrage de l'offre de logements locatifs sociaux à l'échelle métropolitaine sont précisés à l'article 2.2.2 de la convention-cadre.

La Conférence Intercommunale du Logement s'est réunie le 20 décembre 2018 pour valider la politique d'attribution de la Métropole de Lyon, matérialisée dans un document en trois volets : un diagnostic, le document cadre des orientations d'attribution et la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA).

En cohérence avec les axes inscrits dans le Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGID), le document cadre propose 7 orientations. La Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) constitue l'engagement des différents partenaires pour améliorer l'accès au logement des personnes défavorisées, d'une part, et lutter contre les déséquilibres sociaux et territoriaux qui demeurent sur le territoire de l'agglomération, d'autre part. La CIA contribue ainsi à un projet métropolitain d'équilibre territorial inscrit dans le PLU-H. La responsabilité collective des acteurs (bailleurs

Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU de Rillieux-la-Pape – Ville Nouvelle

et réservataires) et la solidarité territoriale sont des prérequis incontournables à la mise en œuvre de ces objectifs.

Sur les quartiers en renouvellement urbain, il y a lieu d'inverser les logiques ségrégatives à l'œuvre, en veillant aux attributions des logements des immeubles neufs livrés et des résidences requalifiées. Ces orientations sont déclinées localement dans la présente convention.

Les objectifs ci-dessous ciblent le projet de renouvellement urbain de Rillieux-la-Pape.

Les éléments qui constituent ce projet ambitieux se déclinent en plusieurs grandes orientations ou « principes guides » listés qui forment le socle de l'ensemble du projet.

Le paysage fondateur :

Ce paysage qui marque l'ensemble du plateau est un point d'appui pour un projet ambitieux à Rillieux. Ce tissage paysager et environnemental se traduit dans Rillieux par le choix de créer un parc linéaire central (profitant de cette ancienne réserve foncière). Prolongé et structuré, il est la base d'une armature longitudinale centrale et de liens transversaux entre Saône et Rhône, entre le village et la Ville Nouvelle. À l'image d'une rivière et de ses affluents, ils irriguent la commune en traversant les différents quartiers.

Le parc linéaire s'impose comme :

- un nouvel espace référent à l'échelle de la commune,
- un espace de lien et de transition entre les grandes entités urbaines de la ville,
- un emblème de l'affirmation de la dimension paysagère et environnementale de Rillieux.

En se déployant depuis le parc linéaire, les différents affluents Nord Sud assurent :

- des liens entre le grand paysage, des espaces verts de la ville et ceux plus en proximité une réponse environnementale au cœur des quartiers (îlot de fraîcheur, gestion alternative des eaux de ruissellement, biodiversité, corridors écologiques...),
- des liens entre les équipements majeurs présents au cœur des quartiers qu'ils soient culturels, sportifs, scolaires ou administratifs,
- des espaces agissant et s'imposant sur les formes urbaines (limites d'implantation bâties, relation au cœur d'îlots...),
- l'implantation de tout le réseau mode doux permettant d'appréhender différemment la ville.

Ce principe guide pourra s'appuyer sur le mode de gestion atypique des espaces verts dans la Ville Nouvelle. L'Association Syndicale des Propriétaires (créée lors de la ZUP d'origine) demeure aujourd'hui la seule association qui perdure à l'échelle de l'agglomération pour assurer une gestion et un entretien de manière globale et cohérente pour l'ensemble des espaces verts privés de la Ville Nouvelle.

La constitution d'une centralité :

L'affirmation de la centralité de Rillieux au cœur de la Ville Nouvelle constitue l'une des ambitions majeures du projet urbain. Celle-ci, autour du Bottet et de la mairie, vise à réunir l'ensemble des habitants dans le cœur de la ville et ses différentes composantes :

- administratives (mairie et nouveau pôle administratif Accueil Marcel-André),
- culturelles (le Centre culturel et l'implantation d'un cinéma),
- commerciales (la constitution d'une nouvelle offre plus qualitative).
- desserte en TC, modes doux, les affluents verts (abords du parc linéaire et du centre ancien, dessertes en TC)

L'affirmation d'une nouvelle structuration communale

Le changement et l'affirmation du centre ville de la commune s'accompagnent d'un fonctionnement de la ville repensé, proposant une nouvelle hiérarchisation de la voirie et imaginant une programmation urbaine qui fait sens dans une vision globale de la commune.

Si les grands axes de déplacements motorisés, principalement Est ouest, sont repensés en tant qu'entrées de ville qualitatives (Route de Strasbourg, Route du Mas Rillier, Avenue de l'Hippodrome, Montée Castellane), une réflexion plus fine est menée sur la hiérarchie et la qualité de l'ensemble de la trame viaire (notamment Nord Sud), qui est aujourd'hui illisible et incomplète.

L'enjeu est également de passer de la ville des « zonages » à la mixité urbaine. La première a souvent engendré une logique de juxtaposition des lieux et des populations sans lien, voire en rupture (zone d'activité, de lotissement, de grands ensembles...). La seconde favorise la transition entre les fonctions et la participation commune à la constitution d'espaces urbains de vie et de liaisons.

La requalification de constructions existantes et/ou l'intégration de nouveaux programmes de logements ou de programmes mixtes logements/tertiaires/commerces doivent permettre l'émergence d'une ville plus créative, inventive et mixte.

La réintroduction du principe de l'îlot

Ce principe guide trouve une réponse dans une approche plus fine à l'échelle des îlots dans la Ville Nouvelle. La composition urbaine et architecturale de la Ville Nouvelle est à la fois simple et complexe. Simple par ses architectures, ses systèmes constructifs et ses orientations mais complexe par la composition urbaine peu lisible et parfois labyrinthique.

Ce sentiment est d'autant plus paradoxal puisque la Ville Nouvelle libère, entre les barres et les tours, des espaces verts pour la plupart assez vastes et ouverts. Le principe guide de l'îlot ouvert est de concilier cette caractéristique des espaces ouverts et la constitution d'îlots bâtis. Certaines règles de composition sont proposées dans ce sens afin de préserver une déambulation publique possible dans des cœurs d'îlots généreux et verdoyants. L'enjeu est de retravailler le public / privé sans avoir recours à des éléments de mobilier urbain qui ferment et qui génèrent des frontières... (Barrières, portillons, digicodes...), y compris dans les architectures intégrant cette caractéristique.

Le changement d'image de la ville

Par leurs actions combinées, ces différents principes guide ambitionnent de changer l'image de Rillieux et ainsi d'amener à porter le regard sur cette ville peu perçue au-delà de ses limites communales.

Le changement d'image et de perception, notamment de certains sites stratégiques, est sans aucun doute le levier ou l'accélérateur d'une transformation profonde et ambitieuse de la ville. Cela se décline alors différemment selon les secteurs de projet, leur vocation et leur localisation dans la Ville Nouvelle et la ville.

Article 2.3 Orientations stratégiques du projet d'innovation

Sans objet

Article 3. Les facteurs clés de réussite et les objectifs d'excellence du projet

Article 3.1 Les engagements spécifiques conditionnant la réussite du projet de renouvellement urbain

Afin de contribuer aux orientations stratégiques du contrat de ville et de réduire durablement les écarts entre les quartiers concernés et leurs agglomérations, des facteurs clés de succès et des

Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU de Rillieux-la-Pape – Ville Nouvelle



interventions nécessaires à la réussite du projet ont été identifiés. Elles sont réalisées sous la responsabilité des Parties prenantes de la convention désignées ci-après.

Afin d'être à la hauteur de l'ambition du projet, les facteurs clés du succès du projet de renouvellement urbain de Rillieux-la-Pape peuvent se décliner en quatre axes.

Construire une identité fédératrice du territoire en s'appuyant notamment sur la création d'un centre-ville unique pour la commune

Le projet de renouvellement urbain de la Ville Nouvelle se nourrit du projet de la ville de Rillieux-la-Pape et le projet de la Ville Nouvelle enrichit le projet de la ville. Peu de territoires sont dans cette configuration. Sur les trois échelles significatives pour le quartier politique de la ville sur lequel le NPNRU intervient (la Ville Nouvelle, la ville de Rillieux-la-Pape, le plateau Nord entrée nord-est de la Métropole) une identité fédératrice peut se construire. Aussi, la question du positionnement de la Ville Nouvelle dans la ville, dans le contexte d'une commune en plein développement, doit être perçue comme une opportunité pour l'ensemble du territoire :

- Opportunité de construire un véritable centre-ville,
- Opportunité de changer l'image de l'entrée de ville et l'arrivée sur le plateau,
- Opportunité de travailler sur les franges entre la Ville Nouvelle et le reste de la ville sur les secteurs Alagniers/Mont Blanc,

Autant de leviers qui feront la réussite du projet d'ensemble et par la même celui du NPNRU.

L'accompagnement au changement

L'ambition du projet urbain repose sur un changement important de plusieurs secteurs de la Ville Nouvelle. Aussi l'accompagnement au changement est une condition de réussite de l'opération. C'est pourquoi le comité de pilotage a doté le projet à la fois d'une démarche de marketing territorial et d'une stratégie de communication.

L'étude sur le marketing territorial portée par la Métropole devra contribuer à ce positionnement stratégique en donnant des préconisations précises sur ce facteur clé du succès sur le temps du NPNRU. Cette étude vise à repositionner la Ville Nouvelle dans la ville et dans l'agglomération en cohérence avec les documents stratégiques métropolitains (notamment à l'échelle du plateau Nord) en s'appuyant sur certains axes du projet de renouvellement urbain comme la ville verte, les équipements publics ayant un rayonnement régional voire national (Centre Chorégraphique National de Rillieux). Il doit en résulter le travail sur une nouvelle identité pour aujourd'hui et demain qui sera déclinée en plan de communication stratégique (en cours).

En parallèle de la réflexion sur le marketing territorial portée par la Métropole, un travail sur l'attractivité et l'image de la Ville Nouvelle est mené par la Ville à travers 2 axes principaux :

- ⇒ La stratégie de communication,
- ⇒ Les démarches d'éducation à la ville.

Ces actions sont un autre moyen de faire connaître les projets et ainsi de valoriser le territoire, son image et son attractivité sur le quartier, la ville ou l'agglomération.

« L'accompagnement au changement » se décline différemment selon les secteurs de projet de la Ville Nouvelle, leurs objectifs et stade de projet étant assez diverses.

Une coordination des opérations et un phasage des opérations dans un temps resserré

L'un des facteurs clé du succès repose également sur l'organisation des phases opérationnelles à mettre en œuvre dans un temps resserré de ce projet de renouvellement urbain ambitieux. Ce levier est travaillé

Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU de Rillieux-la-Pape – Ville Nouvelle

aussi bien pour les habitants en place que pour les nouveaux arrivants et ce quel que soit le secteur de renouvellement urbain avec des enjeux forts mais de nature différente.

Il s'agira de s'appuyer sur les points suivants :

- Le décalage opérationnel de certains aménagements du PNRU peut aujourd'hui être transformé comme un atout dans le phasage des deux programmes conventionnés avec l'ANRU (y compris le protocole). Une opportunité formidable pour une continuité opérationnelle entre les trois différents secteurs de projet.
- Une très forte attente du projet de renouvellement urbain sur le territoire à la fois due à l'histoire de Rillieux (multi centralités et absence de centre-ville), à l'enclavement d'un territoire représentant les deux tiers des habitants de la ville.
- Des phases opérationnelles conjuguées, afin d'organiser de façon rythmée temporellement et géographiquement le projet dans un temps resserré pour faire levier.

4 Des équipements publics de qualité

Les équipements constituent un des leviers essentiels du succès du projet de renouvellement urbain dans les trois secteurs de projet de renouvellement urbain :

- **Centre-ville – Bottet :** La formalisation du centre-ville s'appuie fortement sur les équipements culturels, administratifs, qui portent une dimension communale, voire plus large. C'est le cas de la médiathèque et du cinéma qui dépassent la seule vocation communale pour structurer et animer le centre-ville de Rillieux-la-Pape. Parallèlement, toutes les fonctions administratives disséminées dans la ville ont été regroupées dans un même bâtiment qui accueille tous les services à la population en un même lieu. L'opération du Centre-ville est inscrite dans cette nouvelle convention de renouvellement urbain. Ces réalisations ont été conduites dans l'intervalle entre le PNRU et le protocole de préfiguration du NPNRU, permettant ainsi de renforcer les différentes fonctions du centre-ville qui seront confortées par les éléments de programme de la présente convention NPNRU.

- **Velette- Balcons de Sermenaz :** Dans ce quartier à vocation résidentielle, les équipements essentiellement situés dans le secteur de la Velette doivent permettre de traduire « humainement » l'accroche urbaine avec le secteur contigu des 500 logements en cours de construction des Balcons de Sermenaz. La réhabilitation du groupe scolaire commun aux deux secteurs géographiques, participe à la valorisation et la mixité de cet équipement existant et à la cohésion souhaitée. Les structures « petite enfance », le centre social, ou la Maison des Jeunes et de la Culture représentent également des lieux où se travaille au quotidien cette question de la cohésion sociale et du bien vivre ensemble. A une échelle à la fois locale et métropolitaine, voire nationale, le Centre Chorégraphique National situé à la Velette, attire un public venu de toute la Métropole.

- **Alagniers – Mont Blanc :** Cette question des équipements est également centrale :

1/ les démolitions / reconstructions de deux groupes scolaires Mont Blanc et Alagniers sous maîtrise d'ouvrage ville portent de forts enjeux de mixité liés au projet urbain.

Plusieurs axes sont réfléchis et travaillés précisément :

- des analyses prospectives des périmètres des cartes scolaires ainsi qu'une politique assez ferme sur les dérogations scolaires doivent participer à l'objectif de mixité scolaire de ce secteur de la ville. Le taux d'évasion scolaire sur les écoles maternelles de la Ville Nouvelle n'est pas supérieur au niveau national. C'est un point de départ positif assez encourageant pour conduire un travail à moyen terme à partir des programmations habitat de la Ville Nouvelle et des projets connexes.

- une collaboration est engagée avec l'ensemble des établissements en REP + (de la maternelle au collège) afin de travailler ensemble à articuler les projets de territoire et les projets scolaires. Ces groupes scolaires développent des projets d'établissement qualitatifs en lien avec le projet de territoire

Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU de Rillieux-la-Pape – Ville Nouvelle

comme les PTEAC (Pôles territoriaux d'éducation artistique et culturelle), notamment avec l'appui du CAUE de la Métropole et du Rhône (Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement). Ceux-ci allient éducation à la ville et sensibilisation à l'environnement, ainsi qu'un volet participation citoyenne à la construction de la ville.

- Dans le cadre des restructurations importantes des groupes scolaires, la mutualisation de certaines activités type BCD /médiathèque de proximité ouverte sur le quartier ou le travail de passerelle entre les structures petite enfance et l'école maternelle est étudiée.

2/ L'implantation d'une Maison de la Métropole unifiée, fusion des deux équipements actuels (un à l'est et un à l'ouest de la Ville Nouvelle) est à l'étude. Cette future Maison de la Métropole permettrait d'accueillir le public dans de meilleures conditions sur un site plus central desservi par les deux lignes fortes de transports en commun C2 et C5, mais également par le bus 33 ainsi que par une station de taxi.

Une réflexion s'engage plus largement sur l'ensemble des services publics présents aujourd'hui dans ce secteur (PIMMS, plateforme insertion formation, antenne de la CAF ...), afin de travailler une implantation cohérente avec le projet urbain soit réunie, soit sous forme de deux polarités.

Cette question des équipements dans la convention quel que soit le secteur de projet, reste l'un des leviers forts pour le succès du projet NPNRU, portant à la fois des enjeux de cohésion sociale et urbaine, mais également des enjeux de services publics locaux comme des enjeux de mixité au sein du territoire communal, du plateau nord, ou de la Métropole de Lyon, selon l'échelle des équipements.

Par ailleurs, des études et réflexions se prolongent sur l'évolution des RDC d'activités le long de l'avenue de l'Europe et sur la transformation de positionnement du pôle Europe, passant d'une fonction commerciale à un pôle d'activité.

Article 3.2 Les objectifs d'excellence du projet de renouvellement urbain

La Métropole de Lyon porte une ambition forte en matière de développement durable, qu'elle a traduit dans des démarches et outils engagés de longue date : démarche ville et quartiers durables, référentiel habitat durable, mise en œuvre du label éco-quartier lorsque cela est pertinent et possible. Le protocole de préfiguration du NPNRU a permis de poursuivre la déclinaison de cette ambition sur les sites en renouvellement urbain. Ces éléments sont présentés dans la convention-cadre de la Métropole de Lyon. Les éléments développés ci-dessous sont propres au projet de renouvellement urbain de la Ville Nouvelle de Rillieux-la-Pape.

Celle-ci présente des caractéristiques particulières et spécifiques au niveau local qui mettent en avant l'excellence du projet sur 4 axes :

1/ « La ville habitée » :

L'ambition de la ZAC des Alagniers est avant tout sociale. Elle positionne l'Homme au cœur d'un projet de « vivre ensemble », au sein d'un cadre de vie confortable et durable, qui crée les conditions pour que tout un chacun puisse y vivre.

Ce critère d'excellence est construit autour de trois axes de travail en lien avec les ressources du quartier :

- La coconstruction du projet

Cible : la concertation/coconstruction incluse dans chaque cahier des charges des maîtrises d'œuvre publiques et privées.

Indicateurs :

Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU de Rillieux-la-Pape – Ville Nouvelle

- nombre d'actions « d'allers vers »/an, nombre d'actions de coconstruction/an, avec restitution, dans un cadre partagé et graphiquement cohérent, de présentations et de compte rendu illustrés.

- nombre de m² créés dans le projet et nombre de réalisations différentes

- **Une prise en compte de l'échelle humaine de l'habitant dans la ville**

Cible : relier l'ensemble des quartiers et le parc public linéaire aux équipements, commerces et halls d'entrée par des modes doux.

Indicateurs : m² ou m/linéaire de mode doux créés ou requalifiés avec cette méthode croisée et temps potentiellement gagné sur la voiture.

- **Une organisation de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale intégrée et multithématique**

Cible : conforter et développer l'équipe pluridisciplinaire déjà présente, développer des liens plus étroits avec les bailleurs sur ces questions de vivre ensemble et de confort de vie

Indicateurs :

- nombre d'actions dont les thématiques sont croisées (horizons croisés, les jardins, culture et insertion, culture et urbain...) avec restitution, dans un cadre partagé, des comptes rendus illustrés.
- Nombre de personnes impliquées dans la médiation culturelle/an, nombre d'actions/an, avec restitution, dans un cadre partagé, des comptes rendus illustrés.

2/ Les Bailleurs

Afin de faire levier, notamment sur le secteur de projet « Alagniers/Mont Blanc » il a été établi le principe suivant : ce qui n'est pas démolé est requalifié et amélioré. A l'ambition du projet porté par les bailleurs très engagés (label BBC pour Erilia et Dynacité et au minimum HPE 2009 pour Semcoda) sur le territoire s'ajoutent des actions d'accompagnement permettant de porter un projet allant de l'habitat à l'habitant et raisonner avec la ville habitée.

L'ensemble des bailleurs fait appel à l'insertion pour les entreprises retenues dans leur marché de travaux de gestion du quotidien, (réparation, encombrants, ...). Ces actions répondent aux objectifs de la convention GSUP et de la convention TFPB travaillées de concert en termes de programmation annuelle.

Dans le cadre du projet de développement social et urbain du territoire, les 3 bailleurs développent des actions sur trois axes :

- La sensibilisation à l'environnement,
- L'accompagnement aux changements d'usage
- Le mieux vivre ensemble en lien avec les différents acteurs locaux.

Les indicateurs : nombre d'actions développées sur ces 3 axes sur le territoire par bailleur

3/ L'Association Syndicale des Propriétaires : Cette association gère l'ensemble des espaces privés de la Ville Nouvelle depuis la création de la Zone à Urbaniser en Priorité (ZUP). Une gestion économe et anticipée des espaces verts collectifs, et privés (une gestion en « bon père de famille » pour reprendre l'expression souvent attachée aux Espaces Boisés Classés (EBC) et sur la pérennité des espaces réalisés. L'ASP est une ressource du quartier à valoriser, notamment compte tenu de son savoir-faire et son excellence. En effet, les habitants bénéficient toujours aujourd'hui des qualités du couvert végétal arboré et de la transparence paysagère tels que conçus à l'origine, tout en étant acteurs. Le label cit'ergie signé par la ville et la Métropole conforte ces indicateurs.

Les indicateurs :

- Les coûts de gestion
- Le développement de la biodiversité (à partir d'un état « 0 », puis des analyses faune/flore tous les 5 à 10 ans)
- Le nombre de m² d'espaces verts également dédiés à la gestion des eaux pluviales

4/ Le label cit'ergie de la ville de Rillieux-la-Pape,

Définition et objectifs généraux

Le label Cit'ergie, l'appellation française du label European Energy Award (EEA) a pour objectif d'inciter les collectivités à renforcer leur ambition politique Climat-Air-Energie, à travers une démarche d'amélioration

Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU de Rillieux-la-Pape – Ville Nouvelle



continue, qui s'adapte en permanence aux besoins des collectivités pour les pousser vers l'excellence. Il est porté par l'ADEME.

Un label en 3 niveaux (CAP Cit'ergie, Cit'ergie, Cit'ergie Gold) récompense pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique énergétique et climatique. Chaque niveau de label correspond à un pourcentage de points à obtenir en référence en son potentiel maximum, défini pour chaque collectivité selon ses compétences.

La Ville de Rillieux-la-Pape a confirmé à l'ADEME son engagement dans Cit'ergie en 2014. Un état des lieux a été conduit dans le cadre d'ateliers transversaux début 2015. Le 24 mars 2016, le Conseil municipal a délibéré sur la candidature de la Ville au label CAP Cit'ergie, sur la note de cadrage et sur le plan d'actions à partir d'un état des lieux réalisé début 2015. La Commission nationale du label Cit'ergie a octroyé le label CAP Cit'ergie à la Ville en juin 2016. Les efforts de la collectivité se poursuivent. L'objectif suivant est de formaliser son dossier pour l'obtention du label Cit'ergie lors de la CNL de novembre 2019. A noter, la Métropole de Lyon est également engagée dans la démarche Cit'ergie avec le même objectif d'obtenir le label Cit'ergie en novembre 2019.

Les axes de la démarche Cit'ergie de Rillieux-la-Pape :

Axe 1 : Concevoir une ville de proximité et de qualité environnementale et énergétique dans un souci d'épanouissement collectif

Répondre qualitativement aux besoins des Rilliards et de nos entreprises en matière d'habitat, de services, d'infrastructures, d'attractivité, de proximité... tout en réduisant la facture énergétique de notre territoire et en agissant sur la reconquête urbaine.

Axe 2 : Offrir un patrimoine communal de qualité et performant pour les usagers

Permettre la transition énergétique pour le patrimoine communal existant (rénovation énergétique du bâti existant, constructions exemplaires, performance de l'éclairage public, gestion de la flotte communale) et maintenir un niveau de services publics attractifs.

Axe 3 : Porter la responsabilité environnementale au cœur de l'administration rillarde, de ses projets et de sa commande publique

Intégrer les enjeux énergétiques dans les pratiques quotidiennes des services, les projets et les marchés de la ville afin de faire preuve d'exemple et de proactivité auprès des acteurs du territoire.

Axe 4 : Faire connaître l'engagement de la collectivité en matière d'énergie et faire adhérer l'ensemble des acteurs du territoire

Permettre la transition énergétique du territoire grâce à la sensibilisation, l'implication et la participation de tous les acteurs dans des actions de maîtrise de l'énergie.

Les 4 axes de ce label sont au cœur du projet NPNRU pour la ville et pour la Métropole de Lyon. A la fois présents sur les opérations, mais également son mode de gouvernance qui encourage et structure l'ensemble de l'action publique et privée des acteurs du territoire.

Article 4. La description du projet urbain

Le porteur de projet s'engage en lien avec les maîtres d'ouvrage à décliner le projet urbain à travers un programme urbain et une composition urbaine qui visent à répondre aux objectifs décrits à l'article 2 de la présente convention.

En italique et gris, les opérations non financées par l'ANRU, entre parenthèse : (le maître d'ouvrage)

Article 4.1 La synthèse du programme urbain (éléments clés)

Les actions programmées sur les trois secteurs de projet sont les suivantes :

Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU de Rillieux-la-Pape – Ville Nouvelle

Sur le secteur du Bottet : Le déploiement du projet sur le centre-ville

Les actions programmées sont les suivantes :

- **Aménagements :**
 - Le développement de l'opération d'aménagement centre-ville (Métropole) comprenant notamment :
 - La poursuite du linéaire commercial sur l'avenue de l'Europe (680m²)
 - 20 442 m² de SDP de logements neufs environ (302 logements) composée de :
 - 16 % de locatifs libres dédiés à l'AFL soit environ 40 logements soit environ 3180 m² de SDP
 - La hiérarchisation de la trame viaire et des stationnements
 - La création des espaces de liaisons vers le parc linéaire
 - Le développement d'espaces publics de centralité
- **Démolitions :**
 - La démolition de 89 LLS (Semcoda) – 7 rue du Bottet
- **Requalifications :**
 - *La réhabilitation de 266 logements (Semcoda)- 3 et 5 rue du Bottet*
- **Résidentialisations :**
 - La résidentialisation des tours et parking du Bottet (Semcoda)
- **Construction d'offre nouvelle en accession :**
 - 42 % d'accession libre soit environ 131 logements
 - 25 % d'accession sociale soit environ 79 logements
- **Reconstitution de LLS sur site**
 - 17 % de logements locatifs sociaux à destination des seniors (52 logements)
- **Construction AFL :**
 - 16 % de locatifs libres dédiés à l'AFL soit environ 40 logements
- **Equipements :**
 - *La restructuration du centre culturel (Ville)*
 - *La création d'un cinéma (ville)*
 - *L'agrandissement du groupe scolaire des Semailles (ville)*
 - Les deux tranches du parc public linéaire sur Bottet et Semailles (ville)
 - Le déplacement de la pépinière et création d'immobilier d'entreprise (ville)
 - L'installation de la Maison des Projets (ville)

Sur le secteur Velette / Balcons de Sermenaz

Les actions programmées sont les suivantes :

- **Aménagements :**
 - *La requalification de la liaison vers le centre ville (ville)*
- **Requalifications :**
 - La réhabilitation de 122 logements (Dynacité) financés par l'ANRU (sans prêts) (label BBC)
- **Construction d'offre nouvelle en accession :**
 - La construction de 93 logements en accession abordable sécurisée (Dynacité) avec le bénéfice de la prime ANRU

- **Reconstitution de LLS sur site (ilot libéré par la démolition des tours Lyautey)**
 - La construction de 16 logements LLS (Dynacité)
- **Equipements :**
 - *L'extension du groupe scolaire de la Velette (ville)*
 - *La réhabilitation du gymnase L Bobet (ville)*

Il est à noter que l'opportunité d'interventions complémentaires sur la partie est sur Velette sud représentant 125 logements, sera examinée lors d'une clause de revoyure à programmer en 2020-2021, conformément à l'avis du Comité d'Engagement du 4 février 2019..

Sur le secteur Alagniers Mont Blanc

Le programme du projet urbain du secteur Alagniers / Mont Blanc comprend deux entités qui font l'objet d'un seul et même projet urbain d'ampleur avec des modalités opératoires différentes (ZAC et Hors ZAC).

Les actions programmées sont les suivantes :

- **Aménagements :**
La création d'une ZAC dont le programme comprendra (sans intégrer dans le périmètre les démolitions, réhabilitations, résidentialisation des bailleurs et équipements publics) :
 - 50 050 m² de surface de plancher d'habitat diversifié
 - 2000 m² environ de surface de plancher d'activité
 - La démolition des 6 commerces Semcoda Place Boileau. Suite à la demande du CE de l'ANRU et au comité de pilotage du 16 septembre 2019 les engagements réciproques (Métropole/Semcoda) sont les suivants :
 - L'achat par la Métropole du terrain comprenant le bâtiment de la SEMCODA préalablement vidé des commerces par la Semcoda (extinction des baux commerciaux) au prix de 57€/m² le terrain avec absence de pollution
 - La prise en charge de la démolition par la Métropole
 - Un pré fléchage sur un îlot de la ZAC pour la réalisation de 40 logements en accession sociale ou en libre. A ce stade il est un peu tôt pour pouvoir localiser précisément ces logements, il sera possible une fois la constructibilité des îlots déterminés.
 - Le projet des espaces publics sur environ 74 000 m² sur la ZAC des Alagniers et 12 410m² sur le Mont-Blanc soit un total de 86 400m² (voiries, espaces publics, aménagement des cœurs d'îlots)
- **Requalifications :**
 - De 135 logements (Erilia) label BBC 2009
 - De 568 logements (Dynacité) label BBC 2009 (pour mémoire 162 logements du protocole)
 - De 193 logements (Semcoda) label HPE
- **Résidentialisations :**
 - 735 logements locatifs sociaux (Dynacité)
 - 216 logements locatifs sociaux (Erilia)
 - 193 logements locatifs sociaux (Semcoda)
- **Démolitions :**
 - De 108 logements dans la convention (Erilia)
 - De 160 logements dans la convention (Semcoda) (pour mémoire 16 logements dans le protocole)
 - De 262 logements (Dynacité) (pour mémoire 48 logements dans la convention)
- **Construction d'offre nouvelle en accession :**

Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU de Rillieux-la-Pape – Ville Nouvelle

- La construction de 800 logements estimés
- **Reconstitution de LLS sur site**
 - La construction de 142 logements LLS
- **Construction AFL :**
 - 22% de SDP logements locatifs libres dédiés à l'AFL soit environ 206 logements (environ 16 500 m² de SDP)
- **Equipements :**
 - La démolition reconstruction du groupe scolaire du Mont Blanc (ville)
 - La démolition et reconstruction du groupe scolaire et du gymnase des Alagniers (ville)
 - La reconstruction d'un pôle petite enfance (ville)
 - *La construction d'une Maison de la métropole (Métropole)*
 - *Les deux tranches du parc linéaire Hôtel de Ville et Charmilles (ville)*

Il est à noter que l'opportunité d'interventions complémentaires sur les deux secteurs du sud du Mont-Blanc (434 logements) et Alagniers Nord (125 logements), sera examinée lors d'une clause de revoyure à programmer en 2020-2021, conformément à l'avis du Comité d'Engagement du 4 février 2019.

En synthèse :

	Convention de renouvellement urbain	Centre Ville	Velette / Balcons de Semenaz	Alagniers Mont Blanc
Démolitions	619	89		530
Requalifications	1018		122	896
<i>Requalifications</i>	266	266		
Résidentialisations	1144	178		966
Construction sur site	210 logements locatifs sociaux	52 logements locatifs sociaux	16 logements locatifs sociaux	142 logements locatifs sociaux
	172 logements accession sociale a minima	79 logements en accession sociale	93 logements en accession sociale	800 logements libres et accession sociale
	979 logements libres	179 logements libres		
AFL		40 logements		206 logements
Equipements publics		pépinière d'entreprise Maison du projet		Démolition reconstruction du groupe scolaire Mont Blanc
<i>Equipements publics</i>		<i>restructuration du centre culturel construction d'un cinéma Réhabilitation du groupe scolaire Semailles</i>	<i>Extension groupe scolaire Velette Réhabilitation gymnase Bobet</i>	<i>Construction Maison de la Métropole</i>
Espaces publics majeurs		Parc linéaire urbain phases Bottet et Semailles	<i>liaison vers le centre ville</i>	<i>Parc linéaire urbain phases Hôtel de ville et Charmilles</i>

Article 4.2 La description de la composition urbaine

Au regard de l'ampleur du projet de renouvellement urbain avec ses trois secteurs distincts (Centre-ville, Velette / Balcons de Sermenaz, et Alagniers / Mont Blanc), il est exposé ci-après pour chacune des zones de projet la traduction des principes guides et les éléments de composition urbaine.

Un plan guide (graphique) du projet sur chaque quartier concerné par la présente convention est présenté en annexe A.

4.2.1. La composition urbaine du secteur Centre- ville : La traduction des principes guides :

1. Assurer la continuité du parc linéaire en est-ouest avec l'intégration de la rue de Madrid prolongée,

2. Structurer la connexion inter-quartiers autour de la rue de Madrid, plus lisible, moins impactée par la topographie et au terme de l'urbanisation du secteur de la Suzaie bénéficiant d'un débouché assez direct au centre du Village,
3. Multiplier les interfaces entre le parc est/ouest et les fonctions urbaines avec des venelles piétonnes qui structurent les liens nord-sud,
4. Proposer une nouvelle vitrine sur l'avenue de l'Europe avec un parvis public et une façade urbaine dans la continuité de l'opération Bottet-Verchère.

Dans le respect des principes-guide, le projet urbain sur la centralité décline un certain nombre d'orientations :

La nature structurante

- Construire le parc linéaire sur la section « centre-ville » et Mas Rillier,
- Relier les liaisons vertes du centre ville entre elles.

La trame viaire hiérarchisée et l'irrigation Nord/Sud

- Construire le prolongement de la rue de Madrid au nord, axe principal entre l'avenue de l'Europe et la Route de Strasbourg pour relier plus directement le centre-ville à Rillieux village (connexion de polarités),
- Supprimer la rue Ampère ou son apaisement de (création de la trame verte en lien avec le parc linéaire),
- Compléter le maillage fin dans le centre-ville.

Réorganisation des déplacements et du stationnement

A partir du constat de la multiplication des poches de stationnement existantes qui morcelle l'espace public, et d'une étude stationnement réalisée fin 2017, une offre de stationnement mieux dimensionnée a été proposée sur le périmètre opérationnel y compris avec les équipements nouveaux et la nouvelle offre commerciale.

Elle permet de réduire de l'impact automobile sur les espaces publics Il convient, en accompagnement, de hiérarchiser les voies de desserte et valoriser tous types de mobilités afin de rendre possible la continuité urbaine entre le village et le centre-ville.

La forme urbaine et les architectures

La recomposition urbaine du centre-ville s'articule autour de :

- deux îlots urbains en phase opérationnelle (Ilots A et B de Bottet-Verchères inscrits PNRU)
- trois îlots urbains en phase de cadrage urbain. (Ilots C, D et E de Centre-Ville au NPNRU)
- une réflexion sur la frange bâtie au nord (Rillieux Village)

Un Cahier de Prescriptions Architecturales Urbaines et Environnementales (CPAUE) a accompagné la première phase de recomposition et sera également prévu sur cette phase du NPNRU. Les 3 nouveaux îlots de Centre-Ville devront assurer une transition adaptée entre des tissus urbains discontinus. L'opération intégrera une mixité de formes urbaines pour participer à la transition entre le tissu de centre bourg composé de logements collectifs et individuels en alignement sur rue, et l'habitat collectif en plan libre du grand ensemble de la Ville Nouvelle.

La participation à l'animation urbaine

En complément des équipements créés ou réhabilités, l'animation urbaine se poursuit sur l'avenue de l'Europe en complément de la rive sud par :

- Les nouveaux îlots bâtis renouvellent et augmentent l'offre commerciale par des surfaces de commerces en rez-de-chaussée et se retournent en amorce de la rue de Madrid prolongée,
- Elles complètent la façade active sur l'Avenue de l'Europe et, au centre d'un nouvel espace public de centralité pouvant accueillir le marché hebdomadaire (existant place Maréchal Juin).

4.2.2 La Velette / Balcons de Sermenaz

La traduction des principes guides :

Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU de Rillieux-la-Pape – Ville Nouvelle

L'aménagement de ce secteur a été intégré dans la 1^{ère} convention ANRU avec un dernier avenant intégrant la démolition des deux tours Lyautey en complément des 126 logements du boulevard De Lattre de Tassigny démolis en 2008.

Il s'agit dans cette convention NPNRU de finaliser l'accroche entre ce nouveau quartier (500 nouveaux logements apportant de la mixité) et la Velette et par extension le centre-ville.

La forme urbaine et les architectures

Cette question a déjà été présente lors de l'intervention du PNRU, travaillée dans le cadre d'un Cahier de Prescriptions Architecturales Urbaines et Environnementales. Elle s'est traduite par l'exigence de la qualité de l'architecture tant sur les opérations situées le long de l'avenue Leclerc que sur les projets le long du parc naturel de Sermenaz. Ce souhait d'une qualité architecturale se traduit également sur les projets de réhabilitations de l'habitat social existant, créant ainsi l'accroche entre les deux entités.

- Mettre en valeur le parc en lisière de l'enveloppe urbaine
- Assurer une connexion du site avec la Ville Nouvelle et les quartiers environnants
- Offrir une diversité de typologies de l'habitat et favoriser la mixité sociale
- Optimiser le maillage viaire et développer le maillage modes doux
- Inscrire le projet dans la topographie du site

Le déploiement et finalisation du projet sur Velette / Balcons de Sermenaz

Afin de conforter le projet du PNRU, le NPNRU permet de finaliser le projet d'accroche au centre-ville. Dans le même temps une restructuration et un agrandissement du groupe scolaire Velette est projeté (dont l'objectif d'accueillir l'ensemble des enfants du secteur Velette /balcons de Sermenaz). D'autre part, il s'agit de finaliser l'ensemble des constructions et réhabilitations de ce secteur en construisant 93 logements en accession sociale et 16 logements en locatif social sur l'emprise des tours Lyautey démolies et en intervenant sur 122 logements en réhabilitation sur la partie sud de la Velette et 125 logements à retravailler en clause de revoyure..

4.2.3. Le quartier des Alagniers / Mont Blanc

La traduction des principes guides :

La forme urbaine et les architectures

Les quartiers des Alagniers et du Mont Banc représentent la partie la plus étendue de la Ville Nouvelle. Le paysage urbain se compose de huit « îlots » surdimensionnés sans réelle organisation.

Le projet urbain redéfinit cette organisation par une nouvelle composition en treize îlots de taille plus réduite.

Leur délimitation s'établit principalement grâce au dessin de la nouvelle trame viaire et à l'implantation des affluents verts qui structurent en profondeur les quartiers, jusqu'à l'intérieur de ces nouveaux îlots.

Afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux un travail partenarial a été conduit pour élaborer un schéma de composition urbaine. Celui-ci est bâti sur plusieurs principes d'aménagement :

- 1/ Des affluents d'orientations nord-Sud qui irriguent et structurent le quartier ont des objectifs communs (Qualifier le paysage urbain par le végétal, intégrer les usages, qualifier les accroches du quartier avec son environnement notamment avec la route de Strasbourg, le chemin du bois et la montée Castellane d'adapter les profils aux contextes des îlots) Ces affluents sont également hiérarchisés pour répondre aux enjeux d'ouverture du quartier à différentes échelles.
- 2/ Un axe Est-ouest que constitue l'Avenue de l'Europe qui sera conforté et redressé sur la pointe la plus à l'ouest du quartier, en entrée de ville, pour permettre d'offrir un nouveau visage au quartier
- 3/ Une recomposition des îlots conjuguant les besoins en stationnement des bâtiments conservés réhabilités tout en offrant des espaces extérieurs végétalisés de qualité et un cœur d'ilot ouvert à tout support des cheminements doux du quotidien
- 4/ Le développement d'une typologie d'habitat diversifié avec un épannelage en lien avec la qualification des affluents, les bâtiments conservés et les franges de l'opération (tissu pavillonnaire)
- 5/ Le renforcement de la polarité « services publics et activités » du pôle Europe avec l'implantation d'un équipement métropolitain (Maison De la Métropole de Lyon) viendrait compléter l'attractivité de ce secteur.

Le changement d'image de la ville et la mixité urbaine

Composé du quartier des Alagniers et du Mont Blanc, ce secteur est la partie la plus ancienne de la Ville Nouvelle. Il souffre d'une image assez négative liée notamment aux caractéristiques du cadre bâti (vétusté, rupture morphologique forte (forme urbaine et architecturale)...), à une paupérisation qui s'accélère et à l'absence de mixité puisque le quartier est composé exclusivement de logements sociaux. Il compose la façade sud de la Route de Strasbourg (échelle intercommunale), l'une des entrées sur le plateau, délimite la future place Charles de Gaulle et constitue l'une des façades bâties de l'avenue des anciens combattants d'Afrique du Nord (échelle communale), axe Nord Sud stratégique pour l'image et l'animation à terme de la ville. Dans cette situation géographique, le renouvellement urbain constitue un atout considérable pour commencer à initier le changement d'image de la Ville Nouvelle. Ces espaces riverains, aux capacités de renouvellement importantes, deviennent de véritables vitrines de Rillieux.

Une intervention volontaire et qualitative sur le quartier des Alagniers en particulier ses limites Ouest, Nord et Est constitue une réponse emblématique et un levier considérable du changement d'image pour l'ensemble de la ville. Avec les démolitions de deux immeubles d'entrée de quartier et de ville ainsi que la démolition reconstruction du groupe scolaire Alagniers et son gymnase, la lecture de la route de Strasbourg sera amplement modifiée et valorisée. Le quartier du Mt Blanc par ce projet de renouvellement urbain trouve une opportunité formidable d'ouverture sur le groupe scolaire démoli et reconstruit : une accroche visuelle et physique sur l'avenue de l'Europe, avec le parvis de l'église, mais également plus largement un travail sur les franges urbaines notamment vers le chemin du Bois.

La rivière et ses affluents / la nature structurante

Les secteurs des Alagniers et Mont Blanc se restructurent autour d'un socle « végétal fort » constitué par trois affluents verts Nord Sud (anciens combattants d'Afrique du Nord, Michelet, Boileau). Ce canevas réorganise les usages et les pratiques mais marque également le retour de la nature dans ces quartiers.

La trame viaire hiérarchisée et l'irrigation Nord/Sud

Le quartier des Alagniers fonctionne à partir de trois axes importants (deux en est/ouest et un en nord-sud), chacun porteur d'enjeux à des échelles différentes :

Au sein de ce triangle, la desserte fine des Alagniers est symptomatique des problèmes constatés à l'échelle de la Ville Nouvelle. Il pâtit d'une carence dans les relations Nord Sud, de parcours complexes et peu lisibles et d'une omniprésence de la voiture dans l'espace urbain.

Le projet urbain prévoit :

- Une structuration autour de la Route de Strasbourg (plus urbaine)
- Une desserte centrale des Alagniers par l'Avenue de l'Europe, rectifiée et prolongée vers la route de Strasbourg,
- L'affirmation du rôle structurant Nord/Sud de l'avenue des Anciens combattants d'Afrique du Nord
- Le complément et la hiérarchisation nécessaire de la trame viaire interne au quartier.

La participation à l'animation urbaine

Le quartier des Alagniers répond à des enjeux importants dans l'animation urbaine de la ville. Cette participation s'illustre à terme par :

- L'affirmation du rôle de la future place urbaine Charles de Gaulle comme polarité majeure. Le quartier des Alagniers devient l'une des façades de la ville qui cadre cet espace d'envergure à tout niveau. La façade Michelet représentant le nord du quartier doit proposer une réponse architecturale pour dessiner le cadre de cette place et répondre à la représentation et à l'animation du lieu à l'échelle de la ville.
- L'animation nécessaire de l'avenue des combattants d'Afrique du Nord en tant que lien à construire entre les polarités par la création de fronts de rue actifs. L'avenue des combattants d'Afrique du Nord établit une continuité entre la place Charles de Gaulle, le centre Europe et l'avenue de l'Europe.
- La préservation du pôle Europe comme polarité secondaire non centrée sur le commerce, véritable rotule entre les quartiers et les grands axes structurants de cette partie de la Ville Nouvelle.

Orientations de composition urbaine

Les enjeux :

Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU de Rillieux-la-Pape – Ville Nouvelle

- Désenclaver le quartier des Alagniers/Mont Blanc tourné sur lui-même en structurant et hiérarchisant le système viaire pour le rendre plus lisible, support d'usages et de connexions avec les quartiers environnants
- Faire rentrer le grand paysage dans le quartier en valorisant et confortant la place du végétal
- Assurer une mixité d'habitat pour diversifier l'offre et sortir du parc de logement exclusivement social, avec notamment un programme de démolition ambitieux
- Permettre une réhabilitation des immeubles conservés et une requalification des espaces extérieurs en liant avec la trame végétale
- Changer l'image du quartier en offrant une recomposition de la façade sur la route de Strasbourg et l'entrée Ouest de la Ville de Rillieux depuis Lyon
- Offrir des espaces publics de qualité supports d'usages et de lien social, notamment en sortant de la logique des micro-espaces actuels
- Renforcer le principe du cœur d'îlot ouvert et vert tout en qualifiant l'interface public/ privé
- Recentrer la place des équipements publics dans le quartier notamment les deux groupes scolaires mais également la polarité du pôle Europe.
- Retravailler l'ouverture et l'accroche du secteur Mont Blanc au Pôle Europe et au secteur des Alagniers.

Article 4.3 La description de la reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux

Les engagements relatifs à la reconstitution de l'offre sont décrits dans l'article 4.3 de la convention-cadre n°724 relative aux projets de renouvellement urbain de la Métropole de Lyon.

Compte tenu du taux de logement social de la ville de Rillieux la Pape (55,65 % en 2018) et dans un objectif de rééquilibrage territorial de l'offre locative sociale à l'échelle de la Métropole, les 683 logements sociaux démolis seront pour la plupart (473) reconstitués sur d'autres communes de l'agglomération. Le comité d'engagement du 4 février 2019 a validé à titre dérogatoire, la reconstitution sur site de 210 logements sociaux (30 % PLAI, 70 % PLUS) pour répondre aux enjeux développés ci-après.

16 logements (Dynacité) ont été financés en reconstitution dans le cadre du protocole de préfiguration (6 PLUS et 10 PLAI hors Rillieux -programmation 2017)

587 logements sont identifiés en reconstitution de l'offre démolie à Rillieux la Pape dans la convention cadre de la Métropole de Lyon : la reconstitution de 80 logements (patrimoine Dynacité dans le secteur des Alagniers) dont la démolition a été validée lors du comité d'engagement du 04 février 2019, seront intégrés par voie d'avenant.

Au global, la répartition est la suivante :

Bailleurs	Sur site		Hors commune		Ensemble		TOTAL
	PLAI	PLUS	PLAI	PLUS	PLAI	PLUS	
SEMCODA	23	51	136	55	159	106	265
Dynacité*	25	61	151	57	176	118	294
ERILIA	15	35	50	8	65	43	108
Ensemble	63	147	337	120	400	267	667
	30%	70%	74%	26%	60%	40%	100%

* la reconstitution intègre les 80 LLS démolis sur l'opération 9-13 place Michelet

La réalité de la demande de relogement est très fortement ciblée sur la commune malgré le travail de sensibilisation des ménages de la part des bailleurs lors des missions de relogement (plus de 95% des ménages souhaitent rester sur la commune et montrent un fort attachement à la commune). Cela conduit à

Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU de Rillieux-la-Pape – Ville Nouvelle

continuer de produire une offre nouvelle de la commune pour diversifier l'offre locale en proposant des petites typologies de logements (en direction de publics spécifiques (personnes âgées et jeunes) dans chacun des secteurs de projet. La convention ne prévoit pas de reconstitution sur la commune hors site. Cette disposition pourrait être étudiée lors d'un prochain avenant. A titre d'illustration, le nombre de logements LLS produits depuis 2014 se monte à 177 sur la commune.

Le projet NPNRU prévoit la diversification de l'offre résidentielle sur trois territoires :

- **Du secteur du Bottet**, la centralité de la commune. Il s'agit donc du secteur de la commune concentrant une partie importante de l'offre de services et de commerces. Par là-même, il s'impose donc comme un quartier particulièrement favorable au développement de l'offre de logements locatifs sociaux pour personnes âgées / en situation de handicap. De plus, ces personnes pourront rester autonomes au niveau de leur déplacement grâce à la présence de lignes régulières sur le secteur du Bottet (C2 – direction Part-Dieu et C5 – direction Cordeliers), qui sont des lignes fortes reliant le centre de l'agglomération.

Programmation : La dérogation ANRU de reconstitution sur site porte sur 20% maxi de l'offre produite sur ce secteur, soit 52 logements sociaux destinés aux personnes âgées (travail en cours sur les produits avec la Métropole et les bailleurs sociaux)

- **Du secteur de la Velette/Balcons de Sermenaz** : un nouveau quartier de 1529 logements au total en fin d'opération, accroché au centre-ville en Nord sud et jouxtant le parc naturel de Sermenaz avec d'un point de vue en belvédère sur l'est de Lyon.

La dérogation ANRU de reconstitution sur site porte sur 14.6% de l'offre produite sur ce secteur (109 logements hors opérations Balcons de Sermenaz) en gardant le principe de mixité des produits à l'ilot soit 16 logements.

La programmation du PNRU avec la démolition de 237 logements et la construction de 500 nouveaux logements sur Balcons de Sermenaz a permis de passer de 100% de LLS à 83,7% et atteindra 78,6% à la fin du NPNRU avec la reconstruction de 109 logements en accession sociale sur le terrain libéré par la démolition des deux tours Lyautey.

- **Du secteur d'Alagniers/ Mont Blanc** un territoire plus diffus, n'ayant pas la caractéristique d'hyper proximité que peut avoir le Bottet. Au regard de la liaison de la ligne C2 avec la Doua et du nombre d'entreprises présentes sur le plateau Nord, pourvoyeur en emploi et celle du C5 avec le centre-ville de Lyon, il convient donc de développer une offre de logements pour des étudiants / jeunes actifs, avec de petites typologies afin de venir en complément de l'offre en grands logements déjà existante.

La dérogation ANRU de reconstitution sur site porte sur 10% de l'offre produite sur ce secteur. La programmation de l'ensemble du projet urbain générera la construction de 800 à 1000 nouveaux logements et la démolition de 683 logements permettront de passer par étape de 100% de LLS à 70% à la fin du NPNRU et atteindra 64% à la fin du projet urbain.

Enfin pour conclure sur ce point stratégique majeur du volet habitat, le projet dans sa globalité sur l'ensemble de la Ville Nouvelle ferait passer la proportion de logements sociaux de 81% à la fin de la phase PNRU à 68% grâce à la programmation du NPNRU pour atteindre 64% à la fin de la phase post NPNRU.

Article 5 La stratégie de diversification résidentielle et les apports du groupe Action Logement en faveur de la mixité

La convention cadre de la Métropole de Lyon prévoit les dispositions générales de la diversification de l'offre. Sur le quartier Ville Nouvelle de Rillieux-la-Pape, la déclinaison de ces éléments est la suivante :

Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU de Rillieux-la-Pape – Ville Nouvelle

Article 5.1 La mise en œuvre de la stratégie de diversification résidentielle

La stratégie de diversification de l'offre résidentielle intégrée au PLU-H, est l'un des principaux enjeux pour la ville de Rillieux qui connaît un fort développement.

Un travail important a été mené sur la diversification sous forme de fiches analytiques de chacun des secteurs de projet à partir de l'état de lieux du secteur, atouts et faiblesses, du programme prévisionnel démolitions et réhabilitations, mais également des produits envisagés pour chacun des trois sous-secteurs. L'objectif est de réduire la part du logement social en deçà des 50% sur le territoire communal, tout en rééquilibrant l'offre résidentielle dans les différents secteurs de la ville.

Le principe sur chacun des secteurs est de construire une mixité à l'ilot afin de travailler également la mixité spatiale sur chacune des opérations d'aménagement.

Synthèse de la diversification par secteur de projet :

Secteur Bottet – Centre ville :

Démolitions LLS : 89 logements (7 Bottet) et 6 (Ex gendarmerie CDC habitat)

Programmation neuve :

PNRU :

1^{er} Ilot Bottet : 60 livrés dont 20 logements locatifs CDC habitat et le reste en accession libre

2^{eme} ilot Bottet : 90 logements en accession libre

Ex gendarmerie : 67 logements

- 14 en accession privée
- 19 en locatif privé
- 34 en locatif social

Opération NPNRU centre ville :

20 442 m² SDP (soit +/- 302 logements) :

- 3452 m² SDP LLS ciblés personnes âgées soit 52 logements
- 3180 m² SDP contreparties action logement soit 40 logements
- 13 810 m² SDP d'accession libre et abordable soit 210 logements

Secteur Velette – Balcons de Sermenaz :

Démolitions de LLS PNRU: 237 logements

Réhabilitations :

PNRU : 112

NPNRU : 244

Programmation neuve :

PNRU : 500 logements (75% en accession et 25 % en LLS (reconstitution de 50% des logts démolis))

NPNRU : 93 logements en accession abordable et 16 LLS (dérogation)

Secteur Alagniers – Mont Blanc:

Démolitions de LLS :

PNRU : 24 logements

NPNRU : 594 logements (+ clauses de revoyure 2020/2021)

Réhabilitations 1063 logements (+ clauses de revoyure 2020/2021)

Programmation neuve : 50 050 m² SDP de logements : 1148 logements

- 16 500 m² de locatif et d'accession de contreparties foncière logement

Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU de Rillieux-la-Pape – Ville Nouvelle



- 7500 m² de LLS (dérogation pers âgées et jeunes) soit 142 logements
- Répartition de la programmation habitat en cours (accession libre et accession abordable)

Article 5.2 La mobilisation des contreparties pour le Groupe Action Logement : des apports en faveur de la mixité

Les contreparties pour le groupe Action Logement visent à favoriser la mixité et la diversité de l'habitat en amenant une population nouvelle de salariés et ainsi réduire les inégalités dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville visés par le NPNRU.

Sur le territoire de la Métropole de Lyon, il est convenu de la répartition suivante entre convention-cadre et conventions quartiers en matière de droits de réservation :

- Pour les opérations dont le financement est inscrit dans la convention-cadre : les contreparties qui en découlent sont suivies dans la convention-cadre. Il s'agit des contreparties en droits de réservation sur la reconstitution de l'offre (sur site et hors site).
- Pour les opérations dont le financement est inscrit dans les conventions quartiers : les contreparties qui en découlent sont suivies dans chaque convention quartier. Il s'agit des contreparties en droits de réservation sur la requalification et des contreparties foncières (pour disposer d'une vision d'ensemble à l'échelle de la Métropole, une synthèse de l'avancement est réalisée dans la convention-cadre lors des revues de projets).

Les contreparties mises à disposition du groupe Action Logement au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain correspondent à :

- 19 680 m² de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à Foncière Logement ou à un ou plusieurs opérateur(s) auxquels Foncière Logement aura transféré ses droits. Sur ces fonciers aménagés, tout type et gamme de produits pourront être développés à l'exception de logements locatifs sociaux.
- 254 droits de réservation de logements locatifs sociaux pour 30 ans, correspondant à 19,4% du nombre de logements locatifs sociaux dont la requalification est financée par l'Agence, ou le cas échéant par d'autres financeurs (notamment FEDER et LBU), dans le cadre de la présente convention pluriannuelle. Ces droits se répartissent en :
 - 47 logements avec droits de réservation correspondant à 17.5% du nombre de locatifs sociaux requalifiés en QPV dont le coût serait inférieur à 45000 € par logement.
 - 207 logements avec droits de réservation correspondant à 20% des logements locatifs sociaux requalifiés en QPV dont le coût serait supérieur à 45000 € par logement.

En amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux visés, ces droits de réservation accordés à Action Logement Services sont formalisés dans une convention ad hoc entre Action Logement Services et le ou les réservataires et organismes HLM concernés.

Ces droits de réservation doivent être cohérents avec la stratégie de relogement et d'attribution mentionnée à l'article 6 de la présente convention.

Ces contreparties et leurs modalités de mise en œuvre sont détaillées respectivement en annexe B1 et B2 à la présente convention pluriannuelle.

Les modalités techniques de suivi et de pilotage des contreparties en faveur du groupe Action Logement prévues par la convention tripartite entre l'État, l'ANRU et Action Logement du 11 juillet 2018 pourront être précisées dans une instruction commune Action Logement – ANRU.

Les modalités de mise en œuvre en matière de contreparties sous forme de droits de réservation de logements locatifs sociaux seront précisées par la circulaire du ministère chargé du logement, conformément à la convention tripartite et tiennent compte de la stratégie d'attribution définie à l'article 6 de la présente convention.

Article 6 La stratégie de relogement et d'attributions

Les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires de la Métropole de Lyon sont repris dans le document cadre fixant les orientations en matière d'attribution et la convention intercommunale d'attributions.

Le document cadre fixant les orientations en matière d'attribution, tel qu'il est prévu à l'issue de la loi égalité et citoyenneté par l'article L. 441-1-5 du CCH et la Convention intercommunale d'attributions (CIA), telle que son contenu est défini par l'article L. 441-1-6 du CCH, ont été approuvés par le Conseil de la Métropole du 18 mars 2019. Ils font l'objet d'une présentation et d'engagements dans la convention cadre de la Métropole de Lyon.

À l'échelle de la Métropole

Les objectifs d'attribution repris dans la CIA sont chiffrés par bailleur et sur l'ensemble du territoire. Ainsi, chaque bailleur est tenu de respecter les engagements suivants :

- En dehors des QPV : 25% d'attributions issus du renouvellement urbain, cumulatif avec les ménages du 1^{er} quartile de ressources et les ménages relogés dans le cadre d'une opération de copropriété en difficulté. Le périmètre d'attribution pour ces publics concerne aussi les ex-ZUS. Il s'agira également d'être attentif à ne pas fragiliser des secteurs non inclus dans la géographie prioritaire de la politique de la ville, et présentant des signes de fragilité, notamment les ensembles de logements sociaux situés à proximité géographique des QPV ou encore les quartiers de veille active,
- Dans les QPV : 75% d'attributions aux ménages des trois quartiles de ressources les plus élevés, avec une veille sur le deuxième quartile de ressources,
- Sur l'ensemble du territoire : 25% d'attributions aux publics prioritaires issus de l'Accord collectif intercommunal d'attribution, et une attention particulière pour les demandeurs de mutation, les personnes en situation de handicap, les « suppléants ». En matière de relogement, la charte de relogement, mise à jour par les partenaires locaux et annexée à la convention-cadre, fixe le cadre général de mise en œuvre des opérations. Elle place le locataire au cœur des opérations de relogement.

Sur le QPV de Rillieux la Pape

La déclinaison locale des orientations et objectifs est assurée par la Métropole de Lyon en lien avec la Ville de Rillieux la Pape avec l'appui de l'équipe projet politique de la ville. Ce travail mobilise l'ensemble du partenariat local du diagnostic, à la définition des orientations et au suivi des objectifs.

Ce travail s'inscrit dans la stratégie globale de diversification de l'offre habitat détaillée dans l'article 5 de la présente convention. Les chiffres clés sont les suivants :

- Avec plus de 5 300 logements locatifs sociaux, la ville nouvelle concentre 79 % de l'offre locative sociale de la commune,
- Les $\frac{3}{4}$ des logements de la ville nouvelle sont des logements sociaux,
- Le rééquilibrage de l'offre résidentielle est rendu possible par le renouvellement urbain des 3 secteurs stratégiques : Alagniers-Mont Blanc, le centre ville-Bottet, Velette, sur lesquels la dynamique engagée au titre du PNRU1 est amplifiée,
- 683 logements sociaux démolis dans le cadre du NPNRU, dont 64 au titre du protocole de préfiguration (pm : 311 logements sociaux démolis dans le cadre du PNRU1)
- La reconstruction de près de 2 000 logements -90 % en accession- au titre du NPNRU sur les secteurs Alagniers et centre-ville (+ 700 logements neufs -75 % en accession- au titre du PNRU 1 sur les secteurs Balcons Sermenaz et Bottet). Pour rappel, les contreparties foncières d'Action Logement se montent sur l'ensemble du projet NPNRU à 19 680m² de SDP, comprenant du locatif et de l'accession, avec une diversité de produits logements possible.
- 1 302 logements sociaux réhabilités dans le cadre du NPNRU, dont 284 au titre du protocole de préfiguration, (pm : 1 199 logements sociaux réhabilités dans le cadre du PNRU1).
- 347 logements réservés par Action logement en contreparties des financements du NPNRU (94 logements neufs et 253 requalifications) ainsi que 37 logements réservés Action Logement sur les 210 logements locatifs sociaux reconstitués sur site.

Article 6.1 La stratégie d'attribution à l'échelle du quartier

Contexte

La ville nouvelle regroupe plus de 5 300 logements sociaux sur les 6 700 logements sociaux que compte la commune. Les marges de manœuvre pour faire évoluer le peuplement sont ténues compte tenu de la faible vacance et de la pression de la demande de logement social (environ 1 logement pour 3 demandeurs) notamment des ménages modestes (80 % sous plafonds PLAI).

Les ménages entrants dans le parc social de Rillieux la Pape sont majoritairement des habitants de la commune (61%). Les attributions sur le QPV / ville Nouvelle représentent 60 % du total des attributions de la commune et sont pour une part importante liées au relogement des ménages du quartier qui souhaitent dans la plupart des cas (80%) rester sur le secteur compte tenu de sa situation particulière sur le plateau en entrée nord-ouest de la Métropole.

- Sur le QPV, dans le temps, le profil familial des entrants est stable mais le niveau de ressources se fragilise.
- Le projet de renouvellement urbain contribuera à rééquilibrer le peuplement du quartier. Au total, plus de 90 % des logements neufs seront en accession, ils permettront d'attirer de nouveaux habitants. Les programmes en accession abordable et sécurisée visent à favoriser les parcours résidentiels des ménages y compris dans le quartier en QPV.
- Sur le parc existant, les réhabilitations sont l'occasion d'adapter les logements aux besoins des personnes âgées et des jeunes et d'engager un travail concerté avec les bailleurs sociaux sur la stratégie d'attributions des logements à l'échelle des sous-secteurs.

Les objectifs d'attribution pour promouvoir la mixité et les leviers mobilisés

Pour contribuer aux objectifs locaux, les leviers mobilisés par le projet de renouvellement urbain sont :

Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU de Rillieux-la-Pape – Ville Nouvelle

- La mobilisation des contreparties d'Action Logement Services (Cf. annexes B1 et B2 et annexe B2 de la convention cadre) qui permettra de cibler les ménages en activité et disposant de ressources stables. Pour rappel, les contreparties foncières d'Action Logement se montent sur l'ensemble du projet NPNRU à 19 688m² de SDP, comprenant du locatif et de l'accession, avec une diversité de produits logements possible. (Voir article 5.2). Les réservations de logements liées à la réhabilitation se montent quant à elles à 253 logements sur les trois secteurs de projet NPNRU. Un travail est engagé avec Action Logement afin de construire les conditions de mise à disposition de ces logements en flux ou en stock.
- La qualité des réhabilitations avec un objectif de 84% de logements requalifiés en BBC (1094 en BBC/1307 requalifications) qui permettra d'attirer de nouveaux ménages extérieurs et les demandes de mutations internes.
- Le travail sur les typologies à l'occasion des programmes de réhabilitation pour varier les profils de ménages. Le développement de petites typologies de logement peu présentes sur la Ville Nouvelle permettra d'accueillir des personnes âgées, handicapées, ou des étudiants ou jeunes travailleurs. Un travail est engagé sur ces différents publics et types d'habitat.
- La réalisation de travaux pour adapter une partie de l'offre de logement aux ménages âgés ou en situation de handicap. Certains programmes de réhabilitation vont conduire à la création de résidences intergénérationnelles. La question de l'accessibilité du patrimoine est également prise en compte (ascenseurs, accès aux rez-de-chaussée surélevés...).

La déclinaison territoriale des orientations de la CIA se traduit par :

→ Une contribution aux attributions hors QPV en facilitant les mutations hors QPV

Tous les ménages en demande de mutation ou concernés par le relogement ne pourront pas rester sur le quartier, il s'agit de travailler à leur mutation ou leur relogement en dehors du QPV (mais aussi en dehors du QVA et ex-ZUS). Les ménages issus des 1^{er} et 2^{ème} quartiles seront particulièrement ciblés.

→ Des attributions aux 3 quartiles de ressources les plus élevés à poursuivre dans le QPV

Pour 2018, les attributions de LLS aux 3 derniers quartiles de ressources atteignent déjà, sur la ville nouvelle, l'objectif visé par la CIA, tant globalement avec 236 attributions dont 186 aux quartiles 2, 3, 4 soit 78%, que par bailleurs :

- Dynacité : 74/91 soit 81.3%
- Erilia : 68/90 soit 75.5%
- Semcoda : 42/55 soit 76.36%

Une analyse plus fine des quartiles 1, 2, 3, 4 montre qu'il existe aujourd'hui un certain équilibre des attributions sur chacun des quartiles (de 20 à 33%).

Dans un contexte de précarisation des demandeurs de logement social, il est proposé d'avoir comme objectif de stabiliser ces résultats.

Les trois bailleurs sociaux impliqués se sont mobilisés pour favoriser tous les leviers de la mixité, et fluidifier le relogement.

Par ailleurs, à l'échelle métropolitaine les bailleurs et réservataires sont mobilisés dans des groupes de travail sur la location active, la gestion en flux des réservations ou encore la cotation de la demande.

Ainsi, de manière générale sur l'ensemble du territoire, et pour les ménages les plus autonomes, un dispositif expérimental de location active leur permet d'accéder et de postuler à certaines offres réservées aux demandeurs de mutation (sites www.logementsocial69.fr et www.bienveo.fr).

Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU de Rillieux-la-Pape – Ville Nouvelle



Ces informations sont également diffusées au sein du Service d'accueil et d'information du demandeur en cours de formalisation dans le cadre du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur.

Une stratégie d'attribution fondée sur le partenariat local

Le projet du quartier s'inscrit dans des réflexions d'équilibre territorial à l'échelle métropolitaine. Les temps de travail collectif et les différentes instances sont mobilisés pour réfléchir, mettre en œuvre et évaluer les stratégies d'attribution :

- Les objectifs d'attribution à l'échelle du territoire métropolitain ont été définis dans la convention intercommunale d'attributions ;
- Le GTPU sur ces questions permet de croiser les impératifs du document cadre et de la CIA, les spécificités du quartier et la politique des bailleurs sociaux ;
- Cette stratégie est présentée lors de l'Assemblée générale de l'ILHA (Instance locale de l'habitat et des attributions) qui réunit la Métropole, la Ville, l'État, les bailleurs sociaux et les partenaires présents sur le territoire. L'Assemblée générale est un temps annuel d'observation à l'échelle de la commune qui permettra de suivre l'atteinte des objectifs d'attribution fixés dans les documents cadres à l'échelle de la commune, et d'évaluer la contribution de l'opération de relogement sur le quartier à l'atteinte de ces objectifs métropolitains.
- Cette stratégie est validée et suivie par le Comité de pilotage de la présente convention quartier NPNRU.

Le suivi des attributions

Annuellement, les attributions issues du renouvellement urbain devront faire l'objet d'une analyse par quartier pour voir si les objectifs ont été atteints et expliquer les écarts le cas échéant. Il s'agira notamment d'identifier :

- la part de relogement hors site issue des opérations de relogement en cours ;
- la part des attributions aux trois quartiles de ressources les plus élevés dans le QPV ;
- d'autres indicateurs qui montrent que l'opération de renouvellement urbain a contribué à plus de mixité ;
- le compte rendu des travaux spécifiques menés sur les attributions.

Ce bilan sera travaillé en GTPU. Il sera présenté au Comité de pilotage de la présente convention quartier et pourra être présenté en Assemblée générale de l'ILHA.

Les bilans des différents quartiers feront l'objet d'une analyse consolidée à l'échelle métropolitaine, qui sera partagée entre le COPIL NPNRU et la Commission de coordination, en charge du suivi des objectifs globaux de la CIA.

Article 6.2 la stratégie de relogement à l'échelle du quartier

Au total, près de 683 ménages concernés par la démolition de leur logement, vont devoir être relogés. Le relogement peut contribuer à des parcours résidentiels positifs. La stratégie de relogement s'appuie sur la charte de relogement.

L'application de la charte intercommunale de relogement sera assurée par les équipes de relogement de chacun des 3 bailleurs concernés : Dynacité, Semcoda, et Erilia avec le concours de l'inter bailleurs, inter réservataires qui permet de répondre au plus proche des attentes et besoins des ménages concernés.

La gouvernance de chaque opération de relogement s'articule autour de 4 instances :

Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU de Rillieux-la-Pape – Ville Nouvelle

- Un comité de pilotage à l'échelle du GPV, présidé par le maire réunissant l'ensemble des partenaires des opérations de relogement sur le QPV. Il fait un point d'avancement du relogement, valide le déroulement des relogements et facilite l'intervention de l'inter bailleurs et l'inter réservataires. Il permet également de répondre aux difficultés éventuelles qui n'auraient pas été résolues au niveau plus opérationnel. Il a pour objet d'assurer le pilotage global du relogement sur le QPV. Il se réunit au moins une fois par an. Il peut être intégré comme l'un des ordres du jour d'un comité de pilotage NPNRU en fonction des questions à traiter,
- Un comité inter bailleurs et inter réservataires animé par le GPV se réunit autant que de besoin,
- Un groupe technique des relogements (GTR) pour chacun des bailleurs qui se réunit une fois par mois sur une même demi-journée. L'invitation au GTR est envoyée par le GPV à l'ensemble des partenaires, chacun des bailleurs avec son équipe de relogement anime sa tranche horaire. Il suit l'avancement des relogements, présente les situations individuelles des ménages relogés et donne un avis sur les situations les plus fragiles identifiées en amont de relogements. L'état et l'équipe GPV sont présents à ce GTR et vérifient le respect des objectifs définis par la charte,
- Le groupe de suivi social est déclenché après l'enquête relogement en fonction des besoins repérés. Il aborde les situations de fragilité sous l'animation du travailleur social de chacun des bailleurs en présence du Centre Communal d'Action Sociale, de la Maison de la Métropole, de la Caisse d'Allocations Familiales et éventuellement du Centre Médico Pédagogique.
Chacun des bailleurs précisera dans son dossier d'intention de démolir (DID) les modalités d'organisation du relogement, tout en respectant a minima la charte de relogement.

Les engagements des partenaires locaux en matière de relogement concernent les ménages suivants :

- Les titulaires, signataires, du bail, présents lors du diagnostic social relogement, y compris les demandes de séparation et y compris en cours d'opération,
- Les décohabitants : personnes liées aux signataires de bail, présentes lors du diagnostic social relogement, dont le logement est la résidence principale et qui souhaitent accéder à un logement autonome (sous réserve du respect des critères d'attribution du logement social), y compris en cours d'opération,
- Les personnes hébergées justifiant d'une domiciliation d'au moins une année dans le logement, présentes lors du diagnostic social relogement.

Les équipes relogement accompagnent chaque ménage pour la prise en charge des différentes démarches administratives (changement d'adresse, nouveau dossier APL, etc...), des fermetures et ouvertures de compteurs et les abonnements (Energie, eau et téléphonie), et des branchements et installations de divers équipements (cuisinières...). Le cas échéant, une aide spécifique peut être mise en place pour la réalisation de menus travaux pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite et/ou isolées (pose ampoules, accrochage lustres...) dans le cadre du marché de déménagement et sur la base d'un forfait confort.

En parallèle, les équipes relogement ou les partenaires sociaux prennent en charge l'accompagnement nécessaire à l'appropriation du nouvel espace de vie et peuvent proposer un Accompagnement Social Lié au Logement.

Pour chaque opération de relogement, un suivi post relogement est prévu pour chacune des familles relogées. Au fur et à mesure des relogements, et environ 6 mois après, une mission spécifique sera confiée à un cabinet externe pour réaliser des entretiens (enquêtes de satisfaction) en vue de la mise en place d'un suivi post relogement si nécessaire. Cette visite permet surtout de vérifier, avec la famille, la pérennité du relogement et leur l'intégration dans leur nouvel environnement (nouveau quartier, nouvelle résidence et nouveau logement).

Par ailleurs, une démarche partenariale (Métropole, Centre sociaux, CCAS, ASV...) sur le territoire mise en place pour lutter contre l'isolement des personnes les plus fragiles, notamment âgées pourra être ponctuellement mobilisée pour des visites à domicile post relogement afin d'accompagner au mieux le relogement dans un autre environnement.

Le suivi du relogement

L'outil de suivi RIME est renseigné par les bailleurs sociaux. Il permet d'assurer le suivi des relogements, de produire des statistiques et partager les résultats. Il doit permettre de fournir un bilan pour vérifier les engagements pris. Le suivi du relogement se fait au fur et à mesure et à la fin de l'opération de relogement. Ce bilan peut permettre d'alimenter l'analyse relative aux attributions travaillée dans le cadre du GTPU.

Article 7 La gouvernance et la conduite de projet

Article 7.1 La gouvernance

Le partage des responsabilités entre la Métropole de Lyon et la commune de Rillieux-la-Pape est organisé de la façon suivante. La convention-cadre de la Métropole de Lyon définit les modalités de pilotage à l'échelle de l'ensemble des quartiers en renouvellement urbain visées au titre I de ladite convention-cadre.

La gouvernance du projet est partenariale et est organisée comme suit :

- La convention-cadre de la Métropole de Lyon définit les modalités de pilotage à l'échelle de l'ensemble des quartiers en renouvellement urbain visés au titre I de ladite convention-cadre.
- Au local, la mise en œuvre du projet de territoire intégré défini dans la convention locale du contrat de ville métropolitain pour Rillieux-la-Pape est suivie dans le cadre du Comité de pilotage stratégique politique de la ville. Cette instance porte le pilotage du projet de territoire, assure les priorités, l'interpellation et la mobilisation du droit commun. Le comité de pilotage de la politique de la ville pour Rillieux-la-Pape réunit de manière annuelle l'ensemble des signataires de la convention. Il mesure l'avancement de la mise en œuvre de la convention locale, de la mobilisation du droit commun (services, dispositifs, moyens...) de chacun des partenaires signataires, échange autour de l'évolution de la situation du territoire, définit par thématique les orientations annuelles pour les quartiers prioritaires de Rillieux-la-Pape et ajuste, le cas échéant, les orientations stratégiques ou les objectifs opérationnels de la présente convention.
- En tant que de besoin, un comité de pilotage spécifique au renouvellement urbain est organisé (au moins 1 fois/an). Il vérifie le respect des engagements définis dans le projet de renouvellement urbain, fixe les orientations visant à cadrer le déploiement du projet, veille à la bonne articulation temporelle et physique des différentes maîtrises d'ouvrages. Des temps intermédiaires peuvent être organisés entre le maire et le vice-président de la Métropole en charge du renouvellement urbain, pour assurer un co-portage convergent par la Métropole porteur de projet et la ville, porteur de projet associé.
- Les comités de pilotage sont préparés, en tant que de besoin, par un ou plusieurs comités directeurs partenariaux qui réunissent les directions de chacun des partenaires.
- Afin d'assurer le travail partenarial, la coordination, et le pilotage urbain, le directeur de projet organise une fois par mois (ce rythme peut varier en fonction des périodes du projet) un groupe technique projet urbain (GTPU). Il réunit les différents partenaires (Métropole, Ville, DDT, délégué du préfet, bailleurs concernés...), maîtres d'ouvrages, prestataires...et tout autre invité en fonction des sujets évoqués et des besoins du projet.

- Un groupe Technique Ville Nouvelle assure l'articulation et l'information auprès de tous les partenaires du contrat de ville à partir d'une approche plus opérationnelle en proximité avec les habitants. Il s'agit de mobiliser le partenariat afin de suivre l'évolution de la vie des quartiers, mettre en place les actions nécessaires et accompagner les dynamiques de projet.
- Des groupes plus thématiques (GSUP, tranquillité publique, santé, insertion, emploi...) existent en fonction des problématiques particulières repérées ou des actions à mettre en place. A travers ces différentes instances plus opérationnelles, un processus itératif s'engage visant à répondre aux enjeux de renouvellement tout en s'appuyant sur les ressources que constituent le territoire et ses acteurs (habitants, associations, commerçants...), et en s'adaptant à la réalité du terrain et son évolution.

Article 7.2 La conduite de projet

Pour assurer la coordination des maîtres d'ouvrage et le bon déroulement et enchaînement des différentes opérations ainsi que l'ordonnancement général du projet à mener, la Métropole de Lyon conduit le pilotage opérationnel du projet.

La convention-cadre relative aux projets de renouvellement urbain de la Métropole de Lyon présente les modalités déployées à l'échelle intercommunale. Elle prévoit et suit l'exécution financière des forfaits alloués par l'ANRU pour le co-financement des équipes projets.

Le projet est piloté techniquement sur chaque site par une équipe projet politique de la ville dédiée. Elle a pour mission l'accompagnement à la définition du contrat de ville, sa mise en œuvre et la coordination des politiques publiques sur les quartiers afin de répondre aux besoins des habitants des quartiers. Cette unité dans la conduite du projet est fondamentale pour maintenir la notion d'un projet intégré de territoire et d'une complémentarité permanente entre les trois dimensions de la politique de la ville. Sur ces bases, un cofinancement en trois tiers et un co-mandatement de ces équipes sont définis en commun entre l'État, la Métropole et les communes.

La direction de projet de Rillieux-la-Pape est employée par la Métropole de Lyon. Les autres agents (chargés de missions, agents de développement, assistante secrétaire...) sont employés par la Ville et rattachés hiérarchiquement à la direction de projet.

L'équipe projet politique de la ville de Rillieux-la-Pape est donc mandatée par l'État, la Métropole de Lyon et la Ville pour intervenir sur la Ville Nouvelle, le QPV.

L'équipe projet de Rillieux-la-Pape est rattachée à la Direction Pilotage Urbain au sein des services métropolitains et à la Direction Générale des Services sur l'organigramme municipal.

Elle comprend :

- Le directeur de projet de Rillieux est employé par la Métropole de Lyon. Il est le garant technique de la cohérence globale du Grand Projet de Ville et donc de la bonne articulation entre les différents volets du projet : renouvellement urbain, développement social. Il intervient sous l'autorité du comité de pilotage dont il est chargé de coordonner et vérifier la mise en œuvre des décisions. Le directeur de projet est responsable de l'équipe du GPV et est en lien fonctionnel avec le volet éducatif du contrat de ville. À ce titre, il assure l'articulation avec les différentes procédures contractuelles qui concourent à une démarche projet d'ensemble. Il est l'interlocuteur premier du délégué du préfet.
- Le directeur adjoint coordonne, anime et met en œuvre la convention locale d'application du contrat de ville de Rillieux-la-Pape (volet développement social); il suit notamment les programmations annuelles et leur suivi financier et administratif, en lien avec l'ensemble de l'équipe projet. Il suit et évalue, en lien étroit avec l'équipe et les opérateurs, les actions financées au titre de la politique de la ville. Il recherche la mutualisation et la capitalisation des initiatives et actions menées sur les quartiers prioritaires (politique de la ville et droit commun) afin de les coordonner ou de les dynamiser. Il assure la promotion et la valorisation des actions menées sur le territoire. Il anime la thématique culturelle du contrat de ville, en articulation étroite avec le service

Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU de Rillieux-la-Pape – Ville Nouvelle

culture et action internationale de la ville. Il assure la mise en œuvre et le suivi de l'AMO communication /concertation. Il vient en appui du directeur de projet sur l'ensemble des instances et des projets de coordination au sein de la ville de Rillieux-la-Pape, afin d'assurer la transversalité des informations et des projets.

- Les agents de développement territoriaux gèrent l'élaboration et la mise en œuvre du projet de quartier dans le cadre de la convention locale d'application du contrat de ville métropolitain. Il s'agit, à partir d'objectifs communs, de coordonner la réalisation d'actions de développement social : Par ailleurs, dans le cadre d'une mission spécifique :
 - L'ADT Ouest assure la coordination de la thématique GSUP : collaboration avec les services Cadre de vie (gestion patrimoniale) pour les projets Fonds petits travaux est en relation avec les bailleurs, participe à des groupes de travail (prévention, jets de déchets, maison économe...), est associé aux instances techniques de l'ASP.
 - L'ADT Est assure la coordination du volet santé du contrat de ville :
 - Pilotage de l'ASV en lien avec le CCAS
 - Suivi de la programmation annuelle de l'ASV : programmation, mise en place d'actions...
- Le chef de projet emploi insertion propose, coordonne et met en œuvre la politique locale pour l'insertion et l'emploi, volet insertion du GPV en lien avec les politiques de la Métropole portées par la MMie. Il mobilise le réseau des opérateurs en articulation avec les politiques locales ; il organise et anime les instances locales ; il favorise la coordination des acteurs locaux et institutionnels sur l'emploi et l'insertion. En collaboration avec l'agent de développement économique, il développe une connaissance fine de la gestion prévisionnelle des emplois, participe à l'élaboration d'actions de formation, de mise à l'emploi, de suivi. Il a également en charge la gestion de la Plateforme Insertion Formation et la responsabilité de l'agent d'accueil.
- L'agent de développement économique permet une meilleure adéquation entre la demande des entreprises du territoire et l'offre d'emploi locale (Chargé de Relations Entreprises - pour 50% du temps) : animation et développement d'actions en faveur des entreprises et des partenaires de l'emploi et de l'insertion du territoire, mise en œuvre et développement des clauses d'insertion dans les marchés publics et privés (en lien avec les facilitateurs de la MMie). Il accompagne à la création d'activités les habitants des quartiers de la Ville Nouvelle de Rillieux-la-Pape (CREAR - pour 50% du temps) : animation du dispositif CREAR. Il coordonne les actions d'aide à la création d'entreprises (ante et post-crétation) sur le territoire (accompagnement spécifique CIDFF, accueil CCI, coopérative d'activités, pépinière Cap Nord) et participe au réseau d'agglomération Lyon Ville de l'Entrepreneuriat.
- Le coordonnateur du CLSPD a pour mission de piloter le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et des dispositifs partenariaux relevant de la prévention de la délinquance et de la sécurité, de l'aide aux victimes ainsi que les groupes de travail en découlant. Il prend en charge plus directement les aspects liés à la prévention et en lien avec la police municipale le volet sécurité du contrat. Il s'agit d'une mission opérationnelle consistant à valoriser les opportunités de terrain, identifier et aider au montage de projets d'animations locales. De ce fait, l'agent travaille en étroite collaboration avec les acteurs directement impliqués sur le terrain, notamment les services municipaux. Cet agent gère également la Maison de Justice et du Droit et a la responsabilité de l'agent d'accueil. Il a également en charge deux médiateurs des espaces publics et jeunesse.
- Les agents d'accueil (PIF et Maison de Justice et du Droit) assurent l'accueil physique et l'orientation du public, la gestion des salles de réunion, le suivi de la fréquentation.
- L'assistant d'équipe a en charge la gestion du standard téléphonique, la gestion des agendas, la saisie et l'envoi des courriers, des compte rendus, le montage de réunions.

- Le responsable administratif et financier a en charge le suivi des dossiers administratifs et financiers, tels que conventions, délibérations, lettres de commande, ainsi que le budget du service.
- Le coordinateur PEDT (en lien fonctionnel) permet le pilotage global de la politique éducative locale et la mise en cohérence des différents dispositifs d'accompagnement individualisés sont assurés par la directrice des Politiques Éducatives en lien avec les responsables des services concernés. Rillieux est labélisée cité éducative.

Une AMO stratégie urbaine est mobilisée sur l'ensemble des secteurs du projet urbain, dans la définition globale du cadrage urbain et plus ponctuellement sur des secteurs d'études complémentaires en fonction de l'évolution du projet. Elle est également garante de la déclinaison du plan guide dans toutes les opérations urbaines chez toutes les maitrises d'ouvrage.

Enfin, l'équipe dispose de moyens de concertation et de communication afin d'accompagner la définition et la mise en œuvre des projets, appuyer la participation des habitants et faire connaître les projets réalisés dans le cadre de la politique de la ville dont le NPNRU sur Rillieux-la-Pape et plus largement sur le volet attractivité du territoire, notamment à travers des permanences au sein de la Maison des projets ou délocalisées sur les marchés.

Article 7.3 La participation des habitants et la mise en place des maisons du projet

Le porteur de projet, en lien avec les maitres d'ouvrage, s'engage à mener une démarche de coconstruction avec les habitants tout au long du projet de renouvellement urbain. Il s'engage ainsi notamment à mettre en œuvre les actions suivantes :

L'évolution des postures professionnelles et la place des habitants dans la politique de la ville est au cœur de la convention locale d'application du contrat de ville métropolitain pour Rillieux-la-Pape. Dès la construction du contrat de ville, la participation des habitants a été recherchée. Il en a été de même pour la conception des projets de renouvellement urbain, pas uniquement sous une entrée de gestion ou d'aménagement, mais bien aux différentes échelles du projet : de la conception aux aménagements de proximité dans tous les temps du projet.

Les projets portés quotidiennement par les structures partenaires du contrat de ville reposent sur une expertise et une connaissance du territoire et sur la prise en compte forte de la parole habitante. La présence des habitants dans les projets de développement social et urbain est manifeste car elle est à la base de la réussite ou de l'échec d'un projet. Par ailleurs, les associations de proximité portent des projets grâce à l'implication essentielle de bénévoles. (ex : le centre social a travaillé sur le vivre ensemble en réponse aux attentats de 2015).

La participation des habitants à la définition des projets de renouvellement urbain est un processus dynamique qui s'inscrit dans la durée, dans la régularité des rencontres et dans la pluralité des outils de concertation utilisés. La diversité des dispositifs permet d'adapter la démarche en fonction de l'avancée du projet, de la taille du périmètre concerné et des différents degrés de participation souhaités (information, consultation, concertation, coproduction...).

Des rencontres régulières ont eu lieu avec les habitants. A côté des permanences de la Maison des projets le GPV s'est doté d'instruments de communication facilement déplaçables permettant d'utiliser l'espace public comme espace de dialogue. Les sorties d'école, les fêtes de quartier, les temps conviviaux et festifs (vide grenier de la Velette, la fête de la musique, fête des voisins...) ont été des prétextes pour recueillir de manière informelle la parole des habitants dans une démarche d'aller vers ceux qui ne vont pas faire la démarche de s'informer.

Les expérimentations urbaines

La maquette 3D a pour objectif de favoriser l'appropriation du projet urbain par les habitants à travers la réalisation d'ateliers 3D. Ces ateliers de modélisation via le logiciel Sketchup ont permis aux habitants (adultes et jeunes) de reconstituer le quartier actuel de la Velette à travers la réalisation d'une maquette 3D évolutive durant le temps du projet. A l'issue de la série d'ateliers, la maquette a été assemblée par plusieurs groupes de participants. L'évolutivité de cette maquette permet l'association des habitants sur différents temps liés aux évolutions du projet urbain. Cet outil permet de sensibiliser largement les habitants du territoire à travers une double valorisation.

La participation des habitants est au cœur de l'action du Grand projet de ville. Souhaitant aller au-delà du formalisme des réunions publiques et autres dispositifs de communication plus verticale, l'équipe du GPV et ses partenaires ont encouragé les démarches pour aller vers les habitants. Faisant écho à la loi de programmation pour la ville de février 2014 qui pose la politique de la ville comme devant être co-construite avec les habitants et sur de nouvelles démarches d'« empowerment », l'équipe projet a pu expérimenter des démarches novatrices en matière de participation des habitants comme :

- Les agoras publiques : vues comme des moyens d'aller chercher le débat et l'échange avec les habitants, l'agora est un espace modulaire en bois prenant place sur l'espace public et pouvant accueillir une cinquantaine d'habitants. Utilisée lors de manifestations festives, elle permet le débat et le recueil de la parole.
- La formation des acteurs du territoire « au pouvoir d'agir des habitants » : la formation travaille la question de la posture professionnelle, des modalités « d'aller vers », du repérage des requêtes individuelles afin de favoriser des mobilisations d'individus plus collectives et donc plus efficaces. La participation des habitants pour le déploiement des projets de renouvellement urbain
- La participation des habitants pour le déploiement des projets de renouvellement urbain : L'équipe projet politique de la ville met en place une méthodologie d'intervention adaptée à chaque type de projet et au degré de participation attendu : dispositif de concertation en pied d'immeuble ou porte à porte pour le recueil des usages, ateliers habitants (temps d'échanges, recueil de paroles et débat), atelier d'expression mis en place par les associations du quartier (travail sur la mémoire, l'adaptation aux changements...), organisation de temps conviviaux avec les associations du quartier et les bailleurs. Ces temps festifs permettent d'échanger sur le projet de renouvellement urbain de manière plus informelle et de recueillir les besoins qui peuvent se concrétiser en actions à court terme.

La participation des habitants pour le déploiement des projets de renouvellement urbain

L'équipe projet politique de la ville met en place une méthodologie d'intervention adaptée à chaque type de projet et au degré de participation attendu : dispositif de concertation en pied d'immeuble ou porte à porte pour le recueil des usages, atelier habitants (temps d'échanges, recueil de paroles et débat), atelier d'expression mis en place par les associations du quartier (travail sur la mémoire, l'adaptation aux changements...), organisation de temps conviviaux avec les associations du quartier et les bailleurs. Ces temps festifs, permettent d'échanger sur le projet de renouvellement urbain de manière plus informelle et de recueillir les besoins qui peuvent se concrétiser en actions à court terme.

Le Conseil citoyen

Le conseil citoyen de Rillieux-la-Pape a un fonctionnement original qui fait ses preuves depuis maintenant 4 années.

Pour répondre au problème de clivage Ville Nouvelle/quartiers périphériques ainsi que de repli des quartiers sur eux, il a été décidé de ne créer qu'un seul "conseil citoyen". Celui-ci n'est pas limité aux seuls quartiers politiques de la ville et englobe au contraire tous les secteurs de Rillieux-la-Pape. De plus, pour renforcer et diversifier la participation des rillards, prévenir les tendances à retrouver toujours les mêmes habitants dans les instances participatives, il a été proposé la mise en place de « focus groupe ».

En sciences sociales, les focus-groupes sont utilisés pour étudier des problématiques sociétales par la discussion de groupe. Ils sont composés de 10 à 12 personnes qui réfléchissent sur une problématique donnée. Ces groupes, composés pour moitié de personnes tirées au sort et pour l'autre moitié de personnes volontaires, se réunissent sur 5 à 6 réunions pour étudier un sujet et émettre des propositions

qui sont présentées lors de l'assemblée générale des conseils citoyens et en délibération du conseil municipal.

A l'issue des travaux de chaque groupe, ceux-ci sont dissous afin de contribuer au développement et à l'élargissement de la démarche citoyenne dans l'ensemble de la population. Par la suite, de nouveaux groupes d'habitants sont constitués et travaillent sur d'autres sujets. Deux sessions par an se déroulent.

Les sujets abordés au sein des focus groupes sont d'intérêt général à l'échelle du territoire de la commune. Les discussions doivent voir émerger des réponses/solutions concrètes à mettre en œuvre, ils concernent principalement des actions liées à l'aménagement et au développement de la commune sur des thèmes variés comme le renouvellement d'un quartier, le développement des modes doux, la promotion des circuits courts, la politique culturelle de la commune, etc.

Ainsi, le Conseil Citoyen a pour objectif de :

- permettre aux habitants des quartiers en politique de la ville de devenir des citoyens actifs de leur quartier, de leur commune et de leur agglomération,
- valoriser l'expertise d'usage des habitants des quartiers, leur créativité, leur capacité à agir, ainsi que celles des associations et acteurs qui y mènent des actions au quotidien,
- contribuer, conjointement avec l'Etat, les collectivités territoriales et les associations, à la définition des actions les plus pertinentes au regard des besoins identifiés dans le quartier et à la co-construction des contrats de ville à toutes les étapes de la démarche contractuelle.

Localement, il s'agit de consolider les pratiques participatives existantes, aller chercher les habitants éloignés de la culture de la démocratie participative, mobiliser les acteurs locaux dans des démarches collaboratives impliquant les habitants.

Le conseil citoyen a été mobilisé à plusieurs reprises pour enrichir la réflexion des partenaires institutionnels. Ils ont été amenés à travailler sur plusieurs sites en renouvellement (Alagniers, Bottet Centre-ville) et exposer leur point de vue en matière de restructuration urbaine. Ce travail a permis de révéler les points de convergences et de divergences, leur a permis de monter en compétence et d'avoir une lecture partagée des enjeux urbains et sociaux portés par le projet de renouvellement urbain. Visites en marchant, travaux sur plan, rencontre avec les techniciens ville et AMO cabinet d'architecture, définition et partage des atouts et points forts des territoires ont ponctué ces travaux qui ont été présentés en Assemblée Générale des conseils citoyens puis en séance du conseil municipal.

La Maison des Projets :

La Maison des projets est l'équipement phare mettant en avant l'ensemble des projets urbains de la ville. C'est un lieu ressource pour les habitants pour prendre connaissance des mutations urbaines en cours et à venir. La maquette numérique permet d'avoir une vue aérienne 3D faisant apparaître les transformations de la ville ainsi que les grands enjeux sous-jacents.

En comptant les permanences hebdomadaires du Grand projet de ville, les permanences délocalisées sur les marchés, les accueils de classe et de groupes constitués, c'est environ 1000 personnes qui ont été accueillies en 2017.

Il est à noter qu'une nouvelle Maison des Projets s'est implantée place Maréchal septembre 2019, après la démolition de la gallette commerciale du Bottet dans laquelle elle s'était provisoirement installée en 2016.

L'appui aux dynamiques locales associatives et habitantes : Agir dans mon quartier

La Ville de Rillieux a recours au Fonds de Participation des Habitants à travers le programme dénommé « fonds d'initiatives locales habitants », cofinancé à parité par la Ville et l'Etat. Les objectifs sont de :

- Favoriser la capacité des habitants à proposer des idées et monter des projets organisés ou non en association et contribuer ainsi au rapprochement des habitants et des institutions,
- Promouvoir et valoriser les initiatives des habitants issus des quartiers,
- Développer la vie sociale dans les quartiers, et favoriser les échanges, les relations de proximité ; promouvoir les actions en faveur de l'animation sociale,

Parallèlement, considérant que les pouvoirs publics et locaux ne sont pas les seuls acteurs de la transformation et du développement d'un territoire, la ville de Rillieux-la-Pape a également pris l'initiative

Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU de Rillieux-la-Pape – Ville Nouvelle

de porter la création d'un fonds de dotation : « Porte du Rhône » destiné à recueillir des dons des entreprises et habitants bénéficiant d'une défiscalisation afin de soutenir les initiatives innovantes des associations et entreprises dans les domaines du développement culturel, sportif, social et du territoire. Doté d'un premier capital de 20 000 € les premiers appels à projets ont été lancés dès l'automne 2018.

Article 7.4 L'organisation des maîtres d'ouvrage

Pour la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain et pour tenir compte de la volonté de le réaliser rapidement, les maîtres d'ouvrage ont décidé chacun en ce qui les concerne d'organiser leurs équipes de la façon suivante :

Pour la Métropole, la convention cadre métropolitaine pour le renouvellement urbain précise les éléments.

Pour la ville de Rillieux-la-Pape, la direction du développement urbain participe aux instances (GTPU notamment). Le directeur de projet étant invité aux réunions inter - directions de la ville en lien avec le DGS pour les autres thématiques et le partage autour du projet plus global.

Pour les trois principaux bailleurs, ils ont tous missionné un chargé de renouvellement urbain, souvent accompagnés des représentants de l'agence locale et selon les phases plus opérationnelles du projet ils conviennent les chargés d'opération. Sur certaines thématiques plus précises (habitat, relogement, GSUP, ...les référents peuvent également être sollicités...)

Article 7.5 Le dispositif local d'évaluation

En lien avec les dispositions du contrat de ville, le porteur de projet s'engage à mettre en place un dispositif local d'évaluation comme outil de pilotage du projet de renouvellement urbain. Ce dispositif intègre le suivi physique et financier du projet (reporting), le suivi des objectifs urbains du projet (cf. article 2.2) et la mesure des impacts du projet à moyen/long terme. Il contribue ainsi au suivi du projet tel que prévu à l'article 12 de la présente convention.

Ce dispositif local d'évaluation peut contribuer à nourrir également l'évaluation nationale du NPNRU. À cet effet, les signataires s'engagent à faciliter le travail du CGET portant sur l'évaluation du programme.

La convention-cadre de la Métropole de Lyon précise les modalités d'évaluation retenues pour le projet métropolitain de renouvellement urbain.

Article 8 L'accompagnement du changement

Article 8.1 Le projet de gestion

Conformément au règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU, et en lien avec les orientations du contrat de ville, le porteur de projet en lien avec les acteurs concernés s'engage à mettre en place un projet de gestion partenarial, pluriannuel et territorialisé, articulé au contenu et au phasage du projet de renouvellement urbain et coconstruit avec les habitants et usagers du ou des quartier(s) concerné(s). L'objectif est d'améliorer la gestion urbaine du ou des quartier(s) concerné par le projet de renouvellement urbain dans l'attente de sa mise en œuvre, d'intégrer les enjeux de gestion, d'usage et de sûreté dans la conception des opérations d'aménagement et immobilières, d'accompagner le déploiement des chantiers et d'anticiper les impacts du projet urbain sur les usages, les responsabilités, les modalités et les coûts de gestion des gestionnaires. Ainsi, le projet de gestion interroge la soutenabilité financière des modes de gestion et l'adaptation des organisations des gestionnaires compte tenu des transformations urbaines et des opérations portées par le projet de renouvellement urbain, et vise à en favoriser l'appropriation et la pérennisation.

La convention cadre de vie (2017-2020/2022) est une annexe de la convention locale d'application du contrat de ville, qui définit et décline les objectifs d'amélioration du cadre de vie. Un travail partenarial avec

Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU de Rillieux-la-Pape – Ville Nouvelle

les bailleurs, les services de l'Etat et ceux de la Métropole a eu lieu pour définir les priorités d'engagements. La dégradation des immeubles, des équipements et des espaces urbains, l'existence de « points noirs » en matière de déchets sont les plus visibles des dysfonctionnements affectant le quartier de la Ville Nouvelle. Leur organisation urbaine particulièrement complexe (prégnance des voiries, parkings, espaces verts) et leur faible densité, conjuguée à des phénomènes récurrents d'incivilités, rendent leur gestion particulièrement difficile. Bénéficiant d'espaces publics très généreux, ces quartiers nécessitent un investissement important en termes de gestion

La convention reprend les 4 grands axes et 1 axe transversal inscrits dans la convention locale d'application. Les 4 axes concernent la gestion des espaces extérieurs, celle des espaces privatifs des bailleurs et leur cohérence avec programmes d'action pour améliorer la tranquillité publique. Le 4^{ème} axe d'intervention, essentielle dans la perspective du renouvellement urbain, répond aux principaux enjeux de la GSUP dans les opérations de rénovation urbaine: l'appropriation par les habitants du projet urbain et l'adaptation des modes de gestion dans un contexte de transformation de l'environnement.

Un partenariat fort existe sur Rillieux et tous les acteurs conjuguent leurs forces pour garantir un niveau d'entretien du cadre de vie optimal. Les services du cadre de vie (espace verts, gestion domaine public), le service GPV, le service environnement et développement durable, les bailleurs, les associations et partenaires privés (Tarvel, Association Syndicale des propriétaires, régie de quartier, REED...), les services métropolitains (collecte, voirie) partagent régulièrement au sein d'instances techniques, parmi lesquelles :

- Les visites en marchant réunissant tous ces acteurs : l'objectif est de constater les dysfonctionnements et d'intervenir, le cas échéant, de manière concertée.
- Les instances ASP qui s'occupent de la gestion des espaces verts de la ville (fleurissement, suppression de haies...) sont de la compétence de l'association.
- Les comités techniques villes/bailleurs qui se réunissent trimestriellement pour partager l'information (avancée travaux, traitement concerté de sujets communs, remontées du terrain...), faire un état des lieux d'éventuels dysfonctionnements et avancer sur leur résolution
- Les comités techniques GSUP réunissant bailleurs, GPV et l'Etat pour suivre la programmation GSUP en lien avec les actions retenues dans le cadre de la TFPB.

L'ensemble des partenaires s'engage au quotidien pour garantir un cadre de vie de qualité. Dans cette optique, les bailleurs recourent à des stratégies d'intervention différenciées et spécifiques sur des sites en souffrance, fournissent des services pour les locataires (surentretien des immeubles, dispositifs d'enlèvement des encombrants, lutte contre les actes de vandalisme...). Parce que le cadre de vie est l'affaire de tous, des actions innovantes sont portées mettant au centre de la démarche les habitants : travail collectif autour d'action d'embellissement des parties communes, action visant à accompagner des locataires d'une résidence vers la résolution de dysfonctionnements, sensibilisation au tri, chantiers jeunes d'amélioration du cadre de vie.

L'accompagnement de la rénovation urbaine

La GSUP est un des facteurs clés de réussite des projets de rénovation urbaine, à même de garantir la pérennité des investissements. Il importe ainsi :

- de maintenir la qualité des aménagements réalisés et garantir leur bon usage : accompagnement des nouveaux usages, communication pied d'immeuble, veille technique et gestion spécifique des espaces aux abords des chantiers
- d'intégrer la GSUP dès la conception du projet afin de bien clarifier les modalités de gestion et d'éviter de créer des espaces qui pourraient être difficiles à entretenir : veille de terrain, visite en marchant...
- de faire de la GSUP un levier d'accompagnement des phases chantiers. Les travaux génèrent souvent des inquiétudes et la phase chantier occasionne de nombreuses nuisances (bruits, poussière, signalétiques, perturbation des cheminements piétonniers et automobiles...). Il s'agira donc de minimiser au maximum les nuisances et de gérer l'attente de la réalisation du projet : réalisation et distribution des supports d'information (lettres infos travaux), visites de chantiers, visite terrain à la demande, expérimentation de projets éphémères sur les friches (jardins partagés, land art...)

La GSUP a vocation à prévenir la délinquance et à renforcer la tranquillité publique, en complément de dispositifs de droit commun supplémentaires (dispositif partenariat pour la tranquillité, pose de caméras dans les allées, vidéosurveillance, médiation tranquillité, enlèvement des véhicules épaves). A cette fin, il est important d'associer tous les acteurs de la gestion urbaine concernés par ces phénomènes de délinquance (gardiens, médiateurs et adultes relais, partenariat pour la tranquillité...). Les dispositifs de veille tel le Conseil Local de Sécurité ou plus récent celui de la participation citoyenne entretiennent des liens étroits avec la GSUP. Il est à noter également que l'outil "chantier jeunes" a fait ses preuves en mobilisant des publics repérés comme faisant partie des plus en difficulté autour d'action de gestion du cadre de vie. La structuration d'une intervention partenariale forte autour des acteurs locaux (animateurs du service jeunesse et réussite éducative, éducateurs de prévention, Mission Locale, référent deuxième chance, bailleurs) en direction des publics 16-25 ans est nécessaire.

En complément une attention sera portée sur les aménagements de sécurisation dite passive telle ceux prévus dans le cadre de la prévention situationnelle.

Des secteurs d'interventions prioritaires ont été ciblés plus particulièrement avec les bailleurs.

Article 8.2 Les mesures d'insertion par l'activité économique des habitants

Les maîtres d'ouvrage financés par l'ANRU s'engagent à appliquer les dispositions de la charte nationale d'insertion relative au NPNRU qui vise à mettre la clause d'insertion au service de réels parcours vers l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en l'inscrivant dans la politique locale d'accès à l'emploi et à la formation et dans le volet développement économique et emploi du contrat de ville. Pour ce faire, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage financés par l'ANRU fixent à travers la présente convention des objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière d'insertion, s'accordent sur les marchés et les publics cibles de la clause et en définissent les modalités de pilotage, suivi et évaluation, en étant particulièrement vigilant aux modalités de détection, d'accompagnement et de formation des bénéficiaires en amont et tout au long de leurs parcours, au partenariat avec les entreprises et à la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion par l'activité économique.

- Objectifs quantitatifs sur les opérations d'investissements

Dans le cadre des opérations d'investissements liées au projet de renouvellement urbain, les objectifs d'heures d'insertion à atteindre sont les suivants :

	Montant d'investissement en K€	Nombre d'heures travaillées	Objectif d'insertion en %	Objectif d'insertion en nombre d'heures
À l'échelle du projet :	122 507	...35%	5	63 911...
Métropole de Lyon	21 708...	...35%	5	10 636...
Ville	31 447...	...35%	5	15 604...
Dynacodé	35 718	...35%	5	22 516
Semcoda	21 951	...35%	5	9 578
Erilia	11 683	...35%	5	5 577

- Objectifs quantitatifs d'insertion sur la gestion urbaine de proximité, et modalités de mise en œuvre :

Non concerné. Action non financée par l'ANRU.

Cependant, dans le cadre de la GSUP, les actions financées dans un cadre partenarial sont réalisées par des entreprises d'insertion.

- Objectif sur l'ingénierie liée au projet de renouvellement urbain

L'application de la clause d'insertion sera étendue aux marchés de prestation intellectuelle (Ville et Métropole). L'enjeu est important pour offrir des opportunités d'emploi aux habitants jeunes diplômés notamment des QPV.

Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU de Rillieux-la-Pape – Ville Nouvelle



- Objectifs qualitatifs en matière d'insertion

L'achat public est considéré tant comme un investissement économique qu'un investissement social. À cet effet, il se traduit dans les marchés publics par la réservation d'emplois à des habitants QPV en difficulté d'insertion professionnelle avec des objectifs de recrutement en heures de travail. La charte d'insertion nationale est déclinée localement et suivie par la Métropole de Lyon.

Chaque année sur Rillieux-la-Pape, la facilitatrice comptabilise en moyenne 20.000 heures de travail destinées à l'insertion professionnelle par le biais des achats publics. Leur mise en œuvre est largement déléguée aux structures locales (EI, ACI, ETTI) afin de permettre au maximum de personnes éloignées de l'emploi de pouvoir prétendre et bénéficier de ces heures de travail de proximité. Une fois par an, en comité des opérateurs, la facilitatrice informe les structures locales des marchés en cours et surtout à venir. Tout au long de leur mise en œuvre, elle centralise les offres d'emplois qui en découlent et elle procède à la validation de chaque candidat positionné sur les chantiers.

Depuis plusieurs années, la facilitatrice veille à la qualité des heures à effectuer sur les marchés du territoire et notamment à porter sa vigilance sur la plus-value pour le candidat et son parcours professionnel des heures réalisées. La durée des contrats proposés par les entreprises est également évaluée afin de favoriser la mise en œuvre de contrat d'une durée minimum d'un mois pour les candidats. Une attention particulière est aussi apportée aux suites de parcours proposées aux candidats passés sur une clause d'insertion. Depuis 2012, la moyenne du temps de parcours en clause par candidat progressé quasiment de moitié, passant de 1,8 mois par candidat en 2011 à 3,4 mois en 2016. Également, les suites de parcours des candidats en formation ou sur un nouveau contrat de travail sont passées de 26% à 33%. L'ensemble de ce processus de mise en œuvre des clauses d'insertion vise à améliorer l'effet levier du dispositif, mais également de l'importance du travail en réseau pour assurer des suites qualitatives aux candidats.

- Pilotage, suivi et évaluation des objectifs d'insertion par l'activité économique

Les modalités de pilotage, de suivi, et d'évaluation de la clause d'insertion sont précisées dans la convention cadre métropolitaine du Renouvellement urbain.

Article 8.3 La valorisation de la mémoire du quartier

Les Parties prenantes de la présente convention s'engagent à valoriser la mémoire du(es) quartier(s) concerné(s) par le projet de renouvellement urbain. Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrages s'attacheront tout particulièrement à promouvoir toutes les initiatives locales de productions et de réalisations filmographiques ou photographiques relatives au(x) quartier(s) et à son/leur évolution dans le cadre du projet de renouvellement urbain. Ces documents, rendus publics et dans la mesure du possible en libre accès, seront transmis à l'ANRU et pourront être utilisés comme support de compte rendu public d'activités de l'Agence et de tout projet de mise en valeur du NPNRU.

Face aux bouleversements urbains et humains induits par le projet de renouvellement urbain d'envergure qui va impacter la Ville Nouvelle, la commune et l'ensemble des partenaires ont imaginé une action au long cours nommée « Horizons croisés », visant à accompagner ces changements en mobilisant les habitants pour qu'ils s'approprient le projet et en soient partie prenante, à travers des actions artistiques et culturelles. Ce programme pluriannuel comprend également un volet d'éducation à la ville (toutes actions visant la découverte du projet urbain)

Son objectif : permettre aux habitants de tout âge de s'approprier leur quartier et leur ville en participant à des actions de créativité, de culture, de rencontres et d'expression associant acteurs locaux et habitants, favoriser un autre rapport au territoire, en travaillant sur l'évolution de la ville et ses dynamiques actuelles et futures

Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU de Rillieux-la-Pape – Ville Nouvelle



Le programme « Horizons Croisés » accompagne les temps forts du projet urbain, suit ses évolutions et adapte ses actions aux spécificités et au calendrier de chaque secteur de projet. Il a vocation à englober l'ensemble des secteurs en mutation.

Ainsi, il a démarré en 2015 sur le quartier Velette – Balcons de Sermenaz, notamment articulé autour de la démolition des tours Lyautey (février 2017) et du lancement des Balcons de Sermenaz. Depuis 2018, la démarche s'est étendue au quartier des Alagniers en lien avec le projet urbain qui entre dans une phase opérationnelle à travers les opérations urgentes du protocole NPNRU (relogement, démolitions, réhabilitations...).

La question de la mémoire du quartier, de ses habitants, l'enjeu de garder une trace de ce qui était à travers les mutations de la ville font partie intégrante des actions développées dans le cadre d'Horizons Croisés. Voici quelques exemples :

- Lors de la 1ère phase sur la Velette, l'accueil de résidences d'artistes dans l'une des tours Lyautey a d'une part favorisé la rencontre des habitants avec des artistes, mais aussi la rencontre d'artistes avec un territoire, des histoires, des anecdotes qu'ils ont retranscrit dans leurs créations artistiques. Un catalogue de résidences a été édité pour garder trace de ce passage. De même, une association du territoire a réalisé un reportage photos depuis la tour pour immortaliser les vues sur l'agglomération lyonnaise dont bénéficiaient les habitants, avant leur démolition
- Lors de la 2ème phase initiée aux Alagniers depuis 2018, deux projets culturels mêlant balade urbaine, photos et écriture ont mobilisé plus d'une centaine de personnes autour de textes sur le quartier, son évolution, son vécu... Un futur projet de street art poursuivra ce travail d'écriture et de mémoire à travers des portraits-témoignages et des photos-montage racontant le quartier et ses habitants.

Ainsi, depuis fin 2015, ce programme d'actions a touché plusieurs milliers de personnes, issues de la Ville Nouvelle mais aussi de l'extérieur. Ainsi, Horizons Croisés participe de l'attractivité du quartier et de son image, en mobilisant le support culturel comme acteur du changement.

TITRE III - LES CONCOURS FINANCIERS DU NPNRU AUX OPERATIONS PROGRAMMÉES DANS LA PRESENTE CONVENTION

Les engagements des collectivités listés ci-après devront, pour être mis en œuvre, être préalablement inscrits aux programmations pluriannuelles d'investissement et délibérés par les assemblées délibérantes.

Article 9 Les opérations programmées dans la présente convention et leur calendrier opérationnel

La présente convention pluriannuelle et ses annexes détaillent l'ensemble des opérations programmées au titre du projet de renouvellement urbain, y compris celles qui ne bénéficient pas des aides de l'ANRU. Un échéancier prévisionnel de réalisation physique de ces opérations (calendrier opérationnel) est indiqué dans l'annexe C1. Il est établi sur les années d'application de la convention pluriannuelle suivant la date de signature de celle-ci. Il engage le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage.

Le plan de financement prévisionnel global de l'ensemble des opérations du projet figure en annexe C2. L'ANRU ne délivre pas de décision attributive de subvention pour les opérations qu'elle ne cofinance pas. Le maître d'ouvrage fera son affaire de l'obtention des cofinancements sur la base des engagements de la présente convention. *Les opérations qui composent le programme physique, notamment celles qui ont bénéficié d'un pré-conventionnement, doivent être identifiées par nature d'opération, listées, et sommairement décrites dans les articles suivants. Pour chacune d'entre elles, la présente convention indique dans le corps de texte : le maître d'ouvrage, le coût prévisionnel et le taux contractuel de financement, et apporte des précisions en annexe dans une fiche descriptive de l'opération.*

Article 9.1 Les opérations cofinancées par l'ANRU dans le cadre de la convention pluriannuelle

Article 9.1.1 La présentation des opérations cofinancées par l'ANRU dans la présente convention au titre du NPNRU

Les articles suivants précisent les conditions et les éventuelles modalités spécifiques de financement validées par l'ANRU.

Le cas échéant, les cofinancements du PIA au titre de l'axe 2 de l'action VDS et/ou du volet « quartiers » de l'action TI (par conséquent hors concours financiers du NPNRU) seront identifiés à titre d'information et listées dans l'article 9.3 de la présente convention. Les financements de l'Agence, programmés pour chaque opération, sont calibrés à partir des données physiques et financières renseignées par les maîtres d'ouvrage dans les fiches descriptives des opérations figurant en annexe C3.



Le tableau financier des opérations programmées pour lesquelles un soutien financier de l'ANRU est sollicité figure en annexe C4. Il indique pour ces opérations le montant prévisionnel du concours financier de l'ANRU, qui s'entend comme un maximum, le calendrier opérationnel prévisionnel, et l'ensemble des cofinancements prévisionnels mobilisés.

La date de prise compte des dépenses des opérations, lorsqu'elle fait l'objet d'une validation spécifique de l'ANRU, est précisée pour chaque opération dans les tableaux ci-dessous. Par défaut, si elle n'est pas renseignée pour chaque opération listée ci-après, c'est la date de signature de la convention qui s'applique.

Article 9.1.1.1 Les opérations d'ingénierie cofinancées par l'ANRU

La présente convention-quartier intègre les seules opérations d'ingénierie directement liées au projet ou au quartier concerné par la présente convention. Les opérations d'ingénierie relatives au niveau intercommunal et transversal des projets de renouvellement urbain sont intégrées à la convention-cadre visée au titre I de la présente convention.

Il a été considéré que les forfaits alloués au co-financement des équipes projets relèvent de la convention-cadre.

Les actions d'ingénierie cofinancées par l'ANRU, à l'exception du relogement des ménages avec minoration de loyer, peuvent être regroupées en tout ou partie au sein de la même opération d'ingénierie. La fiche descriptive en annexe C3 détaille ces actions.

▪ Les études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

- étude de marketing territorial
 - actions portant sur la mémoire et l'histoire
 - participation et coconstruction sur les 3 secteurs de projet
 - AMO urbaine dont le démarrage anticipé a été autorisé à compter du 5 novembre 2018

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses
prestations externes							
Marketing territorial	809-6069028-14-0001-001	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	COMMUNE DE RILLIEUX LA PAPE	100 000,00 €	25,00%	25 000,00 €	04/02/2019

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses
prestations externes							
Actions portant sur la mémoire et l'histoire des quartiers Centre ville/Velette/Alagniers	809-6069028-14-0001-002	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	COMMUNE DE RILLIEUX LA PAPE	200 000,00 €	25,00%	50 000,00 €	04/02/2019

Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU de Rillieux-la-Pape – Ville Nouvelle

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel de subvention Annu	Date de prise en compte des dépenses
-------------------------------	-------	--	-----------------------------------	--	-------------------------	---	--------------------------------------

prestations externes

Participation et coconstruction Centre ville/Velette/Alagniers	809-6069028-14-0001-003	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	COMMUNE DE RILLIEUX LA PAPE	100 000,00 €	16,00%	16 000,00 €	04/02/2019
--	-------------------------	---	-----------------------------	--------------	--------	-------------	------------

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel de subvention Annu	Date de prise en compte des dépenses
-------------------------------	-------	--	-----------------------------------	--	-------------------------	---	--------------------------------------

prestations externes

AMO étude urbaine	809-6069028-14-0002-001	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	METROPOLE DE LYON	400 000,00 €	50,00%	200 000,00 €	05/11/2018
-------------------	-------------------------	---	-------------------	--------------	--------	--------------	------------

▪ L'accompagnement des ménages

- Les actions et les missions d'accompagnement des ménages

Rappel : l'accompagnement des ménages respectent la charte de relogement de la Métropole incluse dans la convention cadre

- *par ailleurs certains bailleurs ont des missions externes d'accompagnement des ménages aux nouveaux usages (ex : INOER) et ou des outils ou intervenants existants sur la Métropole ou sur le territoire (ex : les ambassadeurs du tri de la Métropole...maison « écohome »...) : ces actions ne sont pas financées dans le cadre de la convention.*

- **Le relogement des ménages avec minoration de loyer**

Sans objet : les dispositions de relogement des ménages avec minoration de loyer sont prévues par la convention-cadre de la Métropole de Lyon.

▪ La conduite du projet de renouvellement urbain

La convention-cadre de la Métropole de Lyon précise les moyens d'ingénierie mobilisés pour la conduite d'opération par l'équipe projet. Les forfaits de directeur de projet et de collaborateur de projet sont indiqués dans ce cadre. Pour Rillieux-la-Pape, il est inscrit un forfait directeur de projet et un collaborateur.

- **Les moyens internes à la conduite du projet de renouvellement urbain**

La convention-cadre de la Métropole de Lyon prévoit un forfait de directeur de projet et un forfait d'agent de développement.

Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU de Rillieux-la-Pape – Ville Nouvelle



- **Les moyens d'appui au pilotage opérationnel du projet de renouvellement urbain**
Sans objet

La coordination interne des organismes HLM
Sans objet

Article 9.1.1.2 Les opérations d'aménagement cofinancées par l'ANRU

Le programme urbain des projets mentionné dans la convention-cadre visée au titre I de la présente convention donne lieu à la réalisation d'opérations d'aménagement identifiées dans la présente convention-quartier.

La précision de ces opérations pourra susciter une modification de la convention-cadre en ce qui concerne notamment la programmation de la reconstitution de logements locatifs sociaux dans l'hypothèse où :

- le volume prévisionnel de démolition de logements locatifs sociaux renseigné dans la convention-cadre donnerait lieu à une programmation plus élevée du nombre de logement démolis dans la présente convention-quartier(s),
- la prise en compte des opérations de requalification lourde de logements locatifs sociaux et de recyclage de l'habitat privé dégradé programmées à la présente convention-quartier(s) aurait pour conséquence d'augmenter le besoin en reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux.

- **La démolition de logements locatifs sociaux**

619 démolitions, dont l'assiette de coût maximum a été fixé par le Comité d'engagement du 4 février 2019 à hauteur de 45 000€ HT par logement, réparties :

- 262 logements Dynacité
- 249 logements Semcoda dont la démolition de 89 logements autorisée en démarrage par anticipation dans le cadre du protocole de préfiguration du NPNRU pour la Métropole de Lyon par le Comité d'engagement du 6 janvier 2016. Les opérations de démolitions de la Semcoda bénéficient d'un taux de subvention ANRU de 90% selon les recommandations du Comité d'engagement du 4 février 2019.
- 108 logements Erilia



Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Alagniers - 9 et 10 place Boileau et 7 à 11 rue Renoir	809--6069028-21-0001-001	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	DYNACITE OFFICE PUB HABITAT AIN	5 473 684,00 €	80,00%	4 378 947,20 €	04/02/2019

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Alagniers - 3 à 8 place Michelet	809-6069028-21-0001-002	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	DYNACITE OFFICE PUB HABITAT AIN	2 119 434,00 €	80,00%	1 695 547,20 €	04/02/2019

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
ALAGNIERS - 9-13 place Michelet	809-6069028-21-0001-003	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	DYNACITE OFFICE PUB HABITAT AIN	3 600 000,00 €	80,00%	2 880 000,00 €	04/02/2019

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Mont Blanc - 1 à 5 et 15 avenue du Mont Blanc	809-6069028-21-0003-001	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	ERILIA	4 860 000,00 €	80,00%	3 888 000,00 €	04/02/2019

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Bottet - 7 Rue du Bottet	809-6069028-21-0002-001	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L'AIN	4 005 000,00 €	90,00%	3 604 500,00 €	07/01/2016

Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU de Rillieux-la-Pape – Ville Nouvelle



Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Alagniers - 1, 3, 5, 7 et 9 Rue Michelet	809-6069028-21-0002-002	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L'AIN	3 420 000,00 €	90,00%	3 078 000,00 €	04/02/2019

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Alagniers - 14, 16 et 18 Avenue de l'Europe	809-6069028-21-0002-003	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L'AIN	1 620 000,00 €	90,00%	1 458 000,00 €	04/02/2019

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Alagniers - 12 et 13 Place Auguste Renoir	809-6069028-21-0002-004	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L'AIN	720 000,00 €	90,00%	648 000,00 €	04/02/2019

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Alagniers - 8 et 10 Rue Auguste Renoir	809-6069028-21-0002-005	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L'AIN	1 440 000,00 €	90,00%	1 296 000,00 €	04/02/2019

- **Le recyclage de copropriétés dégradées**

Sans objet

- **Le recyclage de l'habitat ancien dégradé**

Sans objet

- **L'aménagement d'ensemble**

Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU de Rillieux-la-Pape – Ville Nouvelle

Maitrise d'ouvrage Métropole de Lyon :

- Opération centre ville dont le démarrage anticipé a été autorisé à compter du 5 novembre 2018
- ZAC des Alagniers
- Espaces publics hors ZAC

Maitrise d'ouvrage Ville :

- Parc linéaire urbain –phase Bottet et Semailles

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
ZAC Alagniers	809-6069028-24-0001-002	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	METROPOLE DE LYON	32 486 714,22 €	11,97%	3 889 934,15 €	04/02/2019

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
CENTRE-VILLE	809-6069028-24-0001-001	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	METROPOLE DE LYON	7 180 828,07 €	15,00%	1 077 124,21 €	05/11/2018

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Espaces publics hors ZAC Mt Blanc	809-6069028-24-0001-003	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	METROPOLE DE LYON	1 284 660,00 €	11,76%	151 050,19 €	04/02/2019

Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU de Rillieux-la-Pape – Ville Nouvelle



Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Parc linéaire - phase Bottet et Semailles	809-6069028-24-0002-001	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	COMMUNE DE RILLIEUX LA PAPE	1 343 861,73 €	25,00%	335 965,43 €	04/02/2019

Article 9.1.1.3 Les programmes immobiliers cofinancés par l'ANRU

La présente convention-quartier(s) intègre les opérations relevant des programmes immobiliers à développer dans le ou les quartiers concernés par la présente convention, hormis les opérations de reconstitution de logements locatifs sociaux qui sont programmées dans la convention-cadre visée au titre I de la présente convention.

▪ La reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux (LLS)

La présente convention génère 683 logements locatifs sociaux à reconstituer, la répartition des besoins en reconstitution par bailleurs sociaux est la suivante :

683 démolitions réparties comme suit (y compris 64 protocole) :

- 310 logements (dont 48 protocole) Dynacité dont 16 reconstitutions financées dans le protocole de préfiguration
- 265 logements (dont 16 protocole) Semcoda
- 108 logements Erilia

Les dispositions de la reconstitution de l'offre sont prévues par la convention-cadre de la Métropole de Lyon.

▪ La requalification de logements locatifs sociaux

1 302 Requalifications réparties comme suit (y compris 284 protocole) :

- 974 logements Dynacité (dont 284 financées dans le protocole de préfiguration). Les opérations 7,8 place Boileau et 1 rue Renoir ont été autorisées en démarrage anticipée à compter du 5 novembre 2018. L'opération boulevard de Tassigny ne bénéficie pas des prêts Action Logement selon l'avis du Comité d'engagement du 4 février 2019.

Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU de Rillieux-la-Pape – Ville Nouvelle

- 193 logements Semcoda. La subvention ANRU accordée sur les logements sociaux de la copropriété du 6-8 avenue de l'Europe est conditionnée par le Comité d'engagement du 4 février 2019 à l'engagement du bailleur à faire bénéficier les propriétaires privés de sa quote-part d'aides ANAH et de la Métropole afin de diminuer leur reste-à-charge.
- 135 logements Erilia

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses
Alagniers - 7 et 8 place Boileau - 16 LLS BBC 2009	809-6069028-33-0001-001	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	DYNACITE OFFICE PUB HABITAT AIN	Assiette prêt bonifié	1 044 840,00 €	20,00%	volume de prêt bonifié	293 532,96 €	30/10/2018
				Assiette subvention	884 240,00 €		Subvention	176 848,00 €	
							Total concours financier	470 380,96 €	

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses
Alagniers - 1 rue Renoir - 62 LLS BBC 2009	809-6069028-33-0001-002	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	DYNACITE OFFICE PUB HABITAT AIN	Assiette prêt bonifié	2 426 730,00 €	20,00%	volume de prêt bonifié	1 079 464,02 €	30/10/2018
				Assiette subvention	1 777 130,00 €		Subvention	355 426,00 €	
							Total concours financier	1 434 890,02 €	

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses
ALAGNIERS - 1-9 Dumas - 76 LLS BBC 2009	809-6069028-33-0001-003	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	DYNACITE OFFICE PUB HABITAT AIN	Assiette prêt bonifié	1 917 800,00 €	20,00%	volume de prêt bonifié	921 120,00 €	04/02/2019
				Assiette subvention	1 147 800,00 €		Subvention	229 560,00 €	
							Total concours financier	1 150 680,00 €	

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses
ALAGNIERS - Lenôtre Renoir - 144 LLS BBC 2009	809-6069028-33-0001-004	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	DYNACITE OFFICE PUB HABITAT AIN	Assiette prêt bonifié	7 209 700,00 €	20,00%	volume de prêt bonifié	2 641 796,64 €	04/02/2019
				Assiette subvention	5 769 700,00 €		Subvention	1 153 940,00 €	
							Total concours financier	3 795 736,64 €	



Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses
ALAGNIERS - Dumas Michelet - 128 LLS BBC 2009	809-6069028-33-0001-005	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	DYNACITE OFFICE PUB HABITAT AIN	Assiette prêt bonifié	6 464 000,00 €		volume de prêt bonifié	2 348 263,68 €	04/02/2019
				Assiette subvention	5 120 000,00 €	20,00%	Subvention	1 024 000,00 €	
							Total concours financier	3 372 263,68 €	

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses
ALAGNIERS - Michelet Dumas - 142 LLS BBC 2009	809-6069028-33-0001-006	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	DYNACITE OFFICE PUB HABITAT AIN	Assiette prêt bonifié	7 100 000,00 €		volume de prêt bonifié	2 605 105,02 €	04/02/2019
				Assiette subvention	5 680 000,00 €	20,00%	Subvention	1 136 000,00 €	
							Total concours financier	3 741 105,02 €	

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses
VELETTE - Boulevard de Tassigny - 122 LLS BBC 2009	809-6069028-33-0001-007	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	DYNACITE OFFICE PUB HABITAT AIN	Assiette prêt bonifié	6 100 000,00 €		volume de prêt bonifié		04/02/2019
				Assiette subvention	4 880 000,00 €	20,00%	Subvention	976 000,00 €	
							Total concours financier	976 000,00 €	

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses
Mont Blanc - Bâtiments B et C - 135 logements BBC 2009	809-6069028-33-0002-001	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	ERILIA	Assiette prêt bonifié	6 080 333,33 €		volume de prêt bonifié	2 350 446,00 €	04/02/2019
				Assiette subvention	4 622 333,33 €	20,00%	Subvention	924 466,67 €	
							Total concours financier	3 274 912,67 €	

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses
ALAGNIERS - 12-14-16 Rue Auguste Renoir - 48 LLS HPE	809-6069028-33-0003-001	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L'AIN	Assiette prêt bonifié	2 455 049,25 €		volume de prêt bonifié	838 152,48 €	04/02/2019
				Assiette subvention	1 913 452,50 €	10,00%	Subvention	191 345,25 €	
							Total concours financier	1 029 497,73 €	

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses
ALAGNIERS - 2-4-6 RUE AUGUSTE RENOIR - 24 LLS HPE	809-6069028-33-0003-002	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L'AIN	Assiette prêt bonifié	1 342 875,25 €		volume de prêt bonifié	419 076,24 €	04/02/2019
				Assiette subvention	1 070 432,50 €	10,00%	Subvention	107 043,25 €	
							Total concours financier	526 119,49 €	

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses
ALAGNIERS - 10 et 12 Avenue de l'Europe - 24 LLS HPE	809-6069028-33-0003-003	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L'AIN	Assiette prêt bonifié	1 248 569,50 €		volume de prêt bonifié	419 076,24 €	04/02/2019
				Assiette subvention	976 535,00 €	10,00%	Subvention	97 653,50 €	
							Total concours financier	516 729,74 €	

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses
ALAGNIERS - 2 et 6 rue Ronsard - 31 LLS HPE	809-6069028-33-0003-004	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L'AIN	Assiette prêt bonifié	1 548 542,25 €		volume de prêt bonifié	541 306,81 €	04/02/2019
				Assiette subvention	1 198 342,50 €	10,00%	Subvention	119 834,25 €	
							Total concours financier	661 141,06 €	

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses
ALAGNIERS - 8, 10, 12, 14 rue Ronsard - 32 LLS HPE	809-6069028-33-0003-005	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L'AIN	Assiette prêt bonifié	1 480 754,75 €		volume de prêt bonifié	558 768,32 €	04/02/2019
				Assiette subvention	1 119 867,50 €	10,00%	Subvention	111 986,75 €	
							Total concours financier	670 755,07 €	



Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses
ALAGNIERS - 10 et 12 rue Michelet - 24 LLS HPE	809-6069028-33-0003-006	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L'AIN	Assiette prêt bonifié	1 396 487,62 €	10,00%	volume de prêt bonifié	419 076,24 €	04/02/2019
				Assiette subvention	1 081 760,00 €		Subvention	108 176,00 €	
							Total concours financier	527 252,24 €	

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses
ALAGNIERS - 6 et 8 Avenue de l'Europe - 10 LLS HPE	809-6069028-33-0003-007	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L'AIN	Assiette prêt bonifié	306 216,49 €	10,00%	volume de prêt bonifié	164 811,39 €	04/02/2019
				Assiette subvention	189 185,00 €		Subvention	18 918,50 €	
							Total concours financier	183 729,89 €	

▪ La résidentialisation de logements

- La résidentialisation de logements locatifs sociaux

1322 résidentialisations réparties :

- 735 résidentialisations Dynacité
- 371 résidentialisations Semcoda
- 216 résidentialisation Erilia

Libellé précis (adresse)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
ALAGNIERS EST 405 LLS	809-6069028-34-0001-001	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	DYNACITE OFFICE PUB HABITAT AIN	1 816 310,00 €	40,00%	726 524,00 €	04/02/2019



Libellé précis (adresse)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
ALAGNIERS OUEST 330 LLS	809-6069028-34-0001-002	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	DYNACITE OFFICE PUB HABITAT AIN	1 633 690,00 €	40,00%	653 476,00 €	04/02/2019

Libellé précis (adresse)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
MONT BLANC - 17 à 33 avenue du Mont Blanc 150 LLS	809-6069028-34-0003-001	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	ERILIA	207 000,00 €	40,00%	82 800,00 €	04/02/2019

Libellé précis (adresse)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
MONT BLANC - 30 à 34 avenue du Mont Blanc 66 LLS	809-6069028-34-0003-002	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	ERILIA	103 500,00 €	40,00%	41 400,00 €	04/02/2019

Libellé précis (adresse)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
ALAGNIERS - Europe Renoir 106 LLS	809-6069028-34-0002-001	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L'AIN	690 647,74 €	40,00%	276 259,10 €	04/02/2019

Libellé précis (adresse)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
ALAGNIERS - Ronsard Michelet 87 LLS	809-6069028-34-0002-002	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L'AIN	591 954,45 €	40,00%	236 781,78 €	04/02/2019



Libellé précis (adresse)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Bottet - garages 3 et 5 rue du Bottet	809-6069028-34-0002-003	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L'AIN	206 965,50 €	40,00%	82 786,20 €	04/02/2019

▪ **La résidentialisation de copropriétés dégradées**

Sans objet

▪ **Les actions de portage massif en copropriété dégradée**

Sans objet

▪ **La diversification de l'habitat dans le quartier par l'accession à la propriété**

- 93 logements de Dynacité (opération Velette sur l'emplacement des tours Lyautey)

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses
Accession 93 logements VELETTE	809-6069028-36-0001-001	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	DYNACITE OFFICE PUB HABITAT AIN	930 000,00 €	04/02/2019

La subvention de l'ANRU étant destinée à faciliter l'accession à la propriété dans les quartiers en renouvellement urbain, son octroi est subordonné à l'engagement des personnes physiques « acquéreur » des logements subventionnés à respecter deux conditions. La clause suivante reprenant ces deux conditions doit être retranscrites dans chaque acte notarié :

« Condition particulière liée à la subvention accordée par l'ANRU



La présente vente intervient dans le cadre de la réalisation d'une opération subventionnée par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) dans le but de faciliter l'accession à la propriété dans les quartiers en renouvellement urbain.

Aux termes de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain signée le ... entre notamment la collectivité porteuse du projet de renouvellement urbain ..., l'ANRU, et le VENDEUR aux présentes, une subvention est accordée par l'ANRU sous réserve du respect des conditions déterminantes suivantes :

- L'ACQUEREUR s'engage à occuper ce logement à titre de résidence principale,
- La présente acquisition bénéficie également d'un autre dispositif soutenant l'accession à la propriété (prêt à taux zéro, TVA à taux réduit, prêt social location accession, subvention de la collectivité locale, prêt Action Logement, autre).
- La présente vente est conclue moyennant un prix calculé après déduction de la subvention ANRU d'un montant de ... €. Ce prix de vente est inférieur au plafond fixé par l'arrêté conjoint des ministres chargés du budget de l'économie et du logement concernant la vente de logements dans les opérations d'accession des organismes à loyer modéré prévu à l'article R.443-34 du code de la construction et de l'habitation.

L'ACQUEREUR et le VENDEUR ont pris parfaite connaissance de la condition ci-dessus, déclarent en accepter expressément toutes les dispositions, et s'obligent à les respecter. »

▪ **La diversification fonctionnelle dans le quartier : les équipements publics de proximité**

Les équipements financés par le NPNRU sont tous sous maîtrise d'ouvrage de la Ville :

Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPNRU de Rillieux-la-Pape – Ville Nouvelle

- Le Groupe scolaire du Mont-Blanc bénéficie d'une majoration du scoring de +15% motivée par les conclusions du rapport DRFiP qui prévoit une dégradation de la capacité de désendettement de la commune à terme sans cette majoration.
- Le groupe scolaire Alagniers et son gymnase bénéficie d'une majoration du scoring de +15% motivée par les conclusions du rapport DRFiP qui prévoit une dégradation de la capacité de désendettement de la commune à terme sans cette majoration.
- Le pôle petite enfance
- La maison des Projets dont le démarrage anticipé a été autorisé à compter du 5 novembre 2018

Libellé précis (adresse)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Groupe scolaire Mont BLANC démolition reconstruction	809-6069028-37-0001-001	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	COMMUNE DE RILLIEUX LA PAPE	15 922 975,70 €	29,72%	4 732 000,11 €	04/02/2019

Libellé précis (adresse)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Groupe scolaire Alagniers (+ gymnase) démolition	809-6069028-37-0001-002	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	COMMUNE DE RILLIEUX LA PAPE	18 010 543,20 €	29,38%	5 291 497,59 €	04/02/2019

Libellé précis (adresse)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Pole petite enfance	809-6069028-37-0001-003	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	COMMUNE DE RILLIEUX LA PAPE	977 323,20 €	25,00%	244 330,80 €	04/02/2019

Libellé précis (adresse)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Maison des Projets	809-6069028-37-0001-004	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	COMMUNE DE RILLIEUX LA PAPE	334 306,21 €	25,00%	83 576,55 €	05/11/2018



▪ **La diversification fonctionnelle dans le quartier : l'immobilier à vocation économique**

- Relocalisation et extension de la pépinière d'entreprise et immobilier d'entreprise (Ville)

Libellé précis (adresse)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Pépinière d'entreprises	809-6069028-38-0001-001	69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	COMMUNE DE RILLIEUX LA PAPE	2 155 288,10 €	17,40%	375 000,00 €	04/02/2019

Article 9.1.2 *[le cas échéant]* Les conditions de modulation des aides accordées au projet de renouvellement urbain au regard des objectifs d'excellence au titre du NPNRU

Sans objet.

Article 9.2 Les opérations du programme non financées par l'ANRU

En complément des opérations co-financées à la fois par l'ANRU et le cas échéant par les Partenaires associés décrites dans l'article 9.1, certaines opérations du programme urbain sont financées uniquement par les Partenaires associés. Ces opérations sont listées ci-après.

- *La réhabilitation de 266 logements (Semcoda)- 3 et 5 rue du Bottet*
- *La restructuration du centre culturel (Ville)*
- *La création d'un cinéma (ville)*
- *L'agrandissement du groupe scolaire des Semailles (ville)*
- *La requalification de la liaison vers le centre ville (ville)*
- *L'extension du groupe scolaire de la Velette (ville)*
- *La réhabilitation du gymnase L Bobet (ville)*
- *La construction d'une Maison de la métropole (Métropole)*
- *Les deux tranches du parc linéaire Hôtel de Ville et Charmilles (ville)*



Article 9.2.1 Les opérations bénéficiant des financements de la région notamment dans le cadre d'une convention de partenariat territorial signée entre l'ANRU et la région (ou le département)

La Région Auvergne-Rhône-Alpes engagée dans le soutien aux quartiers prioritaires de la politique de la ville et notamment sur les enjeux relatifs au renouvellement urbain, accompagne le Nouveau programme national de Renouvellement Urbain sur diverses problématiques majeures pour les populations vivant dans ces quartiers.

Concernant les opérations réalisées dans le quartier de la Ville Nouvelle de Rillieux-la-Pape à échéance du CPER, soit fin 2020, la participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'établit de la manière suivante.

Rappel :

- Pépinière d'entreprise et immobilier d'entreprise (Ville) : 1 000 000 € AURA

Article 9.2.2 Les opérations bénéficiant des financements de l'Anah

L'ensemble des opérations du programme financées par l'Anah est récapitulé en annexe C5. Les opérations bénéficiant des aides de l'ANRU sont détaillées dans l'article 9.1. Les opérations ne bénéficiant pas des aides de l'ANRU sont présentées ci-après.

Pour mémoire, les financements de l'ANAH sont étudiés sur les le 6 & 8 avenue de l'Europe conformément à l'avis du comité d'engagement du l'ANRU du 4 février 2019 : « Concernant la requalification des 10 LLS de la SEMCODA au sein de la copropriété de 16 logements du 6-8 avenue de l'Europe, il est demandé, en contrepartie du financement de l'Agence, que le bailleur s'engage à faire bénéficier les propriétaires privés de sa quote-part d'aides de l'ANAH et de la Métropole étudiées en complément du financement ANRU, afin de diminuer leur reste-à-charge. »

Article 9.2.3 Les opérations bénéficiant de financements de la Caisse des dépôts et consignations

Sans objet



Article 9.2.4 Les opérations bénéficiant des financements d'autres Partenaires associés
non concerné

Article 9.3. Les opérations financées par le PIA au titre de l'axe 1 de l'action VDS et/ou du volet « quartiers » de l'action TI
Sans objet

Article 10 Le plan de financement des opérations programmées

Les participations financières prévisionnelles au titre de la présente convention pluriannuelle sont précisées dans les tableaux figurant en annexes C2 et C4 :

- Un plan de financement prévisionnel global faisant apparaître les co-financements envisagés pour chaque opération du projet, y compris celles non financées par l'ANRU ou, à titre informatif, celles du projet d'innovation financées par les PIA. Les financements ANRU au titre du PIA, validés par le premier ministre, figurent dans la convention-cadre de mise en œuvre du projet ou la convention de financement du projet spécifique annexée, le cas échéant, à la présente convention.
- Le tableau financier par le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage reprenant, en les classant par nature d'intervention, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, l'ensemble des plans de financement prévisionnels des opérations pour lesquelles un soutien financier de l'ANRU, au titre du NPNRU, est sollicité dans la présente convention pluriannuelle. Il fait ainsi apparaître les concours financiers ANRU prévisionnels, déclinés entre montant de subventions ANRU prévisionnels et les volumes de prêts bonifiés prévisionnels. L'ensemble des co-financements prévisionnels sont précisés : commune, EPCI, conseil départemental, conseil régional, organisme HLM, Caisse des Dépôts, Europe, ...

Ce tableau financier est un tableau prévisionnel des dépenses et des recettes estimées, qui, au sens du règlement financier, programme des crédits sur les ressources financières du nouveau programme national de renouvellement urbain. Les participations financières prévisionnelles y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières prévisionnelles de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage.

Le concours financier maximum mobilisable pour ce projet s'élève globalement à 90,8M€ de concours financiers de l'ANRU, protocole compris (répartis en 59,3 M€ de subventions et 31,4 M€ de prêts), pour un investissement total prévisionnel de 291,5 M€ HT. Le suivi de l'exécution financière de ces concours financiers est pour partie réalisé dans la convention cadre de la Métropole de Lyon.

L'exécution financière de la présente convention quartier ne porte que sur les opérations détaillées à l'article 9 ci-dessus. Les participations financières prévisionnelles au titre de la présente convention pluriannuelle sont précisées dans les tableaux figurant en annexes C2 et C4 et sont synthétisées ci-dessous :

- la participation financière de l'Anru au titre du NPNRU s'entend pour un montant global maximal de concours financiers prévisionnels de 64 759 694,72€, comprenant 49 159 698,68€ de subventions, et 15 599 996,04€ de volume de prêts distribués par Action Logement Services
- la participation financière de la Caisse des Dépôts s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de 100 000 €. La mise en œuvre du programme s'appuie par ailleurs sur le financement en prêts de la Caisse des dépôts pour un montant prévisionnel de ... €. Les modalités d'intervention seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés. Les décisions d'octroi des financements de la Caisse des Dépôts seront prises par les comités d'engagement compétents. Les caractéristiques des prêts, y compris le taux d'intérêt, sont celles en vigueur au jour de l'émission de chaque contrat de prêt.
- la participation financière de la Région Auvergne Rhône Alpes s'entend pour un montant de 1 000 000 € pour toutes les opérations financières décrites à l'article 9, y compris pour le financement « décroisé » des opérations au titre de la convention de partenariat avec la région

Pour rappel :

- le tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle figure en annexe C8.

Le tableau ci-dessous indique les concours financiers NPNRU totaux programmés (protocole et convention) par quartier concerné par la présente convention³ :

Quartier concerné (nom et numéro du QPV)	Montant de subvention NPNRU	Volume de prêt bonifié NPNRU	Concours financiers NPNRU totaux
Protocole*	5 216 207,84 €	6 600 738,42 €	11 816 946,26 €
Convention de site	49 159 698,68 €	15 599 996,04 €	64 759 694,72 €
Convention cadre	5 008 000 €	9 239 000 €	14 247 000 €
Totaux :	59 383 906,52 €	31 439 734,46 €	90 823 640,98€

* subventions et prêts engagés du protocole (études, ETP, opérations investissements, reconstitutions).

En accord avec l'avis du Comité d'engagement du 22 mars 2019 de la convention cadre, la reconstitution de 3 PLAI et 2 PLUS (Semcoda) prévue initialement dans le protocole de préfiguration est reportée dans la convention cadre, soit 35 400 € de subventions et 85 000 € de prêts.

Quartier concerné (nom et numéro du QPV)	Montant de subvention NPNRU	Volume de prêt bonifié NPNRU	Concours financiers NPNRU totaux
Protocole*	5 180 807,84 €	6 515 738,42 €	11 696 546,26 €
Convention de site	49 159 698,68 €	15 599 996,04 €	64 759 694,72 €
Convention cadre**	5 043 400 €	9 324 000 €	14 367 400 €
Totaux :	59 383 906,52 €	31 439 734,46 €	90 823 640,98€

Article 11 Les modalités d'attribution et de versement des financements

Article 11.1 Les modalités d'attribution et de versement des subventions de l'ANRU

Les aides de l'ANRU au titre du NPNRU sont engagées et versées conformément aux modalités définies par le règlement général et par le règlement financier de l'ANRU relatifs au NPNRU dans le respect des engagements contractuels inscrits dans la présente convention pluriannuelle.

³ Le cas échéant la présente convention fait mention des concours financiers NPNRU programmés dans les autres conventions NPNRU portant sur le même territoire intercommunal, et les tableaux financiers concernés sont joints pour information en annexe C9.

Article 11.2 Les modalités d'attribution et de versement des prêts par Action Logement Services

L'Agence accorde une décision d'autorisation de prêts (DAP) dans les conditions prévues par le règlement financier de l'ANRU, permettant la mobilisation des volumes de prêts bonifiés et leur distribution par Action Logement Services.

Les modalités d'attribution et de versement des prêts par Action Logement Services sont précisées dans l'instruction commune Action Logement – ANRU, conformément à la convention tripartite entre l'État, l'ANRU et Action Logement.

Article 11.3 Les modalités d'attribution et de versement des aides de l'Anah

L'attribution et le versement des subventions de l'Anah s'effectuent conformément aux modalités prévues par son règlement général et les délibérations de son Conseil d'administration, et dans le respect de la convention de programme signée avec la collectivité concernée.

Article 11.4 Les modalités d'attribution et de versement des aides de la Caisse des Dépôts

Les modalités de financement de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Article 11.5 Les modalités d'attribution et de versement des aides d'autres Partenaires associés

Les modalités de financement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sont précisées par la délibération n°356 du conseil régional du 18 mai 2017 et par son règlement budgétaire et financier adopté en assemblée plénière du 22 septembre 2016.

Au-delà de l'engagement global de la Région pris dans cette convention, chaque opération cofinancée par la Région sera présentée au vote des élus régionaux en Commission permanente. Un arrêté ou une convention attributive de subvention sera ensuite envoyé aux maîtres d'ouvrage précisant les modalités de versement des aides régionales.

TITRE IV - LES ÉVOLUTIONS ET LE SUIVI DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Article 12 Les modalités de suivi du projet prévues par l'ANRU

Article 12.1 Le reporting annuel

Le porteur de projet et les maitres d'ouvrage s'engagent à transmettre à l'ANRU les éléments demandés par l'Agence en matière de suivi opérationnel et financier, selon les modalités définies par l'ANRU, et plus particulièrement :

- avancement opérationnel et financier des opérations programmées,
- réalisation des objectifs indiqués à l'article 2.2 (cf. annexe A relative aux objectifs),
- suivi du relogement (notamment synthèse du tableau « RIME » à l'échelle du ménage, anonymisé),
- suivi des mesures d'accompagnement du changement définies à l'article 7,
- suivi de la gouvernance telle que définie à l'article 8.

Article 12.2 Les revues de projet

Le porteur de projet et les maitres d'ouvrage, ainsi que les autres « parties prenantes » signataire de la convention pluriannuelle, s'engagent à préparer et à participer aux revues de projet pilotées par le délégué territorial de l'ANRU dans le département. Des représentants des conseils citoyens peuvent y être associés.

La revue de projet, dont la méthodologie est précisée par l'ANRU, doit notamment permettre d'examiner les éléments suivants, tels que prévus dans la présente convention :

- respect de l'échéancier de réalisation du projet (ensemble des opérations du projet, y compris celles non financées par l'ANRU),
- respect du programme financier du projet,
- mise en œuvre de la reconstitution de l'offre de logements sociaux,
- niveau d'atteinte des objectifs incontournables,
- réalisation des conditions de réussite du projet,
- mise en œuvre effective des contreparties dues au groupe Action Logement,
- état d'avancement et qualité du relogement,
- état d'avancement et qualité du projet de gestion,
- application de la charte nationale d'insertion,
- organisation de la gouvernance.

La revue de projet contribue à renseigner le reporting annuel et à identifier les éléments pouvant conduire à présenter un avenant à la présente convention.

Un compte-rendu est réalisé et transmis à l'ANRU.

Article 12.3 Les points d'étape

Des points d'étapes, réalisés à mi-parcours du projet et en prévision de l'achèvement du projet, pourront permettre de re-questionner le projet dans ses dimensions sociale, économique et urbaine, de s'assurer de son articulation avec le contrat de ville et les politiques d'agglomération, d'apprécier l'efficacité de la conduite de projet, d'observer les effets des réalisations au regard des objectifs attendus du projet de renouvellement urbain.

Le porteur de projet s'engage à mettre en œuvre les points d'étape selon les modalités définies par l'ANRU.

Article 12.4 Les informations relatives à l'observatoire national de la politique de la ville et à la LOLF

Les signataires de la présente convention pluriannuelle fourniront à la demande de l'ANRU, d'une part les informations nécessaires à l'alimentation de l'observatoire de la politique de la ville, afin de mieux mesurer l'évolution des territoires rénovés et d'évaluer les effets des moyens mis en œuvre, et d'autre part, les indicateurs de performance requis dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

Article 12.5 L'enquête relative à la réalisation du projet

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrages signataires de la présente convention pluriannuelle renseigneront à la demande de l'ANRU une enquête relative à la réalisation du projet dès l'achèvement de la dernière opération physique.

L'ANRU pourra demander des éléments complémentaires en cas notamment d'imprécision ou d'incohérence des informations transmises ou en fonction des spécificités du projet.

Article 13 Les modifications du projet

Conformément au règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU, la gestion de l'évolution du projet de renouvellement urbain peut nécessiter des modifications de la présente convention pluriannuelle. Les modalités de modification des conventions pluriannuelles ayant déjà été examinées ou signées peuvent être définies par délibération du conseil d'administration de l'ANRU. Ces modifications s'effectuent dans le cadre d'un avenant à la convention pluriannuelle ou de décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention.

Lorsque le modèle type de convention pluriannuelle de renouvellement urbain est modifié par l'ANRU, les signataires de la présente convention prennent l'engagement d'appliquer le régime de tout ou partie du nouveau modèle type postérieurement à la prise d'effet de la présente convention.

Les signataires de la présente convention consentent par avance à ce que tout ou partie de la convention soit ainsi mise en conformité par simple décision du délégué territorial de l'ANRU avec ce nouveau modèle type dans les conditions prévues dans une note d'instruction du Directeur général de l'ANRU.

Les signataires de la présente convention s'engagent à réaliser la modification de la convention-cadre et de la ou des conventions-quartier(s) associées lorsqu'une mise en cohérence est nécessaire. Ces modifications seront capitalisées afin de permettre un suivi consolidé des projets concernés tout au long de leur mise en œuvre.

Article 13.1 Avenant à la convention pluriannuelle

Des évolutions relatives aux dispositions de la présente convention peuvent nécessiter la réalisation d'un avenant dont les modalités d'instruction sont définies par l'ANRU.

L'avenant à la convention pluriannuelle prend effet à compter de sa signature par l'ANRU.

Article 13.2 Les décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention

Dans le cadre fixé par l'ANRU, les évolutions mineures n'impactant pas l'économie générale du projet et les modifications techniques, ne nécessitent pas la réalisation d'un avenant.

Des ajustements de la programmation financière peuvent être apportés dans ce cadre, conformément aux règlements général et financier relatif au NPNRU.

Les décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention pluriannuelle sont réalisées sous la responsabilité du délégué territorial de l'Agence. Elles sont notifiées par tout moyen aux Parties prenantes et au directeur général de l'ANRU.

Article 13.3 Traçabilité et consolidation des modifications apportées

Afin de faciliter la traçabilité des modifications apportées à la convention, l'ANRU pourra solliciter auprès du porteur de projet une version consolidée de la convention intégrant toutes les modifications apportées.

Article 14 Les conditions juridiques d'application de la convention pluriannuelle

Article 14.1 Le respect des règlements de l'ANRU

La présente convention est exécutée conformément au règlement général et au règlement financier de l'ANRU relatifs au NPNRU en vigueur lors de l'exécution de celle-ci.

Les signataires de la présente convention reconnaissent et acceptent que les dispositions du règlement général et du règlement financier de l'ANRU relatifs au NPNRU, modifiés ou édictés postérieurement à la date de prise d'effet de la présente convention s'appliqueront à celle-ci dans les conditions prévues dans une note d'instruction du directeur général de l'ANRU.

Le conseil d'administration de l'ANRU peut en effet déterminer les cas où il souhaite que ces modifications s'appliquent de manière unilatérale et leurs modalités de prise en compte au projet contractualisé ainsi qu'aux opérations programmées non engagées.

Article 14.2 Les conséquences du non-respect des engagements

Les manquements constatés dans l'application de la présente convention pluriannuelle et les modifications du programme non autorisées par un avenant ou une décision signée par le délégué territorial de l'Agence déclenchent la procédure de non-respect des engagements décrite dans le règlement général de l'Agence relatif au NPNRU.

Du fait des enjeux qu'ils sous-tendent, les engagements suivants feront l'objet d'une vigilance particulière :

- Respect du programme urbain tel que défini à l'article 4.1 ;
- Respect du calendrier opérationnel prévisionnel de l'annexe C1, repris à l'annexe C4 ;
- Respect des contreparties pour le groupe Action Logement et de leur mise à disposition dans les conditions définies dans l'article 5.2 à la présente convention pluriannuelle et décrites dans les annexes B1 et B2 ;
- Respect des conditions de relogement des ménages définies à l'article 6 ;
- Respect des mesures d'accompagnement du changement définies à l'article 7 ;
- Respect des engagements spécifiques conditionnant la réalisation du projet décrits à l'article 3.1.

Ces éléments font l'objet d'un suivi tout au long du projet, selon les modalités détaillées à l'article 12 de la présente convention pluriannuelle.

Article 14.3 Le contrôle et les audits

Conformément au RGA et au RF relatifs au NPNRU, l'ANRU peut procéder à des contrôles et audits auprès des bénéficiaires des concours financiers.

Le porteur de projet et les bénéficiaires des concours financiers de l'Agence s'engagent à communiquer à l'ANRU les documents et informations dont elle estime la production nécessaire dans ce cadre.

Article 14.4 La clause relative aux évolutions de la situation juridique des maîtres d'ouvrage

En conformité avec le règlement financier de l'ANRU en vigueur, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage signataires de la convention s'engagent à informer l'ANRU par courrier en recommandé avec



accusé de réception de tout changement intervenu dans leur situation juridique (liquidation, fusion, transfert de maîtrise d'ouvrage, ...) intervenant à compter de la signature de la présente convention.

Article 14.5 Le calendrier prévisionnel et la durée de la convention

14.5.1 Le calendrier prévisionnel d'exécution du programme physique

Chaque maître d'ouvrage est tenu au respect du calendrier individuel des opérations prévu au programme physique tel que détaillé à l'article 9.1.1. de la présente convention.

Ce calendrier opérationnel prévisionnel se déroule entre la date de lancement opérationnel de la première opération, à savoir le 1^{er} semestre 2016 (semestre/année), et la date prévisionnelle de fin opérationnelle de la dernière opération, à savoir le 2^e semestre 2034.

14.5.2 La durée de la convention

La présente convention pluriannuelle prend effet à compter de sa signature par l'ANRU.

Afin de permettre le solde des dernières opérations et l'évaluation du projet de renouvellement urbain, la présente convention s'achève au 31 décembre de la quatrième année après l'année au cours de laquelle s'effectue le solde⁴ de la dernière opération physique financée par l'Agence dans le cadre de la présente convention.

Article 14.6 Le traitement des litiges

Les litiges survenant dans l'application de la présente convention pluriannuelle seront portés devant le tribunal administratif de Paris.

⁴ Il s'agit du dernier paiement ou recouvrement de subvention par l'ANRU.

TITRE V - LES DISPOSITIONS DIVERSES

Article 15 La mobilisation du porteur de projet et des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'actions initiées par l'ANRU

La mise en œuvre des programmes et des projets conduise l'ANRU à initier des actions d'étude, d'édition, de communication, d'animation, d'expertise, d'assistance et d'appui aux projets, de capitalisation, ... Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à participer à ces actions pouvant concerner leur territoire, notamment en transmettant à l'ANRU toutes les informations nécessaires au bon déroulement de ces travaux.

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à permettre à leurs agents en charge de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain de participer aux réunions auxquelles ils sont conviés par l'ANRU (journées d'animation, de formation, de réseaux, groupes de travail etc.).

Les frais de déplacements (transport, restauration, hébergement) que ces rendez-vous occasionnent et les coûts pédagogiques liés à la formation, notamment à l'Ecole du Renouvellement Urbain, entrent dans les frais de gestion attachés aux postes qui peuvent être subventionnés par l'ANRU conformément au RGA relatif au NPNRU.

Par ailleurs, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage faciliteront l'organisation de temps d'échange dans le cadre des réseaux d'acteurs animés par l'ANRU (mise à disposition de salles de réunion, organisation de visites, ...).

En cas de mobilisation par l'ANRU de missions d'expertise, d'assistance et d'appui aux projets, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à y participer et à s'assurer de l'application des résultats de ces missions.

Article 16 Les archives et la documentation relative au projet

Le porteur de projet s'engage à fournir à l'Agence une version numérisée du dossier projet, une fiche descriptive de présentation des enjeux, des objectifs et du programme du projet de renouvellement urbain ainsi **que des témoignages, des images et des documents libres de droit** pour une mise en ligne sur le site internet www.anru.fr.

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à transmettre à l'ANRU les études et les travaux de mémoire cofinancés par l'Agence.

Article 17 La communication et la signalétique des chantiers

Article 17.1 Communication

L'ANRU et Action Logement seront associés en amont à tout événement presse et relations publiques afin que les actions de communication puissent être coordonnées.



En outre, tout acte de communication du porteur de projet devra systématiquement informer de l'origine des fonds de la PEEC. Le Comité Régional d'Action Logement et le Directeur Régional d'Action Logement Services devront être associés à tout acte de communication local de l'Agence ou du porteur de projet.

Article 17.2 Signalétique

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à mentionner la participation de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et du groupe Action Logement sur toute la signalétique, panneaux et documents relatifs à toutes les opérations financées dans le cadre de la présente convention pluriannuelle, en y faisant notamment figurer leurs logotypes.

Les signataires de la présente convention pluriannuelle confirment avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions d'attribution des concours financiers de l'Agence précisées dans le règlement général et le règlement financier de l'Anru relatifs au NPNRU.

Signatures:

Le/La Président de Métropole de Lyon	DocuSigned by: KIMELFELD David FA8063822108416...
Le/La Maire de Rillieux-la-Pape	DocuSigned by: VINCENDET Alexandre 24C75633C65841C...
Le/La Directeur général de Dynacité	DocuSigned by: GOMEZ Marc 557E7089D7CB4FF...
Le/La Directeur général de Erilia	DocuSigned by: LAVERGNE Frédéric 0EDDE883414D4A1...
Le/La Directeur de SEMCODA	DocuSigned by: PERRET Bernard 063EB8B6F6804D3...
Le/La Directrice du renouvellement urbain de Action Logement Services Par délégation du DG d’ACTION LOGEMENT SERVICES	DocuSigned by: SANGODEYI Delphine, par délégation du D 9EBEDEDBE35A40A...
Le/La Directeur général de Foncière Logement	DocuSigned by: LE MEUR Yanick, par délégation du Préside 5A3566E4AD4D4EE...

DocuSign Envelope ID: B38689AD-C043-4352-976D-FCC2BE247424
Le/La Directeur territorial
de Caisse des Dépôts

DocuSigned by:
MOREL Olivier, par délégation du Directeur
51A6B42AAD77458...

Le/La Directrice générale
de Agence nationale de l'habitat

DocuSigned by:
MANCRET-TAYLOR Valérie
70052D82FDDC4CA...

Le/La Préfet de la Région Auvergne Rhône-Alpes, Préfet du
Rhône
de Etat

DocuSigned by:
MAILHOS Pascal
41E8A0B1726E4BB...

Le/La Directeur général
de ANRU

DocuSigned by:
GRIVEL Nicolas
B358B888D27647C...

TABLE DES ANNEXES

A - Présentation du projet :

- A1 Plan de situation des quartiers identifiés à l'article 1 au sein du territoire du contrat de ville
- A2 Carte de présentation du ou des quartiers qui font l'objet du projet de renouvellement urbain permettant de localiser les équipements structurants et le patrimoine des différents organismes HLM notamment, et le cas échéant en précisant ceux concernés par le projet d'innovation soutenu au titre de l'axe 1 de l'action VDS du PIA ou du volet « quartiers » de l'action TI du PIA
- A3 Carte(s) ou schéma(s) présentant les différents éléments du diagnostic et plus particulièrement le fonctionnement urbain du quartier
- A4 Synthèse de la phase protocole (rappel des opérations financées, description des modalités d'association des habitants et présentation des principales conclusions des études et groupes de travail mis en œuvre pendant le protocole)
- A5 Schéma permettant d'identifier les secteurs impactés éventuellement par le PNRU et le périmètre d'intervention proposé pour le NPNRU
- A6 Tableau de bord des objectifs urbains
- A7 Schéma de synthèse pour traduire les objectifs urbains prioritaires retenus sur chacun des quartiers, à une échelle intermédiaire entre l'agglomération et le périmètre strict du QPV
- A8 Plan guide du projet urbain
- A9 Cartes thématiques (équilibres résidentiels, organisation de la trame viaire, développement économique...) permettant notamment de comprendre la situation avant/après et de localiser chacune des opérations programmées
- A10 Plan de localisation des terrains identifiés pour la reconstitution de l'offre
- A11 Plan du foncier avant/après permettant de présenter la stratégie de diversification
- A12 Plan du foncier permettant d'identifier les contreparties foncières transférées à Foncière Logement

B - Contreparties en faveur du groupe Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :

- B1 Description des contreparties foncières pour Foncière Logement (des apports en faveur de la mixité)
- B2 Description des contreparties en droits de réservations de logements locatifs sociaux pour Action Logement Services (des apports en faveur de la mixité)

C - Synthèse de la programmation opérationnelle et financière :

- C1 Échéancier prévisionnel (calendrier opérationnel) présentant l'enchaînement des opérations
- C2 Tableau financier prévisionnel global de l'ensemble des opérations du projet
- C3 Fiches descriptives des opérations programmées



- C4 Tableau financier relatif aux opérations programmées co-financées par l'ANRU et concernées par la présente convention pluriannuelle
- C5 Convention de programme signée avec l'Anah et échéancier financier et convention d'OPAH/de plan de sauvegarde/d'ORCOD le cas échéant
- C6 Tableau des aides de la Caisse des Dépôts
- C8 Tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle (tableau extrait d'Agora à la date d'examen du projet)¹

D - Convention spécifique ou charte concourant à la réussite du projet :

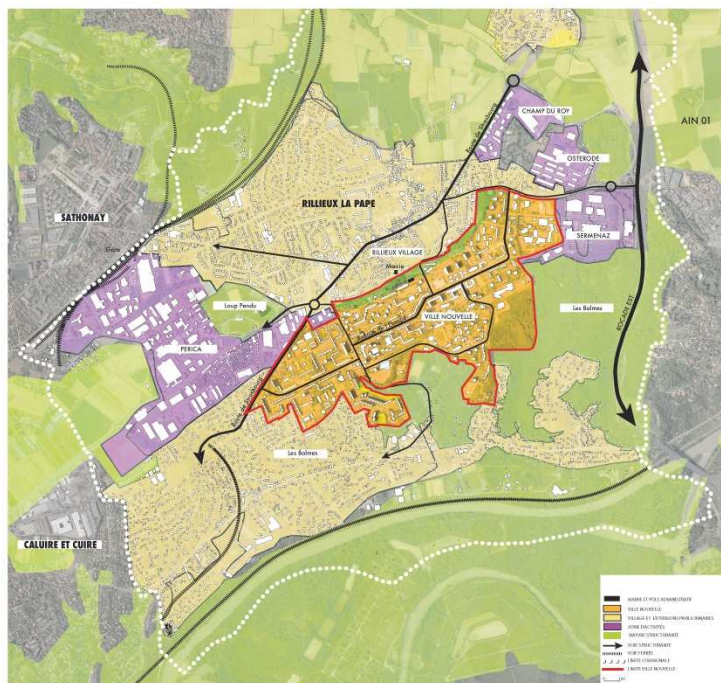
D1 : Convention de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité

¹ Le cas échéant annexe C9 : pour information tableaux financiers d'autres conventions NPNRU portant sur le même territoire intercommunal

A1 Plan de situation des quartiers identifiés à l'article 1 au sein du territoire du contrat de ville

COMPOSANTES ET POLARITÉS DE LA VILLE DE RILLIEUX LA PAPE

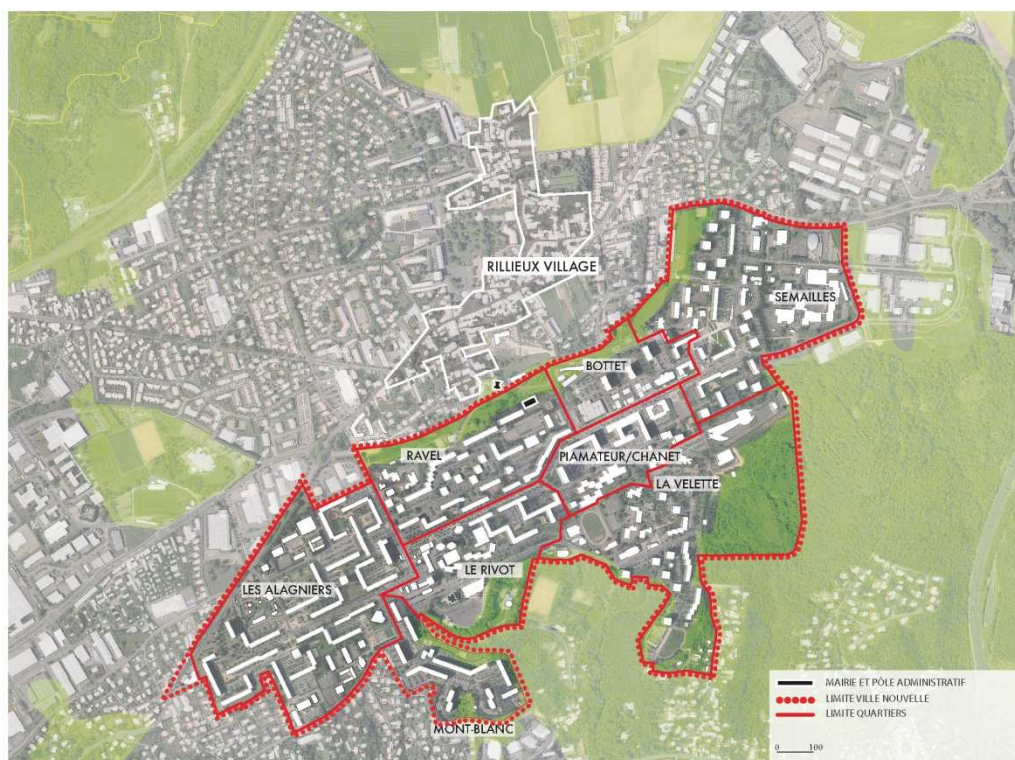
3



MOOVS ARCHITECTURE URBANISME
NPNRU RILLIEUX LA PAPE JUIN 2015

LES DIFFÉRENTS SECTEURS DE LA VILLE NOUVELLE

5

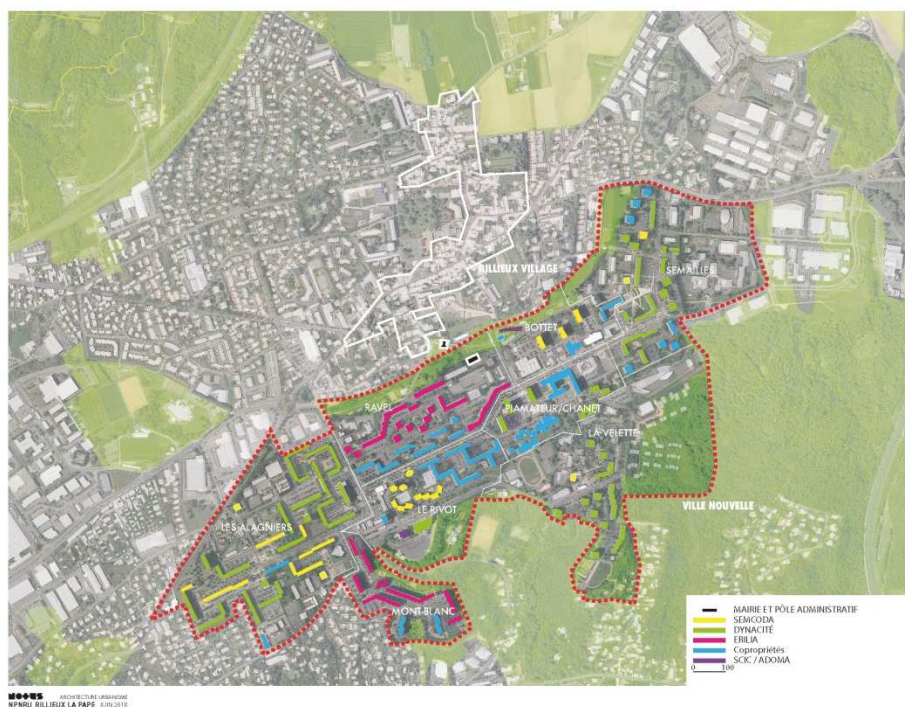


MOOVS ARCHITECTURE URBANISME
NPNRU RILLIEUX LA PAPE JUIN 2016

A2 Carte de présentation du ou des quartiers qui font l'objet du projet de renouvellement urbain permettant de localiser les équipements structurants et le patrimoine des différents organismes HLM notamment, et le cas échéant en précisant ceux concernés par le projet d'innovation soutenu au titre de l'axe 1 de l'action VDS du PIA ou du volet « quartiers » de l'action TI du PIA

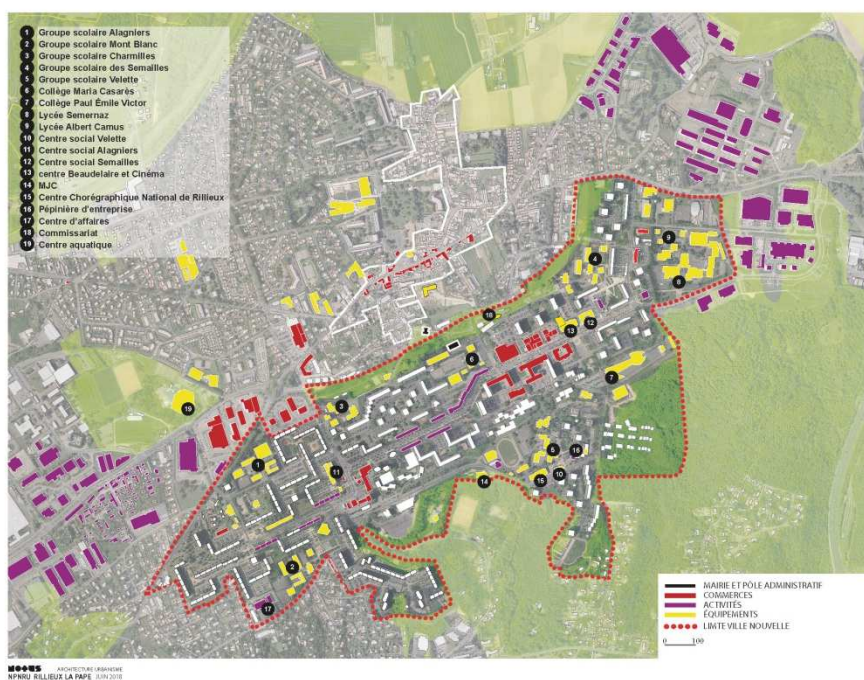
LE PARC DE LOGEMENTS DANS LA VILLE NOUVELLE

6



LES DIFFÉRENTES FONCTIONS DANS LA VILLE NOUVELLE

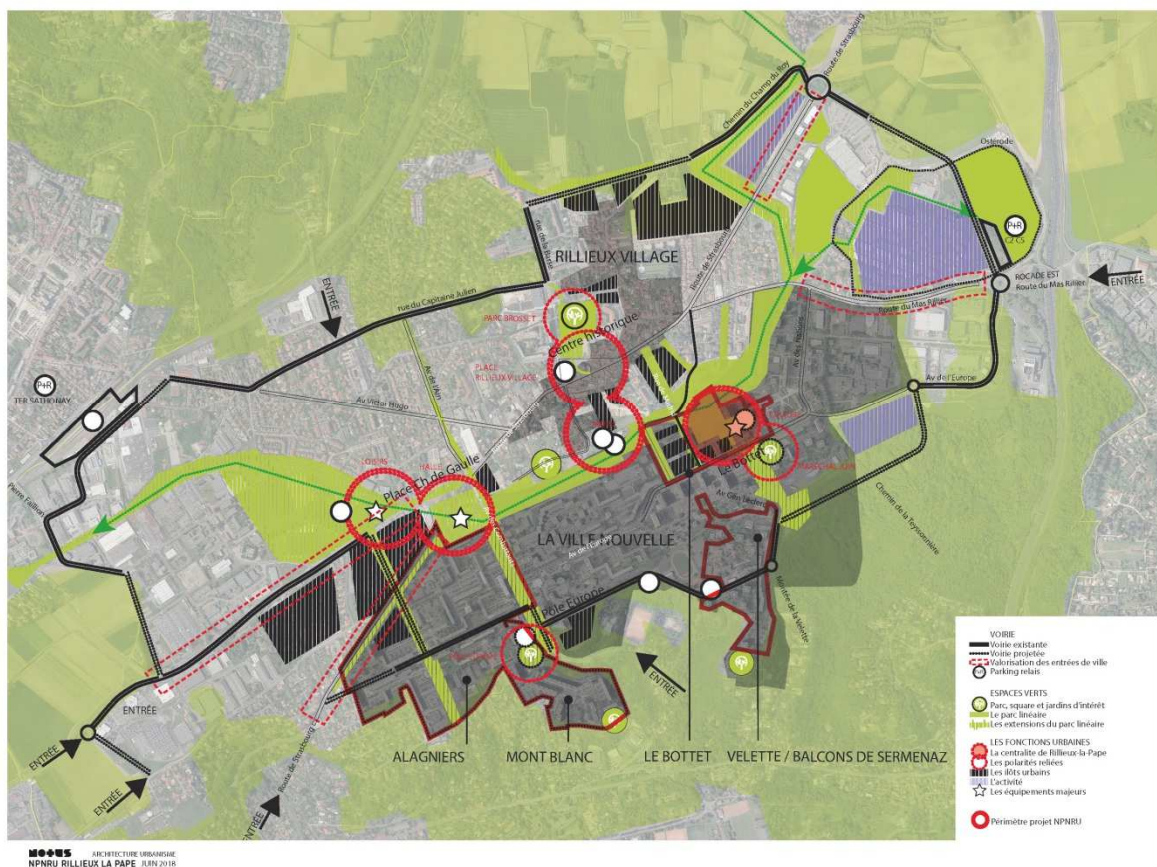
7



A3 Carte(s) ou schéma(s) présentant les différents éléments du diagnostic et plus particulièrement le fonctionnement urbain du quartier

ETUDE 2014 - PROSPECTIVE URBAINE

4



A4 Synthèse de la phase protocole (rappel des opérations financées, description des modalités d'association des habitants et présentation des principales conclusions des études et groupes de travail mis en œuvre pendant le protocole)

Conduite de projet :

1 poste de directeur de projet
1 poste d'agent de développement

Directeur de Projet	Rillieux-la-Pape Ville nouvelle	Métropole	172 500	33%	57 500	Forfait annuel (115000) sur 18 mois. A partir de 2016 (poste financé jusqu'à fin 2015 par ANRU 1)	date du CE : 7 janvier 2016	18 mois
Agent de développement	Rillieux-la-Pape Ville nouvelle	Ville de Rillieux	142 500	33%	47 500	Forfait annuel (95000) sur 18 mois	date du CE : 7 janvier 2016	18 mois

Etudes :

Rillieux-Ville-Nouvelle	AMO	Communication-et-concertation	Maquette-numérique-3D	Ville	19-047	févr-16	1-mois	Réalisé
Rillieux-Ville-Nouvelle	AMO	Communication-et-concertation	Accompagnement-de-la-communication-et-de-la-concertation-autour-du-projet	Ville	70-953	janv-16	18-mois	Réalisé
Rillieux-Ville-Nouvelle	AMO	Communication-et-concertation	Attractivité-du-territoire---lancement-des-1ers-programmes-immobiliers-à-soutenir	Ville	70-000	janv-16	18-mois	Réalisé
Rillieux-Ville-Nouvelle	Etude	Etude-de-programme	Etude-programmation-équipements-école-Velette	Ville	34-000	3ème-trimestre-2016	6-mois	Réalisé
Rillieux-Ville-Nouvelle	Etude	Etude-de-programme	Etude-programmation-équipements-école-Mt-Blanc	Ville	34-000	4ème-trimestre-2016	6-mois	En-cours
Rillieux-Ville-Nouvelle	Etude	Etude-de-programme	Programme-sur-les-réhabilitations-de-Mt-Blanc	Erilia	121-000	mai-16	6-mois	Réalisé
Rillieux-Ville-Nouvelle	Etude	Etude-de-programme	Etude-architecturale-et-énergétique-du-localif-social-au-regard-de-l'attractivité-territoriale	Dynacité	136-000	juin-16	6-mois	Réalisé
Rillieux-Ville-Nouvelle	Etude	Etude-stratégique-prospective	Diagnostic-sur-potential-commercial-Ville-Nouvelle-(réactualisation-étude-AID-Observatoires)	Ville	17-000	3ème-trimestre-2016	3-mois	En-cours
Rillieux-Ville-Nouvelle	Etude	Etude-technique-et-pré-opérationnelle	Etude-de-domianité-actuelle-et-future	Ville	21-000	4ème-trimestre-2016	3-mois	Engagé
Rillieux-Ville-Nouvelle	Etude	Etude-technique-et-pré-opérationnelle	Etudes-de-faisabilité-opération-d'aménagement-d'ensemble-Alagniers	Métropole	220-000	MABC--2ème-trimestre-2016	15-mois	En-cours
Rillieux-Ville-Nouvelle	AMO	Organisation-conduite-de-projet	AMO-suivi-du-projet-urbain	Métropole	160-000	janv-16	18-mois	Engagé
Rillieux-Ville-Nouvelle	AMO	Accompagnement-culturel	AMO-accompagnement-culturel	Ville	50-000	janv-16	18-mois	Réalisé

Démolitions :

Démolition Les Alagniers - SEMCODA	Démolition de logements locatifs sociaux	16	01 SEMCODA	660 373,50	70%	462 261,45	Coûts CE 7 janvier 2016	27/06/2016	3 ans	Ville Nouvelle
Démolition Les Alagniers - DYNACITE	Démolition de logements locatifs sociaux	48	01 DYNACITE OFFICE PUB HABITAT AIN	1 988 442,00	70%	1 391 909,40	Coûts CE 7 janvier 2016	01/02/2016	1,5 an	Ville Nouvelle

Requalifications :

Libellé précis de l'opération	Nature d'opération	Nb Logements	Maîtrise d'Ouvrage	Montant éligible ANRU	Taux subv ANRU	Subvention ANRU	Commentaires	Date démarrage	Durée opération	Echelle (QPV de rattachement)	Prêt AL
Réhabilitation Alagniers Sud	Réhabilitation de logements locatifs sociaux	167	Dynacité	10 177 750	20%	1 701 550	BBC 2009 - Prêt action logement par bailleur + Eligibilité de l'estimation par logement à faire	Date de CE du protocole	54 mois	Ville Nouvelle	4 405 100
Réhabilitation Velette Sud	Réhabilitation de logements locatifs sociaux	122	Dynacité	5 032 500	20%	762 500	BBC 2009 - Prêt action logement par bailleur + Eligibilité de l'estimation par logement à faire	Date de CE du protocole	66 mois	Ville Nouvelle	2 257 000

Reconstitutions :

Rillieux-la-Pape	Ville Nouvelle	Alagniers Sud	16	SEMCODA
Rillieux-la-Pape	Ville Nouvelle	Alagniers Sud	48	DYNACITE

Association des habitants pour l'élaboration du contrat de ville et des projets urbains

L'évolution des postures professionnelles et la place des habitants dans la politique de la ville est au cœur de la convention locale d'application du contrat de ville métropolitain pour Rillieux-la-Pape.

Dès la construction du contrat de ville, la participation des habitants a été recherchée. Il en a été de même pour la conception des projets de renouvellement urbain. Pas uniquement sous une entrée de gestion ou d'aménagement, mais bien aux différentes échelles du projet : de la conception de la stratégie aux aménagements de proximité qui ont découlé pour une gestion des temps du projet.

Un contrat de ville co construit

Les projets portés quotidiennement par les structures partenaires du contrat de ville reposent sur une expertise et une connaissance du territoire et sur la prise en compte forte de la parole habitante. La présence des habitants dans les projets de développement social et urbain est manifeste car elle est à la base de la réussite ou de l'échec d'un projet. Par ailleurs, les associations de proximité portent des projets grâce à l'implication essentielle de bénévoles. C'est ainsi que le centre social a redéfini son projet associatif en s'appuyant sur les besoins des usagers, que la réponse collective des structures rillardes aux attentats de 2015 a pu être construite avec les habitants et que nombres d'actions (amélioration du cadre de vie, démarche culturelle, projets collectifs autour des nouvelles solidarités...) reposent sur leur forte implication.

Des projets de renouvellement urbain définis en lien avec les habitants

La participation des habitants sur les projets de renouvellement urbain est un processus dynamique qui s'inscrit dans la durée, dans la régularité des rencontres et dans la pluralité des outils de concertation utilisés. La diversité des dispositifs permet d'adapter la démarche en fonction de l'avancée du projet, de la taille du périmètre concerné et des différents degrés de participation souhaités (information, consultation, concertation, coproduction...).

Des rencontres régulières ont eu lieu avec les habitants. A côté des permanences de la Maison des projets le GPV s'est doté d'instrument de communication facilement déplaçables permettant d'utiliser l'espace public comme espace de dialogue. Les sorties d'école, les fêtes de quartier, les temps conviviaux et festifs (vide grenier de la Velette, la fête de la musique, fête des voisins...) ont été des prétextes pour recueillir de manière informelle la parole des habitants.

La participation des habitants

Les expérimentations urbaines

La maquette 3D a pour objectif de favoriser l'appropriation du projet urbain par les habitants à travers la réalisation d'ateliers 3D. Ces ateliers de modélisation via le logiciel Sketchup ont permis aux habitants (adultes et jeunes) de reconstituer le quartier actuel de la Velette à travers la réalisation d'une maquette 3D évolutive durant le temps du projet. A l'issue de la série d'ateliers, la maquette a été assemblée par plusieurs groupes de participants.

L'évolutivité de cette maquette permet l'association des habitants sur différents temps liés aux évolutions du projet urbain.

Cet outil permet de sensibiliser largement les habitants du territoire à travers une double valorisation :

- L'utilisation de la maquette 3 D lors d'événements (comme lors de l'action Agora du 6 juillet 2017) afin de communiquer et donner à voir l'actualité (constructions, démolitions) du projet urbain Balcons de Sermenaz.
- La mise à disposition de cet outil aux structures du territoire afin de valoriser le travail effectué et permettre la création d'un espace d'échanges (au plus près des habitants de la commune) autour du projet urbain.

La participation des habitants est au cœur de l'action du Grand projet de ville. Souhaitant aller au-delà du formalisme des réunions publiques et autres dispositifs de communication plus verticale, l'équipe du GPV et ses partenaires ont encouragé les démarches pour aller vers les habitants.

Faisant écho à la loi de programmation pour la ville de février 2014 qui pose la politique de la ville comme devant être co-construite avec les habitants et sur de nouvelles démarches d'« empowerment », l'équipe projet a pu expérimenter des démarches novatrices en matière de participation des habitants :

- Les agoras publiques : vues comme des moyens d'aller chercher le débat et l'échanges avec les habitants, l'agora est un espace modulaire en bois prenant place sur l'espace public et pouvant accueillir une cinquantaine d'habitants. Utilisés lors de manifestations festives, elle permet le débat et le recueil de la parole.

La participation des habitants pour le déploiement des projets de renouvellement urbain

L'équipe projet politique de la ville met en place une méthodologie d'intervention adaptée à chaque type de projet et au degré de participation attendu :

- dispositif de concertation en pied d'immeuble ou porte à porte pour le recueil des usages
- Atelier habitants (temps d'échanges, recueil de paroles et débat)

- Atelier d'expression mis en place par les associations du quartier (travail sur la mémoire, l'adaptation au changement...)
- Organisation de temps conviviaux avec les associations du quartier et les bailleurs. Ces temps festifs, permettent d'échanger sur le projet de renouvellement urbain de manière plus informelle et de recueillir les besoins qui peuvent se concrétiser en actions à court terme.

Le Conseil citoyen

Le conseil citoyen de Rillieux-la-Pape a un fonctionnement original qui fait ses preuves depuis maintenant 3 années.

Pour répondre au problème de clivage Ville Nouvelle/quartiers périphériques ainsi que de replis des quartiers sur eux, il a été décidé de ne créer qu'un seul "conseil citoyen". Celui-ci n'est pas limité aux seuls quartiers politiques de la ville et englobe au contraire tous les secteurs de Rillieux-la-Pape. De plus, pour renforcer et diversifier la participation des rillards, prévenir les tendances à retrouver « toujours les mêmes » habitants dans les instances participative, il a été proposé la mise en place de « focus groupe ».

En sciences sociales, les focus-groups sont utilisés pour étudier des problématiques sociétales par la discussion de groupe. Ils sont composés de 10 à 12 personnes qui réfléchissent sur une problématique donnée. Ces groupes, composés pour moitié de personnes tirées au sort et pour l'autre moitié de personnes volontaires, se réunissent sur 5 à 6 réunions pour étudier un sujet et émettre des propositions qui sont présentées lors de l'assemblée générale des conseils citoyens et en délibération du conseil municipal.

A l'issu des travaux de chaque groupe, ceux-ci sont dissous afin de contribuer au développement et à l'élargissement de la démarche citoyenne dans l'ensemble de la population. Par la suite, de nouveaux groupes d'habitants sont constitués et travaillent sur d'autres sujets. Deux sessions par an se déroulent.

Les sujets abordés au sein des focus group sont d'intérêt général à l'échelle du territoire de la commune. Les discussions doivent pouvoir voir émerger des réponses/solutions concrètes à mettre en œuvre, ils concernent principalement des actions liées à l'aménagement et au développement de la commune sur des thèmes variés comme le renouvellement d'un quartier, le développement des modes doux, la promotion des circuits courts, la politique culturelle de la commune, etc.

Ainsi, le Conseil Citoyen a pour objectif de :

- permettre aux habitants des quartiers en politique de la ville de devenir des citoyens actifs de leur quartier, de leur commune et de leur agglomération,
- valoriser l'expertise d'usage des habitants des quartiers, leur créativité, leur capacité à agir, ainsi que celles des associations et acteurs qui y mènent des actions au quotidien,
- contribuer, conjointement avec l'Etat, les collectivités territoriales et les associations, à la définition des actions les plus pertinentes au regard des besoins identifiés dans le quartier et à la co-construction des contrats de ville à toutes les étapes de la démarche contractuelle.

Localement, il s'agit de consolider les pratiques participatives existantes, aller chercher les habitants éloignés de la culture de la démocratie participative, mobiliser les acteurs locaux dans des démarches collaboratives impliquant les habitants.

Le conseil citoyen a été mobilisé à plusieurs reprises pour enrichir la réflexion des partenaires institutionnels. Ils ont été amenés à travailler sur plusieurs sites en renouvellement (Alagniers, Bottet Centre-ville) et exposer leur point de vue en matière de restructuration urbaine. Ce travail a permis de révéler les points de convergences et de divergences, leur a permis de monter en compétence et d'avoir une lecture partagée des enjeux urbains et sociaux portés par le projet de renouvellement urbain. Visites en marchant, travaux sur plan, rencontre avec les techniciens ville et AMO cabinet d'architecture, définition et partage des atouts et points forts des territoires ont ponctué ces travaux qui ont été présentés en Assemblée Générale des conseils citoyens puis en séance du conseil municipal.

La Maison des Projets

La Maison des projets est l'équipement phare mettant en avant l'ensemble des projets urbains de la ville. C'est un lieu ressource pour les habitants pour prendre connaissance des mutations urbaines en cours et à venir. La maquette numérique permet d'avoir une vue aérienne 3d faisant apparaître les transformations de la ville ainsi que les grands enjeux sous-jacents.

En comptant les permanences hebdomadaires du Grand projet de ville, les permanences délocalisées sur les marchés, les accueils de classe et de groupes constitués, c'est environ 1000 personnes sur 2017 qui ont été accueillies.

L'appui aux dynamiques locales associatives et habitantes : Agir dans mon quartier

La Ville de Rillieux a recours au Fonds de Participation des Habitants à travers le programme dénommé fonds d'initiatives locales habitants », cofinancé à parité par la Ville et l'Etat. Les objectifs sont de :

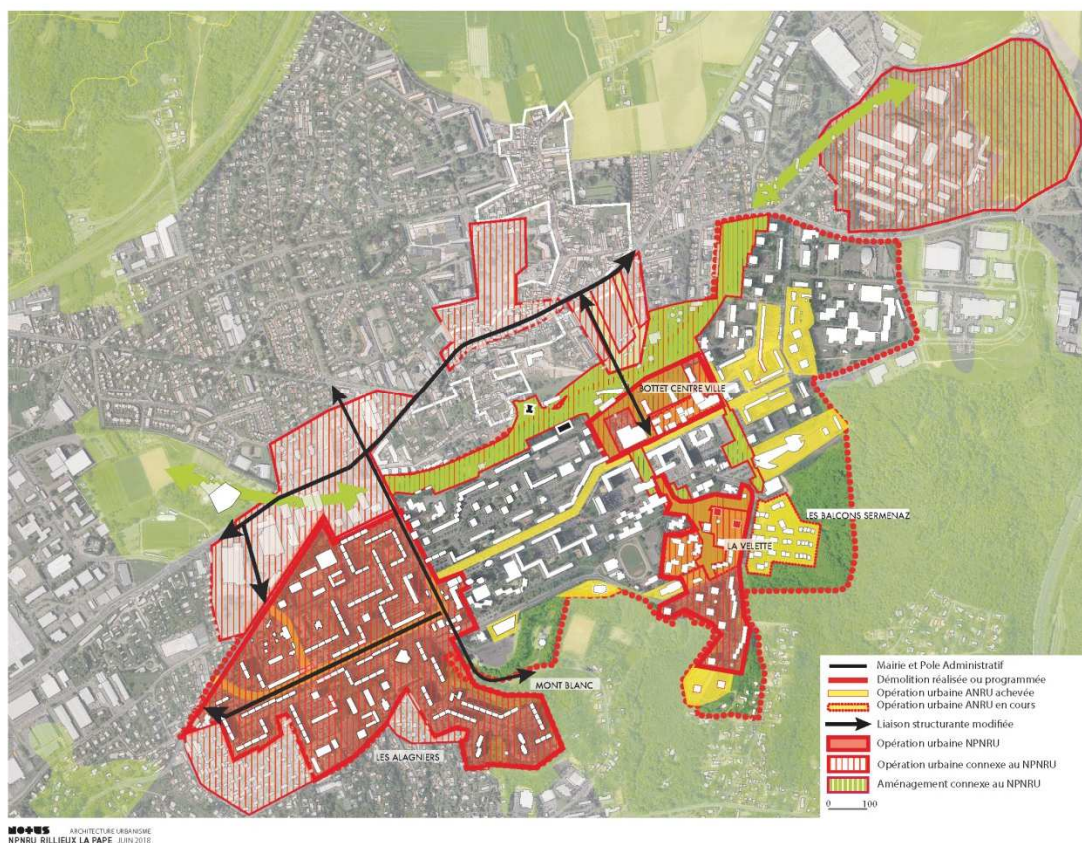
- Favoriser la capacité des habitants à proposer des idées et monter des projets organisés ou non en association et contribuer ainsi au rapprochement des habitants et des institutions,
- Promouvoir et valoriser les initiatives des habitants issus des quartiers,
- Développer la vie sociale dans les quartiers, et favoriser les échanges, les relations de proximité ; promouvoir les actions en faveur de l'animation sociale,

Parallèlement, considérant que les pouvoirs publics et locaux ne sont pas les seuls acteurs de la transformation et du développement d'un territoire, la ville de Rillieux-la-Pape a également pris l'initiative de porter la création d'un Fonds de Dotation : « Porte du Rhône » destiné à recueillir des dons des entreprises et habitants bénéficiant d'une défiscalisation afin de soutenir les initiatives innovantes des associations et entreprises tant dans le domaine du développement culturel, sportif, social et du territoire. Doté d'un premier capital de 20 000 € les premiers appels à projets vont être lancés dès l'automne 2018 ».

A5 Schéma permettant d'identifier les secteurs impactés éventuellement par le PNRU et le périmètre d'intervention proposé pour le NPNRU

SYNTHÈSE OPÉRATIONS PNRU, PROTOCOLE ET ZONES DE PROJET NPNRU

10



Annexe A6 - TABLEAU DE BORD DE SUIVI DES OBJECTIFS URBAINS DES PROJETS

Principes et modalités d'élaboration

En application de l'article 2.2 de la convention pluriannuelle, les tableaux de bord déclinés ci-après formalisent, pour chaque quartier concerné par la convention et de façon hiérarchisée, les objectifs urbains recherchés par le projet. Des indicateurs quantitatifs retenus par le porteur de projet permettent d'objectiver les cibles visées pour la fin de la convention. Ces indicateurs alimenteront le suivi tout au long du projet de l'atteinte de ces objectifs.

Ce tableau de bord est élaboré par le porteur de projet en suivant les étapes ci-après :

1^{ère} étape : le porteur de projet définit quel est le périmètre adéquat pour suivre les objectifs du projet : l'intégralité du quartier ou un périmètre restreint au sein du quartier. Pour ce faire, il sélectionne les IRIS sur le périmètre desquels les indicateurs de suivi de ces objectifs seront calculés.

2^{ème} étape : le porteur de projet formalise et hiérarchise les objectifs urbains recherchés par le projet. Le cas échéant, il indique l'objectif incontournable du NPNRU auquel se rapporte la problématique abordée (cf. les objectifs incontournables décrits à l'article 3.2. du titre I du règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU).

3^{ème} étape : le porteur de projet identifie, pour chacun des objectifs urbains recherchés, un (ou des) indicateur(s) de suivi quantitatif qui lui semble(nt) le plus à même de traduire les évolutions attendues au regard des objectifs urbains recherchés.

Ces indicateurs sont soit sélectionnés parmi le « panier d'indicateurs NPNRU » mis à disposition par l'ANRU soit proposés à l'initiative du porteur de projet.

4^{ème} étape : pour les indicateurs sélectionnés parmi le « panier d'indicateurs NPNRU », pour simplifier le travail demandé aux acteurs locaux, les valeurs initiales sont le plus souvent mises à disposition par l'ANRU dans l'outil numérique sur le périmètre retenu par le porteur de projet. Pour certains de ces indicateurs, l'ANRU n'a pas les ressources statistiques pour mettre cette information à disposition des acteurs locaux. Ces indicateurs sont donc accompagnés d'une méthode de calcul qui doit être suivie par le porteur de projet s'il souhaite retenir l'un de ces derniers. Le respect de cette méthode permettra à l'ANRU de disposer de valeurs comparables les unes aux autres sur l'ensemble des projets ayant retenu ces indicateurs.

5^{ème} étape : pour chacun des indicateurs de suivi quantitatif retenu, le porteur de projet définit des cibles visées par le projet. Les cibles à atteindre d'ici la fin de la convention sont indiquées en valeur chiffrée, les cibles à atteindre à plus long terme peuvent être indiquées en tendances (flèches). Le porteur de projet explicite, de manière synthétique, le choix de la cible visée au regard du contexte local et des moyens qu'il est prévu de mettre en œuvre dans la convention. Il pourra utilement s'appuyer sur la fiche de contextualisation mise à disposition par l'ANRU et synthétisant des données utiles à la compréhension du contexte local.

Le tableau sera saisi sous format numérique dans l'outil mis à disposition par l'ANRU dont un export en PDF sera annexé à la convention.

Le panier d'indicateurs NPNRU mis à disposition par l'ANRU
pour renseigner le tableau de bord de suivi des objectifs urbains

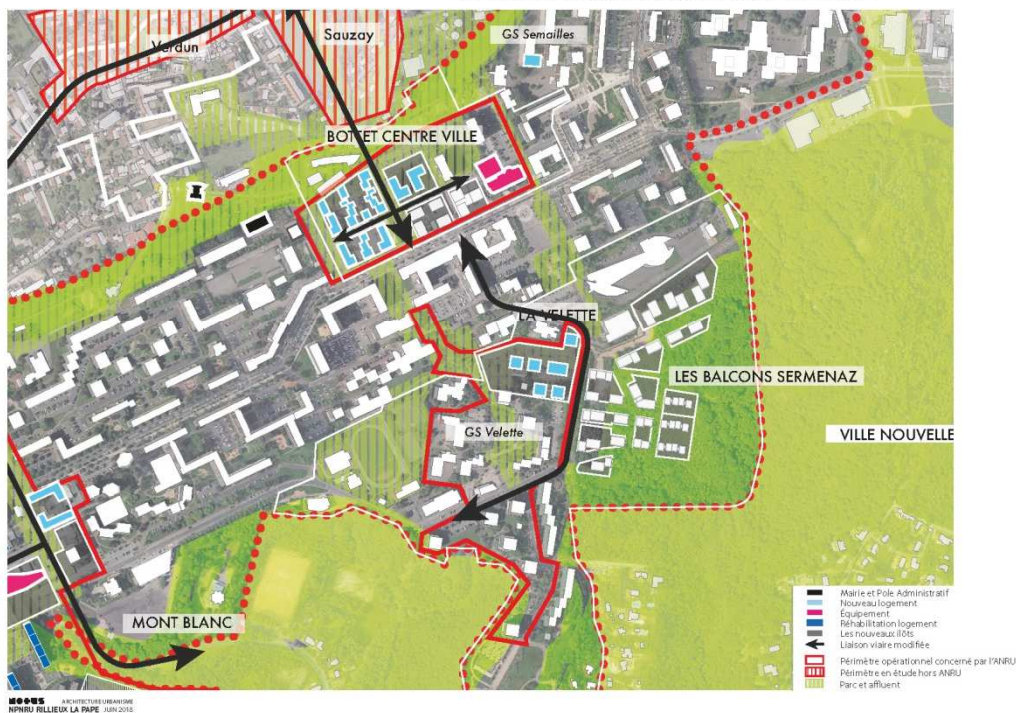
	Indicateurs	Tb de bord concerné	Panier ANRU ou outil local	Rillieux la Pape - Ville Nouvelle
1	Nb et part de logements en accession privé (% des lgmts livrés depuis 2005)	objectifs habitat et NPNRU	Outil local	
2	Nb et part de logements en accession sociale (% des lgmts livrés depuis 2005)	objectifs habitat et NPNRU	Outil local	
3	Nb et part de logements en locatif libre (% des lgmts livrés depuis 2005)	objectifs habitat et NPNRU	Outil local	
4	Nb et part de logements en locatif social (% des lgmts livrés depuis 2005)	objectifs habitat et NPNRU	Outil local	
5	Nb et part de logements étudiants (% des lgmts livrés depuis 2005)	objectifs habitat et NPNRU	Outil local	
6	Nb et part de logements seniors (% des lgmts livrés depuis 2005)	objectifs habitat et NPNRU	Outil local	
7	Nb et part de logements en accession de T4 et plus (% des lgmts livrés depuis 2005)	NPNRU	Outil local	
8	Part des logements occupés par des PO	NPNRU	Outil local	
9	Part des logements occupés par des PB	NPNRU	Outil local	
10	Part des logements en copro construit avant 1976	NPNRU	Outil local	
11	Nb logements accompagnés par dispositif public	NPNRU	Outil local	
12	Nb logements accompagnés par un dispositif de veille active	NPNRU	Outil local	
13	Surface de plancher du quartier dédié à l'AE	NPNRU	Panier ANRU	
13	Surface de plancher du quartier dédié à l'AE	NPNRU	Panier ANRU	
14	Surface d'activité réalisée sur le quartier depuis le début ANRU 1	NPNRU	Outil local	
15	Surface de commerces réalisée sur le quartier depuis le début ANRU 1	NPNRU	Outil local	
16	Nb de services publics et privés	NPNRU	Panier ANRU	
17	Nb d'équipements public de proximité	NPNRU	Panier ANRU	

18	Part des logements sociaux réhabilités avec étiquette A et B	objectifs habitat et NPNRU	Outil local	
19	Part des logements neufs avec étiquette A et B	NPNRU	Panier ANRU	
20	Conseil citoyen	NPNRU	Outil local	Sans objet
21	Maison du projet	NPNRU	Outil local	Sans objet
22	Convention locale GSUP	NPNRU	Outil local	Sans objet
23	Jardins cultivés (en m²)	NPNRU	Outil local	
24	Niveau de satisfaction des nouveaux arrivants dans les programmes	Objectifs habitat	Outil local	
25	Nb total de logements privés livrés par an	Objectifs habitat	Outil local	
26	Surface de plancher nette développable produite par les opérations financées par l'ANRU		Outil local	
27	Surface de plancher nette développable mise à disposition d'AL		Outil local	
28	Nb logements livrés par AFL	Objectifs habitat	Outil local	
29	Nb logements livrés par AFL par catégorie	Objectifs habitat	Outil local	

A7 Schéma de synthèse pour traduire les objectifs urbains prioritaires retenus sur chacun des quartiers, à une échelle intermédiaire entre l'agglomération et le périmètre strict du QPV

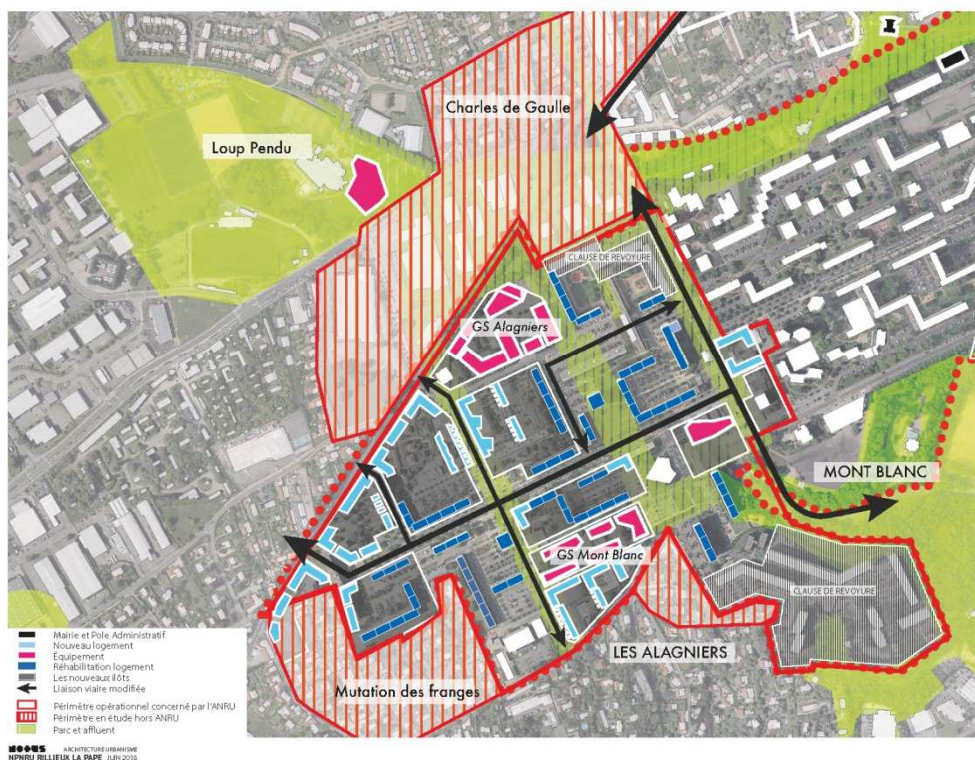
LES RÉALISATIONS DU NPNRU CENTRE VILLE BOTTET VELETTE BALCONS DE SERMENAZ

18



LES RÉALISATIONS DU NPNRU - ALAGNIERS MONT-BLANC

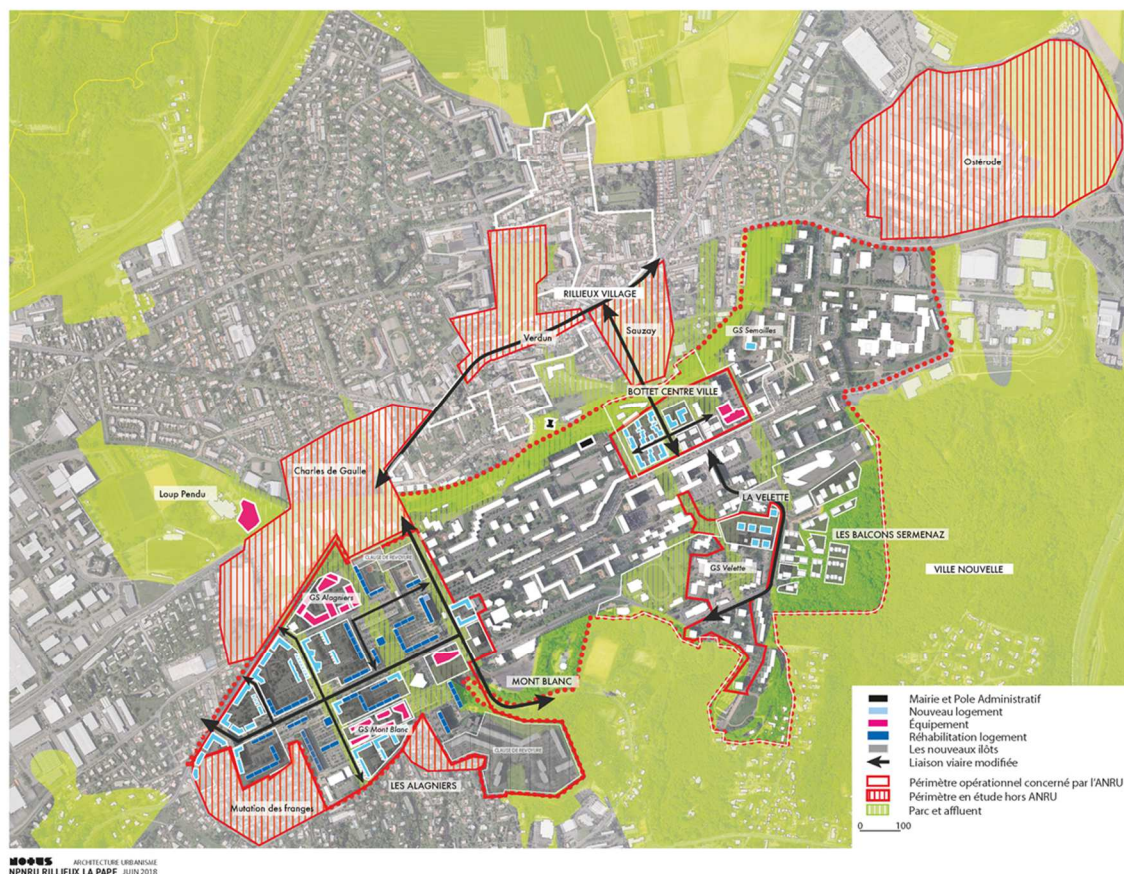
20



A8 Plan guide du projet urbain

NOUVELLES CONSTRUCTIONS DU NPNRU

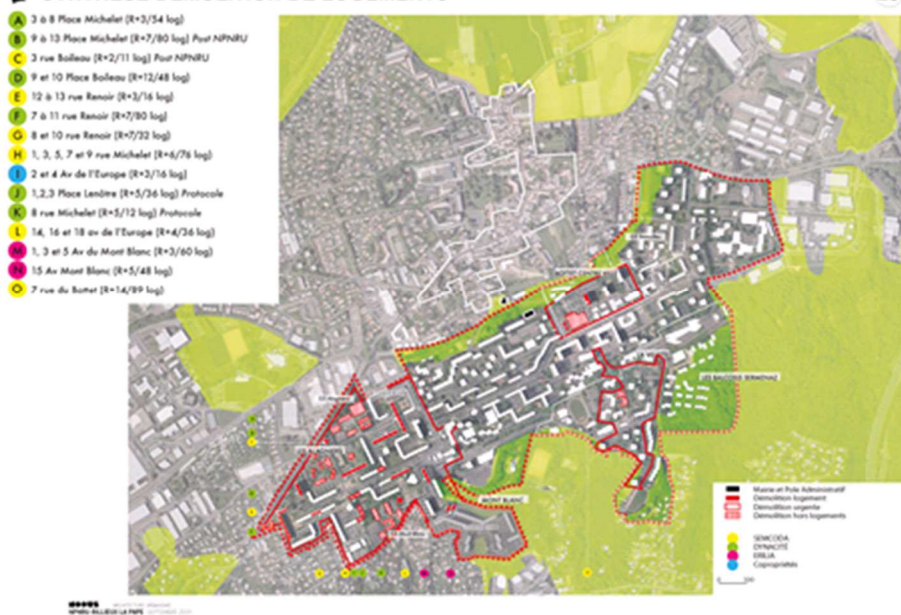
12



A9 Cartes thématiques (équilibres résidentiels, organisation de la trame viaire, développement économique...) permettant notamment de comprendre la situation avant/après et de localiser chacune des opérations programmées

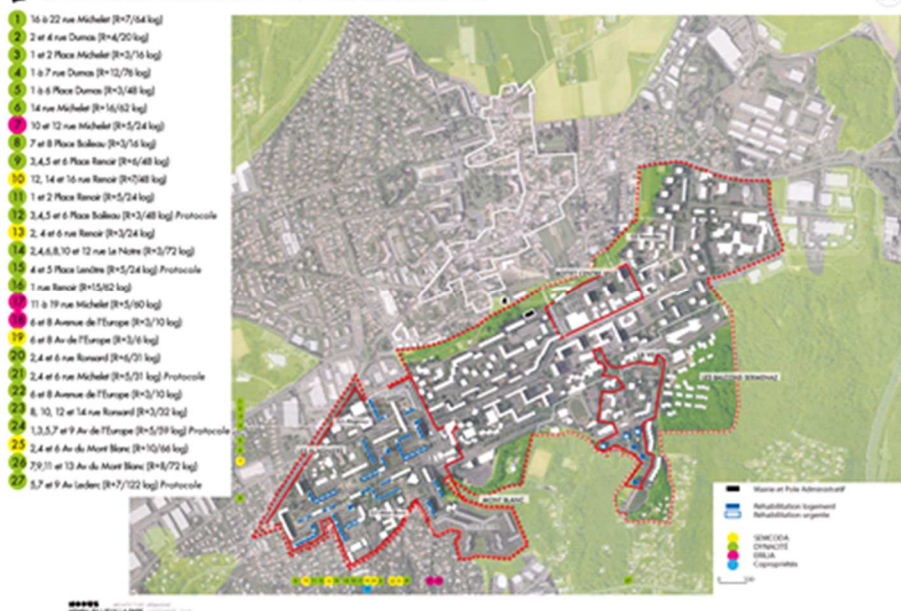
SYNTHÈSE DÉMOLITION DE LOGEMENTS

29



SYNTHÈSE RÉHABILITATION DE LOGEMENTS

30

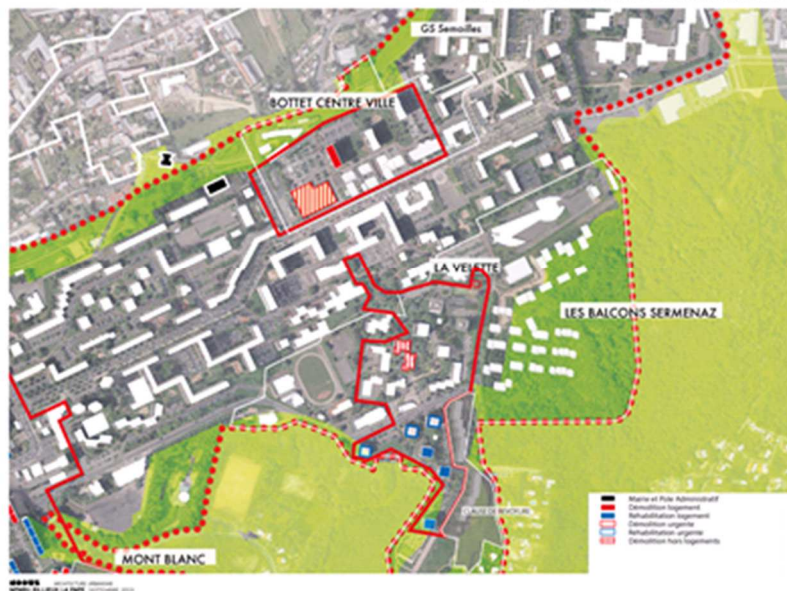




A10 Plan de localisation des terrains identifiés pour la reconstitution de l'offre

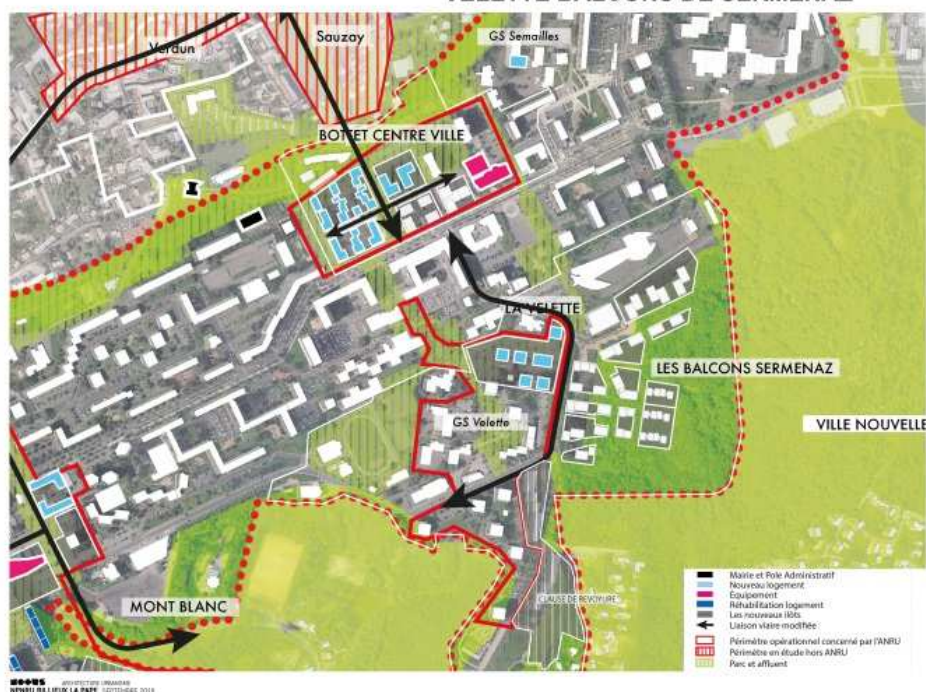
NPNU DÉMOLITION RÉHABILITATION CENTRE VILLE BOTTET VELETTE BALCONS DE SERMENAZ

17



LES RÉALISATIONS DU NPNU CENTRE VILLE BOTTET VELETTE BALCONS DE SERMENAZ

18



Alagniers / Mont Blanc

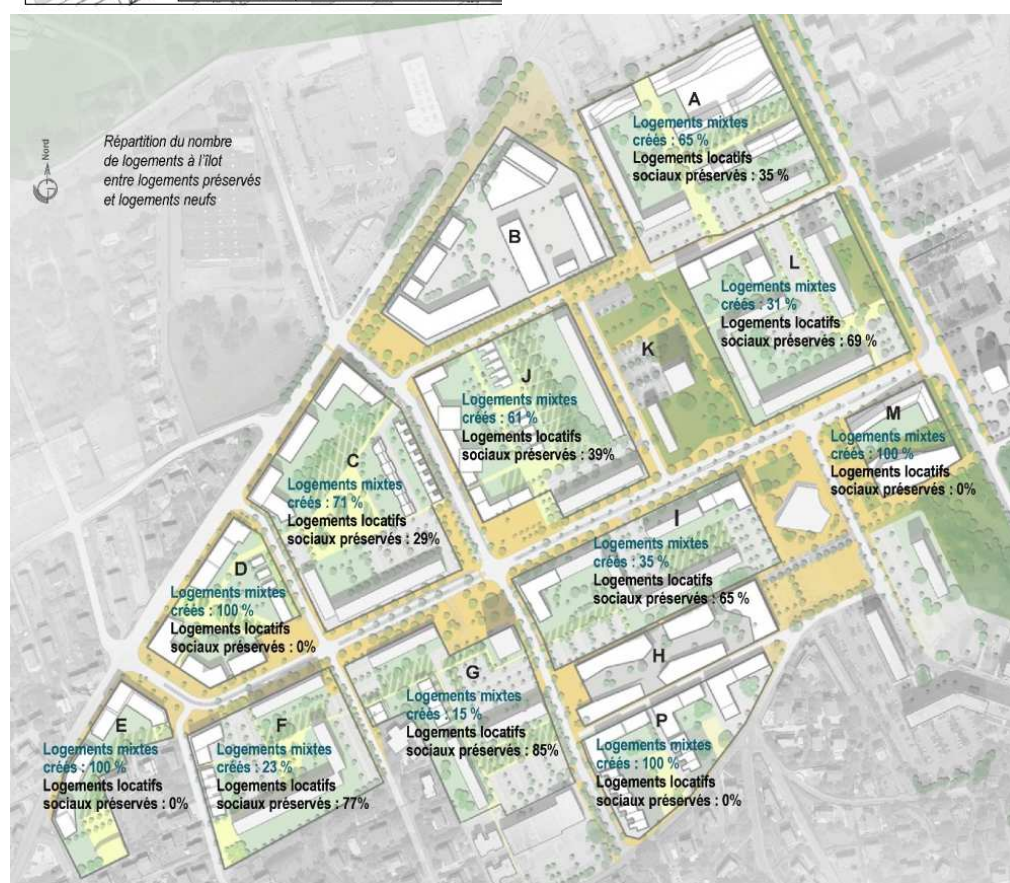
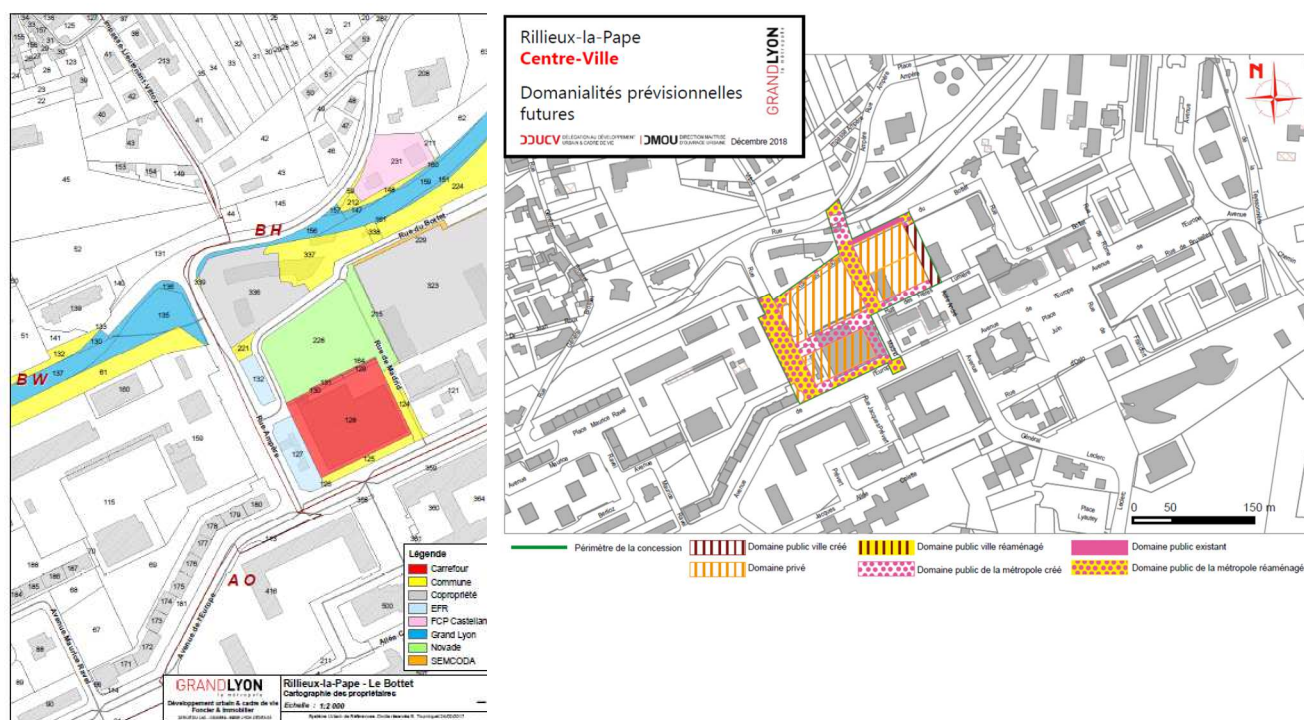
LES RÉALISATIONS DU NPNRU - ALAGNIERS MONT-BLANC

20



La reconstitution hors site est prévue dans la convention cadre de la Métropole de Lyon.

A11 Plan du foncier avant/après permettant de présenter la stratégie de diversification

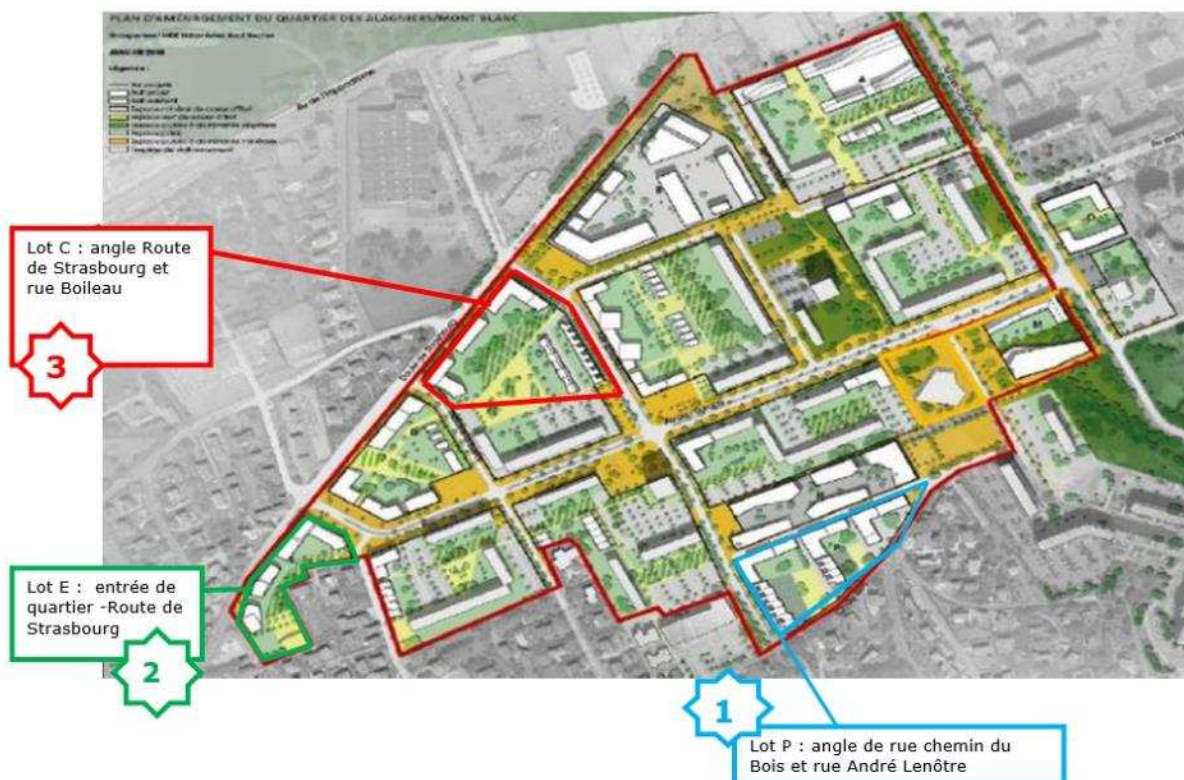


A12 Plan du foncier permettant d'identifier les contreparties foncières transférées à Foncière Logement

La localisation des contreparties de l'opération centre ville dans l'ilot 3 – lot D sera affinée entre l'aménageur désigné et la Foncière Logement.



La localisation des contreparties de l'opération Alagniers dans les trois secteurs indiqués ci-dessous sera définie plus précisément par un travail itératif entre l'architecte en chef et la Foncière Logement.



[illegible]

Opérations	nombre de logts	MO	COUTS HT	ANRU	VILLE	METROPOLE	BAILLEURS	CONSEIL REGIONAL	Autres	PRETS	CIL
ETUDES											
Marketing territorial		VILLE	100,000.00	25,000.00	75,000.00	0	0	0	0	0	0
Actions portant sur la mémoire et l'histoire des quartiers Centre ville/Velette/Alagniers		VILLE	200,000.00	50,000.00	150,000.00	0	0	0	0	0	0
Participation et coconstruction Centre ville/Velette/Alagniers		VILLE	100,000.00	16,000.00	84,000.00	0	0	0	0	0	0
AMO étude urbaine		METROPOLE	400,000.00	200,000.00	0	200,000.00	0	0	0	0	0
DEMOLITIONS											
Alagniers - 9 et 10 place Boileau et 7 à 11 rue Renoir	128	DYNACITE	6,705,002.00	4,378,947.20	0	487,400.00	1,532,336.80	0	306,318.00	0	0
Alagniers - 3 à 8 place Michelet	54	DYNACITE	2,740,106.00	1,695,547.20	0	194,227.00	639,659.80	0	210,672.00	0	0
ALAGNIERS - 9-13 place Michelet	80	DYNACITE	4,252,540.18	2,880,000.00	0	409,822	756,378.18	0	206,340.00	0	0
7 Rue du Bottet	89	SEMCODA	4,543,295.33	3,604,500.00	0	0	704,639.33	0	234,156.00	0	0
1, 3, 5, 7 et 9 Rue Michelet	76	SEMCODA	4,100,584.63	3,078,000.00	0	391,000	406,947.63	0	224,637.00	0	0
14, 16 et 18 Avenue de l'Europe	36	SEMCODA	1,965,037.25	1,458,000.00	0	203,096.53	146,734.72	0	157,206.00	0	0
Alagniers - 12 et 13 Place Auguste Renoir	16	SEMCODA	865,726.08	648,000.00	0	80,500.00	62,043.08	0	75,183.00	0	0
Alagniers - 8 et 10 Rue Auguste Renoir	32	SEMCODA	1,645,451.51	1,296,000.00	0	163,800.00	130,475.51	0	55,176.00	0	0
Mont Blanc - 1 à 5 et 15 avenue du Mont Blanc	108	ERILIA	5,125,199.80	3,888,000.00	0	567,000.00	601,799.80	0	68,400.00	0	0
OPERATIONS D'AMENAGEMENT											
CENTRE-VILLE		METROPOLE	11,958,908.07	1,077,124.21	572,249.51	5,237,779.35	0	0	5,071,755.00	0	0
ZAC Alagniers		METROPOLE	44,597,506.00	3,889,934.15	2,282,258.19	20,540,323.66	0	0	17,884,990.00	0	0
Parc linéaire urbain - phase Bottet et Semailles		VILLE	1,235,571.93	335,965.43	899,606.50	0	0	0	0	0	0
Espaces publics hors ZAC - Montblanc		METROPOLE	1,098,000.00	151,050.19	0	946,949.81	0	0	0	0	0
REQUALIFICATIONS											
Alagniers - 7 et 8 place Boileau - 16 LLS BBC 2009	16	DYNACITE	1,044,840.00	176,848.00	0	0	867,992.00	0	0	293,532.96	293,532.96
Alagniers - 1 rue Renoir - 62 LLS BBC 2009	62	DYNACITE	2,426,730.00	355,426.00	0	0	2,071,304.00	0	0	1,079,464.02	1,079,464.02
ALAGNIERS - 1-9 Dumas - 76 LLS BBC 2009	76	DYNACITE	1,917,800.00	229,560.00	0	0	1,688,240.00	0	0	921,120.00	921,120.00
ALAGNIERS - Lenôtre Renoir - 144 LLS BBC 2009	144	DYNACITE	7,209,700.00	1,153,940.00	0	0	6,055,760.00	0	0	2,641,796.64	2,641,796.64
ALAGNIERS - Dumas Michelet - 128 LLS BBC 2009	128	DYNACITE	6,464,000.00	1,024,000.00	0	0	5,440,000.00	0	0	2,348,263.68	2,348,263.68
ALAGNIERS - Michelet Dumas - 142 LLS BBC 2009	142	DYNACITE	7,100,000.00	1,136,000.00	0	0	5,964,000.00	0	0	2,605,105.02	2,605,105.02
VELETTE - Boulevard de Tassigny - 122 LLS BBC 2009	122	DYNACITE	6,100,000.00	976,000.00	0	0	5,124,000.00	0	0	0	0
Mont Blanc- Bâtiments B et C - 135 logements BBC 2009	135	ERILIA	6,080,333.33	924,466.67	0	0	5,155,866.66	0	0	2,350,446.00	2,350,446.00
ALAGNIERS - 12-14-16 Rue Auguste Renoir - 48 LLS HPE	48	SEMCODA	2,455,049.25	191,345.25	0	0	2,263,704.00	0	0	838,152.48	838,152.48
ALAGNIERS - 2-4-6 RUE AUGUSTE RENOIR - 24 LLS HPE	24	SEMCODA	1,342,875.25	107,043.25	0	0	1,235,832.00	0	0	419,076.24	419,076.24
ALAGNIERS - 10 et 12 Avenue de l'Europe - 24 LLS HPE	24	SEMCODA	1,248,569.50	97,653.50	0	0	1,150,916.00	0	0	419,076.24	419,076.24
2 et 6 rue Ronsard - 31 LLS HPE	31	SEMCODA	1,548,542.25	119,834.25	0	0	1,428,708.00	0	0	541,306.81	541,306.81
ALAGNIERS - 8, 10, 12, 14 rue Ronsard - 32 LLS HPE	32	SEMCODA	1,480,754.75	111,986.75	0	0	1,368,768.00	0	0	558,768.32	558,768.32
ALAGNIERS - 10 et 12 rue Michelet - 24 LLS HPE	24	SEMCODA	1,396,487.62	108,176.00	0	0	1,288,311.62	0	0	419,076.24	419,076.24
BOTTET 3 à 5 rue Bottet	178	SEMCODA	3,761,100.00	0	0	0	3,761,100.00	0	0	0	0
ALAGNIERS - 6 et 8 Avenue de l'Europe - 10 LLS HPE	10	SEMCODA	306,216.49	18,918.50	0	0	287,297.99	0	0	164,811.39	164,811.39
RESIDENTIALISATIONS DE LOGEMENTS											
ALAGNIERS EST 405 LLS	405	DYNACITE	1,817,800.00	726,524.00	0	0	1,091,276.00	0	0	0	0
ALAGNIERS OUEST 330 LLS	330	DYNACITE	1,637,600.00	653,476.00	0	0	984,124.00	0	0	0	0
ALAGNIERS - Europe Renoir 106 LLS	106	SEMCODA	709,506.93	276,259.10	0	0	433,247.83	0	0	0	0
ALAGNIERS - Ronsard Michelet 87 LLS	87	SEMCODA	605,961.32	236,781.78	0	0	369,179.54	0	0	0	0
Bottet - garages 3 et 5 rue du Bottet	178	SEMCODA	211,106.16	82,786.20	0	0	128,319.96	0	0	0	0
MONT BLANC - 17 à 33 avenue du Mont Blanc 150 LLS	150	ERILIA	201,600.00	82,800.00	0	0	118,800.00	0	0	0	0
MONT BLANC - 30 à 34 avenue du Mont Blanc 66 LLS	66	ERILIA	100,800.00	41,400.00	0	0	59,400.00	0	0	0	0
ACCESSION A LA PROPRIETE											
Accession 93 logements VELETTE		DYNACITE	930,000.00	930,000.00	0	0	0	0	0	0	0
EQUIPEMENTS											
Groupe scolaire Mont BLANC démolition reconstruction		VILLE	15,922,975.00	4,732,000.11	11,190,974.89	0	0	0	0	0	0
Groupe scolaire Alagniers (+ gymnase) démolition reconstruction		VILLE	18,010,543.00	5,291,497.59	12,719,045.41	0	0	0	0	0	0
Pole petite enfance		VILLE	977,323.00	244,330.80	732,992.20	0	0	0	0	0	0
Maison des projets		VILLE	311,179.46	83,576.55	113,801.45	113,801.46	0	0	0	0	0
Restructuration d'un centre culturel		VILLE	14,265,000.00	0	14,265,000.00	0	0	0	0	0	0
Création d'un cinéma		URFOLS	3,400,000.00	0	500,000.00	0	0	0	2,900,000	0	0
réhabilitation du gymnase Bobet		VILLE	1,000,000.00	0	1,000,000.00	0	0	0	0	0	0
Groupe scolaire Velette		VILLE	5,600,000.00	0	5,600,000.00	0	0	0	0	0	0
Groupe scolaire Semailles		VILLE	4,200,000.00	0	4,200,000.00	0	0	0	0	0	0
Deux tranches du parc linéaire		VILLE	1,380,000.00	0	1,380,000.00	0	0	0	0	0	0
Maison de la Métropole		METROPOLE	4,000,000.00	0	0	4,000,000.00	0	0	0	0	0
IMMOBILIER A VOCATION ECO											
Pépinière d'entreprise		VILLE	2,903,294.00	375,000.00	1,378,293.99	50,000.00	0	1,000,000.00	100,000.00	0	0
TOTAL			221,700,616.09	49,159,698.68	57,143,222.14	33,585,699.81	53,317,162.45	1,000,000.00	27,494,833.00	15,599,996.04	15,599,996.04

Version V3.2

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) COMMUNE DE RILLIEUX LA PAPE	Intitulé de l'opération Marketing territorial
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 809-6069028-14-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
 une étude a été réalisée par le cabinet Nova 7 début 2019 afin de réfléchir et travailler au positionnement de la Ville Nouvelle dans la ville, dans la métropole...
 un positionnement "la ville à l'air libre " a été validé le 16 septembre. A partir de cette 1ère phase, une stratégie de marketing territorial sera déclinée sur l'année 2020 afin de soutenir le projet sur l'ensemble de ces facettes, et sur l'ensemble des cibles du territoire et hors territoire.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération ville nouvelle	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) ville nouvelle
Commune de rattachement Rillieux-la-Pape	
Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :				
- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet				
Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain		
- accompagnement des ménages				
Nature de l'accompagnement		stratégie et plan de marketing territorial à décliner en fonction des cibles et des objets.	Nombre de ménages concernés	
- conduite de projet (annexer l'organigramme)				
Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
Nombre d'ETP moyen par an				

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :			04/02/2019		
			Semestre		Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S1		2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			12 semestre(s)		
Commentaires					

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :			
Taux de subvention :			
Localisation :			
Autre :			
Calcul du financement prévisionnel Anru			
PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	100 000,00 €	25,00%	25 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :		100 000,00 €	25,00%
25 000,00 €			
MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		0,00%	- €
25 000,00 €			
TOTAL SUBVENTION :		25 000,00 €	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	100 000,00 €	montant TTC :	120 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	75 000,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	25 000,00 €		
	Total des co-financements :	100 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Version V3.2

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) COMMUNE DE RILLIEUX LA PAPE	Intitulé de l'opération Actions portant sur la mémoire et l'histoire des quartiers Centre ville/Velette/Alagniers
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 809-6069028-14-0001-002

Objectifs et contenu de l'opération**Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :**

Face aux bouleversements urbains et humains induits par le projet de renouvellement urbain d'envergure qui va impacter la Ville Nouvelle, la commune et l'ensemble des partenaires ont imaginé une action au long cours nommée « Horizons croisés » visant à accompagner ces changements en mobilisant les habitants pour qu'ils s'approprient le projet et en soient partie prenante à travers un programme pluri-annuel d'actions artistiques et culturelles.

ces différentes actions se déclinent sur l'ensemble des secteurs de projet en fonction des avancées du projet et des phases.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération ville nouvelle	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement Rillieux-la-Pape	
Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet**Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :****- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet**

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

1

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement

Nombre de ménages concernés

- conduite de projet (annexer l'organigramme)

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
Nombre d'ETP moyen par an				

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :			04/02/2019		
			Semestre		Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S1		2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			12 semestre(s)		
Commentaires					

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	200 000,00 €	25,00%	50 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	200 000,00 €	25,00%	50 000,00 €
MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		0,00%	- €
TOTAL SUBVENTION :			50 000,00 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	200 000,00 €	montant TTC :	240 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	150 000,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	50 000,00 €		
	Total des co-financements :	200 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Version V3.2

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d’ouvrage (MO) COMMUNE DE RILLIEUX LA PAPE	Intitulé de l’opération Participation et coconstruction Centre ville/Velette/Alagniers
N° donné à l’opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - <i>donné par AGORA PNRU</i>) 809-6069028-14-0001-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Mise en place d'une méthodologie d'intervention adaptée à chaque type de projet et au degré de participation attendu : - o dispositif de concertation en pied d'immeuble ou porte à porte pour le recueil des usages - o Atelier d'expression habitants (temps d'échanges, recueil de paroles / mémoire et débat) - o Organisation de temps conviviaux (échanges informels sur le projet de renouvellement urbain, recueil de besoins qui peuvent se concrétiser en actions à court terme) Sur certains espaces d'attente libérés par les démolitions ou dans les aménagements d'espaces extérieurs, il est envisagé de travailler avec des groupes d'habitants sur la co-construction de certains lieux du projet (espaces publics, espaces de jeux, ...). les trois secteurs de projet sont concernés par ce travail de participation et de co-construction en prise directe avec les projets opérationnels.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération ville nouvelle	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) Trois secteurs de projet de la ville nouvelle : - la velette / balcons de sermenaz - le centre ville / Bottet - les alagniers / Mont Blanc
Commune de rattachement Rillieux-la-Pape	
Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :				
- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet				
Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		1	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	
- accompagnement des ménages				
Nature de l'accompagnement		actions d'animation et d'accompagnement sur la concerntaiton et la co-construction de projet.	Nombre de ménages concernés	les habitants des trois secteurs de projet sont ciblés par cette actions.
- conduite de projet (annexer l'organigramme)				
Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
Nombre d'ETP moyen par an				

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	04/02/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l’opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :			
Taux de subvention :			
Localisation :			
Autre :			
Calcul du financement prévisionnel Anru			
PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	100 000,00 €	16,00%	16 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	100 000,00 €	16,00%	16 000,00 €
MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		0,00%	- €
TOTAL SUBVENTION :	16 000,00 €		

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	100 000,00 €	montant TTC :	120 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	84 000,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	16 000,00 €		
	Total des co-financements :	100 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) METROPOLE DE LYON	Intitulé de l'opération AMO étude urbaine
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 809-6069028-14-0002-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation**Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :**

L'AMO urbaine permet de suivre la cohérence du projet de renouvellement urbain à l'échelle de la ville nouvelle, quelles que soient les maîtrises d'ouvrage. Elle garante du plan guide à cette échelle et de sa traduction dans les projets.
 Elle doit permettre de retravailler sur les clauses de revoyure et sur l'intégration des projets plus ponctuels hors des trois secteurs d'aménagement.
 Elle est également mobilisée lors des demandes du conseil citoyen.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération Ville Nouvelle	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement Rillieux-la-Pape	
Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires				
Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie : - études, expertises et moyens d'accompagnement du projet Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain				
- accompagnement des ménages Nature de l'accompagnement Nombre de ménages concernés				
- conduite de projet (annexer l'organigramme)				
Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
Nombre d'ETP moyen par an				

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	05/11/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Validation OPPC	Sélectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Autre :	Autorisation de démarrage anticipé à compter du 5 novembre 2018

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	400 000,00 €	50,00%	200 000,00 €
Dont majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1. du titre II du RGA) :			- €
Dont majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	400 000,00 €	50,00%	200 000,00 €
MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Dont majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1. du titre II du RGA) :			- €
Dont majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		0,00%	- €
TOTAL SUBVENTION :			200 000,00 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	400 000,00 €	montant TTC :	480 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	200 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	200 000,00 €		
	Total des co-financements :	400 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Version V3

**Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) DYNACITE OFFICE PUB HABITAT AIN	Intitulé de l'opération Alagniers - 9 et 10 place Boileau et 7 à 11 rue Renoir
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 809-6069028-21-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération**Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :**

Ces 2 opérations de démolitions s'inscrivent dans le projet de désenclavement du quartier des Alagniers et en particulier d'ouverture et de liaison avec la route de Strasbourg , axe principal de desserte depuis Lyon . Situés en entrée de quartier , leur démolition doit permettre de poursuivre la requalification du secteur ouest des Alagniers en permettant une transition avec les franges plus pavillonnaires au sud et les locaux à vocation économique à l'Ouest . Elles permettent également de créer un nouvel axe Nord Sud entre la route de Strasbourg et le chemin du Bois. Enfin, elle autorisera la construction de nouveaux batiments d'activités, équipements publics et logements en accession.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 9 et 10 place Boileau et 7 à 11 rue Renoir Parcelles BY67 BY120 AC718 AC448	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 69-Rillieux-la-Pape	
Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :			
Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	5374 M² de terrain
Période de construction des bâtiments à démolir :	1966		
Nombre de LLS concernés :	128	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Divers : voiries , logements , locaux activité
Nombre de ménages à reloger :	138		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	2	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	1994
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	oui	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	oui	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)			04/02/2019		
Semestre			Année		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S2		2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			14 semestre(s)		
Commentaires					

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	
Calcul du financement prévisionnel ANRU	
	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	5 780 002,00 €
Montant des recettes retenues :	306 318,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	5 473 684,00 €
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	80,00%
MONTANT DE LA SUBVENTION	4 378 947,20 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	6 705 002,00 €	montant TTC :	7 769 402,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :			
	EPCI :	487 400,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 532 336,80 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	306 318,00 €		
	ANRU :	4 378 947,20 €		
	Total des co-financements :	6 705 002,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Version V3

**Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) DYNACITE OFFICE PUB HABITAT AIN	Intitulé de l'opération Alagniers - 3 à 8 place Michelet
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 809-6069028-21-0001-002

Objectifs et contenu de l'opération**Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :**

La démolition de ce bâtiment s'inscrit dans la cadre de la mise en œuvre du volet de restructuration du réseau viaire de la Ville Nouvelle. La création d'une nouvelle liaison viaire entre la rue des Anciens Combattants AFN et la rue Michelet vient impacter fortement ce bâtiment de grande longueur (6 allées). Le positionnement de ce bâtiment sur le site constitue aujourd'hui une " barrière " entre le futur axe requalifié des AC AFN et le cœur du secteur Michelet.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 3 à 8 place Michelet Parcelles BX121 et BX130	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 69-Rillieux-la-Pape	
Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :			
Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	3696 m² - Parcelles BX 121 et BX 130
Période de construction des bâtiments à démolir :	1964		
Nombre de LLS concernés :	54	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Aménagement Voierie et espaces publics
Nombre de ménages à reloger :	54		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	0	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	1995 13 000 euros au logt
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	non	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	NSP	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	Présentation publique en décembre 2018 par la Ville .

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)			04/02/2019		
Semestre			Année		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S1		2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			12 semestre(s)		

Commentaires
Calendrier à préciser en fonction du planning des aménagement Métropole dans le cadre de la ZAC .

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	2 330 106,00 €
Montant des recettes retenues :	210 672,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	2 119 434,00 €
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	80,00%
MONTANT DE LA SUBVENTION	1 695 547,20 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 740 106,00 €	montant TTC :	2 915 106,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :			
	EPCI :	194 227,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	639 659,80 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	210 672,00 €		
	ANRU :	1 695 547,20 €		
	Total des co-financements :	2 740 106,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Version V3.4.2

**Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	Intitulé de l'opération ALAGNIERS - 9-13 place Michelet
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 809-6069028-21-0001-003

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : La démolition de ces 80 logements sur le secteur Michelet a été inscrite au projet urbain afin de permettre la réalisation des espaces paysagers retenus dans le plan guide . Elle doit permettre la réalisation d'un affluent vert Nord / Sud. Le coût réel des travaux est de 2 400 000€ HT (ligne 133 onglet 2). Le montant des travaux a été dévalué dans la FAT pour respecter la décision du CE de l'ANRU du 4 février 2019 d'une assiette de démolition HT de 45 000€ maximum par logement.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 9 à 13 place Michelet Parcelles BX 201,232,234,237 Commune de réalisation 69-Rillieux-la-Pape Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle Situation Dans QPV	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
--	---

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires			
Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	Section BX 201,232,234,237, emprise totale de 3620 M²
Période de construction des bâtiments à démolir :	1970	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Cession pour aménagement à la Métropole de Lyon
Nombre de LLS concernés :	80	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Nombre de ménages à reloger :	88	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	0	En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	non	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	A définir		

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)			04/02/2019
		Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :		S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :		14 semestre(s)	
Commentaires			

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	avis CE : pour l'ensemble des opérations de démolition, assiette de coût HT maximum de 45000€/lgt
Calcul du financement prévisionnel ANRU	
	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	3 806 340,00 €
Montant des recettes retenues :	206 340,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	3 600 000,00 €
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	80,00%
MONTANT DE LA SUBVENTION	2 880 000,00 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	4 252 540,18 €	montant TTC :	4 941 167,82 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :			
	EPCI :	409 822,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	756 378,18 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	206 340,00 €		
	ANRU :	2 880 000,00 €		
	Total des co-financements :	4 252 540,18 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Version V3.1

**Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L'AIN	Intitulé de l'opération Bottet - 7 Rue du Bottet
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant) 430.03	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 809-6069028-21-0002-001

Objectifs et contenu de l'opération**Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :**

La démolition des 89 logements situés au 7 Bottet fut inscrite dans le protocole de préfiguration comme une opération avec autorisation de démarrage anticipé. L'objectif de cette démolition est d'accompagner la nouvelle composition urbaine de centralité de ville entre l'opération commerciale Bottet (PRU 1), le pôle administratif renforcé et la démolition reconstruction du magasin Carrefour, amorçant ainsi le lien de la ville nouvelle avec RILLIEUX village. Le foncier libéré permettra la construction de nouveaux logements répondant à l'objectif de réorganisation urbaine avec une mixité des typologies bâties échelonnées de R2 à R5 attique (paragraphe 4,2,1 de la Convention).

Le coût réel des travaux est de 2 739 750€ HT (ligne 133 onglet 2). Le montant des travaux a été dévalué dans la FAT pour respecter la décision du CE de l'ANRU du 4 février 2019 d'une assiette de démolition HT de 45 000€ maximum par logement.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 7 Rue du Bottet - 69140 RILLIEUX-LA-PAPE - Parcelle 323 Section BH	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) Soins particulier apporté au mode de démolition de la tour puisque l'environnement proche est très contraint avec notamment une batterie de garages à proximité.
Commune de réalisation 69-Rillieux-la-Pape	
Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :			
Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	Parcelle 323 Section BH
Période de construction des bâtiments à démolir :	1974		
Nombre de LLS concernés :	89	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Métropole de Lyon
Nombre de ménages à reloger :	84		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	0	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	2005 - 2006
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	non	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	Néant	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)			07/01/2016		
Semestre			Année		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S1		2017
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			10 semestre(s)		
Commentaires					

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Taux de subvention :	90%
Localisation :	
Autre :	Autorisation anticipée de démarrage à compter du CE de validation du protocole de préfiguration du 07/01/2016. Validation du financement de l'opération à compter du CE du 4 février 2019. avis CE : pour l'ensemble des opérations de démolition, assiette de coût HT maximum de 45000€/lgt
Calcul du financement prévisionnel ANRU	
	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	4 239 156,00 €
Montant des recettes retenues :	234 156,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	4 005 000,00 €
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	10,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	90,00%
MONTANT DE LA SUBVENTION	3 604 500,00 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	4 543 295,33 €	montant TTC :	5 194 962,02 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	704 639,33 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	234 156,00 €		
	ANRU :	3 604 500,00 €		
	Total des co-financements :	4 543 295,33 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Version V3.1

**Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L'AIN	Intitulé de l'opération Alagniers - 1, 3, 5, 7 et 9 Rue Michelet
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant) 150.10	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 809-6069028-21-0002-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : La démolition des logements aux 1, 3, 5, 7 et 9 rue Michelet permettra la construction de nouveaux logements répondant à l'objectif de réorganisation urbaine suivant une nouvelle composition de 13 îlots de taille plus réduite (paragraphe 4,2,3,1 de la Convention). Le coût réel des travaux est de 2 704 780€ HT (ligne 133 onglet 2). Le montant des travaux a été dévalué dans la FAT pour respecter la décision du CE de l'ANRU du 4 février 2019 d'une assiette de démolition HT de 45 000€ maximum par logement.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 1, 3, 5, 7 et 9 Rue Michelet - 69140 RILLIEUX-LA-PAPE - Parcelle 337 section BX Commune de réalisation 69-Rillieux-la-Pape Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle Situation Dans QPV	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) La démolition de la barre 1 à 9 rue michelet dans son intégralité revêt une grande importance puisqu'elle va permettre d'ouvrir une perspective depuis l'avenue de l'Europe vers le Nord du quartier des Alagniers. Le terrain ainsi vierge sera rétrocédé à la Métropole de Lyon pour une remaillage de la trame viaire permettant d'améliorer la fluidité des circulations au sein du quartier.
--	---

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet				
Principales caractéristiques :		Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :		
Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Parcelle 337 section BX	Métropole de Lyon	
Période de construction des bâtiments à démolir :	1965			
Nombre de LLS concernés :	76			
Nombre de ménages à reloger :	84			
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	Néant			Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	Néant			En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat : En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	Non connu			Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)			04/02/2019		
Semestre			Année		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S1		2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			10 semestre(s)		
Commentaires					

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Taux de subvention :	90%
Localisation :	
Autre :	avis CE : pour l'ensemble des opérations de démolition, assiette de coût HT maximum de 45000€/lgt
Calcul du financement prévisionnel ANRU	
	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	3 644 637,00 €
Montant des recettes retenues :	224 637,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	3 420 000,00 €
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	10,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	90,00%
MONTANT DE LA SUBVENTION	3 078 000,00 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	4 100 584,63 €	montant TTC :	4 779 738,61 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :			
	EPCI :	391 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	406 947,63 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	224 637,00 €		
	ANRU :	3 078 000,00 €		
	Total des co-financements :	4 100 584,63 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Version V3.1

**Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L'AIN	Intitulé de l'opération Alagniers - 14, 16 et 18 Avenue de l'Europe
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant) 150.02	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 809-6069028-21-0002-003

Objectifs et contenu de l'opération**Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :**

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain l'un des enjeux du projet urbain sera de travailler au désenclavement du quartier des Alagniers en créant des axes Nord-Sud. La démolition des logements aux 14, 16 et 18 avenue de l'Europe permet de créer un nouvel espace public devant l'Eglise Saint Pierre Chanel et de prolonger l'affluent Michelet jusqu'à la rue Ronsard. De plus, le foncier libéré permettra la construction de nouveaux logements répondant à l'objectif de réorganisation urbaine suivant une nouvelle composition de 13 îlots de taille plus réduite (paragraphe 4,2,3,1 de la Convention).

Le coût réel des travaux est de 1 516 340€ HT (ligne 133 ongle 2). Le montant des travaux a été dévalué dans la FAT pour respecter la décision du CE de l'ANRU du 4 février 2019 d'une assiette de démolition HT de 45 000€ maximum par logement.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 14, 16 et 18 Avenue de l'Europe - 69140 RILLIEUX-LA-PAPE - Parcelle 791 section AD	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) La démolition de la barre 14, 16, 18 avenue de l'Europe a pour objectif de dédensifier le quartier afin d'ouvrir une grande perspective Nord - Sud.
Commune de réalisation 69-Rillieux-la-Pape	
Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :			
Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	Parcelle 791 section AD
Période de construction des bâtiments à démolir :	1964		
Nombre de LLS concernés :	36	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Métropole de Lyon
Nombre de ménages à reloger :	40		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	Néant	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	Néant	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	Non connu	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) : 04/02/2019		
Semestre		Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Taux de subvention :	90%
Localisation :	
Autre :	avis CE : pour l'ensemble des opérations de démolition, assiette de coût HT maximum de 45000€/lgt
Calcul du financement prévisionnel ANRU	
	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 777 206,00 €
Montant des recettes retenues :	157 206,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	1 620 000,00 €
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	10,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	90,00%
MONTANT DE LA SUBVENTION	1 458 000,00 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 965 037,25 €	montant TTC :	2 278 300,38 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :			
	EPCI :	203 096,53 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	146 734,72 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	157 206,00 €		
	ANRU :	1 458 000,00 €		
	Total des co-financements :	1 965 037,25 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Version V3.1

**Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L'AIN	Intitulé de l'opération Alagniers - 12 et 13 Place Auguste Renoir
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant) 150.08	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 809-6069028-21-0002-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Dans le cadre du projet de renouvellement urbain l'un des enjeux du projet urbain sera de travailler l'entrée du quartier à l'Ouest. L'axe Est-Ouest que constitue l'avenue de l'Europe sera conforté et redressé sur la pointe la plus à l'Ouest du quartier en entrée de Ville pour permettre un nouveau visage du quartier (paragraphe 4,2,3,2 de la Convention). La démolition des logements aux 12 et 13 Place Auguste Renoir une nouvelle entrée du quartier. De plus, le foncier libéré permettra la construction de nouveaux logements répondant à l'objectif de réorganisation urbaine suivant une nouvelle composition de 13 îlots de taille plus réduite (paragraphe 4,2,3,1 de la Convention). Le coût réel des travaux est de 574 020€ HT (ligne 133 onglet 2). Le montant des travaux a été dévalué dans la FAT pour respecter la décision du CE de l'ANRU du 4 février 2019 d'une assiette de démolition HT de 45 000€ maximum par logement.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 12 et 13 Place Auguste Renoir - 69140 RILLIEUX-LA-PAPE - Parcelle 719 section AC	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) L'immeuble 7 à 11 rue Renoir, voisin du 12 et 13 Place Renoir, appartenant à Dynacité sera lui aussi déconstruit, afin de permettre une ouverture sur la Ville nouvelle à l'Ouest du quartier des Alagniers
Commune de réalisation 69-Rillieux-la-Pape	
Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	
Situation Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :			
Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	Parcelle 719 section AC
Période de construction des bâtiments à démolir :	1965		
Nombre de LLS concernés :	16	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Métropole de Lyon
Nombre de ménages à reloger :	18		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	Néant	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	Néant	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	Non connu	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)			04/02/2019		
Semestre			Année		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S2		2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			10 semestre(s)		
Commentaires					

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Taux de subvention :	90%
Localisation :	
Autre :	avis CE : pour l'ensemble des opérations de démolition, assiette de coût HT maximum de 45000€/lg
Calcul du financement prévisionnel ANRU	
	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	795 183,00 €
Montant des recettes retenues :	75 183,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	720 000,00 €
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	10,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	90,00%
MONTANT DE LA SUBVENTION	648 000,00 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	865 726,08 €	montant TTC :	1 011 419,97 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :			
	EPCI :	80 500,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	62 043,08 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	75 183,00 €		
	ANRU :	648 000,00 €		
	Total des co-financements :	865 726,08 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Version V3.1

**Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L'AIN	Intitulé de l'opération Alagniers - 8 et 10 Rue Auguste Renoir
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant) 150.05	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 809-6069028-21-0002-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Dans le cadre du projet de renouvellement urbain l'un des enjeux du projet urbain sera de travailler au désenclavement du quartier des Alagniers en créant des axes Nord-Sud. La démolition des logements aux 8 et 10 rue Auguste Renoir permet un nouvel affluent axe Nord/Sud entre la route de Strasbourg et le chemin du Bois la nouvelle rue du Bois (paragraphe 4,2,3,1 de la Convention). Le coût réel des travaux est de 1 177 140€ HT (ligne 133 onglet 2). Le montant des travaux a été dévalué dans la FAT pour respecter la décision du CE de l'ANRU du 4 février 2019 d'une assiette de démolition HT de 45 000€ maximum par logement.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 8 et 10 Rue Auguste - 69140 RILLIEUX-LA-PAPE - Parcelle 449 section AC Commune de réalisation 69-Rillieux-la-Pape Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle Situation Dans QPV	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) La démolition des entrées 8 et 10 de l'immeuble permettra de séparer la barre en deux afin d'ouvrir le quartier et de rompre avec la monotonie de cet immeuble. Les parties non démolies situées de part et d'autre (2, 4, 6 et 12, 14, 16 place Renoir) seront réhabilitées.
--	---

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :			
Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	Parcelle 449 section AC
Période de construction des bâtiments à démolir :	1965		
Nombre de LLS concernés :	32	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Métropole de Lyon
Nombre de ménages à reloger :	36		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	Néant	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	Néant	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	Non connu	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)			04/02/2019		
Semestre			Année		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S2		2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			10 semestre(s)		
Commentaires					

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Taux de subvention :	90%
Localisation :	
Autre :	avis CE : pour l'ensemble des opérations de démolition, assiette de coût HT maximum de 45000€/lgt
Calcul du financement prévisionnel ANRU	
	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 495 176,00 €
Montant des recettes retenues :	55 176,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	1 440 000,00 €
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	10,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	90,00%
MONTANT DE LA SUBVENTION	1 296 000,00 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 645 451,51 €	montant TTC :	1 915 176,12 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :			
	EPCI :	163 800,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	130 475,51 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	55 176,00 €		
	ANRU :	1 296 000,00 €		
	Total des co-financements :	1 645 451,51 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) ERILIA	Intitulé de l'opération Mont Blanc - 1 à 5 et 15 avenue du Mont Blanc
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 809-6069028-21-0003-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Bâtiment A : Démolition en entrée de quartier d'un bâtiment de 60 logements, pour permettre la réalisation du Pôle Europe, identifié dans le PRU Alagniers comme une des nouvelles polarités du quartier et permettant dans sa partie sud l'accroche du quartier Mont Blanc. Bâtiment F : Démolition en cœur de quartier d'un bâtiment de 48 logements, pour permettre la réalisation d'un espace publics, le désenclavement et la résidentialisation de la résidence GHIK. Le coût réel des travaux est de 3 240 000€ HT (ligne 133 onglet 2). Le montant des travaux a été dévalué dans la FAT pour respecter la décision du CE de l'ANRU du 4 février 2019 d'une assiette de démolition HT de 45 000€ maximum par logement.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 1 à 5 avenue du Mont Blanc - Rillieux-la-Pape Parcelle AD679 Commune de réalisation 69-Rillieux-la-Pape Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle Situation Dans QPV	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
--	--

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :			
Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	Parcelle AD679
Période de construction des bâtiments à démolir :			
Nombre de LLS concernés :	108	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Equipement public métropolitain Voirie et espace public
Nombre de ménages à reloger :	123		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	non	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	Diagnostic à réaliser	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) : 04/02/2019		
Semestre		Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	13 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	avis CE : pour l'ensemble des opérations de démolition, assiette de coût HT maximum de 45000€/lgt
Calcul du financement prévisionnel ANRU	
	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	4 928 400,00 €
Montant des recettes retenues :	68 400,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	4 860 000,00 €
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	80,00%
MONTANT DE LA SUBVENTION	3 888 000,00 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	5 125 199,80 €	montant TTC :	5 953 586,51 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :			
	EPCI :	567 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	601 799,80 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	68 400,00 €		
	ANRU :	3 888 000,00 €		
	Total des co-financements :	5 125 199,80 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Version V3.2

**Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) METROPOLE DE LYON	Intitulé de l'opération CENTRE-VILLE
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 809-6069028-24-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération**Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :**

Le quartier du Bottet est le centre des attentions depuis plusieurs années et est aujourd'hui imaginé comme le futur centre-ville.

La mairie installée sur l'emprise du futur parc linéaire, dénominateur commun de la ville entre Rillieux Village et la Ville Nouvelle, est l'illustration des valeurs de rassemblement que porte le projet urbain.

Aussi, c'est un pari et un signal, appuyés par une volonté forte, d'imaginer et de construire le centre-ville de Rillieux au sein de la Ville Nouvelle..

La transformation de ce quartier a d'ores et déjà commencé aujourd'hui avec des premières constructions achevées ou en voie de l'être pour renforcer le statut central de centre-ville.

Les principales caractéristiques du centre-ville reposent sur les fonctions administratives, culturelles et commerciales de la centralité, tout en augmentant la densité et en conservant le lien avec la nature, notamment grâce aux liaisons et porosité avec le parc linéaire. Cette composition urbaine créée des espaces de respiration et de vivre ensemble permettant d'accueillir des fonctions commerciales, comme le marché et des événements festifs ponctuels, et donne une nouvelle vitrine sur l'avenue de l'Europe.

Le plan de composition tel que défini ci-avant dans le cadre des études pré-opérationnelles préalablement au lancement de la consultation d'un aménageur vise à :

1. Assurer la continuité du parc linéaire en est-ouest avec l'intégration de la rue de Madrid prolongée
2. Structurer la connexion inter-quartiers autour de la rue de Madrid, plus lisible, moins impactée par la topographie et au terme de l'urbanisation du secteur de la Suzaie bénéficiant d'un déboucher assez direct au centre du Village
3. Multiplier les interfaces entre le parc et les fonctionnalités urbaines accompagnées de venelles piétonnes qui structurent ce lien nord-sud
4. Proposer une nouvelle vitrine sur l'avenue de l'Europe avec un parvis public et une façade urbaine dans la continuité de l'opération Bottet-Verchères

Ces principes se traduisent par :

- Des espaces ouverts structurants et qualifiant
- Les circulations re-hiérarchisées et les besoins en stationnement rationalisés
- Une programmation bâtie variée et mixte
- Le renforcement de la fonction commerciale, facteur d'animation et d'ensembliser des fonctions du centre-ville

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 69-Rillieux-la-Pape	Périmètre délimité : - au nord : la rue du Bottet et la rue Ampère au droit du prolongement de la rue Madrid, - à l'ouest : la rue Ampère - au sud : l'avenue de l'Europe, - à l'est : la rue de Madrid et le prolongement de l'allée Maleraux sur le site de la tour 7 Bottet
Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	
Situation Une partie de l'opération se situe hors périmètre QPV (îlots C et D, prolongement rue de Madrid, rue Ampère).	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :			
Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en concession d'aménagement	Outil réglementaire :	PA, DP, PC valant division
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :	Le marché de l'immobilier sur la Ville nouvelle est encore naissant et fragile. Le projet devra progressivement mettre sur le marché les logements en accession.	Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	SDP totale à 21 125 m², dont : 682 m² SDP de commerces 8 637 m² de SDP logements en accession libre 5 182 m² de SDP logements en accession sociale 3 455 m² de SDP logements locatifs sociaux seniors 3 169 m² de SDP logements AFL
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	Une démarche globale et transversale en matière de développement durable portée par des outils méthodologiques des collectivités.	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	180 € HT/m² SDP pour des commerces 335 € HT/m² SDP pour des logements en accession libre 250 € HT/m² SDP pour des logements en accession sociale 220 € HT/m² SDP pour des logements locatifs sociaux seniors
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	89 logements à démolir		

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :			05/11/2018		
			Semestre		Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S2		2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			20 semestre(s)		

Commentaires
Des études de faisabilité urbaine (scénario de composition urbaine, étude faune flore, AMO établissement du dossier étude cas par cas) ont été conduites en 2017 et 2018, avant le lancement de la concession d'aménagement, pour préparer le chiffrage du projet centre-ville, ainsi qu'en vérifier les modalités réglementaires. Montant total 56 776,49 € HT.

Modalités de financement de l'opération

Éléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Taux de subvention maximal :	
Localisation :	L'ensemble du périmètre de l'opération (y compris hors QPV) a été retenu.
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	Etudes hors Protocole conduites en 2017 et 2018. Autorisation de démarrage anticipé au 5 novembre 2018
Calcul du financement prévisionnel ANRU	
	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	11 958 908,07 €
Montant des recettes retenues :	4 778 080,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	7 180 828,07 €
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	15,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	15,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	1 077 124,21 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	11 958 908,07 €	montant TTC :	14 350 689,69 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	572 249,51 €		
	EPCI :	5 237 779,35 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	5 071 755,00 €		
	ANRU :	1 077 124,21 €		
	Total des co-financements :	11 958 908,07 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Version V3.5.2

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) METROPOLE DE LYON	Intitulé de l'opération ZAC Alagniers
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 809-6069028-24-0001-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation**Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :**

Le quartier des Alagniers s'étend entre la route de Strasbourg à l'ouest, le chemin du Bois à l'est et au nord l'avenue des Anciens Combattants en Afrique du Nord. Le quartier souffre d'une image assez négative liée notamment aux caractéristiques du cadre bâti très vieillissant, à des circulations et un repérage complexe, à une paupérisation qui s'accroît et à l'absence de mixité puisque le quartier est composé exclusivement de logements sociaux. Il compte environ 1 600 logements appartenant à Dynacité, la Semcoda et Erilia.

Les grandes orientations du projet de renouvellement urbain sont la création d'un quartier attractif bénéficiant d'une nouvelle image, la mixité des usages et des types d'habitat, le désenclavement du secteur et son intégration dans le reste de la commune.

Le projet d'aménagement prévoit :

- la restructuration et la hiérarchisation du système viaire et des espaces publics pour les rendre plus lisibles, support d'usages et de connexions avec les quartiers environnants,
- un programme de démolition de l'ordre de 680 logements et la construction d'environ 1000 logements diversifiés,
- une réhabilitation des immeubles conservés et une requalification des espaces extérieurs,
- une recomposition totale sur la route de Strasbourg et l'entrée de la Ville de Rillieux-la-Pape depuis Lyon, pour changer l'image du quartier,
- la requalification des équipements publics notamment des deux groupes scolaires mais également du pôle Europe.

Afin de répondre aux objectifs précités, il est envisagé la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) selon un mode de gestion en régie directe.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Secteur Alagniers - Ville Nouvelle	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 69-Rillieux-la-Pape	
Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet**Commentaires**

Les principes d'aménagement retenus sont les suivants :

- la restructuration et la hiérarchisation du système viaire et des espaces publics pour les rendre plus lisibles, support d'usages et de connexions avec les quartiers environnants avec notamment de nouveaux axes nord-sud qui structurent et irriguent le quartier ;
- un programme de démolition de l'ordre de 680 logements, et la construction de nouveaux logements diversifiés avec un épannelage en lien avec les nouvelles voiries, les bâtiments conservés et les franges de l'opération (tissu pavillonnaire) ;
- une réhabilitation des immeubles conservés et une requalification des espaces extérieurs, conjuguant subtilement les besoins en stationnement et un cœur d'îlot ouvert et végétalisé support de cheminement doux ;
- la requalification des deux groupes scolaires ;
- L'intégration d'une maison de la Métropole et d'un pôle de service public.

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil réglementaire :	ZAC
Eléments sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :	non connu	Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	ZAC au stade des études de faisabilité et n'est pas encore créée. La mission d'architecte en chef est lancée en 2020 et précisera ces éléments.
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	démarche AEU / QEB	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	Accession libre : 330 €/m² de SDP Accession sociale : 250 €/m² de SDP Locatif social : 135€/m² de SDP Action logement : 0€ Commerces : 180 €/m² de SDP
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	6 immeubles à démolir dans la ZAC		

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)			04/02/2019
		Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :		S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :		20 semestre(s)	
Commentaires			

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	
Calcul du financement prévisionnel ANRU	
	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	50 371 704,22 €
Montant des recettes retenues :	17 884 990,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	32 486 714,22 €
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	11,97%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	11,97%
MONTANT DE LA SUBVENTION :	3 889 934,15 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	44 597 506,00 €	montant TTC :	53 517 007,20 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :	2 282 258,19 €		
	EPCI :	20 540 323,67 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	17 884 990,00 €		
	ANRU :	3 889 934,15 €		
	Total des co-financements :	44 597 506,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	04/02/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :		
Taux de subvention maximal :	15%	
Localisation :	QPV	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	sans objet	
Calcul du financement prévisionnel ANRU		
	Montant retenu	
Montant des dépenses subventionnables :	1 284 660,00 €	
Montant des recettes retenues :		
Assiette subventionnable (déficit) :	1 284 660,00 €	
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	11,76%	
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	11,76%	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :		
MONTANT DE LA SUBVENTION :	151 050,19 €	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 098 000,00 €	montant TTC :	1 317 600,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :			
	EPCI :	946 949,81 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	151 050,19 €		
	Total des co-financements :	1 098 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant	Projet à préciser lors de la mission AMO,			

Version V3.2

**Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) COMMUNE DE RILLIEUX LA PAPE	Intitulé de l'opération Parc linéaire - phase Bottet et Semailles
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 809-6069028-24-0002-001

Objectifs et contenu de l'opération**Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :**

La Ville de Rillieux souhaite aménager un parc public linéaire qui traverse la ville d'est en ouest reliant la Ville nouvelle avec tous les autres quartiers au nord. Cet aménagement se situe entre la route du Mas Rillier et le rond point Charles de Gaulle.

Le parc linéaire comprend 4 phases, 2 phases ont été déjà réalisées. Les 2 phases restantes concernent qui sont financées dans le cadre du NPNRU sont :

- Séquence du Bottet/centre ville : plaine des sports et des jeux ; lieu de vie intergénérationnel et accroche au centre ville nouvellement créé.
- Séquence du Semailles/ mas rillier : sur les thématiques agriculture urbaine et jardins, cette séquence intègre le jardin d'insertion des semailles déjà existant et permettra l'articulation avec le nord est du territoire.

Ces deux séquences (tout comme les deux premières) intègrent des liaisons piétonnes et pistes cyclables afin d'encourager les circulations douces. Elles seront connectées dans chacun des projets en cours en nord sud afin de créer un maillage dans l'ensemble du territoire et du projet NPNRU.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 69-Rillieux-la-Pape Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :			
Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :		Outil réglementaire :	PLU-H
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :	sans objet (espaces publics)	Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	sans objet
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	la commune s'inscrit dans le label citergie	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	sans objet
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	sans objet		

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :			04/02/2019		
Semestre			Année		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S1		2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			8 semestre(s)		
Commentaires					

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Taux de subvention maximal :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	
Calcul du financement prévisionnel ANRU	
	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 343 861,73 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	1 343 861,73 €
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	25,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	335 965,43 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 235 571,93 €	montant TTC :	1 482 686,32 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :	899 606,50 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	335 965,43 €		
	Total des co-financements :	1 235 571,93 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Version V3

**Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) DYNACITE OFFICE PUB HABITAT AIN	Intitulé de l'opération Alagniers - 7 et 8 place Boileau - 16 LLS BBC 2009
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 609-6069028-33-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : La requalification de ces 16 logements constitue en partie la tranche 1 du programme global . Elle se situe dans le premier secteur des Alagniers impacté par les démolitions urgentes du protocole . Il s'agit d'une requalification thermique (label BBC) et architecturale de l'ensemble des bâtiments de ce secteur afin de permettre une amélioration notoire de l'habitat concerné au regard des enjeux du projet urbain global .

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 7 et 8 place Boileau	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 69-Rillieux-la-Pape	
Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :		
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés : 16
Nombre de bâtiments :	1	
Nombre d'étages par bâtiment :		6
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	1993 12 000 € Logt	Nombre de logement(s) généré(s), le cas échéant : % de logement par rapport au nombre total de logements réhabilités :
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation : Dynacité met en place des courriers , réunions publiques , tables rondes et permanences avec l'ensemble des locataires . En préalable les associations de locataires sont concertées via le Conseil de concertation locative et des rencontres
Evolution des typologies :	ras	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages : Accompagnement aux nouveaux usages des locataires , mission confiée à une bureau spécialisé INOER
Programme de travaux :	Isolation thermique BBC , retraitement architectural des facades , remplacement des menuiseries extérieures , refecton des parties communes , réfection toiture , mise en sécurité électrique , amélioration de la ventilation	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) : maîtrise des charges de chauffage

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :			30/10/2018		
			Semestre		Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S2		2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			5 semestre(s)		
Commentaires					

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :					
Modulation du taux de subvention :					
Localisation :					
Autre :					
Autorisation anticipée de démarrage sur décision du DG de l'ANRU à compter du 30/10/2018					
Calcul du financement prévisionnel Anru					
SUBVENTION ANRU					
Assiette subventionnable :					884 240,00 €
Taux de subvention de base :					10,00%
Majoration de taux pour label BBC :					10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :					0,00%
Taux de subvention retenu :					20,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :					0,00% - €
Montant de la subvention ANRU :					176 848,00 €
PRÊT BONIFIE					
Total coûts de l'opération :					1 044 840,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :					293 532,96 €
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU					
Montant total subvention et volume de prêt bonifié :					470 380,96 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :		montant HT :	1 044 840,00 €	montant TTC :	1 136 469,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :					
VILLE :					
EPCI :					
DEPARTEMENT :					
REGION :					
BAILLEUR :					
CDC :					
EUROPE :					
ANAH :					
AUTRE :					
ANRU :					
Total des co-financements :					
TOTAL PRETS :					
dont PRET CDC :					
dont PRET BONIFIE AL :					
Commentaires particuliers, le cas échéant					

Version V3

**Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) DYNACITE OFFICE PUB HABITAT AIN	Intitulé de l'opération Alagniers - 1 rue Renoir - 62 LLS BBC 2009
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 609-6069028-33-0001-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : La requalification de ces 62 logements constitue en partie la tranche 1 du programme global . Elle se situe dans le premier secteur des Alagniers impacté par les démolitions urgentes du protocole . Il s'agit d'une requalification thermique (label BBC) et architecturale de l'ensemble des bâtiments de ce secteur afin de permettre une amélioration notable de l'habitat concerné au regard des enjeux du projet urbain global .

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 1 rue Renoir	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 69-Rillieux-la-Pape	
Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	62
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :		6	Nombre de logement(s) généré(s), le cas échéant :
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	1993 12 000 € Logt		% de logement par rapport au nombre total de logements réhabilités :
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	Dynacité met en place des courriers , réunions publiques , tables rondes et permanences avec l'ensemble des locataires . En préalable les associations de locataires sont concertées via le Conseil de concertation locative et des rencontres
Evolution des typologies :	ras	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	Accompagnement aux nouveaux usages des locataires , mission confiée à une bureau spécialisé INOER
Programme de travaux :	Isolation thermique BBC , retraitement architectural des facades , remplacement des menuiseries extérieures , refecton des parties communes , réfection toiture , mise en sécurité électrique , amélioration de la ventilation	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	maîtrise des charges de chauffage

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :			30/10/2018		
			Semestre		Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S2		2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			7 semestre(s)		
Commentaires					

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :					
Modulation du taux de subvention :					
Localisation :					
Autre :					
Autorisation anticipée de démarrage sur décision du DG de l'ANRU à compter du 30/10/2018					
Calcul du financement prévisionnel Anru					
SUBVENTION ANRU					
Assiette subventionnable :					1 777 130,00 €
Taux de subvention de base :					10,00%
Majoration de taux pour label BBC :					10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :					0,00%
Taux de subvention retenu :					20,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :					0,00%
					- €
Montant de la subvention ANRU :					355 426,00 €
PRÊT BONIFIE					
Total coûts de l'opération :					2 426 730,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :					1 079 464,02 €
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU					
Montant total subvention et volume de prêt bonifié :					1 434 890,02 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :		montant HT :	2 426 730,00 €	montant TTC :	2 593 485,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :					
		VILLE :			
		EPCI :			
		DEPARTEMENT :			
		REGION :			
		BAILLEUR :	2 071 304,00 €		
		CDC :			
		EUROPE :			
		ANAH :			
		AUTRE :			
		ANRU :	355 426,00 €		
		Total des co-financements :	2 426 730,00 €		
Dont prêts :		TOTAL PRETS :	1 079 464,02 €		
		dont PRET CDC :			
		dont PRET BONIFIE AL :	1 079 464,02 €		
Commentaires particuliers, le cas échéant					

Version V3

**Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) DYNACITE OFFICE PUB HABITAT AIN	Intitulé de l'opération ALAGNIERS - 1-9 Dumas - 76 LLS BBC 2009
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 609-6069028-33-0001-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : La requalification de ces 76 logements constitue en partie la tranche 1 du programme global . Elle se situe dans le premier secteur des Alagniers impacté par les démolitions urgentes du protocole . Il s'agit d'une requalification complémentaire à celle effectuée en 2016 sur 2 façades , en raison d'un problème de sécurité inhérent aux fixations des gardes corps. Elle porte sur la finalisation de l'isolation thermique (label BBC) et architecturale de l'ensemble du bâtiment. Ce bâtiment de grande hauteur est un signal fort de l'entrée Est du quartier des Alagniers avec une façade principale dans l'axe de l'Avenue de l'Europe , axe majeur de la ville Nouvelle . Au rdc se trouvent un centre social et une garderie .

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 1,3,5,7,9 rue Alexandre Dumas	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 69-Rillieux-la-Pape	
Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :		
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés : 76
Nombre de bâtiments :	1	
Nombre d'étages par bâtiment :		6
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	1996 12 000 € Logt	Nombre de logement(s) généré(s), le cas échéant : % de logement par rapport au nombre total de logements réhabilités :
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Renovation 2009	Modalités spécifiques de concertation : Dynacité met en place des courriers , réunions publiques , tables rondes et permanences avec l'ensemble des locataires . En préalable les associations de locataires sont concertées via le Conseil de concertation locative et des rencontres
Evolution des typologies :	ras	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages : Accompagnement aux nouveaux usages des locataires , mission confiée à une bureau spécialisé INOER
Programme de travaux :	Isolation thermique BBC , retraitement architectural des façades , remplacement des menuiseries extérieures , réfection des parties communes , réfection toiture , mise en sécurité électrique , amélioration de la ventilation	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) : maîtrise des charges de chauffage

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :			04/02/2019		
			Semestre		Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S2		2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			5 semestre(s)		
Commentaires					

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		1 147 800,00 €
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		20,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		229 560,00 €
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		1 917 800,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		921 120,00 €
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et volume de prêt bonifié :		1 150 680,00 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 917 800,00 €	montant TTC :	2 131 360,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 688 240,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	229 560,00 €		
	Total des co-financements :	1 917 800,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	921 120,00 €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :	921 120,00 €		
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Version V3

**Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) DYNACITE OFFICE PUB HABITAT AIN	Intitulé de l'opération ALAGNIERS - Lenôtre Renoir - 144 LLS BBC 2009
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 609-6069028-33-0001-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : La requalification de ces 144 logements constitue la tranche 2 du programme global . Elle se situe dans le premier secteur des Alagniers impacté par les démolitions urgentes du protocole . Il s'agit d'une requalification thermique (label BBC) et architecturale de l'ensemble des bâtiments de ce secteur afin de permettre une amélioration notoire de l'habitat concernés au regard des enjeux du projet urbain global .

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 2 à 12 Lenôtre , 1, 2 place Renoir , 3 à 6 place Renoir	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 69-Rillieux-la-Pape	
Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	144
Nombre de bâtiments :	3		
Nombre d'étages par bâtiment :		Nombre de logement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	1993 12 000 € Logt	% de logement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	Dynacité met en place des courriers , réunions publiques , tables rondes et permanences avec l'ensemble des locataires . En préalable les associations de locataires sont concertées via le Conseil de concertation locative et des rencontres
Evolution des typologies :	ras	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	Accompagnement aux nouveaux usages des locataires , mission confiée à une bureau spécialisé INOER
Programme de travaux :	Isolation thermique BBC , retraitement architectural des facades , remplacement des menuiseries extérieures , refecton des parties communes , réfection toiture , mise en sécurité électrique , amélioration de la ventilation	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	maîtrise des charges de chauffage

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :			04/02/2019		
Semestre			Année		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S1 2020		
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			8 semestre(s)		
Commentaires					

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		5 769 700,00 €
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		20,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		1 153 940,00 €
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		7 209 700,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		2 641 796,64 €
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et volume de prêt bonifié :		3 795 736,64 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	7 209 700,00 €	montant TTC :	8 002 640,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	6 055 760,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 153 940,00 €		
	Total des co-financements :	7 209 700,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	2 641 796,64 €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :	2 641 796,64 €		
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Version V3

**Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) DYNACITE OFFICE PUB HABITAT AIN	Intitulé de l'opération ALAGNIERS - Dumas Michelet - 128 LLS BBC 2009
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 609-6069028-33-0001-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : La requalification de ces 128 logements constitue en partie la tranche 3 du programme global . Elle se situe dans le secteur Est des Alagniers impacté par les démolitions prévues dans la convention . Il s'agit d'une requalification thermique (label BBC) et architecturale de l'ensemble des batiments de ce secteur afin de permettre une amélioration notoire de l'habitat concervé au regard des enjeux du projet urbain global . Elle inclue un volet logement Séniors avec la perspective de réaliser des travaux d'accessibilité et de modularité des logements . L'environnement qualitatif des espaces verts sur ce secteur ainsi que sa proximité avec le futur centre Charles de Gaulle requalifié , permettent de prévoir ce type de produit pour les prochaines années .

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 16 à 22 rue Michelet , 1 et 2 place Michelet , 4 à 6 place Dumas , 1 à 3 place Dumas	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 69-Rillieux-la-Pape	
Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :		
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés : 128
Nombre de bâtiments :	4	
Nombre d'étages par bâtiment :		6
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	1995 12 000 € Logt	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant : % de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation : Dynacité met en place des courriers , réunions publiques , tables rondes et permanences avec l'ensemble des locataires . En préalable les associations de locataires sont concertées via le Conseil de concertation locative et des rencontres
Evolution des typologies :	ras	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages : Accompagnement aux nouveaux usages des locataires , mission confiée à une bureau spécialisé INOER
Programme de travaux :	Isolation thermique BBC , retraitement architectural des facades , remplacement des menuiseries extérieures , réfection des parties communes , réfection toiture , mise en sécurité électrique , amélioration de la ventilation .	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) : maîtrise des charges de chauffage

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :			04/02/2019		
			Semestre		Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S1		2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			8 semestre(s)		
Commentaires					

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		5 120 000,00 €
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		20,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		1 024 000,00 €
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		6 464 000,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		2 348 263,68 €
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et volume de prêt bonifié :		3 372 263,68 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	6 464 000,00 €	montant TTC :	7 180 800,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	5 440 000,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 024 000,00 €		
	Total des co-financements :	6 464 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	2 348 263,68 €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :	2 348 263,68 €		
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Version V3

**Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) DYNACITE OFFICE PUB HABITAT AIN	Intitulé de l'opération ALAGNIERS - Michelet Dumas - 142 LLS BBC 2009
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 609-6069028-33-0001-006

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : La requalification de ces 142 logements constitue la tranche 4 du programme global . Elle se situe dans le premier secteur des Alagniers impacté par les démolitions de la convention . Il s'agit d'une requalification thermique (label BBC) et architecturale de l'ensemble des batiments de ce secteur afin de permettre une amélioration notoire de l'habitat concerné au regard des enjeux du projet urbain global .

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 2-4 rue Dumas / 14 rue Michelet / 11-19 rue Michelet - Rillieux-la-Pape	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 69-Rillieux-la-Pape	
Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	142
Nombre de bâtiments :	3		
Nombre d'étages par bâtiment :		Nombre de logement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	1994 000 € Logt	% de logement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	Dynacité met en place des courriers , réunions publiques , tables rondes et permanences avec l'ensemble des locataires . En préalable les associations de locataires sont concertées via le Conseil de concertation locative et des rencontres
Evolution des typologies :	ras	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	Accompagnement aux nouveaux usages des locataires , mission confiée à un bureau spécialisé INOER
Programme de travaux :	Isolation thermique BBC , retraitement architectural des facades , remplacement des menuiseries extérieures , refecton des parties communes , réfection toiture , mise en sécurité électrique , amélioration de la ventilation	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	maîtrise des charges de chauffage

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :			04/02/2019		
			Semestre		Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S1		2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			8 semestre(s)		
Commentaires					

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		5 680 000,00 €
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		20,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		1 136 000,00 €
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		7 100 000,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		2 605 105,02 €
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et volume de prêt bonifié :		3 741 105,02 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	7 100 000,00 €	montant TTC :	7 881 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	5 964 000,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 136 000,00 €		
	Total des co-financements :	7 100 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	2 605 105,02 €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :	2 605 105,02 €		
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Version V3

**Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) DYNACITE OFFICE PUB HABITAT AIN	Intitulé de l'opération VELETTE - Boulevard de Tassigny - 122 LLS BBC 2009
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 609-6069028-33-0001-007

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : La requalification de ces 122 logements constitue la tranche1 du programme sur Velette Sud I . Elle se situe dans le secteur de la Velette , au sud du nouveau quartier aménagé sur les balcons de Sermenaz . Il s'agit d'une requalification thermique (label BBC) et architecturale de l'ensemble des batiments de ce secteur afin de permettre une amélioration notoire de l'habitat concervé au regard des enjeux du projet urabin global . Il s'agit de poursuivre la requalification engagée en 2018 sur ce secteur , ou 235 logements ont été préalablement démolis en 2008 et 2017 .
--

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 4,5,6 Boulevard de Lattre de Tassigny	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 69-Rillieux-la-Pape	
Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :		
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés : 122
Nombre de bâtiments :	3	
Nombre d'étages par bâtiment :		6
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		cas échéant : % de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation : Dynacité met en place des courriers , réunions publiques , tables rondes et permanences avec l'ensemble des locataires . En préalable les associations de locataires sont concertées via le Conseil de concertation locative et des rencontres
Evolution des typologies :	ras	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages : Accompagnement aux nouveaux usages des locataires , mission confiée à une bureau spécialisé INOER
Programme de travaux :	Isolation thermique BBC , retraitement architectural des facades , remplacement des menuiseries extérieures , réfection des parties communes , réfection toiture , mise en sécurité électrique , amélioration de la ventilation	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) : maîtrise des charges de chauffage

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :			04/02/2019		
			Semestre		Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S2		2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			9 semestre(s)		
Commentaires					

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		4 880 000,00 €
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		20,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		976 000,00 €
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		6 100 000,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		- €
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et volume de prêt bonifié :		976 000,00 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	6 100 000,00 €	montant TTC :	6 771 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	5 124 000,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	976 000,00 €		
	Total des co-financements :	6 100 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :	- €		
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Version V3

**Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) ERILIA	Intitulé de l'opération Mont Blanc- Bâtiments B et C - 135 logements BBC 2009
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 809-6069028-33-0002-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Régénération globale des résidences maintenues sur le site dit "Mont Blanc". Cible BBC. Programmation prévisionnelle : Rénovation des façades - ITE. Réfection partielle des équipements. Réfection complète des parties communes et des logements. Pour mémoire : les bâtiments A et F sont voués à démolition dans le cadre du NPNRU et sont donc hors programme de réhabilitation.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Les Alagniers - Avenue du Mont Blanc Commune de réalisation 69-Rillieux-la-Pape Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle Situation Dans QPV	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) Le secteur dit "Mont Blanc" fait partie du quartier des Alagniers, en situation de périphérie et jusqu'à un belvédère sur l'avenue du Mont Blanc.
---	---

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :		
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés : 135
Nombre de bâtiments :	2	
Nombre d'étages par bâtiment :	de 8 à 10	Nombre de logement(s) généré(s), le cas échéant :
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de logement par rapport au nombre total de logements réhabilités :
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation : Questionnaire : usages, priorités, etc. Réunions publiques : 1. Présentation du projet envisagé, pour avis. 2. Présentation du projet final et mise en œuvre. Projet de mobilisation d'une équipe de Maîtrise
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages : Projet de mobilisation d'une équipe de Maîtrise d'œuvre sociale : concertation ; accompagnement social de chantier ; accompagnement aux changements d'usages et maîtrise des consommations ; évaluation.
Programme de travaux :	Cible BBC. Programmation prévisionnelle : Rénovation des façades - ITE. Réfection partielle des équipements. Réfection complète des parties communes et des logements	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) : Prévisionnel -20%

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :			04/02/2019		
Semestre			Année		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S1 2021		
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			8 semestre(s)		
Commentaires					
A ajuster en fonction du calendrier de validation de la convention NPNRU.					

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :			
Modulation du taux de subvention :			
Localisation :			
Autre :			
Calcul du financement prévisionnel Anru			
SUBVENTION ANRU			
Assiette subventionnable :			4 622 333,33 €
Taux de subvention de base :			10,00%
Majoration de taux pour label BBC :			10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :			0,00%
Taux de subvention retenu :			20,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%		- €
Montant de la subvention ANRU :			924 466,67 €
PRÊT BONIFIE			
Total coûts de l'opération :			6 080 333,33 €
Volume du prêt bonifié retenu :			2 350 446,00 €
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU			
Montant total subvention et volume de prêt bonifié :			3 274 912,67 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	6 080 333,33 €	montant TTC :	6 756 400,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	5 155 866,66 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	924 466,67 €		
	Total des co-financements :	6 080 333,33 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	2 350 446,00 €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :	2 350 446,00 €		
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Version V3.1

**Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L'AIN	Intitulé de l'opération ALAGNIERS - 12-14-16 Rue Auguste Renoir - 48 LLS HPE
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 609-6069028-33-0003-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Semcoda s'engage dans une réhabilitation de l'ensemble de son parc de logements (193) pour atteindre un niveau "haute performance énergétique 2009". L'opération vise prioritairement à améliorer l'efficacité et la performance thermique de l'enveloppe des immeubles en vue de répondre aux exigences environnementales, permettant la maîtrise des charges pour les habitants. Une réflexion globale à l'échelle du parc SEMCODA mais aussi en lien avec les autres bailleurs partenaires du projet sera engagée pour rendre les travaux cohérents et conserver une certaine homogénéité sur l'ensemble du quartier.
--

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 12, 14 et 16 rue Auguste Renoir - 69140 RILLIEUX-LA-PAPE - Parcelle 449 section AC	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) Néant
Commune de réalisation 69-Rillieux-la-Pape	
Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	48
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :		Nombre de logement(s) généré(s), le cas échéant :	48
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	Néant	% de logement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	100%
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label HPE Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	A préciser.
Evolution des typologies :	Néant	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	Accompagnement spécifique des ménages aux nouveaux usages et équipements des logements réhabilités (gestion chauffage, ventilation, économies d'énergies, économies d'eau...)
Programme de travaux :	Reprises de l'étanchéité en toiture, amélioration de l'isolation de l'enveloppe bâtie, amélioration intérieure (reprise appareils sanitaires SDB + cuisine), reprise parties communes pour améliorer le cadre de vie + reprises accès entrées	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Néant

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :			04/02/2019		
			Semestre		Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S1		2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			8 semestre(s)		
Commentaires					
Néant					

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		1 913 452,50 €
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		0,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		10,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		191 345,25 €
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		2 455 049,25 €
Volume du prêt bonifié retenu :		838 152,48 €
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et volume de prêt bonifié :		1 029 497,73 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 455 049,25 €	montant TTC :	2 734 669,95 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 263 704,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	191 345,25 €		
	Total des co-financements :	2 455 049,25 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	838 152,48 €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :	838 152,48 €		
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Version V3.1

**Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L'AIN	Intitulé de l'opération ALAGNIERS - 2-4-6 RUE AUGUSTE RENOIR - 24 LLS HPE
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 609-6069028-33-0003-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Semcoda s'engage dans une réhabilitation de l'ensemble de son parc de logements (193) pour atteindre un niveau "haute performance énergétique 2009". L'opération vise prioritairement à améliorer l'efficacité et la performance thermique de l'enveloppe des immeubles en vue de répondre aux exigences environnementales, permettant la maîtrise des charges pour les habitants. Une réflexion globale à l'échelle du parc SEMCODA mais aussi en lien avec les autres bailleurs partenaires du projet sera engagée pour rendre les travaux cohérents et conserver une certaine homogénéité sur l'ensemble du quartier.
--

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 2-4-6 Rue Auguste Renoir - 69140 RILLIEUX-LA-PAPE - Parcelle 449 section AC	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) Néant
Commune de réalisation 69-Rillieux-la-Pape	
Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	24
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :		3	Nombre de logement(s) généré(s), le cas échéant :
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	Néant	% de logement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	100%
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label HPE Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	A préciser.
Evolution des typologies :	Néant	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	Accompagnement spécifique des ménages aux nouveaux usages et équipements des logements réhabilités (gestion chauffage, ventilation, économies d'énergies, économies d'eau...)
Programme de travaux :	Reprises de l'étanchéité en toiture, amélioration de l'isolation de l'enveloppe bâtie, amélioration intérieure (reprise appareils sanitaires SDB + cuisine), reprise parties communes pour améliorer le cadre de vie + reprises accès entrées	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Néant

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :			04/02/2019		
			Semestre		Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S2		2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			8 semestre(s)		
Commentaires					
Néant					

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		1 070 432,50 €
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		0,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		10,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		107 043,25 €
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		1 342 875,25 €
Volume du prêt bonifié retenu :		419 076,24 €
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et volume de prêt bonifié :		526 119,49 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 342 875,25 €	montant TTC :	1 494 978,35 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 235 832,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	107 043,25 €		
	Total des co-financements :	1 342 875,25 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	419 076,24 €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :	419 076,24 €		
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Version V3.1

**Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L'AIN	Intitulé de l'opération ALAGNIERS - 10 et 12 Avenue de l'Europe - 24 LLS HPE
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 609-6069028-33-0003-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Semcoda s'engage dans une réhabilitation de l'ensemble de son parc de logements (193) pour atteindre un niveau "haute performance énergétique 2009". L'opération vise prioritairement à améliorer l'efficacité et la performance thermique de l'enveloppe des immeubles en vue de répondre aux exigences environnementales, permettant la maîtrise des charges pour les habitants. Une réflexion globale à l'échelle du parc SEMCODA mais aussi en lien avec les autres bailleurs partenaires du projet sera engagée pour rendre les travaux cohérents et conserver une certaine homogénéité sur l'ensemble du quartier.
--

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 10 et 12 Avenue de l'Europe - 69140 RILLIEUX-LA-PAPE - Parcelle 654 section AC + Parcelle 791 section AD	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) Néant
Commune de réalisation 69-Rillieux-la-Pape	
Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	24
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :		Nombre de logement(s) généré(s), le cas échéant :	24
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	Néant	% de logement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	100%
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label HPE Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	A préciser.
Evolution des typologies :	Néant	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	Accompagnement spécifique des ménages aux nouveaux usages et équipements des logements réhabilités (gestion chauffage, ventilation, économies d'énergies, économies d'eau...)
Programme de travaux :	Reprises de l'étanchéité en toiture, amélioration de l'isolation de l'enveloppe bâtie, amélioration intérieure (reprise appareils sanitaires SDB + cuisine), reprise parties communes pour améliorer le cadre de vie + reprises accès entrées	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Néant

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	04/02/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	
Commentaires		
Néant		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :		
Modulation du taux de subvention :		
Localisation :		
Autre :		
Calcul du financement prévisionnel Anru		
SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		976 535,00 €
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		0,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		10,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		97 653,50 €
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		1 248 569,50 €
Volume du prêt bonifié retenu :		419 076,24 €
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et volume de prêt bonifié :		516 729,74 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 248 569,50 €	montant TTC :	1 390 711,30 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 150 916,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	97 653,50 €		
	Total des co-financements :	1 248 569,50 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	419 076,24 €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :	419 076,24 €		
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Version V3.1

**Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L'AIN	Intitulé de l'opération ALAGNIERS - 2 et 6 rue Ronsard - 31 LLS HPE
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 609-6069028-33-0003-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Semcoda s'engage dans une réhabilitation de l'ensemble de son parc de logements (193) pour atteindre un niveau "haute performance énergétique 2009". L'opération vise prioritairement à améliorer l'efficacité et la performance thermique de l'enveloppe des immeubles en vue de répondre aux exigences environnementales, permettant la maîtrise des charges pour les habitants. Une réflexion globale à l'échelle du parc SEMCODA mais aussi en lien avec les autres bailleurs partenaires du projet sera engagée pour rendre les travaux cohérents et conserver une certaine homogénéité sur l'ensemble du quartier.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 2 et 6 rue Ronsard - 69140 RILLIEUX-LA-PAPE - Parcelles 678 / 679 / 868 section AC	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) Néant
Commune de réalisation 69-Rillieux-la-Pape	
Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	31
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :		Nombre de logement(s) généré(s), le cas échéant :	31
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	Néant	% de logement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	100%
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label HPE Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	A préciser.
Evolution des typologies :	Néant	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	Accompagnement spécifique des ménages aux nouveaux usages et équipements des logements réhabilités (gestion chauffage, ventilation, économies d'énergies, économies d'eau...)
Programme de travaux :	Reprises de l'étanchéité en toiture, amélioration de l'isolation de l'enveloppe bâtie, amélioration intérieure (reprise appareils sanitaires SDB + cuisine), reprise parties communes pour améliorer le cadre de vie + reprises accès entrées	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Néant

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :			04/02/2019		
Semestre			Année		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S2 2020		
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			8 semestre(s)		
Commentaires					
Néant					

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		1 198 342,50 €
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		0,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		10,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		119 834,25 €
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		1 548 542,25 €
Volume du prêt bonifié retenu :		541 306,81 €
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et volume de prêt bonifié :		661 141,06 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 548 542,25 €	montant TTC :	1 725 276,15 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 428 708,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	119 834,25 €		
	Total des co-financements :	1 548 542,25 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	541 306,81 €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :	541 306,81 €		
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Version V3.1

**Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L'AIN	Intitulé de l'opération ALAGNIERS - 8, 10, 12, 14 rue Ronsard - 32 LLS HPE
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 609-6069028-33-0003-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Semcoda s'engage dans une réhabilitation de l'ensemble de son parc de logements (193) pour atteindre un niveau "haute performance énergétique 2009". L'opération vise prioritairement à améliorer l'efficacité et la performance thermique de l'enveloppe des immeubles en vue de répondre aux exigences environnementales, permettant la maîtrise des charges pour les habitants. Une réflexion globale à l'échelle du parc SEMCODA mais aussi en lien avec les autres bailleurs partenaires du projet sera engagée pour rendre les travaux cohérents et conserver une certaine homogénéité sur l'ensemble du quartier.
--

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 8, 10, 12, 14 rue Ronsard - 69140 RILLIEUX-LA-PAPE - Parcelles 678 / 679 / 868 section AC	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) Néant
Commune de réalisation 69-Rillieux-la-Pape	
Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	32
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :		Nombre de logement(s) généré(s), le cas échéant :	32
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	Néant	% de logement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	100%
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label HPE Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	A préciser.
Evolution des typologies :	Néant	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	Accompagnement spécifique des ménages aux nouveaux usages et équipements des logements réhabilités (gestion chauffage, ventilation, économies d'énergies, économies d'eau...)
Programme de travaux :	Reprises de l'étanchéité en toiture, amélioration de l'isolation de l'enveloppe bâtie, amélioration intérieure (reprise appareils sanitaires SDB + cuisine), reprise parties communes pour améliorer le cadre de vie + reprises accès entrées	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Néant

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :			04/02/2019		
			Semestre		Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S1		2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			8 semestre(s)		
Commentaires					
Néant					

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :			
Modulation du taux de subvention :			
Localisation :			
Autre :			
Calcul du financement prévisionnel Anru			
SUBVENTION ANRU			
Assiette subventionnable :			1 119 867,50 €
Taux de subvention de base :			10,00%
Majoration de taux pour label BBC :			0,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :			0,00%
Taux de subvention retenu :			10,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%		- €
Montant de la subvention ANRU :			111 986,75 €
PRÊT BONIFIE			
Total coûts de l'opération :			1 480 754,75 €
Volume du prêt bonifié retenu :			558 768,32 €
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU			
Montant total subvention et volume de prêt bonifié :			670 755,07 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 480 754,75 €	montant TTC :	1 650 743,65 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 368 768,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	111 986,75 €		
	Total des co-financements :	1 480 754,75 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	558 768,32 €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :	558 768,32 €		
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Version V3.1

**Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L'AIN	Intitulé de l'opération ALAGNIERS - 10 et 12 rue Michelet - 24 LLS HPE
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 609-6069028-33-0003-006

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Semcoda s'engage dans une réhabilitation de l'ensemble de son parc de logements (193) pour atteindre un niveau "haute performance énergétique 2009". L'opération vise prioritairement à améliorer l'efficacité et la performance thermique de l'enveloppe des immeubles en vue de répondre aux exigences environnementales, permettant la maîtrise des charges pour les habitants. Une réflexion globale à l'échelle du parc SEMCODA mais aussi en lien avec les autres bailleurs partenaires du projet sera engagée pour rendre les travaux cohérents et conserver une certaine homogénéité sur l'ensemble du quartier.
--

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 10 et 12 rue Michelet - 69140 RILLIEUX-LA-PAPE - Parcelle 179 / 219 / 230 / 240 section BX	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) Néant
Commune de réalisation 69-Rillieux-la-Pape	
Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	24
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :		Nombre de logement(s) généré(s), le cas échéant :	24
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	Néant	% de logement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	100%
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label HPE Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	A préciser.
Evolution des typologies :	Néant	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	Accompagnement spécifique des ménages aux nouveaux usages et équipements des logements réhabilités (gestion chauffage, ventilation, économies d'énergies, économies d'eau...)
Programme de travaux :	Reprises de l'étanchéité en toiture, amélioration de l'isolation de l'enveloppe bâtie, amélioration intérieure (reprise appareils sanitaires SDB + cuisine), reprise parties communes pour améliorer le cadre de vie + reprises accès entrées	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Néant

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :			04/02/2019		
Semestre			Année		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S2 2020		
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			8 semestre(s)		
Commentaires					
Néant					

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		1 081 760,00 €
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		0,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		10,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		108 176,00 €
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		1 396 487,62 €
Volume du prêt bonifié retenu :		419 076,24 €
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et volume de prêt bonifié :		527 252,24 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 396 487,62 €	montant TTC :	1 558 239,54 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 288 311,62 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	108 176,00 €		
	Total des co-financements :	1 396 487,62 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	419 076,24 €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :	419 076,24 €		
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Version V3.1

**Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L'AIN	Intitulé de l'opération ALAGNIERS - 6 et 8 Avenue de l'Europe - 10 LLS HPE
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 609-6069028-33-0003-007

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Semcoda s'engage dans une réhabilitation de l'ensemble de son parc de logements (193) pour atteindre un niveau "haute performance énergétique 2009". L'opération vise prioritairement à améliorer l'efficacité et la performance thermique de l'enveloppe des immeubles en vue de répondre aux exigences environnementales, permettant la maîtrise des charges pour les habitants. Une réflexion globale à l'échelle du parc SEMCODA mais aussi en lien avec les autres bailleurs partenaires du projet sera engagée pour rendre les travaux cohérents et conserver une certaine homogénéité sur l'ensemble du quartier.
--

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 6 et 8 Avenue de l'Europe - 69140 RILLIEUX-LA-PAPE - Parcelle 867 section AC	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) Néant
Commune de réalisation 69-Rillieux-la-Pape	
Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	10
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :		Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	10
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	Néant	% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	100%
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label HPE Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	Régime de copropriété. Une Assemblée générale devra voter l'augmentation du fonds travaux afin de permettre aux copropriétaires de prévoir les travaux dans les années suivantes. Le timing des travaux devra être débattu en AG et validé par l'ensemble des copropriétaires
Evolution des typologies :	Néant	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	Accompagnement spécifique des ménages aux nouveaux usages et équipements des logements réhabilités (gestion chauffage, ventilation, économies d'énergies, économies d'eau...)
Programme de travaux :	A définir avec les copropriétaires. A voter en AG: Etanchéité toiture terrasse, isolation enveloppe bâtie, Création VMC mécanique	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	La quote part de subventions versée par l'ANAH et la Métropole à SEMCODA pour la requalification de cet immeuble sera intégralement reversée aux 6 copropriétaires afin de diminuer leur reste à charge

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :			04/02/2019		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			Semestre	Année	
			S1	2020	
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			12 semestre(s)		
Commentaires					
Le planning n'est pas arrêté pour le moment en raison du passage en AG pour valider l'augmentation du fonds travaux permettant de réaliser les travaux de réhabilitation.					

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		189 185,00 €
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		0,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		10,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		18 918,50 €
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		306 216,49 €
Volume du prêt bonifié retenu :		164 811,39 €
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et volume de prêt bonifié :		183 729,89 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	306 216,49 €	montant TTC :	343 272,69 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	287 297,99 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	18 918,50 €		
	Total des co-financements :	306 216,49 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	164 811,39 €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :	164 811,39 €		
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Version V3.3.1

**Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) DYNACITE OFFICE PUB HABITAT AIN	Intitulé de l'opération ALAGNIERS EST 405 LLS
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 809-6069028-34-0001-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation**Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :**

Il s'agit de résidentialiser le foncier proche des bâtiments requalifiés, en complémentarité et cohérence avec le volet espaces publics du projet urbain. Ces travaux porteront à la fois sur l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments (cheminements, éclairage ...) ainsi que sur la sécurisation, le retraitement paysager et le marquage doux des limites espaces publics et privés.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Rillieux quartier des Alagniers	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) L'opération porte sur le secteur Ouest des Alagniers, à l'issue des programmes de requalification des bâtiments et de démolition des logements inscrits au protocole.
Commune de réalisation 69-Rillieux-la-Pape	
Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires			
Principales caractéristiques :		Programme de travaux de résidentialisation :	
Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social		amélioration de l'accessibilité des bâtiments (cheminements, éclairage ...), sécurisation, retraitement paysager et marquage doux des limites espaces publics et privés.
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	405		
Éléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :	12293m²		
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :	OUI	Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	Une concertation avec les locataires sera proposée via les associations de locataires à l'issue des travaux pour les requalifications en cours des bâtiments et au moment de la concertation des locataires sur les travaux des bâtiments, en amont du lancement des travaux par tranche. Des rencontres en pied d'immeuble ou sous forme de visites collectives seront également proposées
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :	OUI		
Usage et modalités de gestion :	gestion Dynacité	Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	néant

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :			04/02/2019		
			Semestre		Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S1		2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			16 semestre(s)		
Commentaires					

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette subventionnable :	1 816 310,00 €
Taux de subvention de base :	40,00%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Taux de subvention retenu :	40,00%
Montant de la subvention ANRU :	726 524,00 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 817 800,00 €	montant TTC :	2 161 826,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 091 276,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	726 524,00 €		
	Total des co-financements :	1 817 800,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant				

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) DYNACITE OFFICE PUB HABITAT AIN	Intitulé de l'opération ALAGNIERS OUEST 330 LLS
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 809-6069028-34-0001-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation**Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :**

Il s'agit de résidentialiser le foncier proche des bâtiments requalifiés, en complémentarité et cohérence avec le volet espaces publics du projet urbain. Ces travaux porteront à la fois sur l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments (cheminements, éclairage ...) ainsi que sur la sécurisation, le retraitement paysager et le marquage doux des limites espaces publics et privés.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Rillieux quartier des Alagniers	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) L'opération porte sur le secteur Ouest des Alagniers, à l'issue des programmes de requalification des bâtiments et de démolition des logements inscrits au protocole.
Commune de réalisation 69-Rillieux-la-Pape	
Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires			
Principales caractéristiques :			
Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	Ces travaux porteront à la fois sur l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments (cheminements, éclairage ...) ainsi que sur la sécurisation, le retraitement paysager et le marquage doux des limites espaces publics et privés.
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	330		
Éléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :	11293m²		
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :	OUI	Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	Une concertation avec les locataires sera proposée via les associations de locataires à l'issue des travaux pour les requalifications en cours des bâtiments et au moment de la concertation des locataires sur les travaux des bâtiments, en amont du lancement des travaux par tranche. Des rencontres en pied d'immeuble ou sous forme de visites collectives seront également proposées.
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :	OUI		
Usage et modalités de gestion :	gestion Dynacité	Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	néant

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :			04/02/2019		
			Semestre		Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S2		2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			18 semestre(s)		
Commentaires					

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette subventionnable :	1 633 690,00 €
Taux de subvention de base :	40,00%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Taux de subvention retenu :	40,00%
Montant de la subvention ANRU :	653 476,00 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 637 600,00 €	montant TTC :	1 939 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	984 124,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	653 476,00 €		
	Total des co-financements :	1 637 600,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant				

Version V3.1

**Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L'AIN	Intitulé de l'opération ALAGNIERS - Europe Renoir 106 LLS
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 809-6069028-34-0002-001

Objectifs et contenu de l'opération**Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :**

Une résidentialisation douce adaptée à son environnement permettra d'ouvrir les logements en rez de chaussée sur des espaces verts privatisés traités de manière qualitative pour une appropriation des lieux par les locataires. Le but étant en parallèle de créer une limite physique la plus simple possible afin de distinguer l'espace public des parties privatives des immeubles. La finalité étant de tendre vers une amélioration de la tranquillité résidentielle de nos locataires.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 10 et 12 Avenue de l'Europe (AC654 + AD791) - 2, 4 et 6 rue Auguste Renoir - (AC449) - 6 et 8 avenue de l'Europe (AC867) - 12, 14 et 16 rue Auguste Renoir (AC449)	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) Néant
Commune de réalisation 69-Rillieux-la-Pape	
Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :		Programme de travaux de résidentialisation :	
Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	A préciser. La finalité étant la délimitation de l'espace public et de l'espace privatif résidentiel des locataires, une réflexion globale sera engagée pour adapter ces aménagements en fonction des particularités des immeubles tout en gardant une cohérence sur l'ensemble du quartier.
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	106		
Éléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :	Une réflexion globale sera engagée pour traiter l'ensemble de la parcelle		
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :	Ces travaux seront en lien étroit avec les travaux de requalification de ces mêmes immeubles et sera donc engagés dans un second temps.		
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :	Une réflexion globale à l'échelle du quartier en lien avec le 2ème bailleur et le porteur de projet sera engagée pour rendre ces projets cohérents.		
Usage et modalités de gestion :	Néant.	Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	Néant.

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :			04/02/2019		
			Semestre		Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S2		2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			14 semestre(s)		
Commentaires					

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	
Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette subventionnable :	690 647,74 €
Taux de subvention de base :	40,00%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Taux de subvention retenu :	40,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Montant de la subvention ANRU :	276 259,10 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	709 506,93 €	montant TTC :	784 277,37 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	433 247,83 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	276 259,10 €		
	Total des co-financements :	709 506,93 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Version V3.1

**Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L'AIN	Intitulé de l'opération ALAGNIERS - Ronsard Michelet 87 LLS
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 809-6069028-34-0002-002

Objectifs et contenu de l'opération**Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :**

Une résidentialisation douce adaptée à son environnement permettra d'ouvrir les logements en rez de chaussée sur des espaces verts privatisés traités de manière qualitative pour une appropriation des lieux par les locataires. Le but étant en parallèle de créer une limite physique la plus simple possible afin de distinguer l'espace public des parties privatives des immeubles. La finalité étant de tendre vers une amélioration de la tranquillité résidentielle de nos locataires.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 2 et 6 rue Ronsard (Parcelles 678 / 679 / 868 section AC 8, 10, 12), 14 rue Ronsard (Parcelles 678 / 679 / 868 section AC) 10 et 12 rue Michelet (Parcelles 179 / 219 / 230 / 240) Commune de réalisation 69-Rillieux-la-Pape	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) Néant
Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :		Programme de travaux de résidentialisation :	
Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	A préciser. La finalité étant la délimitation de l'espace public et de l'espace privatif résidentiel des locataires, une réflexion globale sera engagée pour adapter ces aménagements en fonction des particularités des immeubles tout en gardant une cohérence sur l'ensemble du quartier.
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	87		
Éléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :	Une réflexion globale sera engagée pour traiter l'ensemble de la parcelle		
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :	Ces travaux seront en lien étroit avec les travaux de requalification de ces mêmes immeubles et sera donc engagés dans un second temps.		
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :	Une réflexion globale à l'échelle du quartier en lien avec le 2ème bailleur et le porteur de projet sera engagée pour rendre ces projets cohérents.		
Usage et modalités de gestion :	Néant.	Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	Néant.

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :			04/02/2019		
			Semestre		Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S2		2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			12 semestre(s)		
Commentaires					

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	
Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette subventionnable :	591 954,45 €
Taux de subvention de base :	40,00%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Taux de subvention retenu :	40,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Montant de la subvention ANRU :	236 781,78 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	605 961,32 €	montant TTC :	669 615,61 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	369 179,54 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	236 781,78 €		
	Total des co-financements :	605 961,32 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Version V3.1

**Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L'AIN	Intitulé de l'opération Bottet - garages 3 et 5 rue du Bottet
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 809-6069028-34-0002-003

Objectifs et contenu de l'opération**Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :**

L'objectif de cette résidentialisation est de rendre notre offre de location de garages plus attractive. En effet, il est souhaitable de privatiser ces garages pour rassurer nos clients locataires. Dans cette démarche, une réflexion sur la sécurisation des accès sera menée. Enfin, la sécurisation incendie sera également retravaillée pour renforcer le sentiment de sécurité des locataires et mettre les installations en conformité.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Batterie Garage Bottet rue du Bottet - 69140 RILLIEUX-LA-PAPE - Parcelle 229 / 323 section BH	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) Néant.
Commune de réalisation 69-Rillieux-la-Pape	
Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :		Programme de travaux de résidentialisation :	
Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social		
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	178		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :	Néant		
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :	Cette résidentialisation des ces garages sera réalisée après la démolition de la tour 7 du Bottet.	Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	Requalification des abords de la batterie de garages, traitement paysager de l'ensemble, reprises des réseaux en sous-terrain, amélioration et sécurisation des entrées, reprises des peintures plafonds et murs, sécurisation incendie...
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :	Néant		Une information dédiée à nos locataires SEMCODA sera mise en place par flyers ainsi qu'un panneau de chantier qui informera tous les usagers de ces travaux impactant tout le secteur du Bottet.
Usage et modalités de gestion :	Néant	Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	Néant

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :			04/02/2019		
			Semestre		Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S2		2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			6 semestre(s)		
Commentaires					

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	
Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette subventionnable :	206 965,50 €
Taux de subvention de base :	40,00%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Taux de subvention retenu :	40,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Montant de la subvention ANRU :	82 786,20 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	211 106,16 €	montant TTC :	233 210,34 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	128 319,96 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	82 786,20 €		
	Total des co-financements :	211 106,16 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) ERILIA	Intitulé de l'opération MONT BLANC - 17 à 33 avenue du Mont Blanc 150 LLS
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 809-6069028-34-0003-001

Objectifs et contenu de l'opération**Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :**

Dans le cadre et en articulation avec le projet d'aménagement d'ensemble du secteur (cf stationnement, voirie, création d'accès et d'espaces publics), il est prévu la résidentialisation des tours de bâtiments, avec un objectif de qualification et structuration des abords et des accès des halls.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Les Alagniers - Avenue Mont Blanc	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) Le bâtiment se trouve à proximité immédiate de la coulée verte et de la montée Castellane, avec un enjeu de qualification de l'arrière.
Commune de réalisation 69-Rillieux-la-Pape	
Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :		Programme de travaux de résidentialisation :	Traitement et qualification des abords et accès. Articulation avec les aménagements des espaces publics.
Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social		
Cadre d'intervention :		Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	Un travail de concertation sera engagé avec les résidents et leurs représentants, dans le cadre du process d'ingénierie sociale des opérations développés par ERILIA.
Nombre de logements résidentialisés :	150		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :	Suite à la démolition du bâtiment F (48 logements) à proximité, le secteur va être reconfiguré avec notamment la création d'une voirie de desserte et d'espaces publics de convivialité.		
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :	Articulation avec la réhabilitation de la résidence, dans le cadre de la programmation ANRU.		
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :	Articulation avec les aménagements des espaces publics.	Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	
Usage et modalités de gestion :			

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :			04/02/2019		
			Semestre		Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S2		2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			10 semestre(s)		
Commentaires					

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :					
Modulation du taux de subvention :					
Localisation :					
Autre :					
Calcul du financement prévisionnel ANRU					
Assiette subventionnable :			207 000,00 €		
Taux de subvention de base :			40,00%		
Majoration du taux de subvention :			0,00%		
Taux de subvention retenu :			40,00%		
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :					
Montant de la subvention ANRU :			82 800,00 €		

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :		montant HT :	201 600,00 €	montant TTC :	212 688,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :					
		VILLE :			
		EPCI :			
		DEPARTEMENT :			
		REGION :			
		BAILLEUR :	118 800,00 €		
		CDC :			
		EUROPE :			
		ANAH :			
		AUTRE :			
		ANRU :	82 800,00 €		
		Total des co-financements :	201 600,00 €		
Dont prêts :		TOTAL PRETS :	- €		
		dont PRET CDC :			
		dont PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant					

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) ERILIA	Intitulé de l'opération MONT BLANC - 30 à 34 avenue du Mont Blanc 66 LLS
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 809-6069028-34-0003-002

Objectifs et contenu de l'opération**Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :**

En complément du programme de réhabilitation, il est prévu la résidentialisation des accès/circulation et avant du bâtiment.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Les Alagniers - Avenue Mont Blanc	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) Le bâtiment se trouve en situation de belvédère.
Commune de réalisation 69-Rillieux-la-Pape	
Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :		Programme de travaux de résidentialisation :	Traitement et qualification des abords et accès.
Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social		Articulation avec les aménagements des espaces publics.
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	66		
Éléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :	La situation en belvédère du bâtiment amène à travailler les interfaces entre l'espace dédié à la résidence et les espaces publics.		
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :	Articulation avec la réhabilitation de la résidence, dans le cadre de la programmation ANRU.	Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	Un travail de concertation sera engagé avec les résidents et leurs représentants, dans le cadre du process d'ingénierie sociale des opérations développés par ERILIA.
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :	Articulation avec les aménagements des espaces publics.		
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :			04/02/2019		
			Semestre		Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S2		2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			10 semestre(s)		
Commentaires					

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :					
Modulation du taux de subvention :					
Localisation :					
Autre :					
Calcul du financement prévisionnel ANRU					
		Assiette subventionnable :	103 500,00 €		
		Taux de subvention de base :	40,00%		
		Majoration du taux de subvention :	0,00%		
		Taux de subvention retenu :	40,00%		
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :					
Montant de la subvention ANRU :		41 400,00 €			

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :		montant HT :	100 800,00 €	montant TTC :	106 344,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :					
		VILLE :			
		EPCI :			
		DEPARTEMENT :			
		REGION :			
		BAILLEUR :	59 400,00 €		
		CDC :			
		EUROPE :			
		ANAH :			
		AUTRE :			
		ANRU :	41 400,00 €		
		Total des co-financements :	100 800,00 €		
Dont prêts :		TOTAL PRETS :	- €		
		dont PRET CDC :			
		dont PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant					

Version V1.2

**Fiche descriptive de l'opération d'accèsion à la propriété du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) DYNACITE OFFICE PUB HABITAT AIN	Intitulé de l'opération Accession 93 logements VELETTE
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 809-6069028-36-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : La construction des ces 93 logements en accession vient répondre aux objectifs de diversification de l'offre de logements sociaux sur la Ville Nouvelle de Rillieux la Pape et en particulier sur le quartier de la Velette où 100 % des logements sont des LLS . Ce programme s'inscrit totalement dans le volet diversification de l'offre de logements sur le secteur de la Velette , composé à ce jour exclusivement de LLS, 368 au total après démolitions des 4 tours Tassigny et Lyautey (235 LLS au total) en 2008 et 2016 . De l'autre côté du Boulevard de Lattre de Tassigny , la ZAC de Sermenaz est en cours d'aménagement et de construction . Ces opérations ont été intégrées à la 1ère convention ANRU , avec un dernier avenant intégrant la démolition des deux tours Lyautey . Cette opération est située à l'emplacement des 2 tours Lyautey (111 logements au total) démolies en 2016 . Elle s'intègre dans le projet de raménagement des espaces publics de la Velette porté par la Métropole de Lyon . Elle jouxte un programme de 112 logements LLS requalifiés en 2017 et un futur programme de construction de 16 LLS spécifiques à destination des jeunes , prévu de le cadre de la reconstitution de l'offre du NPNRU .
--

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Lyautey	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) Situé au nord du quartier de la velette , ce programme est proche de l'école primaire Velette et du collège . Ainsi que du ôle d'animation Espace Vlette Services , de la MJC et du centre chorégraphique . A 10 mn à pied se trouve le nouveau centre ville de Rillieux .
Commune de rattachement Rillieux-la-Pape	
Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nombre de logements en accession :	93	Type de production envisagée :	accession sociale , logements collectifs
Eléments relatifs au contexte de l'opération :	En matière d'accèsion Rillieux-la-Pape est un marché «entrée/moyenne gamme» , une attractivité et une gamme de marché très inférieures à Caluire et Cuire Seul Crépieux Ouest vient tangenter le marché de Caluire et Cuire mais des évolutions significatives sont engagées sur l'offre neuve La commune est à ce jour pénalisée par l'absence de desserte TC de qualité . Toutefois , le renouvellement en profondeur du secteur du Bottet , nouveau centre ville de Rillieux , ainsi que la future ZAC des Alagniers et les projets diffus hors Ville Nouvelle , viennent amorcer un changement dans l'attractivité du secteur . De nombreux programmes en accession ont été commercialisés par divers promoteurs et maîtres d'ouvrage , avec un rythme croissant . Cette opération d'accèsion sociale sera la première réalisée sur le secteur de la Velette et une attention particulière sera portée à la conception du projet architecturale et au fonctionnement économe des résidences afin de permettre aux acquéreurs ne dépassant pas les plafonds réglementaires , de pouvoir accéder et habiter durablement dans ce programme . Le public ciblé pour ce programme sera composé de ménages avec ou sans enfants et sans doute de nouveaux accédants .		
Niveau de performance énergétique et environnementale visé et démarche ou certification envisagés :	RT 2012 moins 10 % , soit inférieur à 45 KWH.	Eléments relatifs aux modalités d'accompagnement des acquéreurs :	Un guide de l'accédant a été élaboré par Dynacité pour informer ménages sur leur engagement et sur le déroulement de l'accèsion (en pièce jointe)
Prix de revient HT de l'opération :	12 456 912,00 €	Eléments relatifs aux modalités de commercialisation :	Une plaquette de commercialisation sera établie permettant de connaître en détails les caractéristiques de l'opération . Des permanences locales , des annonces presse , des temps d'information à la maison du projet seront également mis en œuvre . L'accèsion sociale " sécurisée " permet à l'acquéreur de ne payer que 5 % du prix à la signature de l'acte , le solde soit 95 % étant versé en fin de travaux . En complément , Dynacité active le dispositif de la Ville de Rillieux et du plan 3A permettant de bénéficier d'une aide complémentaire allant jusqu'à 9000 €
Prix de revient TTC de l'opération :	13 142 043,00 €		
Prix de vente prévisionnel en fonction des typologies de logement :	Entre 2300 et 2450 euros le M² pour des logements allant du T2 au T5 (éléments non définitifs dans l'attente de l'étude définitive)		

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé		04/02/2019
		Semestre
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	Année 2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Modulation du montant forfaitaire :	
Localisation :	
Autre :	
Calcul du financement prévisionnel Anru	
	Montant retenu
Montant forfaitaire de l'aide par logement	10 000,00 €
MONTANT DE LA SUBVENTION :	930 000,00 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	930 000,00 €	montant TTC :	930 000,00 €
<i>Correspondant à la somme des aides à destination de l'accédant</i>				
Co-financements:				
<i>Uniquement pour les aides à destination de l'accédant (hors fonds-propres)</i>				
	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	930 000,00 €		
Dont prêts :	PRETS :			
	PRET CDC :			
	PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Le bénéficiaire, représenté par : **Michel Le Faou**
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à

le

Signature

Version V3.2

**Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) COMMUNE DE RILLIEUX LA PAPE	Intitulé de l'opération Groupe scolaire Mont BLANC démolition reconstruction
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 609-6069028-37-0001-001

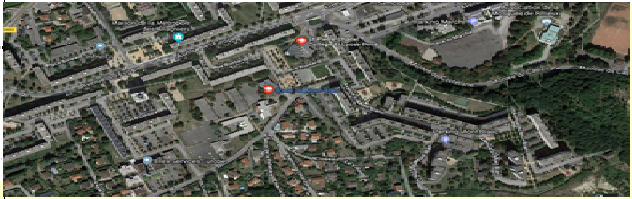
Objectifs et contenu de l'opération**Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :**

La réhabilitation du groupe scolaire participe à la valorisation des équipements existants et à la cohésion souhaitée. C'est un lieu où se travaille au quotidien cette question de la cohésion sociale et du bien vivre ensemble. Cette démolition reconstruction porte de forts enjeux de mixité liés au projet urbain. Plusieurs axes sont réfléchis et travaillés précisément :

- des analyses prospectives des périmètres des cartes scolaires ainsi qu'une politique assez ferme sur les dérogations doivent participer à l'objectif de mixité scolaire de ce secteur de la ville. Le taux d'évasion scolaire sur les écoles maternelles de la ville nouvelle n'est pas supérieur au niveau national. C'est un point de départ positif assez encourageant pour conduire un travail à long terme à partir des programmations habitat de la ville nouvelle et des projets connexes.
- un travail est engagé avec l'ensemble des établissements en REP+ (de la maternelle au collège) afin de travailler ensemble à articuler nos projets de territoire et les projets scolaires. Ces groupes scolaires développent des projets d'établissement qualitatifs en lien avec le projet de territoire comme par exemple les PTEAC (pôles territoriaux d'éducation artistique et culturelle), notamment avec l'appui du CAUE , de la Métropole et du Rhône(Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement). Ceux-ci allent de l'éducation à la ville et des sensibilisations à l'environnement, mais également un volet participation et citoyen de la construction de la ville.
- Dans le cadre de ces restructurations importantes des groupes scolaires , un travail de mutualisation de certaines activités type BCD/Médiathèque de proximité ouverte sur le quartier ou le travail passerelles entre les structures petite enfance et l'école maternelle sont au cœur des réflexions dans ces phases de programmations.

Devant ces investissements lourds de la commune sur les équipements scolaires à forts enjeux à la fois de mixité et d'excellence de projet, la commune sollicite une augmentation de son scoring à 75% cible sur les deux groupes scolaires Alagniers et Mt Blanc ainsi que leur gymnase. Cette dérogation permettrait à la commune de pouvoir engager la restructuration des deux groupes scolaires sur le temps resserré de la convention , actionnant ainsi ce levier de la mixité sur les groupes scolaires parallèlement au travail de diversification de l'habitat et à la démarche de marketing territorial. Compte tenu de l'importance du projet et de la mutualisation de l'équipement , la commune sollicite un scoring supplémentaire de 15 points pour excellence du projet et de 15 points pour excellence environnementale.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 847 chemin du Bois AC 877	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 69-Rillieux-la-Pape	
Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :			
Programme de l'équipement :	Etude et analyse par le programmiste en cours de définition et non encore achevées	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, ...) :	Intégré à l'ensemble du projet Alagniers / Mont Blanc
Public concerné par l'équipement :	Enfants de 2 ans à 11 ans .Adultes dans le cadre de la mutualisation des équipements.	Modalités de gestion et de fonctionnement :	équipement scolaire géré par la commune
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	étude de programmiste réalisée Définition du programme en cours de finalisation avant le lancement de la maîtrise d'œuvre (concours)	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	clauses d'insertion (NPNRU)
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	5 900,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports ...) :	parking intégré devant l'équipement déjà existant. Transport en commun 3 lignes de trolley et bus. les cheminements piétons sont également revus à l'échelle du projet d'équipement de proximité.
Nature d'intervention :	extension et rénovation d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	
Localisation de l'équipement :	cœur de quartier Mont Blanc / Alagniers	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	Label Citergie de la commune.

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)			04/02/2019		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			Semestre		Année
			S1		2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			8 semestre(s)		
Commentaires					

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	démarrage anticipé au 5 novembre 2018
Calcul du financement prévisionnel ANRU	
	Montant retenu
Assiette subventionnable :	15 922 975,70 €
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	14,72%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	15,00%
Taux de subvention retenu :	29,72%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%
	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :	4 732 000,11 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	15 922 975,00 €	montant TTC :	19 107 570,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	11 190 974,89 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	4 732 000,11 €		
	Total des co-financements :	15 922 975,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Version V3.2

**Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) COMMUNE DE RILLIEUX LA PAPE	Intitulé de l'opération Groupe scolaire Alagniers (+ gymnase) démolition reconstruction
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 609-6069028-37-0001-002

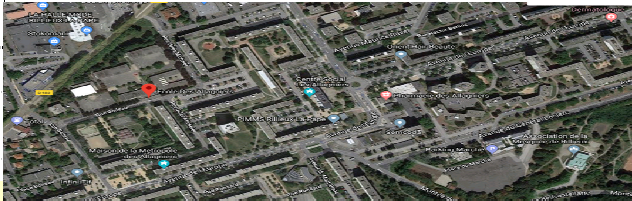
Objectifs et contenu de l'opération**Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :**

La démolition reconstruction du groupe scolaire participe à la valorisation des équipements existants et à la cohésion souhaitée. C'est un lieu où se travaille au quotidien cette question de la cohésion sociale et du bien vivre ensemble. Cette démolition reconstruction porte de forts enjeux de mixité liés au projet urbain. Plusieurs axes sont réfléchis et travaillés précisément :

- des analyses prospectives des périmètres des cartes scolaires ainsi qu'une politique assez ferme sur les dérogations doivent participer à l'objectif de mixité scolaire de ce secteur de la ville. Le taux d'évasion scolaire sur les écoles maternelles de la ville nouvelle n'est pas supérieur au niveau national. C'est un point de départ positif assez encourageant pour conduire un travail à long terme à partir des programmations habitat de la ville nouvelle et des projets connexes.
- un travail est engagé avec l'ensemble des établissements en REP+ (de la maternelle au collège) afin de travailler ensemble à articuler nos projets de territoire et les projets scolaires. Ces groupes scolaires développent des projets d'établissement qualitatifs en lien avec le projet de territoire comme par exemple les PTEAC (pôles territoriaux d'éducation artistique et culturelle), notamment avec l'appui du CAUE , de la Métropole et du Rhône (Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement). Ceux ci allient de l'éducation à la ville et des sensibilisations à l'environnement, mais également un volet participation et citoyen de la construction de la ville.
- Dans le cadre de ces restructurations importantes des groupes scolaires , un travail de mutualisation de certaines activités type BCD/Médiathèque de proximité ouverte sur le quartier ou le travail passerelles entre les structures petite enfance et l'école maternelle sont au cœur des réflexions dans ces phases de programmations.

Devant ces investissements lourds de la commune sur les équipements scolaires à forts enjeux à la fois de mixité et d'excellence de projet, la commune sollicite une augmentation de son scoring à 40% cible sur les deux groupes scolaires Alagniers et Mt Blanc ainsi que leur gymnase. Cette dérogation permettrait à la commune de pouvoir engager la restructuration des deux groupes scolaires dans le temps resserré de la convention , actionnant ainsi ce levier de la mixité sur les groupes scolaires parallèlement au travail de diversification de l'habitat et à la démarche de marketing territorial.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 5 rue Boileau BX 314	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) 
Commune de réalisation 69-Rillieux-la-Pape	
Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :			
Programme de l'équipement :	Etude et analyse par le programmiste en cours de définition	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, ...) :	intégrée à la ZAC alagniers et au projet urbain global
Public concerné par l'équipement :	Enfants de 2 ans à 10 ans .Adultes dans le cadre de la mutualisation des équipements.	Modalités de gestion et de fonctionnement :	équipement scolaire géré par la ville
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	En cours de définition.	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	clauses NPNRU
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	7 300,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports ...) :	transport en commun et parking existant. Une attention est portée dans le projet aux liaisons piétonnes et cyclables.
Nature d'intervention :	création et extension d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	concertation avec les usagers et l'éducation nationale
Localisation de l'équipement :	cœur de quartier des alagniers en accroche avec le rond point Charles de Gaulle	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	label citergie de la commune

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	04/02/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :		
Modulation du taux de subvention :		
Localisation :		
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	prise en compte des dépenses structures temporaires	
Calcul du financement prévisionnel ANRU		
	Assiette subventionnable :	Montant retenu
		18 010 543,20 €
	Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	14,38%
	Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	15,00%
	Taux de subvention retenu :	29,38%
	Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%
		- €
	MONTANT DE LA SUBVENTION :	5 291 497,59 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	18 010 543,00 €	montant TTC :	21 612 651,60 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	12 719 045,41 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	5 291 497,59 €		
	Total des co-financements :	18 010 543,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Version V3.2

**Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) COMMUNE DE RILLIEUX LA PAPE	Intitulé de l'opération Pole petite enfance
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 809-6069028-37-0001-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : La ville souhaite se doter d'un outil facilitant l'appropriation du projet urbain et des différentes opérations en cours ou à venir sur la ville par les habitants. La structure existante sera démolie dans le cadre de la ZAC. Elle sera reconstruite et redimensionnée de manière à développer et maintenir les services publics sur le quartier des Alagniers. La construction est prévue à proximité du groupe scolaire Mont Blanc afin de favoriser et construire des liens avec l'école.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération rue Boileau Commune de réalisation 69-Rillieux-la-Pape Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle Situation Dans QPV	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
--	---

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :			
Programme de l'équipement :	24 lits et locaux annexes pour le pole petite enfance.	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, ...) :	intégré dans le quartier Alagniers / Mont Blanc
Public concerné par l'équipement :	Tous les habitants de la ville	Modalités de gestion et de fonctionnement :	aujourd'hui géré par la commune.
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	Le projet sera en phase de réalisation dans le premier semestre 2023.	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	clauses d'insertion NPNRU
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	490,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports ...) :	transport en commun existant et liaisons mode doux renforcées prévues dans le cadre du projet.
Nature d'intervention :	création d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	lien avec la PMI, l'éducation nationale et les usagers petite enfance.
Localisation de l'équipement :	A proximité de l'équipement scolaire du mont blanc	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	label citergie de la commune

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)			04/02/2019	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			Semestre	Année
			S2	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			10 semestre(s)	
Commentaires				

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Assiette subventionnable :	977 323,20 €
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%
Taux de subvention retenu :	25,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%
	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :	244 330,80 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	977 323,00 €	montant TTC :	1 172 787,60 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	732 992,20 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	244 330,80 €		
	Total des co-financements :	977 323,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Version V3.2

**Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) COMMUNE DE RILLIEUX LA PAPE	Intitulé de l'opération Maison des Projets
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 609-6069028-37-0001-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : La maison des projet a dans un 1er temps été installée de façon provisoire dans le centre commercial du Bottet en attendant sa démolition dans le cadre de la fin du projet du PNRU. Cette nouvelle Maison des projet s'implante en face en plein cœur du projet du centre ville. Un accueil individuel et des actions collectives, ou d'animations ont lieu afin de développer la connaissance des projets ainsi que travailler avec tous les habitants l'éducation à la ville. Cet outil doit pouvoir faciliter l'appropriation du projet urbain et des différentes opérations en cours ou à venir par les habitants.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération place Maréchal JUIN Commune de réalisation 69-Rillieux-la-Pape Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle Situation Dans QPV	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) 
--	---

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques : Programme de l'équipement :	Modules aménagés dans des containers. Une salle d'exposition, une salle de réunion, deux bureaux, et un lieu de stockage.	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, ...) :	La Maison des projets est au centre ville. Elle est située sur la place MI Juin au cœur du projet centre ville, en face de la médiathèque. Elle s'ouvre sur la place du marché.
Public concerné par l'équipement :	Tous les habitants de la ville et plus largement toutes les personnes qui sont intéressées par le projet de territoire.	Modalités de gestion et de fonctionnement :	La maison des projet est gérée par un service de la ville "démocratie locale" et co-pilotée par le grand projet de ville. Elle est ouverte au public tous les jours de la semaine. Elle reçoit des groupes. Elle est également le lieu de travail des conseils citoyens.
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	Le projet sera en phase de réalisation dans ce premier semestre 2019. L'inauguration est prévue le 28 septembre 2019.	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	100,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports ...) :	L'ouvrage est positionné sur une place publique. Il est ceinturé de places de stationnement et à proximité immédiate des transports en communs
Nature d'intervention :	création d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	outil dédié aux modalités de concertation et d'information
Localisation de l'équipement :	cœur de quartier	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	RT 2012

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)			05/11/2018		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			Semestre		Année
			S1		2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			8 semestre(s)		
Commentaires					

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	démarrage anticipé au 5 novembre 2018
Calcul du financement prévisionnel ANRU	
	Montant retenu
Assiette subventionnable :	334 306,21 €
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%
Taux de subvention retenu :	25,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%
	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :	83 576,55 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	311 179,46 €	montant TTC :	373 415,38 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	113 801,45 €		
	EPCI :	113 801,46 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	83 576,55 €		
	Total des co-financements :	311 179,46 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération d'immobilier à vocation économique du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) COMMUNE DE RILLIEUX LA PAPE	Intitulé de l'opération Pépinière d'entreprises
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 809-6069028-38-0001-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : La pépinière d'entreprise se trouve actuellement dans des locaux exigus souffrants d'un manque de visibilité. Afin d'assurer sa pérenité financière elle doit se déployer dans des locaux plus spacieux et modernes lui permettant d'assurer sa pérenité. Un bâtiment désaffecté de 1800 m² de SDP situé dans le périmètre de requalification du NPNRU permet d'accueillir la pépinière dans le centre ville. La réhabilitation répond à 2 enjeux majeurs pour la ville la poursuite de la rénovation urbaine et de réactivation du centre ville inscrit dans le NPNRU et la poursuite de l'activité de la pépinière CAP NORD dans de meilleures conditions d'occupation et de gestion. Ces locaux devraient accueillir en plus de son activité actuelle des espaces de co working, des bureaux post pépinière bénéficiant de l'attractivité de la zone franche.
--

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 115 rue Ampère Commune de réalisation 69-Rillieux-la-Pape Quartier de rattachement de l'opération 69286 Rillieux-la-Pape 6069028 Ville Nouvelle Situation Dans QPV	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
---	---

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires			
Principales caractéristiques : Type d'opération : Cas général : Intervention sur immobilier à vocation économique réalisé par le propriétaire de l'immobilier, percevant des recettes locatives			
Type(s) d'immobilier à vocation économique :	Autres	Situation des locaux :	en frange du projet centre ville NPNRU
Nature de l'intervention :		Surface de l'emprise(s) foncière(s) concernée(s) :	
Nature(s) d'activité(s) envisagée(s) :	pépinière d'entreprises, amorçage de projet d'entreprise	Surface louée totale (m² SDP) envisagée :	1 050,00 m2
Éléments relatifs au contexte de l'opération :		Pour les cas particuliers concernés : nature de l'animation et de l'aide au fonctionnement du projet :	Montage en cours
Éléments relatifs aux conditions d'exploitation :	en cours de montage	Éléments relatif à la concertation avec les habitants et l'implication des partenaires économiques :	lien avec les acteurs de la création d'entreprises
Démarche de qualité de l'opération d'un point de vue architectural, environnemental ou urbain :	intégration dans l'opération centre ville et accroche au parc linéaire urbain et au parvis public rue Ampère		

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	04/02/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC

non

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	3 278 788,10 €
Montant des recettes retenues :	1 123 500,00 €
Assiette subventionnable :	2 155 288,10 €
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	17,40%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%
Taux de subvention retenu :	17,40%
MONTANT DE LA SUBVENTION :	375 000,00 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 903 294,00 €	montant TTC :	3 483 952,80 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	254 794,00 €		
	EPCI :	50 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	1 000 000,00 €		
	BAILLEUR :			
	CDC :	100 000,00 €		
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	1 123 500,00 €		
	ANRU :	375 000,00 €		
	Total des co-financements :	2 903 294,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

TABEAU FINANCIER DES OPERATIONS PHYSIQUES (extrait du syst? me d'information le : 13/11/2019 ? 16:33)

PLAN DE FINANCEMENT - FAT prévisionnelle																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
N° CONVENTION : 809										LOCALISATION										CONTRIBUTIONS										PRETS					ECHANCIER																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
ZONE INTERVENTION										NSEE																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
69286Rillieux/QPV national/Ville Nouvelle										QP069028 69286																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
PORTEUR DE PROJET																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
METROPOLE DE LYON																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
N° de convention(3 caractères) + N°INSEE (QP.V. sur 7 caractères) + N° de famille d'opérations (sur 2 caractères) + N° Chrono = identifiant de l'opération financière(regroupement d'opération physiques liées par une unité fonctionnelle, une unité de matière d'ouvrage et une unité de temps) + N° Chrono=opérations physiques élémentaires(objet d'une attribution de subvention)																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
COMMENTAIRE										LOCALISATION										IMMEUBLES										LOGEMENTS										COUT PAR										MAITRE D OUVRAGE										COUT HT										AUX TVA										COUT TTC										BASE DE										VILLE																				EPCI										CONSEIL DEPARTEMENTAL										CONSEIL REGIONAL										BAILLEUR SOCIAL																				CDC																				EUROPE																				ANAH																				AUTRES																				ANRU																				PRETS																				Pour mémoire										Pour mémoire										Demarrage										Durée en										vérif																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
										QP DE RATTACHEMENT (de QPV assimilés de commune)										NBRE										TYPE (MLR+)										NBRE										SDP										LOGT										M2																														FINANCEMENT PREVISIONNEL																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	

(1) Les montants sont indiqués TTC ou HT suivant que les opérateurs récupèrent ou non la TVA.
(2) Chaque opération est repérée dans le temps par :
le semestre au cours duquel elle démarre (année sur 4 chiffres suivi en décimal du N° du semestre dans l'année sur un chiffre ex: 2005,2 signifie qu'une opération démarre au cours du second semestre 2005)
La durée de l'opération exprimée en nbre de semestre : 4 signifie que l'opération s'échelonne sur 4 semestre soit 24 mois)

(1) Les montants sont indiqués TTC ou HT suivant que les opérateurs récupèrent ou non la TVA.
 (2) Chaque opération est repérée dans le temps par:
 la durée au cours duquel elle démarre (année sur 4 chiffres suivi en décimal du N° du semestre dans l'année sur un chiffre ex: 2005.2 signifie qu'une opération démarre au cours du second semestre 2005)
 La durée de l'opération exprimée en nbre de semestre : 4 signifie que l'opération s'étend sur 4 semestres soit 24 mois)

TABEAU FINANCIER DES OPERATIONS PHYSIQUES (extrait du système d'information le : 06/12/2019 à 16:30)

PLAN DE FINANCEMENT - FAT décisionnelle																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
N° PROJET : 336				LOCALISATION																			CONTRIBUTIONS										PRETS				ECHEANCIER																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
ZONE INTERVENTION				INSEE ZONE COMMUNE																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
66666/OPV national/Paris 68029/Bron/OPV national/Terrillon - Chénier 69165/saint-son/OPV national/Minguettes - Clochettes 69259/Vaulx-en-Velin/OPV national/Grande lie 69260/Villeurbanne/OPV national/saint-Jean 69266/Villeurbanne/OPV national/Le Buers Nord				66666/OPV national/Paris 68029/Bron/OPV national/Terrillon - Chénier 69165/saint-son/OPV national/Minguettes - Clochettes 69259/Vaulx-en-Velin/OPV national/Grande lie 69260/Villeurbanne/OPV national/saint-Jean 69266/Villeurbanne/OPV national/Le Buers Nord				N° de projet(3 caractères) ou de convention +N°(INSEE) du zone arrosée sur 7c +N° de famille d'opération +N° chronométrant de l'opération financière(regroupement d'opération physiques liées par une unité fonctionnelle,une unité de maître d'ouvrage et une unité de temps) +N° d'ordre d'opérations physiques ou élémentaires(codé d'une attribution des subventions)																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
																							COMMENTAIRE										LOCALISATION		IMMEUBLES		LOGEMENTS		COUT PAR		MAITRE D OUVRAGE		COUT HT		TAUX TVA		COUT TTC		BASE DE		VILLE		EPCI		CONSEIL DEPARTEMENTAL		CONSEIL REGIONAL		BAILLEUR SOCIAL		CDC				EUROPE		ANAH				AUTRES				ANRU				PRETS				Pour mémoire		Pour mémoire		Demarrage		Durée en		vérif																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
																																	OPV DE RATTACH EMENT(N° ZUS assimilé)		NBRE TYPE (MI,R+)		NBRE SDP		LOGT M2																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		</	

336 6069028 33 0003 001 RLP - ALAGNIERS SUD	NPN	6069028	69286				0,00	0,00	0,00	01/DYNACITE OFFICE PUB HABI	10 042 515,93	7,64%	5 109 733,97	10 042 515,93	0,00	0,00%	807 738,00	8,04%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 908 074,74	38,92%	3 652 200,00	36,37%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 674 503,19	16,67%	4 351 006,37	43,33%	0,00	4 351 006,37	2018	1	9	V
336 6069028 33 0003 002 RLP - VELETTE SUD	NPN	6069028	69286				0,00	0,00	0,00	01/DYNACITE OFFICE PUB HABI	4 801 830,13	8,18%	5 194 658,83	4 801 830,13	0,00	0,00%	450 696,00	9,39%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 926 768,10	40,13%	1 708 000,00	35,57%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	716 366,03	14,92%	2 164 732,05	45,08%	0,00	2 164 732,05	2018	1	11	V
336 6069018 33 0003 003 VEV - VERNAY VERCHERES	NPN	6069018	69256				0,00	0,00	0,00	01/DYNACITE OFFICE PUB HABI	5 487 472,85	10,00%	6 036 220,13	5 487 472,85	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 089 182,93	92,74%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	398 289,92	7,26%	5 456 448,00	99,43%	2 595 000,00	2 861 448,00	2017	1	8	V		
336 6069015 33 0004 001 VSF - PYRAMIDE LE COULOD	NPN	6069015	69259				0,00	0,00	0,00	69/SA CONSTRUCT DE LA VILLE	10 532 698,80	7,84%	11 358 062,50	10 532 698,80	0,00	0,00%	1 097 851,94	10,42%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	7 769 166,20	73,76%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 665 680,66	15,81%	6 918 521,00	65,69%	4 918 521,00	2 000 000,00	2019	1	6	V		
SOUS TOTAL 33 REQUALIFICATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX											39 442 939,85		42 804 811,66	39 442 939,85	0,00	0,00%	2 356 285,94	5,97%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 980 480,78	65,87%	5 360 200,00	13,59%	576 000,00	1,46%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 169 973,13	13,11%	25 313 947,61	64,18%	9 508 368,91	15 805 578,70				
TOTAL											116 751 217,62		128 257 445,32	116 751 217,62	2 591 651,12	2,22%	5 700 058,94	4,88%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	54 244 781,05	55,03%	5 360 200,00	4,59%	576 000,00	0,49%	0,00	0,00%	2 446 340,77	0,23%	35 832 185,74	30,69%	52 324 594,88	44,82%	30 994 416,18	18 195 178,70				

(1) Les montants sont indiqués TTC ou HT suivant que les opérateurs récupèrent ou non la TVA.
(2) Chaque opération est repérée dans le temps par:
le semestre au cours duquel elle démarre (année sur 4 chiffres suivi en décimal du N° du semestre dans l'année sur un chiffre ex: 2005,2 signifie qu'une opération démarre au cours du second semestre 2005)
La durée de l'opération exprimée en nbre de semestre : 4 signifie que l'opération s'échelonne sur 4 semestre soit 24 mois)

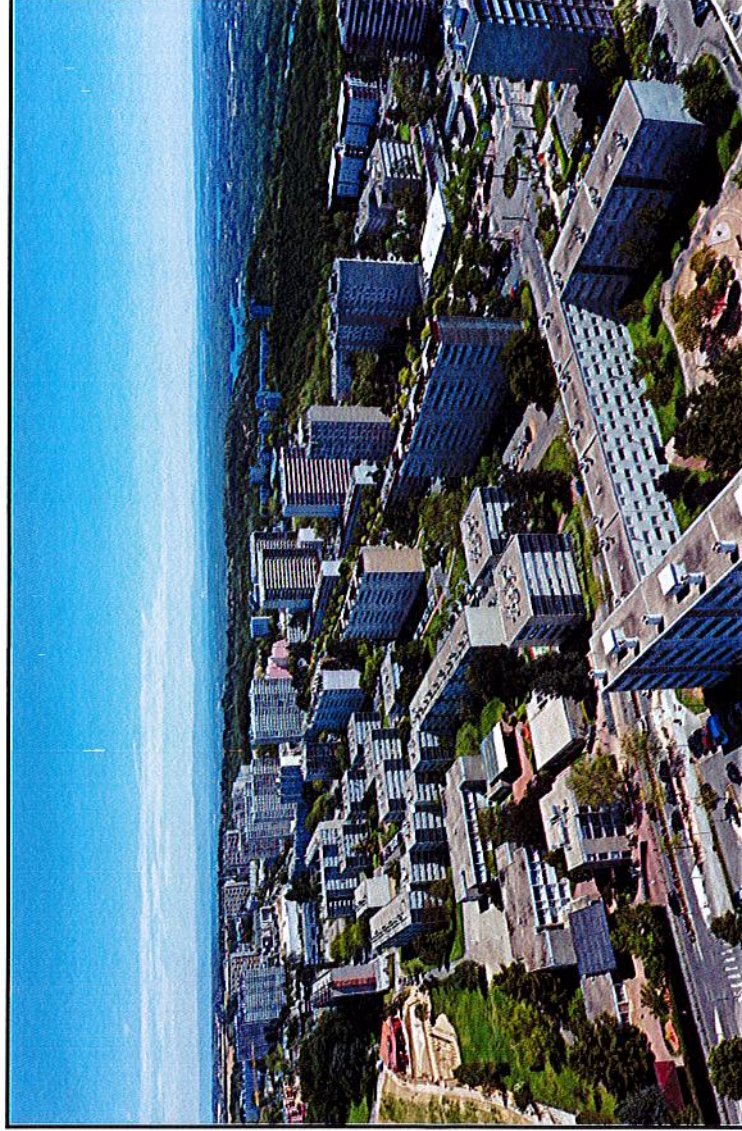
(1) Les montants sont indiqués TTC ou HT suivant que les opérateurs récupèrent ou non la TVA.
(2) Chaque opération est repérée dans le temps par:
le semestre au cours duquel elle démarre (année sur 4 chiffres suivi en décimal du N° du semestre dans laquelle une opération démarre sur un chiffre ex: 2005,2 signifie qu'une opération démarre au cours du second semestre 2005)
La durée de l'opération exprimée en nbre de semestre : 4 signifie que l'opération s'échelonne sur 4 semestre soit 24 mois)

CONVENTION GESTION SOCIALE ET URBAINE DE PROXIMITE

2016 – 2020

QUARTIERS DE LA VILLE NOUVELLE

RILLIEUX-LA-PAPE



1- Enjeu au niveau métropolitain	17
- Le co-pilotage de la démarche de GSUP, avec l'État	17
- La mise en œuvre des compétences de la Métropole en matière de gestion urbaine	17
- Le soutien aux plans d'actions, dans le cadre de la mise en œuvre des conventions locales	17
2- Les orientations stratégiques sur la Ville Nouvelle	18
Axes transversaux	18
Axe 1 : la maintenance et l'entretien des espaces à usage collectif	18
Axe 2 : garantir une continuité de la qualité d'usage des espaces privés et/ou à usage collectif	19
Axe 3 : l'accompagnement des démarches de rénovation urbaine	20
Axe 4 : La tranquillité publique	20
3- Enjeux par sous quartier et pistes d'action	21
8- MODALITES DE PILOTAGE, SUIVI ET EVALUATION	26
1- Suivi	26
2 - Evaluation	26
9- ANNEXES	27
IDENTIFICATION DES MOYENS DE GESTION DE DROIT COMMUN	Erreur ! Signet non défini.
CADRE TYPE PROGRAMMATION GSUP TFPB	27

2- PRESENTATION DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL

La ville de Rillieux La Pape se situe au nord de l'agglomération de LYON, au sein d'un territoire intercommunal composé de 59 communes pour 1.3M d'habitants. La Métropole est une nouvelle collectivité territoriale créée en janvier 2015.

Le nouveau Contrat de Ville 2015-2020 identifie 37 quartiers prioritaires à l'échelle de la Métropole, dont le quartier de la Ville Nouvelle sur RILLIEUX LA PAPE. L'ensemble de ces quartiers rassemblent 12% de la population de l'agglomération.

30140 habitants² résident sur Rillieux la Pape, et 18000 habitants vivent sur la Ville Nouvelle. La loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine a listé les 200 quartiers d'intérêt national qui connaissent une fragilité sociale et des dysfonctionnements urbains importants, sur lesquels se concentreront les moyens humains et financiers.

Parmi les 15 sites de la région Auvergne Rhône Alpes éligibles au NPNRU 2014-2024 figure la Ville Nouvelle. En conséquence, à côté du soutien des pouvoirs publics en faveur d'actions d'accompagnement des habitants et d'actions de développement social (éducation, prévention de la délinquance, accès à la culture...), la Ville Nouvelle va poursuivre sa mue grâce au second Programme de Renouvellement Urbain, qui va impacter durablement le quartier, son fonctionnement, sa gestion. Dépassant la simple réhabilitation, le NPNRU de la Ville Nouvelle mise sur des opérations de restructuration lourde, sur des programmes de démolitions et des reconstructions diversifiés dans la perspective de changer l'image de Rillieux, favoriser la mixité sociale et urbaine et améliorer les conditions de vie des habitants.

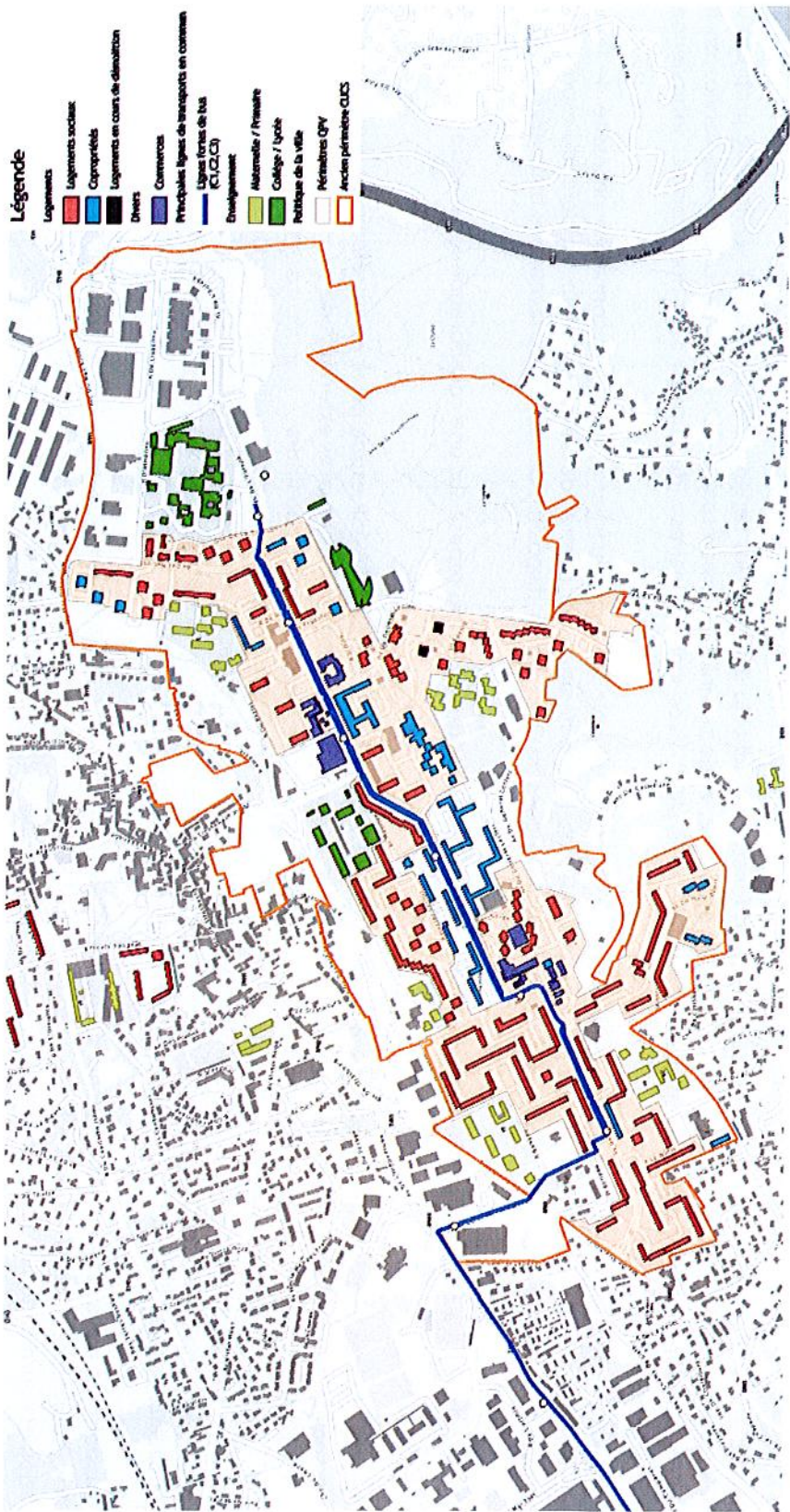
² Chiffre INSEE 2012



PRÉFET DU RHÔNE

Quartiers prioritaires de la politique de la ville

RILLIEUX-LA-PAPE - Ville Nouvelle



Zoom sur le quartier propriétaire Ville Nouvelle

4- Identification du patrimoine concerné

Quartier	Organisme bailleur	Nombre total de logements	Nombre total de logements bénéficiant de l'abattement TFPB
VILLE NOUVELLE	DYNACITE	2879	2879
VILLE NOUVELLE	ERILIA	1365	1365
VILLE NOUVELLE	SEMCODA	997	997
VILLE NOUVELLE	SCIC HABITAT	109	0
VILLE NOUVELLE	SYNDICS DE COPROPRIETE ³		

³ 12 syndicats de copropriété : Rhône Saône Habitat, Agence Centrale, Régie Pedrini, Régie Charles Crétin, Régie Rosier Modica, Sogival Ain, Urbania Lyon Barioz, Centrale immobilière, Sogelem, Cogéril, Foncia)

- Lien social et Vivre ensemble,

Ce travail, orienté sur la question de réduction des écarts propre à la politique de la ville, a permis de déterminer une base de réflexion pour l'élaboration du contrat (freins / difficultés existants, objectifs et leviers d'actions).

Suite à cette journée, l'équipe MOUS a mobilisé les groupes de travail thématiques et instances existantes sur le territoire de février à avril 2015 afin de poursuivre la réflexion engagée : partage des objectifs et des enjeux, plan d'actions, formalisation des engagements.

Le temps de travail politique avec les élus en avril 2015

L'élaboration du nouveau contrat de ville a été l'occasion de proposer des temps de travail opérationnels aux élus pour leur permettre de mieux appréhender les réalités du territoire de la ville nouvelle (diagnostics, actions de la programmation) et de se positionner sur les enjeux du nouveau contrat de ville en priorisant 3 à 4 enjeux sur chacun des 4 axes travaillés précédemment.

Ces enjeux prioritaires sont repris, mis en avant et déclinés dans la partie Gestion urbaine de proximité du Contrat de ville.

Le temps d'échanges avec les services de la ville

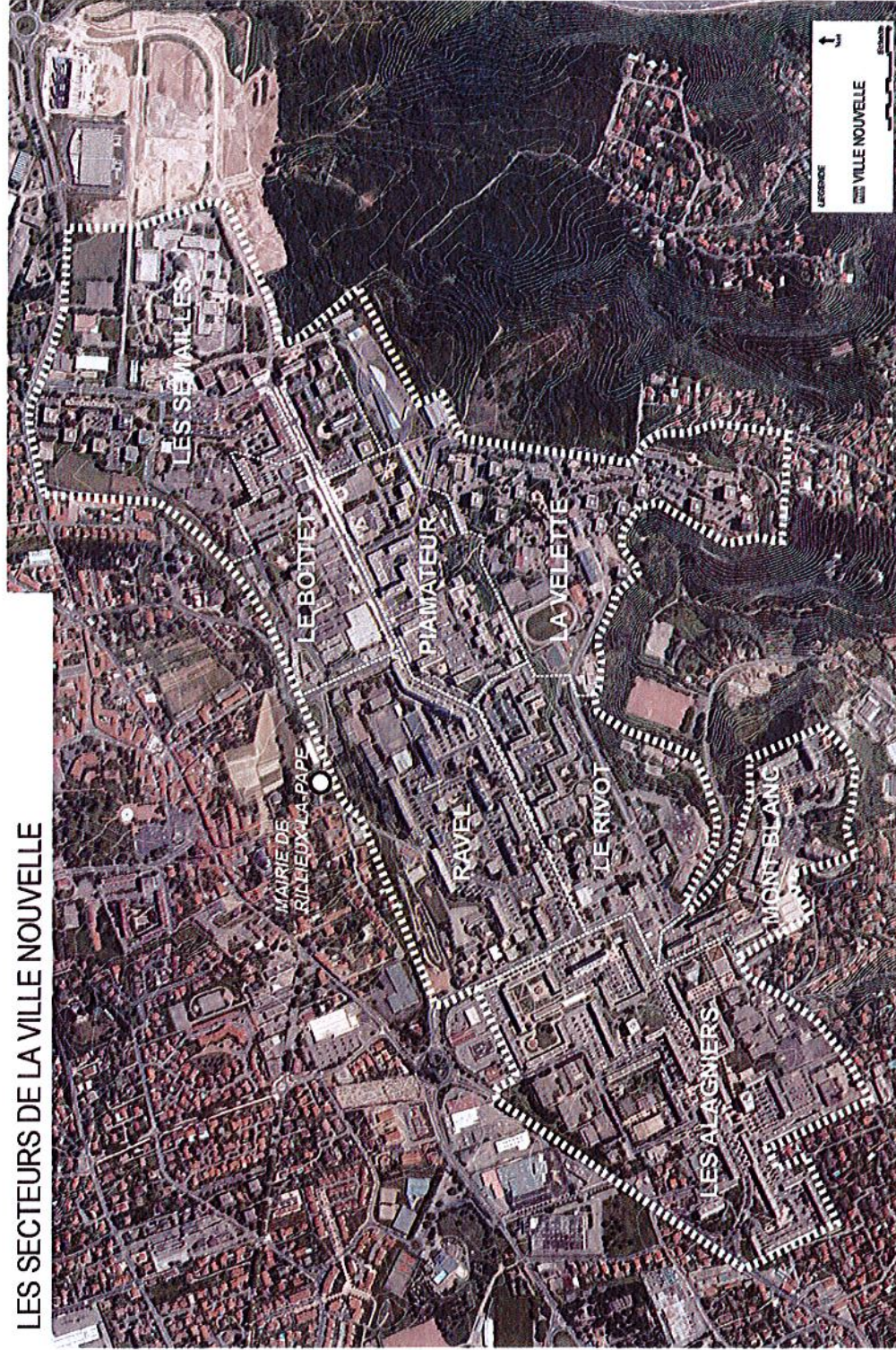
Enfin, le Grand Projet de Ville a souhaité associer les services de la ville dans la phase d'élaboration du contrat, pour valoriser à la fois les articulations fortes qui existent aujourd'hui entre la politique de la ville et le droit commun ville, et pour ouvrir de nouvelles perspectives de travail dans le nouveau contrat. Le contenu de ces travaux s'est appuyé à la fois sur la production de la journée partenariale, le temps de travail avec les élus, afin de décliner avec les services municipaux la plus-value d'axes transversaux à développer et enfin les engagements de droit commun dans chacune des directions ou en transversalité. Les engagements pris par les services lors des 2 séances de travail sont repris dans les tableaux d'actions des parties thématiques.

Les groupes techniques TFPB GSUP

Plusieurs temps de travail ont été organisés avec les partenaires de la gestion urbaine de proximité (bailleurs, services du cadre de vie, DDT, Association Syndicale des Propriétaires, Confédération Syndicale des Familles CSF). Ces temps de travail ont permis de partager un diagnostic, de mettre en exergue les grands enjeux en matière de gestion urbaine et de décliner un plan d'actions listant celles bénéficiant de l'abatement TFPB et celles soutenues dans le cadre de la programmation GSUP.

2- Éléments de diagnostic par sous quartier

LES SECTEURS DE LA VILLE NOUVELLE



Le quartier de Velette : une vie de quartier rythmée autour des réhabilitations et la création d'un nouveau quartier

Situé à l'extrémité sud est de la Ville Nouvelle, le quartier surplombe l'agglomération lyonnaise. Les immeubles ont été mis en service en 1970 ce qui en fait le quartier le plus récent.

La topographie du quartier, en pente, créé une discontinuité avec le reste de la ville, sur le plateau. Le quartier a des espaces verts qualitatifs et des circulations piétonnières verdoyantes et ombragées.

Composé exclusivement de logement social, aucun commerce n'y est situé mais des équipements publics de renom, notamment culturels, y sont installés.

Le quartier de la Velette est un des sites où se concentre les populations les plus en difficultés et où l'image reste encore négative, même si on constate une évolution positive. Depuis plusieurs années, des opérations urbaines d'envergure ont pu renverser les perceptions : réimplantation d'une nouvelle MJC, installation du Centre Chorégraphique Nationale (CCN)... beaucoup d'habitants considèrent que le quartier est moins difficile qu'avant. Pour autant, il existe des dysfonctionnements et des lieux d'occupation des parties communes: 5 et 7 Leclerc, 4 Tassigny où plusieurs incidents ont été commis sur l'année 2016.

En 2012, le Parc des Horizons a été inauguré. Très utilisé, il est toutefois malmené. La propreté et les dégradations courantes du mobilier restent le point noir. On note également des squats à l'arrivée des beaux jours. De plus, il est utilisé principalement par les habitants du secteur et peine à devenir un parc de ville mais des projets visant à faire connaître cet espace ont été engagés (vide grenier, déambulation du 8 décembre...)

Un projet urbain va impacter la vie du quartier à moyen et long terme. La démolition des deux tours Lyautey de 15 étages (soit 124 logements) chacune ainsi que la création d'un nouveau quartier de 500 logements en bordure de la Velette va nécessairement bouleverser les usages et la gestion de ces sites. A noter que les bâtiments n'ont jamais fait l'objet de réhabilitation d'où le déclenchement d'un programme de réhabilitation d'importance (immeubles Koenig, immeubles du 20 au 26 Leclerc, immeuble cap nord soit 112 logements).

Le Mont Blanc : un site calme à vocation résidentielle où la vigilance doit être maintenue

Quartier situé au sud de la Ville nouvelle, il s'étire sur un unique axe, l'avenue du Mont Blanc, bordée par des immeubles R+ 8 en moyenne. C'est un quartier qui a fait l'objet de réhabilitation urbaine et d'un programme de réaménagement des espaces extérieurs (ANRU I) au début des années 2000. Les espaces verts en bordure d'immeubles sont de qualité et agrémentent le paysage. Géré par un seul et unique bailleur, on retrouve une uniformité des constructions donnant de la cohérence architecturale à ce territoire. Le quartier se prolonge jusqu'en impasse sur un belvédère avec vue sur la Métropole, où siègent 4 immeubles en copropriété.

L'absence de commerces est néanmoins souvent mise en avant, faisant de ce quartier un lieu à vocation résidentiel exclusivement. Le NPNRU impactera ce quartier et certaines démolitions reconstructions sont à prévoir.

7- LES ENJEUX/PRIORITES/ORIENTATIONS STRATEGIQUES

1- Enjeu au niveau métropolitain

Le bilan réalisé dans le cadre du contrat de ville a mis en évidence le besoin de réaffirmer le cadre d'agglomération en matière de GSUP. Les engagements de la Métropole portent sur les trois champs suivants

- Le co-pilotage de la démarche de GSUP, avec l'État

- **Co-piloter, co-animer et co-évaluer** avec les services de l'État le travail partenarial de GSUP / TFPB avec les bailleurs sociaux et les communes concernées. Dans ce cadre, la Métropole de Lyon organise l'instruction annuelle des programmes d'actions, une consolidation en est assurée.
- **Faciliter les échanges entre les territoires**, grâce à la mise en place d'outils techniques (« Grand Lyon territoire ») et méthodologiques (« Réseau ressource et territoire »).
- **Organiser et animer la capitalisation** sur les thèmes investis dans les plans d'actions locaux et l'évaluation, avec l'ensemble des partenaires, de la démarche de GSUP. Cette capitalisation doit notamment permettre de promouvoir les innovations mises en œuvre sur les territoires.

- La mise en œuvre des compétences de la Métropole en matière de gestion urbaine

- **Poursuivre le partenariat avec les directions en charge des services urbains à l'échelle de la Métropole** et des différents sites pour veiller à la qualité du service rendu sur les territoires. Ce partenariat pourra porter sur la propreté des espaces et les modalités d'organisation partenariale des prestations de propreté (conventions qualité - propreté, entretien mutualisé, etc.), l'amélioration du tri sélectif, la gestion des encombrants (notamment en lien avec la démarche de « ressource »).
- **Faciliter l'appropriation de son outil GRECO** par les services des bailleurs et des communes, en s'appuyant en priorité sur les liens tissés avec les laboratoires du Centre de Ressources des bailleurs sociaux (Vaulx-en-Velin et Vénissieux).
- **Améliorer la connaissance des interventions des directions de la Métropole** sur le domaine public métropolitain par la prise en compte des périmètres des quartiers en politique de la ville dans l'analyse des réclamations communiquées à la Métropole. Ces éléments seront mis à la disposition des équipes locales de la politique de la ville.

- Le soutien aux plans d'actions, dans le cadre de la mise en œuvre des conventions locales

- **Poursuivre le soutien** eu égard au déploiement de ses participations à l'échelle de la Métropole et aux contraintes budgétaires.
- **Faciliter** pour les bailleurs sociaux et les autres partenaires du territoire **la mobilisation des associations intervenant dans le cadre de l'Éducation au Développement Durable de la Métropole**. Le Plan d'Éducation au Développement Durable (PEDD) du Grand Lyon est en cours de révision. Il intervient sur des thématiques larges d'éducation à la citoyenneté, qui croisent notamment les questions de sensibilisation de la GSUP. Les associations avec

Une attention doit être portée sur **les centres commerciaux de la Ville nouvelle** : la précédente convention a permis de réaliser des travaux de sur entretien et de détagage sur certains sites, en se basant sur un partenariat financier avec les syndicats de copropriété gestionnaires. Mais la question des coursives/auvents sur certains centres commerciaux est préoccupante du point de vue de la propreté (cas de Verchères 1). Plus généralement, il est impératif de garder une attention sur les centres commerciaux (propreté, gestion des déchets, usages...) et d'actionner des actions spécifiques de GSUP en matière de sur-entretien, d'installation de mobilier urbain et de prévention situationnelle.

D'autres enjeux tournent autour de la **clarification de la domanialité et de la clarification des modes de gestion** (*qui fait quoi ? qui entretient quoi ?...*). Les compétences des acteurs sont en effet encore très évasives pour beaucoup d'habitants. La clarification des domanialités via une assistance maîtrise d'ouvrage a été lancée. La nécessité de clarifier les compétences de chacun est une démarche que lance par ailleurs d'autres partenaires comme l'ASP pour mieux être identifiée (création d'un logo, notice explicative de l'ASP...).

La question des déchets : il s'agira de développer des points de collecte des déchets en apport volontaire, notamment via le développement des colonnes enterrées lors des projets de rénovation urbaine. Une attention forte sera portée lorsque que des implantations sont prévues sur de nouvelles opérations type SERMENAZ pour garantir un niveau de gestion de ces mobiliers optimal. Hors secteurs PNRU, des implantations de locaux de stockage poubelles seront encouragées. Néanmoins, une attention sera portée sur leur fonctionnalité et leur bonne intégration dans l'environnement.

Axe 2 : garantir une continuité de la qualité d'usage des espaces privés et/ou à usage collectif

Il s'agit des logements et des parties communes des immeubles.

Les enjeux à défendre tournent autour d'actions de lutte contre le vandalisme, les dégradations des parties communes des immeubles étant toujours importantes. Il reste nécessaire de recourir à une logique de **sur-entretien et de gestion différenciée** sur les allées les plus malmenées.

Le cas des **punaies de lits**, véritable fléau, qui touchent bon nombre de logements (bailleurs sociaux et privés) sera à traiter.

Les problématiques liées **aux jets de déchets** sont toujours criantes. Au delà de la sensibilisation, intéressante du point de vue du travail partenarial, mais peu concluante du point de vue du résultat, il s'agira de pousser plus loin la réflexion en matière de répression.

Les **dépôts d'encombrants** : au constat que les gens se déplacent peu en déchetterie, il est impératif de développer d'autres formes de traitement des déchets, en sus d'actions visant à renforcer l'usage des déchetteries. La question des « ressourceries » au cœur des quartiers et son lien avec les recycleries d'agglomération ou d'autres éco-organismes spécialistes sera explorée. Constat est fait par ailleurs que les dépôts d'encombrants ne sont pas toujours le fait des locataires du quartier, mais parfois sont amenés de l'extérieur.

Le **développement des points de collecte des déchets en apport volontaire**, notamment via les colonnes enterrées, est une priorité de certains bailleurs. L'inclinaison des rampes d'accès aux locaux poubelles situés en sous sol ne sont plus aux normes et posent des problèmes d'hygiène (désinsectisation, désinfection), de sécurité (départ d'incendie, squats) et occasionnent des arrêts de travail des gardiens chargés de sortir les containers. Dans cette optique, il s'agira de bien préciser la responsabilité de l'entretien de ces sites de collecte et de leurs abords.

Les démarches **d'amélioration de la qualité du cadre de vie** seront accompagnées par des actions de **sensibilisation au respect l'environnement et du cadre de vie** ainsi que par des actions visant à une meilleure **appropriation des espaces et des logements**. Des actions de mobilisation des habitants seront encouragées afin de mieux associer les résidents à la gestion de leur cadre de vie et changer les relations bailleurs/locataires (Hall & Co, projet VRAC, actions de convivialité...)

3- Enjeux par sous quartier et pistes d'action

Alagniers: traitement spécifique du quartier dans un contexte de rénovation urbaine

<u>Objectifs</u>	<u>Actions proposées</u>	<u>porteurs</u>	<u>calendrier</u>	<u>Piste de financement/moyen mobilisables</u>	<u>Priorité</u>
Articuler la GSUP avec le projet de rénovation urbaine	- informer régulièrement et pendant toute la période du projet, - développer ou renforcer le partenariat pour prévenir les difficultés liées aux chantiers et/ou à la gestion future des espaces transformés - prévenir les risques de gestion des espaces non transformés - Anticiper la gestion future, en lien avec les attentes du RGA de l'ARNU - Prendre en compte les enjeux d'usages et de gestion dans le projet urbain	Ville SERL	2016-2020	Droit commun ville AMO communication ANRU GPV	1
Traiter la récurrence des dépôts d'encombrants	Développer de nouveaux types de collecte en lien avec la ressourcerie REED surveillance du silo 1 rue Renoir sensibilisation	Bailleurs Ville	2016-2020	Métropole Ville TFPB	2
Améliorer le fonctionnement des locaux Europe et Charles de Gaulle	Actions de prévention situationnelle et/ou petits travaux d'aménagement FPT	Ville syndics	2016-2020	Métropole Syndics gestionnaires Ville	1

La Velette : une vie de quartier rythmée autour des réhabilitations et la création d'un nouveau quartier

<u>Objectifs</u>	<u>Actions proposées</u>	<u>porteurs</u>	<u>calendrier</u>	<u>Piste de financement/moyen mobilisables</u>	<u>Priorité</u>
Définir un niveau de gestion adapté au tènement libéré suite à la démolition des tours Lyautey	- Définir un niveau de gestion adapté au tènement libéré dans l'attente du projet de requalification - communiquer sur cette période d'attente - maintenir les services de bases pour ne pas créer une zone « en friche » en plein cœur du quartier	Ville Bailleur ASP	2016-2019	Droit commun ville ASP Bailleurs plan de financement de la démolition	2
Enjeu de connexion du projet Sermenaz avec le quartier de la Velette primordial	- veiller à une gestion du cadre de vie qui soit uniformes entre ces deux sites - garantir une qualité de gestion dans la durée	Bailleurs Ville organisme gestionnaire	2016-2020	Droit commun ville	3
Améliorer la réactivité des interventions sur parc Horizons	Actions de prévention situationnelle et/ou petits travaux d'aménagement FPT	Ville	2016-2020	GSUP Métropole service domaine public et espaces verts	3
Réhabilitation 112 logts Velette	- adapter les travaux de maintenance et accompagner les nouveaux usages - profiter de ces réhabilitations pour créer un lien nouveau entre locataire/bailleur via des actions innovantes (compagnons bâtisseurs, hall & co...)	Ville Bailleur ASP	2016-2020	Bailleur Métropole GSUP Ville droit commun	2

Ville nouvelle : programme d'actions transversales

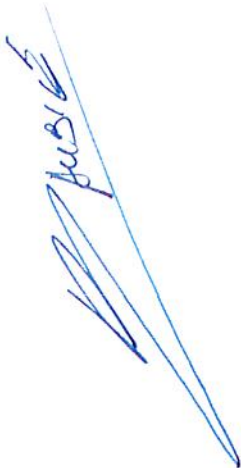
<u>Objectifs</u>	<u>Actions proposées</u>	<u>porteurs</u>	<u>calendrier</u>	<u>Piste de financement/moyen mobilisables</u>	<u>Priorité</u>
Lutter contre le vandalisme et accroître la réactivité des interventions	- soutenir les bailleurs dans leur démarche de sur-entretien - encourager les actions innovantes/expérimentales	Ville SERL	2016-2020	Droit commun ville AMO communication Annu	1
Lutter contre les voitures ventouses	- Repérer et enlever les voitures ventouses - Communiquer sur ce dispositif	Ville Police municipale	2016-2020	GSUP	3
Lutter contre les dépôts d'encombrants	- actions innovantes (ressourcerie de quartier) - privilégier l'économie circulaire visant à récupérer et recycler les matériaux - privilégier la récupération de proximité	Ville et syndics	2016-2020	GSUP Métropole REED AMIR	1
Traiter les jets de déchets important sur certains secteurs	- informer, sensibiliser voire verbaliser - développer des outils innovants pour réduire ce phénomène (boîte à pains, composteur de quartier...) - veiller au nettoyage des abords des immeubles	Bailleurs GPV	2016-2020	Métropole GSUP Droit commun bailleur, GPV	2
Sensibiliser les habitants au développement durable	- sensibilisation à la maîtrise des énergies - accompagner les locataires à moins consommer, en particulier dans les logements réhabilités	Service Environnement bailleur		Métropole GSUP PEDD Bailleurs Service environnement	2

9- ANNEXES

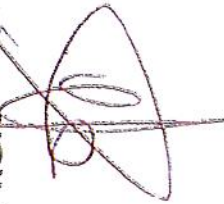
CADRE TYPE PROGRAMMATION GSUP TFPB

Commune	QGV	Site	Rubrique de la nomenclature	Nature des actions (initiale / succéd)	Maire d'ouvrage	Courtier Ville de l'édition (presta.)	Etat ACSE	ANRU	Métro	Région	Bailleur	TFPB	Copco	Aurès	Plurimail ou annuel	Communes	Cordoba Ville de l'action (réalis)	Etat ACSE	ANRU	Métro	Région	Bailleur	TFPB	Copco	Aurès	Plurimail ou annuel	Communes	Cordoba Ville de l'action (réalis)	Etat ACSE	ANRU	Métro	Région	Bailleur	TFPB	Copco	Aurès	Plurimail ou annuel	Communes
Rileux la Page	Ville Nouvelle		Natation et de la présence de personnel de proximité																																			
Rileux la Page	Ville Nouvelle	2. Form d'habitation des personnels de proximité																																				
Rileux la Page	Ville Nouvelle	3. Sur-entretien																																				
Rileux la Page	Ville Nouvelle	4. Gestion des déchets encombrants - épave																																				
Rileux la Page	Ville Nouvelle	5. Tranquillité résidentielle																																				
Rileux la Page	Ville Nouvelle	6. Concertation - sensibilisation - participation des locataires																																				
Rileux la Page	Ville Nouvelle	7. Animation - lien social - vivre ensemble																																				
Rileux la Page	Ville Nouvelle	8. Soins d'urgence (événements) hors NPNRU																																				

Romain DAUBIE
Président Directeur Général de la SEMCODA



David KIMELFELD
Président de la Métropole
Par délégation
Georges KEPENEKIAN



Marc GOMEZ
Directeur Général de Dynacité



13 mai 1945
GEN BRESSE Cedex

Christian HERMELLE
Directeur d'Agence Auvergne Rhône-Alpes ERILIA
Par délégation



Alexandre VINCENDET
Maire de Rillieux-la-Pape
Conseiller de la Métropole



Pour l'état,
M. Emmanuel AUBRY
Préfet du Rhône, Secrétaire Général,
Préfet délégué pour l'égalité des chances

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'E' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.

Annexe B1 – DESCRIPTION DES CONTREPARTIES FONCIÈRES POUR LE GROUPE ACTION LOGEMENT (des apports en faveur de la mixité)

Conformément à l'article 5.2, les contreparties foncières mises à disposition de Foncière Logement au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain et leurs modalités de mise en œuvre sont les suivantes. Foncière Logement se réserve la possibilité de transférer ses droits à un autre opérateur du groupe Action Logement.

I. Attributaires des contreparties foncières

Foncière Logement ou le ou les Maîtres d'Ouvrage auxquels Foncière Logement aura transféré ses droits

II. Volume des contreparties foncières (terrains ou droits à construire)

Au total, les contreparties foncières cédées représentent : 19 680 m² de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains localisés dans le périmètre du projet de renouvellement urbain, pouvant aller jusqu'à 300 mètres autour du quartier sur avis du comité d'engagement, cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à l'attributaire.

Les porteurs de projet et les propriétaires des terrains d'assiette des contreparties s'engagent à respecter le volume, les conditions et délais de mise à disposition des contreparties. Ils s'engagent solidairement à mettre à disposition les contreparties dans les conditions ci-après précisées.

Le porteur de projet s'engage à faire respecter la mise en œuvre des conditions de la présente convention par tout propriétaire de terrain et tout opérateur désigné pour l'aménagement des fonciers concernés et à faire rédiger un cahier des charges de cession de terrain qui soit conforme aux prescriptions de la présente.

Un bilan de la mise en œuvre de ces contreparties est adressé par le porteur de projet chaque année au délégué territorial de l'ANRU. Pour cela les propriétaires des assiettes des fonciers contreparties et les maîtres d'ouvrage retenus par l'attributaire pour réaliser les ouvrages sur les fonciers assiette des contreparties, s'engagent à transmettre au porteur de projet toutes les informations nécessaires à l'élaboration de ce bilan de l'année N-1 au plus tard le 15 janvier de l'année N, pour que celui-ci puisse être adressé par le porteur de projet au délégué territorial de l'ANRU au plus tard le 30 janvier de l'année N.

En cas de non-respect par les porteurs de projet et/ou les propriétaires des terrains d'assiette des contreparties, l'article 7.2 du titre III du règlement général de l'Agence relatif au NPNRU prévoit un système de sanctions graduées et proportionnées mobilisable par le Directeur général de l'Agence. Le Directeur général pourra être saisi à cet effet par le délégué territorial de l'Agence, le directeur général d'Action Logement Services, le directeur général de Foncière Logement ou tout autre attributaire du groupe Action Logement signataire de la convention.

III. Détail des contreparties foncières mises à disposition du Groupe Action Logement

Les contreparties foncières destinées à l'attributaire sont constituées de 3/4 terrains dont les caractéristiques sont les suivantes :

	Centre ville	Alagniers**
Adresse	ILOT 3 Lot D	ILOT P (chemin du Bois/André Lenôtre, ILOT E (entrée ouest), ILOT C (route Strasbourg/. Boileau)
Nom du QPV (préciser national/régional)	Ville Nouvelle (PRIN)	Ville Nouvelle (PRIN)
Propriétaire(s) du terrain avant cession	Aménageur en cours de désignation	Métropole de Lyon (ZAC)
Utilisation actuelle du terrain (et éventuelle opération financée par l'ANRU avant cession)	Opération d'aménagement Centre ville	Démolition Equipement ZAC
État de l'expertise relative à la pollution du terrain (faite ou à date prévue de réalisation)	A réaliser	A réaliser
Surface du terrain (m²)	A définir	A définir
Surface de plancher développable programmée dans la présente convention (m²)	3180	16 500 m² de SDP au total sur Alagniers <i>La SDP sur chacun des sites sera précisé lors de la définition du programme en lien avec l'attributaire</i>
Nombre de logements prévus selon ces m² de surface de plancher	Environ 40	Environ 206 logements au total sur Alagniers <i>Le nombre de logements sur chacun des sites sera précisé lors de la définition du programme en lien avec l'attributaire</i>
Date prévisionnelle de transfert de propriété (mois/année)	12/2022	12/2026 pour les ilots E & C (selon relogements/ C ou DUP/E) 09/2024 pour P (Selon groupe scolaire Mont blanc
Références cadastrales (Voir A12)	228 BH	Remembrement foncier de la ZAC
Éléments prévisionnels relatif au type d'habitat * : - Logements locatifs à loyer libre - Logements en accession à la propriété « libre », - Logements en accession sociale à la propriété	L'attributaire engagera une étude afin de déterminer, la programmation précise et la nature de l'opération développée	L'attributaire engagera une étude afin de déterminer, la programmation précise et la nature de l'opération développée
Nombre de logements individuels / collectifs*	A définir	A définir
Viabilisation du terrain	Aménageur en cours de désignation	Métropole de Lyon

	Centre ville	Alagniers**
<i>Autres informations et contraintes spécifiques.</i>	RAS	RAS

* Ces éléments sont donnés ici à titre indicatif. Des études plus précises permettront de définir le nombre des logements à réaliser et leur typologie. Sur ces fonciers aménagés, tous types et gamme de produit pourront être développés à l'exception de logements locatifs sociaux.

En cas de demande d'intégration par le porteur de projet d'un rez-de-chaussée à un usage autre que du logement (commerce, activités économiques, bureaux, ...) en pied de l'immeuble à construire, l'attributaire fera réaliser une étude de marché. Si celle-ci apparaît favorable et compatible avec son modèle économique, l'attributaire pourra alors réaliser l'investissement correspondant. A défaut, le porteur de projet ou l'opérateur qu'il aura désigné se portera acquéreur du local correspondant au prix de revient de l'attributaire.

IV. Modalités de mise à disposition à l'attributaire des contreparties foncières

Ces contreparties foncières, quel que soit leur propriétaire actuel, seront cédées à l'euro symbolique.

Les propriétaires des terrains d'assiette des contreparties et/ou les structures, aménageurs, chargées de remembrer et équiper ces terrains, s'engagent à signer une promesse de vente à l'euro symbolique avec l'attributaire, dans les délais compatibles avec la remise du terrain (2 ans avant la libération des sites) qui comportera les conditions suspensives ou résolutoires suivantes :

- 1) Que le terrain soit cédé démolé en infrastructure et superstructure, dépollué et compatible avec le projet de construction.

Il est ici précisé qu'un terrain « dépollué » au sens de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain est un terrain dont l'état environnemental est compatible, sans restriction d'usage, avec le projet tel qu'il sera défini par l'attributaire ou ses ayants droits (en ce compris la possibilité de planter des arbres fruitiers, arbres à haute tige et des potagers), et n'engendre aucun coût ni surcoût dans le cadre de la réalisation dudit projet.

De même, si postérieurement à la cession du terrain il subsistait des ouvrages ou réseaux en superstructure et/ou infrastructure et/ou des terres à excaver non admissibles en installation de stockage de déchets inertes (ISDI) et/ou terres polluées (terres sulfatées ou chargées en fluorure...), le coût induit par la réalisation des travaux de retrait des ouvrages et des terres impactées et de leur traitement éventuel ainsi que le coût induit par la réalisation des travaux de mise en compatibilité avec l'usage futur sera supporté intégralement par le cédant.

À défaut de dépollution du terrain et/ou de retrait des ouvrages ou réseaux en infrastructure ou superstructure, préalablement à la cession du terrain, l'attributaire ou ses ayants droits pourront procéder eux-mêmes aux travaux ou mesures nécessaires à la mise en compatibilité du terrain avec le projet de construction.

Les coûts induits par la réalisation de ces travaux et/ou par l'excavation et l'élimination des terres polluées seront intégralement pris en charge par le cédant.

- 2) Que le terrain soit cédé viabilisé, c'est-à-dire desservi par une ou plusieurs voies publiques existantes ou à créer par la collectivité ou son aménageur dans un calendrier compatible avec les travaux de réalisation des contreparties.

Ces voies devront être équipées des réseaux desservant le secteur (eau, assainissement EU/EP, électricité, téléphone et le cas échéant gaz, réseau de chaleur, réseau câblé, ...) suffisamment dimensionnées pour assurer le bon fonctionnement du programme projeté sans qu'il soit nécessaire que l'attributaire réalise ou finance des renforcements de réseaux.

La cote des espaces publics et ou / futurs espaces publics, devra avoir été conçue pour être compatible avec celle de l'opération projetée en contrepartie, et convenue avec l'attributaire.

Les voies seront configurées de telle manière qu'elles permettent des accès (entrées et sorties) en quantité suffisante pour l'opération projetée et que les attentes réseaux soient réalisées jusqu'à la limite de propriété de l'attributaire ou ses ayants droits pour chaque immeuble ou maison individuelle projetée et que seuls les travaux de branchement privatifs par maison individuelle ou immeuble restent à la charge de l'attributaire ou ses ayants droits.

3) Que le terrain ne soit grevé d'aucune servitude de nature à gêner la réalisation du programme immobilier de diversification de l'habitat projeté.

4) Que le permis de construire définitif soit obtenu, délai de recours des tiers et de retrait administratif purgés.

Les propriétaires des terrains, signataires de la présente convention, autorisent dès la signature de ladite convention l'attributaire ou ses ayants droits à faire réaliser les études géotechniques, hydrogéologiques, environnementales et toute autre étude qui lui sembleraient nécessaires, avant transfert de propriété. Dans le cas où les études des sols et des sous-sols feraient apparaître une pollution du site concerné, le coût des travaux et des études environnementales nécessaires à la réalisation des travaux de dépollution seront à la charge exclusive du cédant et les travaux de dépollution exécutés, le cas échéant, selon les modalités ci-dessus décrites au 1).

Afin de fluidifier la mise en œuvre des contreparties qui visent à favoriser la diversité de l'habitat en amenant une population nouvelle de salariés, les porteurs de projets et les propriétaires des fonciers s'engagent à anticiper et à mettre en œuvre les procédures administratives et d'urbanisme nécessaires à l'attributaire et, permettant de respecter les calendriers prévisionnels visés au III ci-dessus, en ce compris les demandes de dépôts de permis de construire.

Les propriétaires des terrains et/ ou aménageurs s'engagent à élaborer les éventuels cahiers de charges de cession de terrains conformément aux dispositions de la présente convention.

De même, si le terrain est situé dans un périmètre de recherche d'archéologie préventive, l'attributaire se réserve le droit, pour le cas où l'économie du projet serait remise en cause, de demander une substitution du terrain. En cas de préconisation d'un éventuel diagnostic archéologique par l'autorité compétente, tous les frais liés aux surcoûts éventuels de ce diagnostic seront à la charge du cédant.

Si l'étude géotechnique fait apparaître la nécessité d'engager des coûts de confortement du sous-sol et/ou de fondations spéciales prohibitifs au regard de l'économie du programme de construction, l'attributaire se réserve le droit de demander une substitution du terrain.

Les participations financières à la réalisation des équipements publics (redevance de ZAC, PAE, PUP, PFAC...) ne seront pas prises en charge par l'attributaire ni par son mandataire pétitionnaire de la demande de permis de construire.

Dans le cas où l'une ou plusieurs des conditions suspensives s'avèreraient impossibles à lever, les cédants et l'attributaire, en lien avec le porteur de projet, pourront convenir de substituer ou de modifier les contreparties initialement prévues. Ces modifications seront portées à connaissance du directeur général de l'ANRU.

L'acte authentique de cession des terrains d'assiette des contreparties est signé dès la levée de la dernière condition suspensive.

En matière de construction, il est précisé que l'attributaire fera réaliser des études de faisabilité qui permettront notamment de définir, en concertation avec le porteur de projet et la commune, le programme à réaliser.

Dans ce cadre, les documents suivants devront être transmis par le cédant :

- un relevé périmétrique et topographique des terrains ainsi que des abords immédiats ; sur ce relevé devra figurer l'ensemble des informations nécessaires à la parfaite connaissance du site et de ses contraintes : servitudes, voiries existantes ou programmées, réseaux sous domaine public, sur site ou à proximité, implantation des constructions existantes, etc ...
- le bornage du terrain (plan et procès-verbal) préalablement à l'acte authentique.

Si nécessaire, l'attributaire fournira une note relative aux modalités de remblaiement des excavations générées par les démolitions des ouvrages en infrastructure (sous-sols, fondations, cuves ...) à laquelle devra se conformer le cédant.

Sur la base de ces études de faisabilité, à la fois dans le respect du cahier des charges techniques déterminé en concertation avec le porteur de projet et dans le respect de la cohérence du projet de renouvellement urbain, les logements réalisés répondront aux objectifs de l'attributaire de diversification de l'habitat, ce dernier se réserve le choix des opérateurs et des maîtres d'œuvre chargés de leur réalisation.

V. Modalités d'évolution des contreparties foncières pour le Groupe Action Logement

Concernant les modalités d'évolution des contreparties, dans la logique de construction et de mise en œuvre partenariale du projet, le porteur de projet se doit de solliciter officiellement l'attributaire sur les modifications qu'il souhaite apporter aux terrains de contreparties tels que décrits dans l'article 5.2 de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Parallèlement, l'attributaire, lorsqu'il est à l'origine de cette demande d'évolution (ou de son constat), se manifestera par écrit auprès du porteur de projet. Dans tous les cas, le délégué territorial de l'ANRU sera tenu informé de ces démarches.

Toute évolution notable des conditions de cessions de contrepartie devra faire l'objet d'une régularisation par le biais d'un avenant à la convention conformément aux modalités prévues à l'article 8.2 du titre III du règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU. Dans ce cadre, il conviendra de s'interroger de la nature des évolutions apportées aux contreparties :

- Les évolutions, non significatives, ne remettent pas en cause la localisation des contreparties ou les conditions de la diversification de l'offre de logement (exemple : modification d'une erreur matérielle -type cadastrale-, modification du schéma de cession, ajustement marginal de la surface ou de la surface de plancher développable du terrain, etc.).
Dans cette hypothèse, la régularisation de l'article 5.2 de la présente convention pluriannuelle pourra s'opérer via la formalisation d'une actualisation technique conformément à l'article 8.2 du titre III du RGA NPNRU, dont les signataires seront le délégué territorial de l'ANRU, le ou les vendeurs du terrain, le porteur de projet et l'attributaire.
- Des évolutions significatives sont apportées aux terrains d'assiette des contreparties et donc à l'économie du projet en termes de diversification de l'offre de logement (modification de la localisation du terrain de contrepartie, modification sensible de la surface de plancher développable et/ou du volume total de logements potentiellement constructibles, modification sensible de la surface de terrain cédé, etc.).
Dans ce cas de figure, les modifications apportées devront faire l'objet d'une instruction par le délégué territorial de l'ANRU. S'il le juge nécessaire, celui-ci pourra solliciter l'avis du comité d'engagement de l'ANRU.

Les modifications apportées aux contreparties du groupe Action Logement seront actées via le prochain avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain intégrant différentes évolutions au projet.

Annexe B2 – DESCRIPTION DES CONTREPARTIES EN DROITS DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX POUR ACTION LOGEMENT SERVICES (des apports en faveur de la mixité)

Conformément à l'article 5.2, les contreparties mises à disposition d'Action Logement Services au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain et leurs modalités de mise en œuvre sont les suivantes.

Pour mémoire, sur le territoire de la Métropole de Lyon, il est convenu de la répartition suivante entre convention-cadre et conventions quartiers en matière de droits de réservation :

- Pour les opérations dont le financement est inscrit dans la convention-cadre : les contreparties qui en découlent sont suivies dans la convention-cadre. Il s'agit des contreparties en droits de réservation sur la reconstitution de l'offre (sur site et hors site).
- Pour les opérations dont le financement est inscrit dans les conventions quartiers : les contreparties qui en découlent sont suivies dans chaque convention quartier. Il s'agit des contreparties en droits de réservation sur la requalification et des contreparties foncières (pour disposer d'une vision d'ensemble à l'échelle de la Métropole, une synthèse de l'avancement est réalisée dans la convention-cadre lors des revues de projets).
- 254 droits de réservation de logements locatifs sociaux pour 30 ans, correspondant à 19,4% du nombre de logements locatifs sociaux dont la requalification est financée par l'Agence, ou le cas échéant par d'autres financeurs (notamment FEDER et LBU), dans le cadre de la présente convention pluriannuelle. Ces droits se répartissent en :
 - 47 logements avec droits de réservation correspondant à 17.5% du nombre de locatifs sociaux requalifiés en QPV dont le coût serait inférieur à 45000 € par logement.
 - 207 logements avec droits de réservation correspondant à 20% des logements locatifs sociaux requalifiés en QPV dont le coût serait supérieur à 45000 € par logement.

Dans le cas où les opérations de requalification de logements locatifs sociaux du projet de renouvellement urbain sont financées par d'autres financeurs que l'ANRU (notamment FEDER et LBU), des contreparties en droits de réservation peuvent s'appliquer selon les mêmes modalités de calcul, après accord entre Action Logement Services, le porteur de projet et le titulaire du droit

Le porteur de projet, en lien avec les organismes HLM du territoire concerné, est responsable de l'identification des contreparties en faveur d'Action Logement Services en matière de droits de réservation de logements locatifs sociaux, en cohérence avec la stratégie d'attribution et de relogement décrite dans le document cadre des orientations de la CIL et la CIA.

Ces contreparties sont définies en tenant compte des orientations de la conférence intercommunale du logement prévue à l'article 97 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014.

Les modalités de mise à disposition de ces droits de réservation sont différentes en fonction de la localisation des logements concernés (dans ou hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville).

A – Pour les droits de réservation hors quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) :

Sans objet : traité dans l'annexe B2 de la convention-cadre n°724 de la Métropole de Lyon.

B - Pour les droits de réservation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville :

1. Concernant les opérations de requalification de logements locatifs sociaux

➤ Les opérations de requalification en milieu occupé

Au total 254 droits de réservation sont mis à disposition d'Action Logement Services sur les logements locatifs sociaux dans les immeubles dont la requalification en milieu occupé est financée dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain, en mobilisant en priorité les logements vacants. Ces droits sont répartis entre :

- 47 droits de réservation sur les logements locatifs sociaux dont la requalification aurait un coût inférieur à 45000 € par logement,
- 207 droits de réservation sur les logements locatifs sociaux dont la requalification aurait un coût supérieur à 45000 € par logement.

Ces droits de réservation sont accordés pour une durée de 30 ans à partir de la date de mise à disposition des logements à Action Logement Services (au premier congé enregistré). Ils seront mobilisés prioritairement sur les contingents non réservés des organismes HLM. Dans l'hypothèse où cela ne permet pas de couvrir l'ensemble des droits de réservation pour Action Logement Services, le solde des droits de réservation sera mobilisé sur les contingents publics.

Ces droits pourront porter sur les opérations spécifiquement financées par l'ANRU ou, après accord entre Action Logement Services et le titulaire du droit, sur d'autres opérations équivalentes situées également dans le quartier prioritaire de la politique de la ville.

Pour ces droits de réservation sur site, la répartition suivante est envisagée*

et le ou les contributaire(s).

Localisation visée**	Organisme HLM	Type de produit	Date prévisionnelle de mise à disposition	Nombre de droits de réservation pour Action Logement dans le parc de logements non réservés de l'OPH	Typologies de logements visées	Commentaires qualitatifs
ALAGNIERS SUD - Protocole*	Dynacité	167		33		
VELETTE - Protocole 5,7,9 Av General Leclerc		122		21		
ALAGNIERS - 7 & 8 place Boileau*	Dynacité 690	16		3		
ALAGNIERS - 1 rue Renoir		62		11		
ALAGNIERS - 1 à 9 rue Dumas		76		13		
ALAGNIERS - 1 & 2 place Renoir*		144		29		
ALAGNIERS - 3,4,5,6 place Renoir*						
ALAGNIERS - 2, 4, 6, 8, 10, 12 rue Lenôtre*						
ALAGNIERS - 1 à 6 place Dumas*		128		26		
ALAGNIERS - 1 & 2 place Michelet*						
ALAGNIERS - 16 à 22 rue Michelet*						
ALAGNIERS - 2 & 4 rue Dumas*		142		28		
ALAGNIERS - 14 rue Michelet*						
ALAGNIERS - 11-19 rue Michelet*						
VELETTE - 2,4,6 Bvd de Tassigny*			122			
MONT BLANC – Bâtiment B et C*	Erilia	135		27		
ALAGNIERS - 12, 14,16 rue Renoir*	Semcoda 193	48		10		
ALAGNIERS - 2 & 6 rue Renoir*		24		5		
ALAGNIERS - 10 & 12 avenue de l'Europe*		24		5		
ALAGNIERS - 2, 4 & 6 rue Ronsard*		31		6		
ALAGNIERS - 10- 12 rue Michelet*		24		5		
ALAGNIERS – 8, 10, 12, 14 rue Ronsard*		32		6		
ALAGNIERS – 6 & 8 avenue de l'Europe		10		2		
TOTAL		1 307		254		

* Ces éléments sont donnés à titre indicatif et seront précisés en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence dans des conventions ad-hoc entre Action Logement Services

** Adresse précise et nom de la commune

2. Concernant les opérations de reconstitution en quartier prioritaire de la politique de la ville

Sans objet : traité dans l'annexe B2 de la convention-cadre n°724 de la métropole de Lyon.

C - Dispositions communes

Chaque contributaire identifié ci-dessus s'engage, en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence, à formaliser les droits de réservation accordés par le bailleur à Action Logement Services ou rétrocédés à Action Logement Services par le titulaire initial du contingent concerné, dans une convention ad hoc entre Action Logement Services et le ou les contributaire(s).

Les modalités d'exercice des droits de réservations accordés ou rétrocédés sont régies, selon le cas :

- pour les droits accordés, via une convention de réservation conclue dans les conditions prévues à l'article R. 441-5 du CCH ;
- pour les droits rétrocédés, via une convention ad hoc conclue entre Action Logement Services et le bailleur concerné. Cette convention peut renvoyer aux modalités prévues par la convention de réservation existante entre le réservataire et le bailleur. Elle doit prévoir la procédure applicable dans le cas où Action Logement Services n'est pas en mesure d'exercer le droit de réservation dans les délais prévus, sachant que, pour les droits de réservation rétrocédés par l'État, le logement concerné est remis à la disposition de l'État pour un tour.

Dans tous les cas où Action Logement Services n'est pas en mesure d'exercer le droit de réservation dans les délais prévus, les titulaires initiaux de ces droits de réservation désigneront des actifs non demandeurs d'emploi en vue de l'examen en commission d'attribution de l'attribution des logements concernés.

En ce qui concerne la contribution de l'État sur son contingent de logements situé en QPV, les conventions de réservations qui lient l'État à chaque bailleur sont adaptées en tant que de besoin pour tenir compte des modalités particulières de gestion de la partie du contingent correspondant à la contribution aux contreparties accordées à Action Logement Services.

Pour les logements dont la durée de réservation consentie au réservataire initial du logement est inférieure à 30 ans, le réservataire s'engage, dans la convention ad-hoc évoquée ci-dessus le liant à Action Logement Services, à prolonger le droit de réservation au profit d'Action Logement Services jusqu'à 30 ans, le cas échéant, par la mise à disposition du droit de réservation d'un autre logement, à l'expiration du droit de réservation du premier logement rétrocédé

Un bilan de la mise en œuvre de ces contreparties est adressé par le porteur de projet chaque année au délégué territorial de l'ANRU. Pour cela les contributaires désignés ci-dessus s'engagent à transmettre au porteur de projet toutes les informations nécessaires à l'élaboration de ce bilan de l'année N-1 au plus tard le 15 janvier de l'année N, pour que celui-ci puisse être adressé par le porteur de projet au délégué territorial de l'ANRU au plus tard le 30 janvier de l'année N.

En cas de non-respect par les porteurs de projet ou les maîtres d'ouvrage des engagements contractualisés au titre des contreparties en faveur d'Action Logement Services, le règlement général de l'Agence relatif au NPNRU prévoit un système de sanctions graduées et proportionnées mobilisable par le Directeur général de l'Agence. Le Directeur général pourra être saisi à cet effet par le délégué territorial de l'Agence, le directeur régional d'Action Logement Services ou tout signataire de la convention.

Le cas échéant, les modifications apportées aux contreparties Action Logement Services seront actées via le prochain avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain intégrant différentes évolutions au projet.